



Rapport annuel
2019

Aviva France

| Assurance | Protection | Epargne |

AVIVA FRANCE

*Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
du 15 juin 2020*

Exercice 2019

AVIVA FRANCE

Société Anonyme au capital de 1 678 702 329 euros
Siège social : 80 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes
331 309 120 RCS Nanterre

Conseil d'administration

Pascal ROCHÉ

Président

Carole ABBEY

Joanna BALDWIN

Angela DARLINGTON

Patrick DIXNEUF

Marcel KAHN

Chetan SINGH

Direction générale

Patrick DIXNEUF, Directeur général

Arthur CHABROL, Directeur général délégué

Phalla GERVAIS, Directeur général délégué

Commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, titulaire

Jean-Christophe GEORGHIU, suppléant

EMARGENCE AUDIT, titulaire

FI ABILITY, suppléant

sommaire

- *Rapport du Conseil d'administration.....p 5*
- *Rapport sur le gouvernement d'entreprise.....p 18*
- *Rapports des Commissaires aux comptesp 30*

comptes annuels

- *Bilan au 31 décembre 2019.....p 44*
- *Compte de résultat de l'exercice 2019.....p 46*
- *Annexe aux comptes annuels.....p 47*

comptes consolidés

- *Bilan consolidé au 31 décembre 2019p 62*
- *Résultats consolidés de l'exercice 2019.....p 64*
- *Annexe aux comptes consolidés.....p 65*

Annexe 1 : Déclaration de performance extra-financière

Annexe 2 : Rapport ESG Climat

Rapport du Conseil d'administration

Nous vous avons convoqués en Assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de votre Société au cours de l'année 2019, soumettre à votre approbation les comptes annuels ainsi que les comptes consolidés du groupe Aviva France au 31 décembre 2019 et vous permettre de délibérer sur les différents points inscrits à l'ordre du jour.

Le contexte économique et financier et le marché de l'assurance en 2019

Contexte économique et financier :

L'année 2019 a été caractérisée par l'émergence d'incertitudes politiques et économiques qui ont pesé sur les échanges commerciaux et sur l'investissement des entreprises et ont entraîné un ralentissement de la croissance mondiale et ce, malgré un assouplissement de la politique monétaire dans les pays avancés et émergents.

La France a enregistré une croissance de 1,3 % (contre 1,7 % en 2018), légèrement supérieure à celle de la zone euro (1,1 %), dans un contexte politique émaillé de mouvements de contestation sociale (gilets jaunes, réforme des retraites).

La consommation des ménages s'est accélérée en 2019 (+1,2 %) compte tenu de l'augmentation du pouvoir d'achat des ménages (+1,9 % notamment liée aux mesures de soutien du pouvoir d'achat mises en place suite au mouvement des « gilets jaunes ») et du dynamisme de l'emploi et des salaires. En effet, le taux de chômage, à 8,4 % en 2019, a atteint son plus bas niveau depuis 2009, tandis que la masse salariale a augmenté, notamment grâce à l'instauration d'une prime de fin d'année défiscalisée.

L'augmentation du pouvoir d'achat, dans un environnement de taux bas, a conduit les ménages français à épargner davantage : avec un taux d'épargne à 14,7 % (+0,5 point de pourcentage), l'un des plus élevés d'Europe, les ménages ont orienté leur épargne vers les comptes à vue, l'assurance vie, les livrets ordinaires et le livret A.

Le climat global des affaires a enregistré un niveau supérieur à sa moyenne de long terme durant l'année 2019, et ce, dans tous les secteurs d'activité, tandis que le nombre de créations d'entreprises a augmenté de 18 % par rapport à l'année 2018. En revanche, la production s'est établie à 1,6 %, après 2 % l'année précédente du fait du ralentissement du dernier trimestre.

Au niveau législatif, la loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation de l'Entreprise), qui vise à moderniser le fonctionnement des entreprises et leur financement, avec des impacts attendus sur les dynamiques d'épargne, est entrée en vigueur.

Les marchés actions internationaux ont affiché en 2019 des performances remarquables, dans un contexte économique et politique incertain. Les marchés ont bénéficié du soutien des politiques monétaires des grandes banques centrales, de l'espoir d'une trêve commerciale entre les Etats-Unis et la Chine et de l'apaisement des risques politiques en Europe en fin d'année. L'exercice s'est soldé par une baisse généralisée des taux souverains en zone euro, et les déclarations de la Banque Centrale Européenne (BCE) ont conduit durant l'été au maintien des taux à long terme français à des niveaux très bas, voire négatifs (OAT 10 ans : - 0,40 %, au plus bas en août 2019). Cet environnement de taux inédit a mis sous pression la rentabilité des assureurs français et a généré une diminution de leur taux de couverture du capital de solvabilité requis.

Marché de l'assurance :

Dans un contexte macro-économique incertain, l'activité d'assurance est restée relativement dynamique.

Le montant des cotisations d'assurance vie collectées par les sociétés d'assurances en 2019 s'est élevé à 144,6 milliards d'euros, contre 139,7 milliards d'euros en 2018, soit une progression de 4 %. Avec un montant de 25,9 milliards d'euros en 2019, la collecte nette de l'assurance (+21 % par rapport à l'année 2018) a été supérieure à celle des Livret A et LDDS. Elle a augmenté en fonds euros (+5,8 milliards d'euros) et diminué en unités de compte (-1,4 milliard d'euros).

Les versements sur les supports en unités de compte ont augmenté de 2 % comparé à l'année 2018, à 39,6 milliards d'euros. La part des supports en unités de compte dans l'ensemble des cotisations de 2019 s'est élevée à 27 % (- 1 point de pourcentage par rapport au taux enregistré en 2018).

Les prestations versées en 2019 sont restées stables, à 118,7 milliards d'euros.

L'encours des contrats d'assurance vie et de capitalisation est estimé à 1 790 milliards d'euros à fin décembre 2019.

Dans un contexte de taux bas, la plupart des acteurs ont diminué le taux de rémunération de leur fonds en euros en 2019 ; la moyenne du marché est attendue autour de 1,4 % pour l'exercice 2019 (-0,4 point de pourcentage).

En 2019, le marché de l'assurance Santé et Prévoyance a enregistré une progression de 4,6 % (après une croissance de 5,1 % en 2018).

Les assurances de Biens et de Responsabilités ont vu leurs cotisations croître de 3,5 % (après une croissance de 2,38 % en 2018). La sinistralité Automobile a décéléré en 2019. En assurance Habitation, la sinistralité globale a été favorable.

Le groupe Aviva France

1 - L'année 2019

a) Stratégie menée en 2019 et performances enregistrées

Aviva France, filiale française du Groupe Aviva, est un assureur généraliste qui protège près de trois millions de clients à travers une gamme de produits complète destinée aux particuliers, professionnels et entreprises. Nous nous appuyons sur un modèle de distribution équilibré et rentable (4^{ème} réseau d'agents généraux en France ; 1^{er} courtier vie épargne de particuliers à travers notre filiale Epargne Actuelle ; 1.000 courtiers vie ; 1.200 conseillers en gestion du patrimoine ; 2^{ème} assureur automobile et 1^{er} assureur obsèques en direct). Nous sommes également le partenaire de l'AFER, la première association indépendante d'épargnants en France, avec 730.000 adhérents.

En 2019, nous avons continué à déployer nos ambitions stratégiques, tout en demeurant focalisés sur la simplification et la compétitivité opérationnelle de nos opérations, l'excellence technique et le pilotage de notre capital.

Nos résultats illustrent le dynamisme de nos forces commerciales, à la fois pour les activités vie et dommages.

En assurance vie, épargne, retraite, la hausse des affaires nouvelles de 33 % à 6 501 millions d'euros en PVNBP (4 898 millions d'euros en 2018) intègre l'appel d'offre remporté pour la gestion des 900 millions d'euros d'encours retraite d'EDF. La valeur des affaires nouvelles a été impactée par la forte baisse des taux d'intérêt jusqu'à des niveaux négatifs. Néanmoins, la part d'unités de compte dans les affaires nouvelles s'élève à 42 % sur l'ensemble du périmètre des activités vie, soit environ 15 points au-dessus du marché.

Sur le marché de la retraite, après avoir été le premier assureur à mettre en place un Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire dont le régime réglementaire est adapté à un horizon d'investissement de long terme, Aviva France a poursuivi son offensive en étant l'un des premiers acteurs à lancer son produit de retraite individuel PERIN. Plus de 10 000 contrats ont été signés depuis son lancement, avec un taux d'unités de compte supérieur à 80 %, plaçant ainsi Aviva France parmi les acteurs majeurs de la commercialisation de ce nouveau produit.

Par ailleurs, en anticipation de la Loi Pacte, nous avons lancé Aviva Vie Solutions Durable (AVSD), la gamme d'assurance vie responsable la plus complète du marché offrant un large choix de fonds labellisés « Investissement Socialement Responsable » (ISR), répondant ainsi à une forte demande de la part des épargnants. AVSD propose des solutions d'épargne simples, alliant un engagement sociétal responsable et la recherche de performance financière.

En assurance dommages, le chiffre d'affaires enregistre une hausse de 6 %, à 1 390 millions d'euro (1 314 millions d'euros en 2018), porté par le dynamisme des réseaux commerciaux et les résultats en Courtage Dommages. Sur la cible stratégique des professionnels, Aviva France affiche une progression de 19 % des affaires nouvelles, alors que les activités de Courtage Dommages se sont particulièrement développées (+ 44 % par rapport à 2018), avec une production nette de près de 44 millions d'euros. Nos résultats opérationnels ont cependant été impactés par une sinistralité dommages élevée, notamment en lien avec les événements climatiques du dernier trimestre 2019.

En Prévoyance, la progression est également significative sur nos réseaux agents et courtiers avec une hausse de 15,9 % par rapport à 2018.

b) Les comptes consolidés du groupe Aviva France

Les comptes consolidés établis au niveau d'Aviva France font notamment apparaître :

- un chiffre d'affaires consolidé de 8 107 M€ (6 570 M€ en 2018), dont 7 833 M€ au titre de l'activité d'assurance (6 310 M€ en 2018)
- un résultat net de 105 M€ (389 M€ en 2018).

Les commentaires sur ces comptes sont présentés dans l'Annexe aux comptes consolidés ; nous vous invitons à vous y reporter pour toute information, explication, notamment quant aux modifications éventuelles apportées au mode de présentation des comptes consolidés au titre de l'exercice écoulé.

2 - Les perspectives pour 2020

A un environnement de taux défavorable se sont conjuguées au premier semestre 2020 de fortes incertitudes liées à la pandémie de coronavirus (Covid-19) et à l'ensemble des conséquences en découlant sur les perspectives d'activité de l'économie mondiale et sur les marchés financiers mondiaux. En tant qu'acteur d'un secteur classé comme essentiel par l'Etat, nous nous focalisons sur la préservation de notre stabilité financière et la continuité de nos services envers les assurés, tout en continuant de mener les adaptations nécessaires de notre activité d'épargne.

Priorités pour 2020 :

- Dans un environnement de taux bas, nous continuerons en 2020 d'adapter nos activités vie et offrirons à nos assurés une gamme élargie de produits d'épargne, toujours plus adaptés à leurs besoins (retraite, gestion sous mandat, etc.) dans un contexte de marché prônant la diversification. Dans ce cadre, nous continuerons notamment d'étoffer notre offre de produits retraite dans le contexte de la loi PACTE et ferons de l'épargne retraite un levier encore plus efficace du financement de l'économie réelle.

- Nous continuerons de décliner notre axe stratégique de client unique, en élargissant notamment la gamme de produits disponibles sous un format identique en termes d'offre, de prix et de services, quel que soit le canal de distribution choisi, afin d'améliorer l'expérience client et d'accroître l'efficacité opérationnelle de nos processus.
- En lien avec la direction commerciale et développement dédiée au courtage sur le segment Dommages à destination des entreprises, nous continuerons de mobiliser nos efforts au service de la croissance de cette activité.

Nous continuerons de mener nos projets dans le respect de notre engagement fort en faveur de l'égalité professionnelle femme/homme, de l'inclusion et de la diversité.

Par ailleurs, en tant qu'acteur majeur de l'assurance, nous poursuivrons notre politique d'investissement en faveur du financement de l'économie réelle et de l'innovation.

3 - Conclusion / Remerciements

Le Conseil d'administration adresse ses remerciements à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du groupe Aviva France pour le fort engagement démontré tout au long de l'année, ayant permis ces performances et avancées solides.

La société Aviva France en 2019

1 – Comptes annuels de la Société

La principale composante du compte de résultat est l'encaissement de dividendes et distributions versés par les filiales de la Société au cours de l'exercice écoulé, lesquels ont représenté 568,4 M€ en 2019 (271,4 M€ en 2018).

Le résultat net de l'exercice 2019 s'établit à 511,9 M€ (contre 240,6 M€ en 2018).

Les commentaires sur les comptes, les modalités de présentation de ceux-ci et les modifications apportées sont présentés dans l'Annexe aux comptes annuels ; nous vous invitons à vous y reporter.

2 - Proposition d'affectation du résultat

Nous proposons à l'Assemblée générale d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 511 900 166,19 euros, en totalité au report à nouveau.

Nous vous rappelons, conformément aux dispositions réglementaires, les montants des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

exercice	nombre d'actions	dividende *	
2016	186 522 481	1,02 €	distribution exceptionnelle de réserves et de primes liées au capital
	186 522 481	0,41 €	
2017	186 522 481	1,35 €	
2018	186 522 481	1,88 €	

* Les dividendes perçus jusqu'au 31 décembre 2017 ouvrent droit à un abattement de 40 % au profit des personnes physiques et sont soumis au prélèvement forfaitaire non libératoire de 21 % imputable sur l'impôt sur le revenu. Comme suite à la réforme instituée par la loi de finances pour 2018, les dividendes versés à compter du 1er janvier 2018 sont soumis au prélèvement forfaitaire unique de 12,8 % (soit 30 % avec les prélèvements sociaux). Les contribuables personnes physiques peuvent toutefois opter pour l'imposition des dividendes selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu (option globale) et bénéficier de l'abattement de 40 %.

3 - Capital social – Actionnariat

Sans changement au cours de l'exercice 2019, le capital social de votre Société s'élève à 1 678 702 329 € ; il est composé de 186 522 481 actions de 9 € de nominal.

Au 31 décembre 2019, la société Aviva Group Holdings détenait 186 503 131 actions, soit près de 99,99 % du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, il est précisé que la société Aviva France n'a pas eu de salarié sur l'exercice 2019.

4 - Conseil d'administration – direction générale

Nous vous rappelons que la composition du Conseil d'administration a été marquée, en 2019, par :

- les démissions de Maurice Tulloch et Andrew Briggs ;
- la nomination de Pascal Roché aux fonctions de Président du Conseil d'administration ;

- la fin des mandats d'Yves Mansion et Marc Sevestre ;
- la nomination de trois nouveaux administrateurs : Carole Abbey, Marcel Kahn et Chetan Singh.

Le Conseil d'administration a en outre entièrement renouvelé la composition du Comité des Comptes et de l'Audit et du Comité des Risques.

Au jour de la présentation de ce rapport, quatre administrateurs (Carole Abbey, Joanna Baldwin, Marcel Kahn et Pascal Roché), membres n'entretenant « aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre leur liberté de jugement » et n'étant pas administrateurs depuis plus de neuf ans, peuvent être qualifiés de membres « indépendants » du Conseil d'administration.

Aucun mandat d'administrateur n'arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée générale.

Patrick Dixneuf assume la direction générale de la Société, assisté de deux Directeurs généraux délégués : Phalla Gervais et Arthur Chabrol.

La liste de l'ensemble des mandats et des fonctions exercées par chacun des membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice figure au point 1 du Rapport sur le Gouvernement d'entreprise.

5 - Comités spécialisés et Règlement Intérieur du Conseil d'administration

Les deux Comités spécialisés, émanations du Conseil d'administration d'Aviva France, ont poursuivi leurs activités au cours de l'exercice 2019 : le Comité des Comptes et de l'Audit et le Comité des Risques.

Le fonctionnement de ces deux Comités est régi par des « Chartes ».

Le Conseil d'administration est en outre doté d'un Règlement intérieur qui précise son fonctionnement.

Le Comité des Comptes et de l'Audit du groupe Aviva France

Le Comité des Comptes et de l'Audit, qui travaille de façon étroite avec le Comité des Risques, a pour objet d'apporter au Conseil d'administration une assistance technique et critique dans son rôle de contrôle de la conformité aux obligations légales et réglementaires.

Ce Comité est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés, par les commissaires aux comptes ;
- de l'efficacité, de la performance, de l'indépendance et de l'objectivité des commissaires aux comptes et des auditeurs internes.

Il est principalement investi des missions suivantes :

Audit externe

- Émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale ;
- Évaluer, et veiller à, l'indépendance et l'objectivité des auditeurs externes au moins une fois par an ; veiller au respect de l'application de l' « External Auditor Standard » ; s'assurer que la rotation des « associés » est conforme aux exigences professionnelles et réglementaires, et que la nature et la quantité des travaux réalisés par les auditeurs externes, non liés à leur mission d'audit, ne nuisent pas à leur indépendance ou à leur objectivité ; vérifier régulièrement les qualifications, le degré d'expertise et les ressources des auditeurs externes ;

- Suivre la bonne application de l' « External Auditor Business Standard », y compris les dispositions relatives au recrutement d'anciens salariés des auditeurs externes et examiner l'application de la politique de temps en temps ;
- Discuter avec les auditeurs externes de la nature, de la portée et du bon fonctionnement du processus d'audit annuel, en prenant en considération les obligations réglementaires et professionnelles, et examiner l'efficacité des procédures de contrôle de qualité des auditeurs et les mesures prises par les auditeurs pour s'adapter aux évolutions, notamment réglementaires ;
- S'attacher à assurer la coordination des activités des auditeurs externes et internes ;
- Émettre des recommandations, auprès du Conseil d'administration ou du Comité d'Audit Groupe, portant sur les honoraires annuels des auditeurs externes et leur lettre de mission (le cas échéant), en conformité avec les instructions du Groupe.

Whistle –blowing (procédure d'alerte)

- Etablir et suivre la mise en oeuvre de politiques ou de procédures relatives à la réception, la rétention et le traitement de réclamations reçues par la Société s'agissant de comptabilité, de contrôles comptables ou de sujets d'audit, ou visant la soumission, par des salariés, de façon anonyme et confidentielle, de préoccupations afférentes à des pratiques comptables contestables ou des sujets d'audit ou tout autre sujet relevant de la compétence du Comité.

Audit interne

- Examiner le plan opérationnel annuel et l'efficacité de l'Audit interne ; s'assurer que les ressources et moyens adéquats lui sont alloués et que la fonction dispose d'un statut approprié dans la Société ;
- Recevoir des rapports réguliers sur les résultats des travaux de l'Audit interne et suivre la réactivité du management à ses conclusions et recommandations ;
- Évaluer (en l'absence de la Direction, si nécessaire), la réponse que celle-ci apporte à toute recommandation significative émise par les auditeurs externes ou le Directeur de l'Audit Groupe.

Contrôle interne

- Examiner et évaluer l'efficacité des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques, y compris le reporting financier ; et recevoir, au moins annuellement, une confirmation de la pertinence et de l'efficacité du contrôle de l'information financière, émanant du Directeur général et du Directeur financier (certificats FRCF).

Reporting financier

- Examiner, et remettre en cause si nécessaire, les décisions et les choix de la Direction en ce qui concerne les états financiers annuels, trimestriels et semestriels, en accordant une attention particulière aux points suivants, sans que cette liste soit limitative :
 - les principes et méthodes comptables majeurs, et toute modification qui leur serait apportée ;
 - les décisions comprenant une part importante d'appréciation ou les estimations les plus significatives ;
 - l'impact d'éventuelles transactions exceptionnelles sur les états financiers de l'exercice et la façon dont on communique sur ce sujet ;
 - la pertinence des méthodes et hypothèses clés retenues pour l'établissement des résultats financiers ;
 - les principaux facteurs déterminant les résultats financiers (« drivers ») ainsi que leurs variations ;
 - la clarté, l'exactitude et l'exhaustivité des informations communiquées, et les procédures et contrôles du Groupe / de la Société en matière de communication ;
 - les ajustements significatifs résultant de l'audit ;
 - les hypothèses de continuité d'exploitation ;
 - la conformité avec les normes comptables ; et
 - la conformité avec les dispositions légales et réglementaires.
- Informer le Conseil d'administration du résultat du contrôle légal des comptes et expliquer en quoi celui-ci contribue à l'intégrité de l'information financière ; informer le Conseil d'administration du rôle tenu par le Comité dans ce contrôle ;

- Après examen des états financiers et des indicateurs financiers et réglementaires, le Comité émet un avis, auprès du Conseil d'Administration de l'entité juridique concernée, quant à leur approbation.
Les états financiers examinés incluent (le cas échéant) :
 - le reporting IFRS semestriel et annuel ;
 - le reporting en normes locales et le reporting réglementaire.
- Examiner toute lettre de déclaration requise par les auditeurs externes avant qu'elle ne soit signée par le management et revoir les réponses apportées par le management aux conclusions et recommandations des auditeurs externes ;
- Examiner et suivre le profil de risques juridiques de la Société et les principaux développements juridiques ; prendre note des actions en justice en cours les plus significatives, à l'encontre de la Société ou à son initiative.

Autre

- Rendre régulièrement compte, au Conseil d'Administration, des travaux du Comité, et notamment des problèmes identifiés s'agissant de la qualité ou de l'intégrité des états financiers, de la conformité juridique ou réglementaire, de la qualité des travaux et de l'indépendance des auditeurs externes, et de la qualité des travaux de l'Audit interne. Informer le Président du Comité d'Audit Groupe et le Directeur Général du Groupe de tout désaccord survenu entre le Conseil d'Administration et le Comité susceptible d'avoir un impact significatif sur le dispositif de contrôle de la Société ;
- Recevoir et examiner, au moins une fois par an, les rapports sur les niveaux de provisionnement des opérations d'assurance Dommages et d'assurance Vie, y compris tout écart substantiel d'expérience par rapport au « best estimate » ;
- Etre disponible pour conseiller le Conseil d'Administration, ou le Président du Conseil, sur toute question de nature financière sur laquelle un avis peut être demandé ;
- Considérer tout autre sujet à la demande du Conseil ;
- Organiser des sessions régulières de formation sur des sujets pertinents afin de pouvoir accomplir ses missions de façon adéquate ;
- Examiner les rapports d'audit (émanant des auditeurs externes ou de l'Audit interne) destinés à la Direction et exposant les points significatifs identifiés lors de l'audit des états financiers ou dans le cadre du dispositif de contrôle interne de la Société ; s'assurer que la Direction apporte des réponses appropriées et rapides aux sujets identifiés.

Les documents nécessaires aux travaux du Comité sont communiqués à ses membres une semaine à l'avance, autant que faire se peut.

Au moins un représentant des Commissaires aux comptes est convoqué aux réunions.

Le calendrier des réunions du Comité des Comptes et de l'Audit est principalement rythmé par les réunions du Conseil d'administration, dont il prépare les délibérations par un examen préalable des comptes et du fonctionnement du système de contrôle interne.

Au cours de l'année 2019, le Comité des Comptes et de l'Audit s'est réuni à cinq reprises.

Le Comité des Comptes et de l'Audit est composé de trois membres : Marcel Kahn, qui en est le président, et Carole Abbey et Chetan Singh, tous trois nommés à ces fonctions le 14 juin 2019.

Le Comité des Risques du groupe Aviva France

En application de l'article L.322-3-1 du Code des assurances, le Comité des Risques assure le suivi de la politique, des procédures et des systèmes de gestion des risques.

Le Comité des Risques assiste le Conseil d'administration dans ses missions de surveillance des risques ; d'examen de l'appétit au risque et du profil de risques de la société en matière de capital, liquidité et « Franchise Value » ; d'examen de l'efficacité du cadre de gestion des risques de la société ; de revue de la méthodologie de calcul du capital économique de la société et des stress-tests ; de vérification de la mise en œuvre de due diligences pour les transactions importantes ou stratégiques ; et de suivi du respect des obligations de la société en matière réglementaire.

Les fonctions et responsabilités de ce Comité sont :

En matière de risques :

- Revoir l'appétit au risque de la Société et sa stratégie en matière de risque, en particulier s'agissant de la gestion du capital économique, la liquidité et la « Franchise Value » ; émettre des recommandations à l'égard du Conseil d'administration s'agissant de tout changement matériel de l'appétit au risque ; ceci s'inscrivant dans le cadre d'une approche globale des risques incluant les risques de « Conduct », les risques de réputation et les risques opérationnels ;
- Revoir le profil de risque de la Société et le comparer à son appétit au risque et à sa stratégie tant au niveau individuel qu'aggrégé (sous réserve de matérialité) ; revoir les facteurs expliquant les changements du profil de risque, le cas échéant, ainsi que leurs implications en termes de capital économique, liquidité, réputation et risques opérationnels ;
- Revoir la position de la Direction s'agissant des risques émergents et potentiels, et revoir les actions prises par celle-ci, le cas échéant, pour répondre aux changements du profil de risque ou des risques émergents ou potentiels ;
- Revoir a) le design, la complétude et l'efficacité du cadre de gestion des risques d'Aviva France, b) la qualité et la compétence de la Fonction Risques et c) l'efficacité et l'efficience des rapports de risques (y compris ponctualité et événements porteurs de risque) ;
- Revoir la méthodologie et les hypothèses utilisées dans les modèles de la Société pour calculer les besoins en capital réglementaire et économique ; vérifier que les hypothèses et calibrations utilisées reflètent le profil de risques prospectif d'Aviva et que l'impact potentiel des risques non modélisés et non quantifiables a bien été pris en compte dans la détermination du capital économique et, lorsqu'approprié, réglementaire ; recevoir des rapports indépendants internes et / ou externes sur ces méthodologies et hypothèses, et s'assurer que les modèles répondent à leurs objectifs ; revoir, en collaboration avec le Comité des Comptes et de l'Audit lorsqu'approprié, l'adéquation des procédures et l'efficacité des contrôles effectués dans le cadre de la détermination du capital économique et réglementaire ;
- Revoir et valider les Politiques Risques et les changements importants qui leur sont apportés; revoir les Business Standards pertinents requérant une appropriation du Conseil d'administration ou venant en appui du Conseil pour l'exercice de ses responsabilités; suivre la conformité des Politiques Risques et des Business Standards, ainsi que les actions mises en oeuvre par le Management pour pallier à toute non-conformité ;
- Revoir les scénarios (couvrant les perspectives d'évolution des conditions économiques et des autres risques sur la durée du plan) et les stress tests qu'Aviva France utilise pour vérifier l'adéquation de son capital économique et réglementaire ainsi que de sa liquidité ; revoir et « challenger » les résultats de ces stress-tests et les actions proposées qui pourraient s'avérer nécessaires à la lumière des résultats ;
- S'assurer que les risques attachés au business plan sont bien identifiés et évalués dans le cadre du processus d'élaboration du plan, incluant des stress tests et une analyse de scénarios, et que les actions appropriées et plans de continuité sont en place, en relation avec les risques du business plan ou découlant du business plan ; suivre le plan de gestion du capital à moyen terme de la Société et en recommander l'approbation au Conseil ;
- S'assurer que l'information ajustée du risque (notamment : les besoins de capital économique, les rendements sur capital économique, les rapports sur le capital et la liquidité, les stress tests et les plans de continuité) est prise en compte et utilisée de façon efficace par la Direction dans son processus de prise de décisions ;
- Lorsqu'une transaction importante doit être présentée au Conseil, s'assurer qu'une due diligence a bien été menée pour évaluer la proposition, et ce avant que le Conseil ne se prononce, en s'attachant en particulier à l'appétit au risque - de la Société et du Groupe - en termes de capital et de liquidité, et en s'assurant que les implications de la transaction en termes d'appétit au risque s'agissant de capital, de liquidité et de Franchise Value (présents et futurs) ont bien été prises en compte ;
- Revoir les rapports périodiques émanant de la fonction Risques sur les expositions aux risques significatives et suivre les actions prises par la Direction pour gérer ces risques. Évaluer l'adéquation et l'efficacité de l'approche de la Société s'agissant de la gestion des risques ;
- Examiner la conformité de la Société avec les procédures afférentes à la prévention du « Financial Crime », notamment : fraude, blanchiment d'argent, non respect de sanctions, corruption active et passive ; prendre note de tout dossier important de ce type et en suivre la résolution ;

- Examiner tout dossier de notification réglementaire important et émettre un avis en vue de son approbation par le Conseil d'administration ;
- Examiner l'adéquation et la qualité des fonctions Risques et Conformité ;
- Recevoir régulièrement des rapports sur les performances et la surveillance des activités importantes externalisées, ainsi que sur les contrats avec des fournisseurs portant sur une fonction essentielle ;
- Revoir, pour le compte du Conseil d'administration, les conditions de toute nouvelle externalisation d'une fonction importante et de tout contrat avec un fournisseur portant sur une fonction essentielle ;
- Revoir chaque année le dispositif « Fit and Proper » de la Société.

En matière réglementaire

- Suivre les relations entre la Société et les autorités réglementaires, les développements et évolutions possibles du cadre réglementaire, ainsi que la position de la Société concernant ces futures réglementations ; s'informer du contexte réglementaire en matière de « Conduct » et revoir les actions menées pour répondre aux évolutions réglementaires qui pourraient avoir un impact significatif pour la Société ;
- Vérifier si la Société a mis en place des contrôles satisfaisants pour s'assurer que les clients sont traités dans le respect à la fois des politiques et standards du Groupe et de la réglementation, et revoir tout plan de gestion des risques (Risk Mitigation Plan) découlant d'un contrôle par un régulateur, ainsi que la réponse de la Société à ce plan ;
- Revoir toute non-conformité significative, ou non-conformité potentielle, ainsi que les actions prises pour s'assurer que les causes-racines de cette non-conformité sont en cours de traitement ;
- Étudier les actions en justice significatives, en cours ou potentielles, impliquant la Société, et s'assurer que les enseignements qui pourraient en être tirés en matière de risques et de contrôles internes sont effectivement appliqués au sein de la Société lorsque cela s'avère nécessaire ;
- Revoir les procédures en place au sein de la Société, relatives à la prévention des malversations financières, y compris la lutte anti-blanchiment ; prendre en compte toute faille significative dans ces procédures et suivre sa résolution ;
- Revoir l'adéquation et la qualité des fonctions Conformité et Risques de la Société.

Au plan général

- Considérer toute autre mission et responsabilité, en cohérence avec les termes de la Charte du Comité, à la demande du Conseil ;
- Se former et s'informer régulièrement sur tous les sujets pertinents, de façon à permettre au Comité et à ses membres d'exercer leurs fonctions de façon appropriée ;
- Revoir et discuter avec la Direction et l'Audit Interne de l'efficacité globale du système de gestion des risques et de contrôle interne, et s'assurer de la mise en place et du bon fonctionnement d'une gouvernance appropriée répondant au moins aux exigences détaillées dans les Politiques de Risques et Business Standards (tels qu'adoptés par le Conseil et mis en œuvre dans la Société). Ces revues doivent comprendre une évaluation de la rapidité et de l'efficacité de la réponse apportée par la Direction aux faiblesses identifiées en matière de gestion des risques et de contrôle ;
- Participer au processus de nomination du Directeur des Risques de la Société, ainsi qu'à la détermination de ses objectifs et de leur niveau d'atteinte, aux décisions concernant sa rémunération et, le cas échéant, au processus de son renvoi ;
- Aviser le Comité des Risques d'Aviva Plc de toute exposition à un risque ou de tout sujet qui n'aurait pas été résolu de manière satisfaisante par la direction, conformément aux seuils de matérialité définis en matière de gestion des risques.

Le Comité des Risques se réunit au moins quatre fois par an.
Il a tenu sept réunions en 2019.

Le Comité des Risques est composé de trois membres : Carole Abbey, qui en est le président, Marcel Kahn et Chetan Singh, tous trois nommés à ces fonctions le 14 juin 2019.

6 - Rémunération des membres du Conseil d'administration

Nous vous rappelons que l'Assemblée générale mixte du 21 juillet 2016 a décidé de fixer à 450 000 € la somme annuelle mise à disposition du Conseil d'administration au titre des jetons de présence, pour l'exercice 2016 et les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration a fixé comme suit les principes de répartition des rémunérations (ex-jetons de présence) entre les administrateurs :

Les administrateurs indépendants (membres du Conseil n'entretenant « aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre leur liberté de jugement » et n'étant pas administrateurs depuis plus de neuf ans perçoivent :

- d'une part, un montant trimestriel de 12 500 € par administrateur,
- d'autre part, le cas échéant et en sus :
 - un montant trimestriel de 8 000 € pour le Président du Conseil d'administration,
 - un montant trimestriel de 1 900 € pour chaque président de comité, auquel s'ajoutent 2 000 € par séance du comité à laquelle celui-ci participe,
 - un montant trimestriel de 1 150 € pour chaque membre de comité, auquel s'ajoutent 1 000 € par séance du comité à laquelle celui-ci participe.

Tous les montants précités s'entendent avant impôts et prélèvements sociaux ou avant retenue à la source. Les rémunérations (ex-jetons de présence) des administrateurs sont payables trimestriellement, à terme échu.

Les administrateurs non indépendants ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur mandat d'administrateur.

Un tableau (point 2 du Rapport sur le Gouvernement d'entreprise) présente les montants des rémunérations versées aux administrateurs en 2018 et 2019.

7 - Commissaires aux comptes

Nous vous rappelons que, par décisions de l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 26 juin 2015, PricewaterhouseCoopers Audit a été renouvelé en qualité de commissaire aux comptes titulaire et Jean-Christophe Georghiou a été nommé en qualité de commissaire aux comptes suppléant. Leurs mandats arriveront à échéance à l'issue de l'Assemblée générale annuelle à tenir en 2021.

Par décisions de l'Assemblée générale mixte du 21 juillet 2016, les cabinets Emargence Audit et Fi Ability ont respectivement été nommés en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire et de co-commissaire aux comptes suppléant. Leurs mandats arriveront à échéance à l'issue de l'Assemblée générale annuelle à tenir en 2022.

Aucun renouvellement de mandat de commissaires aux comptes n'est à prévoir cette année.

8 - Evolution des participations

Le tableau figurant en annexe des comptes donne les principales informations sur les filiales et participations détenues par votre Société.

9 - Activités en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice, la Société n'a eu aucune activité en matière de recherche et de développement.

Nous vous précisons toutefois que le GIE du Groupe Aviva France a exposé des dépenses de recherche et de développement pour le compte de ses membres, lesquelles ont été réparties entre les membres dans les conditions prévues par le Règlement Intérieur.

10- Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales en France mais aussi, à une échelle plus large, l'environnement économique mondial. Des mesures rigoureuses pour contenir la vitesse de propagation du virus ont été mises en place en France et dans les autres pays touchés par le Covid-19.

Aviva France a mis en place une surveillance étroite afin de mesurer les impacts éventuels sur la poursuite opérationnelle de ses activités, les conséquences d'une dégradation de l'environnement macro-économique, les variations de valeur des actifs financiers.

* * * * *

Vous trouverez en annexe l'ensemble des informations, rapports ou présentations prévus par les dispositions législatives ou réglementaires en vigueur.

Nous vous invitons à statuer sur les résolutions proposées.

Le Conseil d'administration

Annexe A

informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients

(article D.441-4 code de commerce)

Ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, la société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017

	Article D.441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	néant					néant
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC)						
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues		0				
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)		0				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : Factures réglées au comptant					

	Article D.441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	0					
Montant total des factures concernées TTC						-
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC						0 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues		0				
Montant total des factures exclues TTC		0				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux dans les conditions de l'article L.441-6					

Rapport sur le Gouvernement d'entreprise

En application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, le Conseil d'administration vous présente dans cette section son rapport sur le gouvernement d'entreprise.

I- LISTE DES FONCTIONS DE GESTION, DE DIRECTION, D'ADMINISTRATION OU DE SURVEILLANCE EXERCEES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2019 (ARTICLE L.225-37-4 DU CODE DE COMMERCE)

Carole ABBEY

- Née le 04-01-1976

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA FRANCE 331 309 120 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur a) présidente du Comité des Risques b) membre du Comité des Comptes et de l'Audit	nommée le 14-06-2019
Bpifrance 507 532 678 RCS Créteil	société anonyme	administrateur	cooptée le 20-12- 2019
ICADE (EMGP) 582 074 944 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur	---
TONUS TERRITOIRES 830 106 385 RCS Paris	société anonyme	administrateur	---
SCET 562 000 349 RCS Paris	société anonyme	représentant permanent de la Caisse des Dépôts, administrateur	---
CDC HABITAT 470 801 168 RCS Paris	société anonyme d'économie mixte	représentant permanent de la Caisse des Dépôts, membre du conseil de surveillance	nommée le 04-09-2019
Sicovam Holding 411 200 363 RCS Paris	société anonyme	représentant permanent de la Caisse des Dépôts, administrateur	nommée le 15-07-2019

Joanna BALDWIN

- Née le 09-06-1950

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA FRANCE 331 309 120 RCS Nanterre	Société Anonyme	Administrateur Supervision des activités Client, « Conduct » et Culture	--- ---
Mandat exercé à l'étranger			
HM Revenue & Customs (Royaume-Uni)	Non-Ministerial Government Department	Administrateur Chair Customer Experience Committee	fin des mandats en mars 2019

Andrew BRIGGS

- Né le 24-03-1966

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA FRANCE 331 309 120 RCS Nanterre	Société Anonyme	administrateur	fin de mandat le 24-04-2019
Mandats exercés à l'étranger			
AVIVA plc (Royaume-Uni)	Public limited company	administrateur et membre de l'« Administration Committee »	fin de mandat le 24-04-2019
AVIVA ADMINISTRATION LIMITED (Royaume-Uni)	Limited by shares	administrateur	fin de mandat le 24-04-2019
AVIVA INSURANCE LIMITED (Royaume-Uni)	Limited by shares	administrateur	fin de mandat le 24-04-2019
AVIVA LIFE & PENSIONS UK LIMITED (Royaume-Uni)	Limited by shares	administrateur	fin de mandat le 24-04-2019
AVIVA LIFE HOLDINGS UK LIMITED (Royaume-Uni)	Limited by shares	administrateur	fin de mandat le 24-04-2019
AVIVA LIFE SERVICES UK LIMITED (Royaume-Uni)	Limited by shares	administrateur	fin de mandat le 24-04-2019
AVIVA UK DIGITAL LIMITED (Royaume-Uni)	Limited by shares	administrateur	fin de mandat le 24-04-2019
FRIENDS LIFE FPG LIMITED (Royaume-Uni)	Limited by shares	administrateur	fin de mandat le 24-04-2019

FRIENDS LIFE FPL LIMITED (Royaume-Uni)	Limited by shares	administrateur	fin de mandat le 24-04-2019
FRIENDS LIFE FPLMA LIMITED (Royaume-Uni)	Limited by shares	administrateur	fin de mandat le 24-04-2019
GOVERNMENT'S BUSINESS CHAMPION FOR OLDER WORKERS (Royaume-Uni)	Association	administrateur	---
ASSOCIATION OF THE BRITISH INSURERS (Royaume-Uni)	Association	administrateur	---
N S P C C (National Society for the Prevention of Cruelty to Children) (Royaume-Uni)	Children's Charity	Trustee and Chair of the Income Generation Committee	---

Arthur CHABROL

- Né le 19-12-1972

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA FRANCE 331 309 120 RCS Nanterre	société anonyme	directeur général délégué	---
AVIVA VIE 732 020 805 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. directeur général	---
AVIVA EPARGNE RETRAITE 378 741 722 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. directeur général	---
AVIVA RETRAITE PROFESSIONNELLE 833 105 067 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. directeur général	1. --- 2. nommé le 24-06-2019
AVIVA DEVELOPPEMENT VIE 834 141 517 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur	---
AVIVA INVESTORS FRANCE 335 133 229 RCS Paris	société anonyme à directoire et conseil de surveillance	membre du conseil de surveillance	---
AVIVA INVESTORS REAL ESTATE FRANCE SGP 810 423 392 RCS Paris	société anonyme	administrateur	fin de mandat suite à fusion-absorption le 04-11-2019

EPARGNE ACTUELLE 751 726 076 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur	---
NEWCO 6 880 005 897 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur	nommé le 18-12-2019 (date d'immatriculation de la société)

Angela DARLINGTON

- Née le 07-05-1968

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA FRANCE 331 309 120 RCS Nanterre	Société Anonyme	administrateur	----
Mandats exercés à l'étranger			
AVIVA EMPLOYMENT SERVICES LIMITED (Royaume-Uni)	Limited by shares	administrateur	fin de mandat le 17-04-2019
AVIVA GROUP HOLDINGS LIMITED (Royaume-Uni)	Limited by shares	administrateur	fin de mandat le 07-05-2019
AVIVA ADMINISTRATION LIMITED (Royaume-Uni)	Limited by shares	administrateur	nommée le 07-08-2019
AVIVA LIFE & PENSIONS UK LIMITED (Royaume-Uni)	Limited by shares	administrateur	nommée le 07-08-2019
AVIVA LIFE HOLDINGS UK LIMITED (Royaume-Uni)	Limited by shares	administrateur	nommée le 07-08-2019
AVIVA UK DIGITAL LIMITED (Royaume-Uni)	Limited by shares	administrateur	nommée le 07-08-2019
AVIVA LIFE SERVICES UK LIMITED (Royaume-Uni)	Limited by shares	administrateur	nommée le 07-08-2019
FRIENDS LIFE FPLMA LIMITED (Royaume-Uni)	Limited by shares	administrateur	nommée le 07-08-2019

Patrick DIXNEUF

- Né le 16-10-1964

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA FRANCE 331 309 120 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. directeur général	---
UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE 473 801 330 RCS Paris	société anonyme cotée	1. administrateur 2. président du conseil d'administration Membre du comité a) des Nominations b) des Rémunérations c) de l'Audit d) des Risques	-- a) --- b) --- c) et d) : fin des mandats le 24-06-2019
AVIVA ASSURANCES 306 522 665 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. président du conseil d'administration	fin des mandats le 28-06-2019
AVIVA VIE 732 020 805 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. président du conseil d'administration	fin des mandats : le 24-06-2019
AVIVA EPARGNE RETRAITE 378 741 722 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. président du conseil d'administration	fin des mandats le 24-06-2019
AVIVA RETRAITE PROFESSIONNELLE 833 105 067 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. président du conseil d'administration	fin des mandats le 24-06-2019
AVIVA INVESTORS FRANCE 335 133 229 RCS Paris	société anonyme à directoire et conseil de surveillance	membre et vice-président du conseil de surveillance	---
AVIVA INVESTORS REAL ESTATE FRANCE SA 434 129 649 RCS Paris	société anonyme	administrateur	démission à effet du 30-06-2019
L'INSTITUT DE L'ECONOMIE POSITIVE 518 553 276 RCS Nanterre	société par actions simplifiée	représentant permanent d'Aviva France Ventures, membre du conseil de surveillance	désigné à compter du 12-10-2019
GIE AFER 325 590 925 RCS Paris	groupement d'intérêt économique	administrateur	---
Mandats exercés à l'étranger			
Aviva SA Emeklilik ve Hayat Turquie	Private Company	1- administrateur 2- membre de l'« Investment Committee »	nommé le 05-11-2019

Aviva Insurance Ireland Designated Activity Company Irlande	Designated Activity Company (DAC) Limited by shares	administrateur	nommé le 18-11-2019
Aviva Life & Pensions Ireland Designated Activity Company - Irlande	Designated Activity Company (DAC) Limited by shares	administrateur	nommé le 12-11-2019

Depuis le 26-04-2019, Patrick Dixneuf exerce les fonctions de CEO Europe au sein du groupe Aviva. Il exerce par ailleurs des fonctions de gérance d'une SCI familiale.

Phalla GERVAIS

- Née le 01-06-1968

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA FRANCE 331 309 120 RCS Nanterre	société anonyme	directeur général délégué	---
UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE 473 801 330 RCS Paris	société anonyme cotée	1. administrateur membre du Comité a) de l'Audit b) des Risques c) des Nominations d) des Rémunérations	--- a) : --- b) : --- c) et d) : nommée le 21-02-2019
AVIVA ASSURANCES 306 522 665 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. président du conseil	1. --- 2. nommée le 28-06-2019
AVIVA EPARGNE RETRAITE 378 741 722 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. président du conseil	1. --- 2. nommée le 24-06-2019
AVIVA VIE 732 020 805 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. président du conseil	1. --- 2. nommée le 24-06-2019
AVIVA RETRAITE PROFESSIONNELLE 833 105 067 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. président du conseil 3. directeur général	1. --- 2. nommée le 24-06-2019 3. fin de mandat le 24-06-2019
AVIVA INVESTORS FRANCE 335 133 229 RCS Paris	société anonyme	membre du conseil de surveillance	---
AVIVA INVESTORS REAL ESTATE FRANCE SA 434 129 649 RCS Paris	société anonyme	représentant permanent d'Aviva Vie, administrateur	---

AFER PREMIUM 850 896 986 RCS Paris	SICAV	représentant permanent d'Aviva Vie, administrateur	---
GIE AFER 305 590 925 RCS Paris	groupement d'intérêt économique	administrateur	---

Yves MANSION

- Né le 09-01-1951

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA FRANCE 331 309 120 RCS Nanterre	Société Anonyme	1. administrateur a) président du comité des comptes & de l'audit b) membre du comité des risques	fin des mandats le 14-06-2019
MANSIONS 498 491 810 RCS Paris	Société par Actions Simplifiée	Président	---

Yves Mansion exerce aussi des fonctions de gérance d'une SCI familiale

Marcel KAHN

- Né le 01-06-1956

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA FRANCE 331 309 120 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur a) président du comité des comptes & de l'audit b) membre du comité des risques	nommé le 14-06-2019
CEGEDIM 350 422 622 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur a) président du comité d'audit	---
FINANCIERE d'ARGENSON 805 108 743 RCS Nanterre	société par actions simplifiée	président	---
HUBB REAL ESTATE INVESTMENT MANAGERS 842 307 795 RCS Paris	société par actions simplifiée	président	---

AMARANTE 848 511 614 RCS Paris	société par actions simplifiée	président	---
Mandat exercé à l'étranger			
Advanced Credit Solutions (ACS) - Luxembourg	société anonyme	administrateur et membre du comité AML	---

Marcel Kahn exerce par ailleurs des fonctions de gérance d'une SCI familiale.

Pascal ROCHE

- Né le 02-12-1962

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
RAMSAY-GENERALE de SANTE 383 699 048 RCS Paris	Société anonyme	Directeur général	-
DYNAMIS 348 383 761 RCS Paris	Société anonyme	Président Directeur Général	---
IMMOBILIERE DE SANTE 352 781 447 RCS Paris	S.A.S.	Directeur Général	fin de mandat 14-01-2019
COMPAGNIE GENERALE de SANTE 331 915 876 RCS Paris	S.A.S.	Président	---
GIE RAMSAY SANTE 429 427 008 RCS Paris	GIE	Administrateur	-
GIE RAMSAY HOSPITALISATION 348 112 541 RCS Paris	GIE	Administrateur	-
FONDATION D'ENTREPRISE RAMSAY SANTE 508 945 359 RCS Paris	Association	Administrateur	---
Groupement de Coopération Sanitaire Ramsay Santé pour l'Enseignement et la Recherche 808 324 016 RCS Paris	Groupement de coopération sanitaire	Administrateur	---
AVIVA FRANCE 331 309 120 RCS Nanterre	Société anonyme	1. Administrateur 2. Président du conseil d'administration a) Président du Comité des Risques b) Membre du Comité des Comptes et de l'Audit	1. : --- 2 : à compter du 25-04-2019 a) et b) : jusqu'au 25-04-2019

Mandat exercé à l'étranger			
CAPIO AB Société de droit étranger immatriculée en Suède	Société cotée jusqu'au 28-11-2018	Président du conseil d'administration	---

Marc SEVESTRE

- Né le 27-06-1955

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA FRANCE 331 309 120 RCS Nanterre	Société Anonyme	1. administrateur membre du Comité a) des Comptes & de l'Audit b) des Risques	fin des mandats le 14-06-2019
1Plus1Equals3 789 873 536 RCS Nanterre	SARL	gérant	
Contrat Facile - Testamento 795 229 451 RCS Paris	SAS	administrateur	nommé en janvier 2019
JeSuisBienAssuré 829 608 595 RCS Nanterre	SAS	président	
E A S E	Association 1901	président	

Chetan SINGH

- Né le 13-10-1976

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA FRANCE 331 309 120 RCS Nanterre	Société Anonyme	1. administrateur membre du Comité a) des Comptes & de l'Audit b) des Risques	nommé le 14-06-2019
Mandats exercés à l'étranger			
AVIVA EUROPE SE (Royaume-Uni)	Societas europaea (SE)	président	---

AVIVA INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED (Royaume-Uni)	Limited by shares	président	—
AVIVA LIFE INSURANCE COMPANY INDIA LIMITED (Inde)	Public company	administrateur membre du « Risk Management Committee » et du comité d'audit	nommé le 20-08-2019

Maurice TULLOCH

- Né le 21-03-1966

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA FRANCE 331 309 120 RCS Nanterre	Société Anonyme	administrateur et président du Conseil d'administration	fin des mandats le 25-04-2019
Mandats exercés à l'étranger			
AVIVA plc (Royaume-Uni)	Public limited company	administrateur et membre de l'« Administration Committee »	---
AVIVA GROUP HOLDINGS LIMITED (Royaume Uni)	Limited by shares	administrateur	nommé le 25-03-2019
9543864 Canada Inc (Canada)	Private corporation	administrateur et président	fin des mandats le 09-05-2019
Aviva Canada Inc (Canada)	Private corporation	administrateur et président	fin des mandats le 09-05-2019
Aviva General Insurance Company (Canada)	Private corporation	administrateur et président	fin des mandats le 09-05-2019
Aviva Insurance Company of Canada (Canada)	Private corporation	administrateur et président	fin des mandats le 09-05-2019
Elite Insurance Company (Canada)	Private corporation	administrateur et président	fin des mandats le 09-05-2019
Pilot Insurance Company (Canada)	Private corporation	administrateur et président	fin des mandats le 09-05-2019
S&Y Insurance Company (Canada)	Private corporation	administrateur et président	fin des mandats le 09-05-2019
Scottish & York Insurance Co. Limited (Canada)	Private corporation	administrateur et président	fin des mandats le 09-05-2019
Traders General Insurance Company (Canada)	Private corporation	administrateur et président	fin des mandats le 09-05-2019
AVIVA RE LIMITED (Bermudes)	Limited by shares	administrateur	fin de mandat le 30-10-2019

AVIVA ITALIA HOLDING SpA (Italie)	S.p.A. Societa per Azioni	administrateur	fin de mandat le 30-04-2019
AVIVA TOWARZYSTWO UBEZPIECZEN NA ZYCIE S.A. (Pologne)	Spolka z Ograniczona Odpowiedzialnoscia (Sp z o.o.)	président du conseil de surveillance	fin de mandat le 15-05-2019
AVIVA TOWARZYSTWO UBEZPIECZEN OGOLNYCH S.A. (Pologne)	Spolka z Ograniczona Odpowiedzialnoscia (Sp z o.o.)	membre du conseil de surveillance	fin de mandat le 15-05-2019
AVIVA SA EMEKLILIK ve HAYAT (Turquie)	Private company	membre du conseil d'administration et vice-président	fin des mandats le 24-04-2019
POOL RE – Pool Reinsurance Company Limited (Royaume-Uni)	Private company limited by guarantee without share capital	administrateur	---
Insurance Development Forum (Royaume Uni)	Public/private partnership	membre du « Steering Committee »	---
The Geneva Association (Suisse)	Non-profit organisation	Membre du conseil d'administration	nommé le 30-05-2019

II - ETAT RECAPITULATIF DES REMUNERATIONS (EX-JETONS DE PRESENCE) VERSEES AUX ADMINISTRATEURS EN 2018 ET 2019

Administrateurs	Jetons de présence versés en 2018	Jetons de présence versés en 2019
Carole ABBEY *	---	29 470 €
Joanna BALDWIN **	57 203 €	58 947 €
Marcel KAHN *	---	28 770 €
Yves MANSION *	55 440 €	26 670 €
Pascal ROCHE *	57 540 €	56 035 €
Marc SEVESTRE *	50 540 €	24 220 €
Total	220 723 €	224 112 €

Il s'agit de montants :

- (*) nets des prélèvements sociaux de 17,20 % et de l'acompte sur l'impôt sur le revenu de 12,80 %
- (**) nets de la retenue à la source au taux de 12,80 %.

Les administrateurs ne figurant pas dans le tableau ci-dessus n'ont pas perçu de rémunérations.

III - CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L.225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, vous serez appelés à statuer sur le rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif aux conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce et à approuver les conventions autorisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 qui y sont mentionnées.

IV- CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE SOCIETE CONTROLEE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4, 2°, du code de commerce, nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention, directement ou par personne interposée entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la société Aviva France, et d'autre part, une autre société contrôlée par la société Aviva France au sens de l'article L. 233-3 du même code, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

V - TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
(ARTICLE L.225-129-1 ET L.225-129-2 DU CODE DE COMMERCE)

- Néant -

VI - MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Le Conseil d'administration d'Aviva France a décidé que les fonctions de Directeur général seraient dissociées de celles de Président du Conseil d'administration.

Ce choix de mode de gouvernance a été appliqué tout au long de l'exercice 2019 et jusqu'à ce jour.

Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et les comptes consolidés



19 rue Pierre Semard
75 009 PARIS
☎ 01 53 19 00 00
☎ 01 53 19 00 05
www.emargence.fr



PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine
Tel : 01 56 57 58 59
www.pwc.fr



SA AVIVA FRANCE

Société anonyme
Au capital de 1 678 702 329 €
RCS n° : 331 309 120

80 avenue de l'Europe
92270 BOIS COLOMBES

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2019



SA AVIVA FRANCE

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SA AVIVA FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 5 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes fournis par PricewaterhouseCoopers Audit au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- Attestation relative au montant des engagements et à celui des garanties afférentes au titre des régimes de retraite,
- Attestation sur la Déclaration de Performance Extra Financière,
- Attestations des valeurs liquidatives sur certains fonds immobiliers,
- Rapport sur la protection des avoirs client (Union Financière de France).



Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des titres de participation (se référer aux notes 2.1 et 3.1.1 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié	Approche d'audit retenue
<p>Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2019 pour un montant net de 3 594 millions d'euros, représentent un des postes les plus importants de l'actif.</p> <p>Comme décrit dans la note 2.1 de l'annexe, les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Les éventuelles dépréciations sont déterminées par référence à leur valeur d'utilité. Les éléments pris en considération pour déterminer cette valeur sont l'actif net réévalué, la rentabilité, les perspectives de réalisation, la conjoncture économique et éventuellement la valeur marchande des participations concernées.</p> <p>Les techniques retenues par la direction pour procéder à la valorisation de ces titres comportent ainsi une part significative de jugement quant aux choix des méthodologies, des hypothèses et des données utilisées. En raison du caractère significatif des titres de participation et du fait de la sensibilité aux choix de la direction quant aux méthodologies et paramètres de calcul, nous avons considéré la correcte évaluation des titres de participation comme un point clé d'audit.</p>	<p>Afin d'apprécier le caractère raisonnable de la valorisation des titres de participation détenus par la SA AVIVA FRANCE, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyser la pertinence des méthodes de valorisation retenues et vérifier leur correcte application - Apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues - Réconcilier les données utilisées avec les données auditées



Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 5 mai 2020 et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AVIVA FRANCE par l'Assemblée Générale du 21 juillet 2016 pour le cabinet Emargence Audit et du 25 juin 2012 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2019, le cabinet Emargence Audit était dans la 4^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 8^{ème} année.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris et Neuilly-Sur-Seine, le 20/05/2020

Les commissaires aux comptes

CABINET EMARGENCE AUDIT
Représenté par Frédéric GOUVET
Commissaire aux comptes associé

CABINET PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
Représenté par Marine BARDON
Commissaire aux comptes associée

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

EMARGENCE AUDIT
19 rue Pierre Sémard
75009 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

A l'assemblée générale
AVIVA FRANCE
80, Avenue de l'Europe
92270 Bois Colombes

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société AVIVA FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 5 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes fournis par *PricewaterhouseCoopers Audit* au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés sont les suivants :

- Attestation relative au montant des engagements et à celui des garanties afférentes au titre des régimes de retraite,
- Attestation sur la Déclaration de Performance Extra Financière,
- Attestations des valeurs liquidatives sur certains fonds immobiliers,
- Rapport sur la protection des avoirs client (Union Financière de France).

AVIVA FRANCE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019 - Page 2

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Nous avons identifié les points clés de l'audit suivant :

1. Estimation des provisions pour sinistres non connus ou tardifs

Risque identifié	Approche d'audit retenue
<p>Les provisions pour sinistres, figurant au bilan au 31 décembre 2019 pour un montant de 2 183 millions d'euros au sein du Groupe Aviva France, représentent un des postes les plus importants des provisions techniques non vie.</p> <p>Comme indiqué en note III.2 Opérations techniques d'assurance non-vie / « Provisions pour sinistres à payer » de l'annexe aux comptes consolidés, elles correspondent à l'estimation, nette de recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion).</p> <p>L'estimation des provisions techniques s'appuie notamment sur des données historiques faisant l'objet de projections visant à calculer le coût de sinistres non connus ou tardifs, en utilisant des méthodes actuarielles.</p> <p>Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des estimations des frais de gestion afférents. Les garanties à développement long sont particulièrement concernées par ces éléments et sont caractérisées par une volatilité plus importante.</p> <p>Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres non connus ou tardifs, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants, avec le support de nos actuaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions ; • Apprécier la pertinence de la méthode de calcul utilisée pour l'estimation des provisions ; • Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul des provisions (profondeur de l'historique pris en compte, nombre d'années de stabilisation) ; • Apprécier la fiabilité des états produits par votre société, retraçant les données historiques, et les rapprocher des données servant de base à l'estimation des provisions avec la comptabilité ; • Analyser le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni/mali du dénouement) ;

AVIVA FRANCE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019 - Page 3

2. Évaluation des actifs financiers

Risque identifié	Approche d'audit retenue
<p>Le Groupe Aviva détermine des provisions pour dépréciation à caractère durable des placements financiers relevant de l'article R.343-9 et R.343-10 du Code des assurances sur la base d'une analyse réalisée séparément sur chacun de ces 2 périmètres, selon les modalités exposées dans la note de l'annexe aux comptes consolidés, en note III.6.2 « Règles spécifiques aux placements de l'activité d'assurance ».</p> <p>Le montant de ces provisions au 31 décembre 2019 au bilan consolidé d'Aviva France est non significatif. Pour les placements relevant de l'article R.434-10 une reprise de 12 millions d'euros a eu lieu sur cette provision et pour les placements relevant de l'article R. 343-9, cette provision n'a pas fait l'objet de mouvements, comme indiqué dans la note de l'annexe suscitée.</p> <p>Pour les titres à revenu fixe, une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements [...] une telle provision peut être constituée dès lors qu'il existe une intention de cession avérée sur des titres en situation de moins-value latente. Concernant les actifs relevant de l'article R. 343-10 du Code des Assurances, les règles de dépréciation sont déterminées par le règlement ANC 2015-11 du 26 novembre 2015.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La part importante de jugement de la direction dans la détermination de certaines valorisations, notamment pour les titres non cotés, et dans le calcul des valeurs recouvrables ; • La part importante de jugement de la direction dans l'analyse du risque de crédit. 	<p>Pour apprécier le caractère raisonnable des provisions à caractère durable nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous avons analysé les critères d'identification des titres susceptibles de présenter une dépréciation durable utilisés par la direction et nous sommes assurés de leur cohérence ainsi que de leur conformité à la réglementation en vigueur ; • Nous avons pris connaissance de la conception et avons testé les différents contrôles clés d'Aviva relatifs à la détermination de ces provisions ; • Nous avons apprécié la cohérence des analyses de la direction sur le risque de crédit des émetteurs et la justification de la direction de l'utilisation de valeurs recouvrables.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 5 mai 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

AVIVA FRANCE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019 - Page 4

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AVIVA FRANCE par votre assemblée générale du 25 juin 2012 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 21 juillet 2016 pour le cabinet Emargence Audit.

Au 31 décembre 2019, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 8^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Emargence dans la 4^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

AVIVA FRANCE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019 - Page 5

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

AVIVA FRANCE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés


Exercice clos le 31 décembre 2019 - Page 6

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris et Neuilly-Sur-Seine, le 20/05/2020

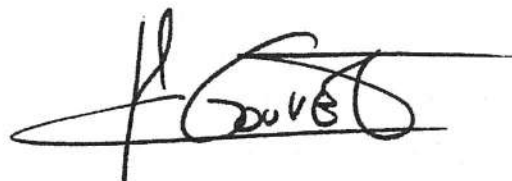
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Marine Bardon

EMARGENCE AUDIT



Frédéric Gouvet

comptes annuels

- ***Bilan au 31 décembre 2019***
- ***Compte de résultat de l'exercice 2019***
- ***Annexe aux comptes annuels 2019***

BILAN ACTIF

(en Keuros)

ACTIF	31/12/2019			31/12/2018
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Immobilisations corporelles :				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières :				
Titres de participations	3 594 370	695	3 593 675	3 581 589
Prêts	292 786		292 786	2 786
Autres immobilisations financières	7 266		7 266	3 207
ACTIF IMMOBILISE	3 894 421	695	3 893 726	3 587 582
Groupe et associés	20 510		20 510	27 670
Autres créances	34 230		34 230	62 681
Valeurs mobilières de placement				144 768
Disponibilités	226 521		226 521	21 010
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	281 261		281 261	256 129
TOTAL	4 175 682	695	4 174 987	3 843 710

BILAN PASSIF

(en Keuros)

PASSIF	31/12/2019	31/12/2018
	Avant affectation du résultat	Avant affectation du résultat
CAPITAL SOCIAL	1 678 702	1 678 702
PRIMES & RESERVES :		
Primes liées au capital		
Réserve légale	167 870	167 870
Réserve libre	501 143	511 324
REPORT A NOUVEAU		99 863
RESULTAT DE L'EXERCICE	511 900	240 619
ACOMPTÉ SUR DIVIDENDE		
CAPITAUX PROPRES	2 859 616	2 698 378
Produit des émissions de titres participatifs	1 100 000	950 000
AUTRES FONDS PROPRES	1 100 000	950 000
PROVISIONS REGLEMENTEES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	629	701
Emprunts et dettes auprès des établis.de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	2 083	
Dettes fiscales et sociales	7 885	1 679
Groupe et associés	200 710	185 222
Autres dettes	4 064	7 730
DETTES	214 742	194 631
TOTAL	4 174 987	3 843 710

AVIVA France

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2019	31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION :		
. Prestations	-	-
. Reprises de provisions, transferts de charges	72	73
. Autres produits d'exploitation	15 449	15 279
Total I :	15 521	15 352
CHARGES D'EXPLOITATION :		
. Achats et charges externes	60 021	45 808
. Impôts, taxes et versements assimilés	232	221
. Salaires, traitements et charges sociales	2 835	2 791
. Dotations aux amortissements et aux provisions		
. Autres charges	304	299
Total II :	63 392	49 119
RESULTAT D'EXPLOITATION (III = I - II)	-47 871	-33 767
Quote-part des résultat sur opérations faites en commun		
. Bénéfice (IV)		
. Perte (V)	914	404
PRODUITS FINANCIERS :		
. Revenus de participations	568 401	271 404
. Autres intérêts et produits assimilés	4 058	29
. Différence positive de change		
. Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
. Reprise de provisions	12 000	
Total VI :	584 459	271 433
CHARGES FINANCIERES :		
. Intérêts et charges assimilées	56 762	54 725
. Différences négatives de change		
. Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement	385	456
. Dotations aux amortissements et aux provisions	37	
Total VII :	57 183	55 181
RESULTAT FINANCIER (VIII = VI - VII)	527 276	216 252
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
. Sur opération de gestion	0	
. Sur opérations en capital		
. Gain d'intégration fiscale (brut d'impôt)	131 823	137 879
. Reprise de provisions		
Total IX :	131 823	137 879
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
. Sur opération de gestion	0	
. Sur opérations en capital		
. Dotations aux provisions		
Total X :	0	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (XI = IX - X)	131 823	137 879
Participation des salariés (XII)	914	341
Impôt sur les bénéfices (XIII)	97 500	79 000
TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VI + IX)	731 803	424 664
TOTAL DES CHARGES (II + V + VII + X + XII + XIII)	219 903	184 045
BENEFICE / (PERTE) DE L'EXERCICE	511 900	240 619

ANNEXE AUX COMPTES 2019

1 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice 2019 Aviva France a perçu 568,4 millions d'euros (M€) de revenus de ses filiales. Elle a versé à ses actionnaires 350,7 M€ de dividende au titre de l'année 2018.

Le bénéfice net de l'exercice s'élève à 511,9 M€.

2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2019 sont établis suivant les normes, principes et méthodes comptables généralement admis en France, conformément au règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables et aux principes suivants :

- Principe de prudence,
- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices.

2.1 - Evaluation des titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les éventuelles dépréciations sont déterminées par référence à leur valeur d'utilité. Les éléments pris en considération pour déterminer cette valeur sont l'actif net réévalué, la rentabilité, les perspectives de réalisation, la conjoncture économique et éventuellement la valeur marchande des participations concernées.

2.2 - Evaluation des autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Les éventuelles dépréciations sont déterminées par référence au cours moyen publié du dernier mois de l'exercice pour les titres cotés, ou à leur valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

2.3 - Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Les éventuelles dépréciations sont déterminées par référence au cours de bourse pour les titres cotés, à la valeur vénale pour les autres titres.

2.4 - Créances

Les créances sont inscrites pour leur valeur nominale sous déduction, le cas échéant, d'une dépréciation si leur valeur probable de négociation est inférieure.

2.5 - Engagements de retraite et autres avantages du personnel

Avantages à court terme :

Ils sont payables dans les douze mois et sont comptabilisés immédiatement en charge.

Avantages à long terme :

Conformément à la recommandation CNC 2003 R 01 § 6211, la société Aviva France applique la méthode préférentielle et comptabilise au bilan la valeur nette de l'engagement.

Elle utilise la méthode des unités de crédits projetées conformément à la même recommandation et applique la méthode du « corridor » en étalant les écarts actuariels excédant 10 % du maximum entre la juste valeur des actifs de couverture et de l'obligation en début d'exercice.

3 - NOTES SUR LE BILAN

3.1 - ACTIF IMMOBILISE

3.1.1 - Titres de participation

Au 31 décembre 2019 la valeur brute des titres de participation s'élève à 3 594,4 M€ et se décompose comme suit :

(en millions d'euros)

Désignation	Nombre d'actions	%	Valeur brute d'inventaire
Aviva Vie	5 777 200	99,99	3 039,6
Aviva Assurances	3 908 436	99,99	516,7
Aviva Investors France	1 166 797	99,99	17,8
Aviva Investors Real Estate France	157 089	99,99	15,1
Locamat	269 999	99,99	4,2
Aviva Solutions	7 500	100,00	0,8
Autres participations			0,2
Total			3 594,4

3.1.2 - Dépréciation des titres de participation

Au 31 décembre 2019, la dépréciation des titres de participation s'élève à 0,7 M€ et se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)

Désignation	31/12/2018	Dotations Reprises	31/12/2019
Aviva Investors Real Estate France	12,0	(12,0)	-
Aviva Solutions	0,7	-	0,7
Total	12,7	(12,0)	0,7

3.1.3 - Prêts et TSDI

(en millions d'euros)

Désignation	31/12/2018	Mouvements de la période	31/12/2019
TSDI Sogessur (<i>souscrit en 2003</i>)	1,3	-	1,3
TSDI Sogessur (<i>souscrit en 2004</i>)	1,5	-	1,5
TSDI Aviva Vie (<i>souscrits en 2019</i>)	-	290,0	290,0
Total	2,8	-	292,8

3.1.4 - Autres immobilisations financières

Il s'agit de la caution d'un montant de 3,2 M€ versée à la SCI Montaigne au titre du bail de l'immeuble loué par Aviva France.

3.2 – ETAT DES CREANCES

Les créances au 31/12/2019, à l'exception de celles liées à des contrats de régime de retraite sur-complémentaire, sont toutes à échéance de moins d'un an.

(en millions d'euros)

Actif circulant	31/12/2019	31/12/2018
Comptes courants financiers (cash-pooling) :		
- SCIP	-	-
- Voltaire	0,9	0,4
- Locamat	6,1	6,4
- Coupole des halles	0,3	0,2
- Courcelles	0,7	
Comptes courants d'intégration fiscale :		
- Aviva Assurances	-	-
- Aviva Vie	0,0	17,2
- AER	0,0	2,4
- Aviva Investors France	0,8	-
- Epargne actuelle	1,1	
- Aviva Investors Real Estate France	0,8	0,3
- Aviva Investors Real Estate France SGP		0,2
- ARP	9,8	0,2
- Autres		0,4
Comptes courants frais généraux :		
- Autres	0,1	-
Créances groupe et associés	20,5	27,7
Etat / impôt de groupe	0,0	27,6
Etat / TVA déductible	0,0	0,1
Autres	-	-
Créances fiscales et sociales	0,0	27,7
Autres créances (a)	34,2	35,0
Valeurs mobilières de placement (b)	0,0	144,8
Banque	226,5	21,0
Charges constatées d'avance	0,0	0,0
Total général	281,3	256,1

(a) dont 33,2 M€ au titre des contrats de régime de retraite sur-complémentaire

(b) constituées d'OPCVM de trésorerie

3.3 – ETAT DES DETTES

(en millions d'euros)

Dettes	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts courus sur emprunts et TSDI	2,1	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Dettes financières	2,1	-
Etat / impôt de groupe	-	-
Etat / TVA collectée	-	-
Autres	7,9	1,7
Dettes fiscales et sociales	7,9	1,7
Comptes courants financiers (cash-pooling) :		
- G.I.E. du groupe Aviva France	94,1	85,3
- SCI Montaigne	38,3	42,8
- SCI Pesaro	-	-
- Epargne Actuelle	20,1	9,7
- Aviva Investors Real Estate France	7,4	9,3
- SCI Charles Hermite	-	-
- Aviva Solutions	2,9	2,1
- Aviva Investors France	0,0	11,7
- SCI Carpe Diem	-	-
- SAS Courcelles	0,0	4,7
- Zelmis	2,9	-
- Autres	1,4	0,7
Comptes courants d'intégration fiscale :		
- Aviva Vie	4,3	-
- Aviva Assurances	18,9	14,1
- Aviva Epargne Retraite	8,4	-
- Aviva Investissements	1,1	1,0
- Aviva Investors France	0,0	2,9
- Autres	0,3	0,9
Autres comptes courants Groupe	0,5	-
Dettes groupe et associés	200,7	185,2
Dividendes et distributions à verser	-	-
Autres dettes (a)	4,1	7,7
Total général	214,7	194,6

a) Les autres dettes sont constituées principalement des charges à payer qui se détaillent comme suit :

- Honoraires et frais liés à la transformation 0,7 M€.
- Honoraires des commissaires aux comptes 1,1 M€.
- Honoraires et frais liés à la communication 0,9 M€.
- Résultat du GIE 0,9 M€.

Les dettes au 31/12/2019 sont toutes à échéance de moins d'un an.

3.4 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces provisions, d'un montant de 0,6 M€ au 31 décembre 2019, concernent les engagements de retraite.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Avantages à court terme :

Ils sont payables dans les douze mois et sont comptabilisés immédiatement en charge.

Avantages à long terme :

Conformément à la recommandation CNC 2003 R 01 § 6211, la société Aviva France applique la méthode préférentielle et utilise la méthode des unités de crédits projetés dans le calcul de ses engagements.

Concernant les avantages postérieurs à l'emploi, elle applique la méthode dite du « corridor » en étalant les écarts actuariels excédant 10 % du maximum entre la juste valeur des actifs de couverture et de l'obligation à l'ouverture sur la durée résiduelle d'activité.

Concernant les autres avantages à long terme, comme requis par cette même recommandation, elle reconnaît les écarts actuariels immédiatement en résultats et comptabilise donc au bilan la valeur nette de l'engagement.

AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI (en milliers d'euros)

1) Régime à cotisations définies

La société verse 2,30% de la masse salariale à un régime de retraite par capitalisation gérée par la société d'assurance Cardif. Ce versement est soumis à plafonnement. Les cotisations constatées en charge au cours de cet exercice s'élèvent à 8 K€.

2) Régime à prestations définies

Les régimes post-emploi à prestations définies en vigueur au sein du groupe sont les suivants :

- du PSAD : régime de retraite surcomplémentaire envers d'anciens cadres dirigeants, fermé en 1978. Ce régime est géré par le BCAC. Le montant de la provision inscrite au bilan est de 0,8 M€.
- du régime de retraite surcomplémentaire, fermé au 1er janvier 1996, gérée par Cardif. La sur-couverture résiduelle (33 M€) est portée par Aviva France, signataire du contrat avec Cardif pour l'ensemble du groupe.

En K€

Nom du régime	RPGV	PSAD	Total
Variation de la dette actuarielle			
- Valeur de la dette actuarielle à l'ouverture	55 854	794	56 648
- Coût des services rendus dans la période	137		137
- Intérêt sur la dette	408	4	412
- Cotisations employés			
- Modification du régime			
- Acquisitions/Cessions de filiales			
- Réductions de régimes			
- Cessations de régimes			
- Evénements exceptionnels			
- (Gains)/pertes actuariels	3 909	36	3 946
- Prestations	(3 549)	(89)	(3 638)
- Ecart de conversion			
- Transfert des provisions de personnel			
- Autres			
- Valeur de la dette actuarielle à la clôture (A)	56 760	745	57 505
Dont régimes entièrement non financés	-	745	745
Dont régimes financés en tout ou partie	56 760	-	56 760
Variation des actifs de couverture			
- Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture	90 613	Néant	Néant
- Prestations versées	(3 549)		
- Rendements des actifs	725		
- Ecart actuariel	6 310		
- Juste valeur des actifs de couverture à la clôture (B)	94 100	Néant	Néant
Couverture financière (A-B)	(37 340)	745	(36 595)
- Ecart actuariels restant à amortir (gains/pertes)	4 170	(116)	4 054
- Coût des services passés restant à amortir	-		-
- Dette initiale restant à amortir			
- Actif non comptabilisé			
Montant comptabilisé au bilan	(33 170)	629	(32 541)
Juste valeur des droits à remboursement			
- Juste valeur des droits à remboursement à l'ouverture			
- Juste valeur des droits à remboursement à la clôture			
- Précisions sur les droits à remboursement			
Charge de l'exercice			
- Coût des services rendus de la période	137		137
- Coût financier (effet de la désactualisation)	408	4	412
- Prestations		(89)	(89)
- Rendement attendu des actifs de régime	(725)		(725)
- Amortissement des profits ou pertes actuariels	208	13	222
- Amortissement du coût des services passés			
- Amortissement de la dette initiale non constatée			
- Profit ou perte résultant de la réduction ou de la liquidation			
- Plafonnements d'actifs			
- Evénements exceptionnels			
- Autres	-		-
Coût total de la période	29	(72)	(44)
Justification de la différence entre la valeur de bilan à l'ouverture et à la clôture (recommandation CNC 2003 - R01) :			
Valeur de bilan à l'ouverture	(33 199)	701	(32 497)
Prestations			-
Transfert de personnel			
Charge de l'exercice	23	(72)	(49)
Valeur de bilan à la clôture	(33 175)	629	(32 546)
Hypothèses actuarielles :			
- Taux d'actualisation retenus régime	0,0%	-0,1%	
- Taux d'inflation retenus régime			
- Taux de rendement attendus des actifs régime	0,0%		
- Table de mortalité des actifs			
- Table de mortalité des retraités	TGH-TGF 2005	TGH-TGF 2005	
- Taux attendus d'augmentation de salaires			
- Taux d'évolution des coûts médicaux			
- Taux d'augmentation des rentes retenu	1,8%	1,8%	
- Age de départ en retraite	62 ans pour non cadres / 63 ans pour cadres et membres de Direction		
- Taux de sortie			

* en fonction de la tranche d'âge et de la catégorie professionnelle

4 – TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2019, le capital social, entièrement libéré, est composé de 186 522 481 actions d'une valeur nominale de 9 euros.

Variation des capitaux propres	Affectation résultat 2018 (a)					Situation nette au 31/12/2019
	Situation nette au 31/12/2018	Affectation au report à nouveau	Affectation à la réserve libre	Dividende versé	Résultat 2019	
Capital Social	1 678,7					1 678,7
Prime d'émission	-					-
Réserve légale	167,9					167,9
Autres réserves	511,3			-10,2		501,1
Report à nouveau	99,9			-99,9		0,0
Résultat de l'exercice	240,6			-240,6	511,9	511,9
TOTAL	2 698,4	0,0	0,0	-350,7	511,9	2 859,6

(a) : cf Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2019

5 – AUTRES FONDS PROPRES

Le 8 décembre 2015, Aviva Participations, devenue Aviva France, a procédé à l'émission de deux obligations subordonnées réservées à Aviva Group Holdings Ltd : Tier 1 d'un montant de 700 M€ et Tier 2 d'un montant de 250 M€.

Le 16 août 2019 Aviva France a procédé à l'émission d'une nouvelle obligation subordonnée souscrit par AGH d'un montant de 150M€
Ces obligations remplissent les conditions des fonds propres au sens de la réglementation Solvabilité II.
Le paiement des intérêts est effectué semestriellement.

Obligation subordonnée Tier 1		Obligation subordonnée Tier 2	
Montant	700 M€	Montant	250 M€
Intérêts	Euribor 6 mois + 646 points de base	Intérêts	Euribor 6 mois + 453 points de base
Prix d'émission	Au pair	Prix d'émission	Au pair
Prix de remboursement	Au pair	Prix de remboursement	Au pair

Obligation subordonnée	
Montant	150 M€
Intérêts	Euribor 6 mois + 405 points de base
Prix d'émission	Au pair
Prix de remboursement	Au pair

6 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

6.1 – Ventilation du chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Autres intérêts et produits assimilés (*)	4,0	-
Chiffres d'affaires	4,0	-

6.2 – Ventilation du résultat d'exploitation

(en millions d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Produits d'exploitation (a)	15,4	15,3
Reprises sur provisions	0,1	0,1
Produits d'exploitation (A)	15,5	15,3
Autres achats et charges externes :		
- Loyer et charges (a)	(15,5)	(15,3)
- Facturation du G.I.E. du groupe Aviva France	(32,7)	(14,7)
- Honoraires des Commissaires aux Comptes	(1,1)	(1,1)
- Autres achats et charges externes	(10,7)	(14,7)
Impôts et taxes	(0,2)	(0,2)
Salaires et traitements (b)	(2,0)	(2,1)
Charges sociales :		
- Régime de retraite sur-complémentaire RPGV	(0,0)	0,0
- Autres charges sociales (b)	(0,8)	(0,8)
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-
Autres charges	(0,3)	(0,3)
Charges d'exploitation (B)	(63,4)	(49,1)
Quote-part des résultats sur opérations faites en commun (C)	(0,9)	(0,4)
Résultat d'exploitation (A + B + C)	(48,8)	(34,2)

(a) Concernent la location (charges) et la sous-location (produits) du siège social du Groupe Aviva France situé à Bois-Colombes

(b) Concerne le mandataire social

6.3 – Ventilation des charges financières

(en millions d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Intérêts TSDI AGH Ltd	56,8	54,7
Autres charges financières	0,4	0,5
Charges financières	57,2	55,2

6.4 - Résultat exceptionnel

Il n'y a eu aucune opération exceptionnelle au cours de l'exercice 2019.

6.5 - Impôt sur les bénéfices – intégration fiscale

Le groupe Aviva France a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 1988. Aviva France en qualité de société tête de groupe, est redevable d'un impôt de 97,5 M€ au titre de 2019, pour 130,8 M€ à charge des sociétés appartenant au périmètre d'intégration fiscale.

Compte tenu d'une part des éléments précités, et d'autre part des charges liées aux liquidations d'impôt, le gain net d'intégration fiscale de l'exercice s'établit à 34,3 M€.

7 – RESULTAT COURANT – RESULTAT EXCEPTIONNEL

(en millions d'euros)		Exercice 2019	Exercice 2018
Résultat courant (*)	Brut	477,6	181,7
	Impôt	-	-
	Net	477,6	181,7
Résultat exceptionnel	Brut	-	-
	Impôt	34,3	58,9
	Net	34,3	58,9
Résultat total	Brut	477,6	181,7
	Impôt	34,3	58,9
	Net	511,9	240,6

(*) Y compris participation des salariés

8 - AUTRES INFORMATIONS

8.1 - Informations en matière de rémunérations

Les jetons de présence versés au titre de l'exercice 2019 aux membres du conseil d'administration s'élèvent à 303 550 €.

8.2 - Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Conformément aux dispositions de l'art R 123-198-9° du Code de commerce, cette information n'est pas fournie dans la présente annexe, mais dans celle des comptes consolidés.

8.3 - Engagements hors-bilan

Les écarts actuariels restant à amortir sur les engagements de retraite sont inscrits en engagements hors bilan pour un montant de 4,1 M€, se détaillant en :

- 4,2 M€ pour les engagements figurant à l'actif,
- 0,1 M€ pour les engagements figurant au passif.

Se référer au § 3.4 concernant les avantages postérieurs à l'emploi.

8.4 - Effectifs

Il n'y a aucun salarié en 2019.

Le montant porté sous l'intitulé « masse salariale » correspond à la rémunération du mandataire social.

8.5 - Consolidation

Le groupe Aviva Plc qui détient la majorité des droits de vote et des droits financiers de la société, établit des comptes consolidés. Ceux-ci intègrent globalement les comptes d'Aviva France.

9 - EVENEMENTS POST-CLOTURE

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales en France mais aussi, à une échelle plus large, l'environnement économique mondial. Des mesures rigoureuses pour contenir la vitesse de propagation du virus ont été mises en place en France et dans les autres pays touchés par le Covid-19.

Aviva France a mis en place une surveillance étroite afin de mesurer les impacts éventuels sur la poursuite opérationnelle de ses activités, les conséquences d'une dégradation de l'environnement macro-économique, les variations de valeur des actifs financiers.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

en euros

Sociétés ou groupe de sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenu		Valeur nette d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
			détenu	en %						
A - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à la publication										
1) Filiales (50 % au moins)										
Aviva Vie										
70 avenue de l'Europe	1 205 528 533	1 257 371 230	99,99	99,99	3 039 649 898	-	-	4 558 188 322	214 396 739	450 621 600
92270 Bois Colombes										
Aviva Assurances										
13 rue du Moulin Bailly	178 771 908	55 061 751	99,99	99,99	516 658 309	-	-	1 628 504 454	-32 415 284	80 122 938
92270 Bois Colombes										
Aviva Investors France										
14 rue Roquepine	18 608 050	41 801 485	95,62	95,62	17 792 131	-	-	254 957 142	32 344 621	25 389 513
75008 Paris										
Aviva Investors Real Estate France										
24 26 rue de la Pépinière	2 513 440	13 130 440	100%	100%	15 079 666	-	-	20 761 307	12 310 994	11 231 835
75008 Paris										
2) Filiales (moins de 50 %)										
- néant -										
B - Renseignements concernant les autres filiales et participations										
Participations françaises					19 574 231					12 267 436
Participations étrangères					-					-
Total				(*)	3 593 674 569					568 401 488

(*) y.c. mali technique

Aviva France – exercice clos le 31 décembre 2019

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(article R225-102 du Code de commerce)

en euros

Nature des indications	2015	2016	2017	2018	2019
I - Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 678 527 999	1 678 702 329	1 678 702 329	1 678 702 329	1 678 702 329
Nombre d'actions émises	186 503 111	186 522 481	186 522 481	186 522 481	186 522 481
II - Opérations et résultats de l'exercice					
Revenus financiers	385 222 151	352 901 651	250 823 697	271 432 919	527 275 941
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	356 959 922	281 504 435	179 596 668	181 666 970	-914 394
Impôts sur les bénéfices	5 060 047	21 625 517	53 189 220	58 879 054	34 322 863
Résultat après impôts, amortissements et provisions	362 019 969	303 185 438	232 665 896	240 618 663	511 900 166
Résultat distribué	201 423 960	76 474 217	251 805 349	350 662 264	0
III - Résultat des opérations réduit à une action					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	1,94	1,63	1,25	1,29	2,74
Résultat après impôts, amortissements et provisions	1,94	1,63	1,25	1,29	2,74
Dividende attribué à chaque action	1,08	0,41	1,35	1,88	0,00
IV - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale de l'exercice	-	-	1 310 299	1 580 207	1 155 542
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (<i>hors provisions</i>)	-	-	686 603	690 007	859 530

comptes consolidés

- ***Bilan consolidé au 31 décembre 2019***
- ***Résultats consolidés de l'exercice 2019***
- ***Annexe aux comptes consolidés***

ACTIF DU BILAN CONSOLIDE au 31 décembre 2019*En millions d'euros*

	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Ecarts d'acquisition	1	1,7	2,8
Actifs incorporels	2	41,4	35,2
Portefeuille de contrats		5,8	2,6
Autres		35,6	32,6
Placements des entreprises d'assurance	3	66 022,8	64 725,6
Placements représentant les engagements en UC	3	24 241,5	20 363,9
Placements des autres entreprises	3	428,2	561,3
Titres mis en équivalence	4	-	-
Part des cessionnaires dans les provisions techniques	14	1 556,6	1 471,8
Créances nées des opérations d'assurance et de réassurance	5	687,2	636,0
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	6	692,9	369,5
Autres créances	7	454,6	487,6
Autres actifs	8	9,4	10,8
Comptes de régularisation actif	9	1 436,4	1 454,9
Frais d'acquisition reportés		865,9	856,2
Autres		570,5	598,7
Différence de conversion		1,4	2,4
TOTAL ACTIF		95 574,1	90 121,8

PASSIF DU BILAN CONSOLIDE au 31 décembre 2019*En millions d'euros*

	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux propres du groupe	10	1 919,0	2 164,3
Capital social		1 678,7	1 678,7
Primes liées au capital		-	-
Réserves part groupe		135,0	96,7
Résultat part groupe		105,3	388,9
Intérêts minoritaires	11	120,4	116,9
Part des minoritaires dans les réserves		106,9	92,7
Part des minoritaires dans le résultat		13,5	24,2
Passifs subordonnés	12	1 100,0	950,0
Provisions pour risques et charges	13	95,1	95,8
Provisions techniques	14	62 468,1	60 417,8
Provisions techniques Vie		59 298,2	57 487,5
Provisions techniques Non Vie		3 169,9	2 930,3
Provisions techniques en UC	14	24 285,8	20 370,2
Dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance	15	1 643,5	1 455,9
Dettes représentées par des titres	16	-	-
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	17	62,9	177,1
Autres dettes	18	3 814,8	4 308,2
Comptes de régularisation passif	19	64,5	65,6
Différences de conversion		-	-
TOTAL PASSIF		95 574,1	90 121,8

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES*En millions d'euros*

	31/12/2019	31/12/2018
ENGAGEMENTS RECUS		
- Entreprises d'assurance	0,3	0,4
- Autres entreprises	44,3	42,8
ENGAGEMENTS DONNES		
- Entreprises d'assurance	711,3	1 100,0
- Autres entreprises	10,4	9,9
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et retrocessionnaires	84,2	104,1

RESULTATS CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2019

En millions d'euros

	Exercice 2019				2 018
	Assurance Vie	Assurance Non Vie	Autres Activités	TOTAL	TOTAL
Primes émises	6 094,7	1 738,2	-	7 832,9	6 309,7
Variation des primes non acquises	-	(39,3)	-	(39,3)	(48,2)
Primes acquises	6 094,7	1 698,9	-	7 793,6	6 261,5
Produits d'exploitation bancaire	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires des autres activités	-	-	274,4	274,4	260,2
Autres produits d'exploitation	237,1	12,9	1,2	251,2	241,9
Produits financiers nets de charges	4 549,5	(16,4)	(26,5)	4 506,6	(369,1)
Total des produits d'exploitation courants	10 881,3	1 695,4	249,1	12 825,8	6 394,5
Charges de prestations d'assurance	(10 126,9)	(1 329,2)	-	(11 456,1)	(4 788,7)
Résultat de la réassurance	(10,4)	(7,9)	-	(18,3)	(32,4)
Charges d'exploitation bancaire	-	-	-	-	-
Charges des autres activités	-	-	(272,3)	(272,3)	(246,3)
Charges de gestion	(430,0)	(411,8)	-	(841,8)	(808,7)
Total des charges d'exploitation courantes	(10 567,3)	(1 748,9)	(272,3)	(12 588,5)	(5 876,1)
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	314,0	(53,5)	(23,2)	237,3	518,4
Transferts intersectoriels	3,0	0,1	(3,1)	-	-
Résultat de l'exploitation courante corrigé	317,0	(53,4)	(26,3)	237,3	518,4
Autres produits nets	(13,6)	(0,7)	-	(14,3)	(10,9)
Résultat exceptionnel	-	-	0,1	0,1	0,5
Impôt sur les résultats	(109,1)	13,9	(7,9)	(103,1)	(91,7)
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	194,3	(40,2)	(34,1)	120,0	416,3
Quote-part dans les résultats des entreprises MEE	-	-	-	-	-
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	(0,1)	(0,7)	(0,4)	(1,2)	(3,2)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	194,2	(40,9)	(34,5)	118,8	413,1
Intérêts minoritaires	(4,8)	-	(8,7)	(13,5)	(24,2)
RESULTAT NET (Part du groupe)	189,4	(40,9)	(43,2)	105,3	388,9

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS 2019

I. Faits caractéristiques de l'exercice 2019

L'année 2019 a principalement été marquée par :

- La fusion par voie d'absorption d'Aviva Investors France avec Aviva Investors Real Estate SGP anciennement détenue à 100% par Aviva Investors Real Estate France. La fusion, rétroactive au 1^{er} janvier 2019, a été réalisée en valeur comptable et n'a aucun impact sur les comptes consolidés.
- L'émission le 16 août 2019 par Aviva France, d'une nouvelle dette subordonnée de 150 millions d'euros envers Aviva Group Holdings (éligible en tant que fonds propres dans le référentiel Solvabilité 2).

Il convient de mentionner par ailleurs, l'acquisition le 7 novembre 2019, de MAMANN Invest. holding détenant 100% de la société de gestion de patrimoine S.A.C.A.F (Société d'Administration et de Courtage d'Assurances Françaises). Compte tenu de la date d'acquisition, l'impact sur les comptes consolidés est peu significatif.

II. Principes et modalités de consolidation

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les principes comptables généraux applicables en France, et en particulier avec le règlement ANC n°2015-11 Art.500-1 du Code des Assurances.

II.1 Méthodes de consolidation utilisées

Toutes les entreprises significatives contrôlées de manière exclusive par le groupe font l'objet d'une intégration globale.

La méthode de la mise en équivalence est retenue pour les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable et dont l'impact sur le résultat ou les capitaux propres est significatif. Aucune société consolidée n'est consolidée par mise en équivalence.

Les SICAV et fonds assimilés sont exclus de la consolidation en raison à la fois de leurs principes comptables spécifiques et de leur caractère de supports de contrats à capital variable (règlement ANC n°2015-11 Art.500-1 du Code des Assurances). Il en va de même pour les sociétés immobilières dont le résultat est appréhendé sans décalage significatif d'exercice dans la société détentrice.

II.2 Date de clôture

Les comptes des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 décembre.

II.3 Conversion

Le groupe ne compte aucune filiale étrangère dans son périmètre de consolidation.

Les opérations en devises sont converties en euros d'après les cours de change à la date d'inventaire. Les différences de change sont constatées

- au bilan s'il s'agit de différences de conversion sur des positions structurelles (principalement sur actifs de placement)
- en résultat de change s'il s'agit de différences de change sur des positions de change opérationnelles.

Ces opérations sont peu matérielles au sein du groupe, qui exerce quasi-exclusivement son activité sur le territoire français.

II.4 Ecarts de première consolidation

L'écart de première consolidation représente la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la quote-part d'actif net retraité à la date d'acquisition.

II.4.1 Principes généraux appliqués

En application du règlement ANC n°2015-11 Art.500-1 du Code des Assurances, le groupe Aviva France a procédé au retraitement rétroactif des opérations d'entrée de périmètre consécutives à des acquisitions ou à des fusions, réalisées antérieurement au premier exercice d'application de l'ancien règlement CRC 2000-05, soit pour les comptes de l'exercice 2001. Ce retraitement, consistant à réévaluer les actifs et passifs identifiables des sociétés ayant fait l'objet de ces prises de contrôle, afin de les porter à une valeur d'entrée correspondant à leur valeur d'utilité à la date d'acquisition, a été fait d'après les règles d'évaluation prévues au paragraphe 2112 du règlement 2000-05.

L'écart de première consolidation constaté par le nouveau groupe Aviva France au 31 décembre 2016 n'a pas fait l'objet d'un tel retraitement (à l'instar de l'écart de première consolidation constaté par l'ancien groupe Aviva France au 31 décembre 1995, lors de l'établissement de ses premiers comptes consolidés, et exclusivement relatif à sa constitution initiale).

Les opérations ayant fait l'objet d'un retraitement rétroactif sont les suivantes :

- Acquisition de la société Union Financière de France Banque (UFF) en août 1997
- Acquisition de la société Aviva Epargne Retraite (AER, anciennement SEV) en août 1997
- Acquisition de la société Sinafer en août 1997 (fusionnée depuis avec Epargne Actuelle)
- Intégration par voie de fusion des activités françaises de Norwich Union en mai 2000

Par ailleurs, ce retraitement avait également été effectué suite à l'acquisition, en octobre 2004, de la société Antarius, cédée en 2017.

Une approche similaire a été retenue concernant le rachat par Aviva Vie de la quote-part d'AER (anciennement SEV) précédemment détenue par les actionnaires minoritaires. Tous les actifs et passifs de cette société, consolidée par intégration globale, étant déjà inscrits au bilan consolidé d'Aviva France, cette opération ne se traduit que par l'inscription d'une nouvelle valeur de portefeuille en actif incorporel.

L'intégration des activités françaises de General Accident en 1998, ainsi que la fusion entre Eurofil et Tellit en 1999 n'ont pas été retraitées, du fait du caractère non significatif de l'impact d'un éventuel retraitement sur le bilan consolidé du groupe.

II.4.2 Coût d'acquisition des titres

En conformité avec le règlement ANC n°2015-11 Art.500-1 du Code des Assurances, le coût d'acquisition des titres est en principe égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur, majoré du montant net d'impôt de tous les autres coûts directement imputables à l'acquisition. L'évaluation de ce coût doit représenter la juste valeur de la contrepartie remise par l'acquéreur au vendeur.

II.4.3 Valeur d'utilité des actifs et passifs des participations acquises

Du fait de la nature des participations acquises et de leurs actifs et passifs à leurs dates d'acquisition respectives, les retraitements visant à porter ces derniers en valeur d'utilité ont essentiellement modifié les valeurs des portefeuilles de contrats d'assurance vie et des placements. Concernant les autres postes de bilan (y compris les provisions techniques d'assurance), les valeurs d'entrée initiales ont été jugées suffisamment proches des valeurs d'utilité pour ne pas procéder à leur réévaluation.

Valeurs des portefeuilles de contrat d'assurance vie : leur valeur d'utilité correspond à l'estimation de la valeur actuelle des profits futurs qui seront générés par les portefeuilles de contrats existant à la date d'acquisition. La valeur de chaque portefeuille est calculée par ensemble homogène de contrats. Les coûts d'acquisition différés de l'entreprise acquise sont annulés à la date de l'acquisition. Cette valeur est amortie, par ensemble homogène de

contrats, selon un plan, révisé régulièrement, reflétant le constat effectif des profits futurs, sur une durée raisonnable. Ce plan a notamment été révisé en 2005 en cohérence avec la révision des tables actuarielles utilisées pour la détermination des frais d'acquisition reportés (voir paragraphe III.3.).

Placements : la valeur d'utilité des placements immobiliers correspond à la dernière valeur d'expertise disponible à la date de l'acquisition. Les valeurs mobilières amortissables sont entrées en valeur de marché à la date d'acquisition, les surcotes et décotes étant ensuite portées en résultat sur leur durée résiduelle. Les autres valeurs mobilières ont été évaluées à leur valeur de réalisation (telle que définie au paragraphe III.6 de la présente annexe) à la date d'acquisition, dans la mesure où celle-ci n'était pas significativement affectée par un effet de fortes variations ponctuelles à cette date. La reprise ultérieure en résultat de ces écarts d'évaluation est traitée ligne à ligne.

Il convient de préciser que les dettes et créances d'impôts différés ainsi que les participations différées des bénéficiaires de contrats aux résultats dérivant des écarts d'évaluation ont été constatées dans les comptes consolidés conformément aux dispositions générales du règlement ANC n°2015-11 Art.500-1 du Code des Assurances.

II.5 Ecarts d'acquisition

Le règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) n° 2015-07 du 23 novembre 2015, homologué par arrêté du 4 décembre 2015, est venu modifier à compter du 1^{er} janvier 2016 les modalités de prise en compte des écarts d'acquisition en consolidation. Toutefois au vue des faibles montants en jeu, Aviva France a opté pour la possibilité offerte par le texte de ne pas modifier les traitements appliqués aux écarts d'acquisition présents dans ses comptes consolidés au 31 décembre 2015. Sur l'exercice 2019, aucun nouvel écart d'acquisition n'est apparu dans les comptes consolidés.

Les écarts d'acquisition résiduels correspondent à la fraction de l'écart de première consolidation qui ne se trouve pas affectée aux actifs ou passifs des participations acquises après leur mise en valeur d'utilité.

Les écarts d'acquisition positifs sont en principe amortis sur 20 ans à moins :

- soit que leur montant soit non significatif,
- soit qu'une durée plus courte soit économiquement justifiée.

Leur valeur est susceptible d'être appréciée chaque année au regard de la situation des entreprises concernées.

Les éventuels écarts d'acquisition négatifs, correspondant à une accumulation de résultats d'une société dont les titres étaient détenus antérieurement à son entrée dans le périmètre de consolidation, sont repris en résultat selon un plan d'amortissement adapté à la situation de la société concernée.

Les éventuels écarts d'acquisition négatifs correspondant à la prise en compte dans le prix d'acquisition d'une insuffisance de rendement futur sont classés en provisions pour pertes et charges et repris en résultat à un rythme adapté à la situation de l'entreprise. Il n'existe pas de tels écarts à la clôture de l'exercice 2019 dans les comptes consolidés du groupe.

II.6 Opérations internes entre sociétés consolidées

II.6.1 Cessions d'actifs

Toutes les plus et moins-values de cession intra-groupe sont neutralisées dans les comptes consolidés.

II.6.2 Autres opérations

Les autres opérations internes et notamment les opérations de réassurance sont éliminées au bilan et au compte de résultat.

II.7 Fiscalité - impôts différés

Il convient de rappeler que le groupe Aviva France a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 1998, avec l'ancienne entité Aviva Participations (désormais Aviva France) en qualité de société tête de groupe.

L'adoption du nouveau périmètre d'intégration a pour conséquence la prise en compte de l'intégration fiscale au sein du périmètre de consolidation pour les entités suivantes : Aviva France, Aviva Vie, Aviva Epargne Retraite, Aviva Retraite Professionnelle, Epargne Actuelle, Aviva Développement Vie, Aviva Assurances, Aviva Investors France, Aviva Investors Real Estate France et Aviva Investissements.

Les différences temporaires existant entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des actifs et des passifs figurant au bilan ainsi que les reports fiscaux déficitaires donnent lieu à la détermination d'impôts différés aux derniers taux connus (méthode du report variable).

La situation au regard des impôts différés est appréhendée au niveau du groupe fiscalement intégré ou de chaque entité fiscale pour les sociétés non intégrées. Tous les passifs et actifs d'impôts différés sont pris en compte. Néanmoins, seuls les soldes passifs nets sont inscrits au passif du bilan consolidé. Lorsque le groupement ou une entité fiscale présente un solde actif net, ce dernier n'est porté à l'actif du bilan consolidé que dans la mesure où sa récupération est jugée probable à court terme. Au 31 décembre 2019, aucun solde net d'impôt différé actif n'a été porté à l'actif du bilan consolidé. A cette date, le total des soldes nets d'impôt différé non constatés s'élève à 50 millions d'euros.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés à la date d'arrêté des comptes. Ainsi au 31 décembre 2019, il est appliqué un taux différent en fonction de l'année de reversement des différences temporaires. Conformément à l'article 39 de la loi de finance 2020, les taux ont été appliqués de la façon suivante : 34.43% en 2019, 32.02% en 2020, 28.41% en 2021 et 25.83% pour les différences temporaires se reversant après 2022.

III. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes consolidés sont établis suivant les méthodes définies par le groupe pour sa consolidation en conformité avec :

- les principes comptables généraux applicables en France aux entreprises d'assurance,
- les méthodes d'évaluation mentionnées dans cette note qui s'appliquent à l'élaboration des comptes consolidés par dérogation aux méthodes applicables aux comptes individuels (telles que définies dans règlement ANC n°2015-11 Art.500-1 du Code des Assurances).

Les méthodes retenues dans les comptes consolidés n'altèrent pas les retranscriptions des caractéristiques économiques et juridiques des contrats d'assurance, quelle que soit leur localisation.

III.1 Ventilation des frais des sociétés d'assurance par destination

Les frais des sociétés d'assurance françaises et étrangères sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes du compte de résultat au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des critères objectifs d'activité.

Les frais de gestion des placements sont inclus dans la charge des placements.

Les frais de règlement des sinistres sont compris dans la charge de sinistres.

Les frais d'acquisition des contrats, les frais d'administration et les autres charges techniques apparaissent en tant que tels au compte de résultat technique.

III.2 Opérations techniques d'assurance non vie

Primes

Les primes correspondent aux primes émises hors taxes, brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes.

Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date de clôture.

Provisions pour primes non acquises (voir note 14 de l'annexe des comptes consolidés)

Une provision pour primes non acquises, brute de commissions et de frais, est constatée contrat par contrat en fonction du temps restant à courir entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime.

Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition des contrats (voir note 9 de l'annexe des comptes consolidés) incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste frais d'acquisition reportés inclus dans les comptes de régularisation.

La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'acquisition au compte de résultat.

Sinistres

Les sinistres réglés se composent des éléments suivants :

- les sinistres réglés durant l'exercice relatifs à l'exercice en cours ou à des exercices antérieurs nets des recours encaissés ;
- les frais de règlement des sinistres (frais des services de règlement et commissions affectées à la gestion des sinistres).

Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation nette de recours à encaisser du coût de l'ensemble des sinistres survenus et non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non.

Elles incluent une provision pour frais de gestion déterminée en fonction des taux de frais réels observés. Les provisions pour sinistres à payer ne sont pas escomptées.

Provisions mathématiques de rentes

Les provisions mathématiques de rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise afférents aux rentes et accessoires de rentes.

Les provisions mathématiques de rentes sont calculées en utilisant les tables considérées comme adéquates localement. Les taux techniques utilisés pour l'actualisation des engagements sont au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés.

Provisions d'égalisation

Ces provisions peuvent être constituées si elles ont pour objet de faire face aux risques et événements à venir caractérisés par une faible fréquence et un coût unitaire élevé. Elles concernent en particulier les événements naturels.

Autres provisions techniques (voir note 14 de l'annexe des comptes consolidés)

Une provision pour risques en cours est constituée par catégorie de risques en complément de la provision pour primes non acquises lorsque les sinistres susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs à des contrats souscrits avant cette date et les frais d'acquisition et d'administration afférents ne sont pas couverts par la provision pour primes non acquises.

Des provisions pour risques croissants sont constituées en assurance maladie et invalidité lorsque les risques croissent avec l'âge de l'assuré et sont couverts par des primes constantes.

Réserve de capitalisation

Les mouvements de l'exercice affectant cette réserve, constatés par le résultat dans les comptes individuels, sont annulés dans les comptes consolidés. Il convient de rappeler que les modifications apportées à la réglementation comptable par l'arrêté du 30 décembre 2010 portant sur les articles R.343-3 et R.343-8 du Code des Assurances, à l'occasion de la réforme de la fiscalité de la réserve de capitalisation fin 2010, sont donc sans incidence sur les comptes consolidés.

III.3 Opérations techniques d'assurance vie

Définition

Les opérations classées sous la rubrique "assurance vie" regroupent celles qui sont définies comme des opérations vie par les différentes législations applicables aux sociétés consolidées. L'activité "dommages" des sociétés mixtes est rattachée au secteur non vie.

Primes

Les primes sont comptabilisées brutes de réassurance lors de leur émission.

Provisions d'assurance vie (voir note 14 de l'annexe des comptes consolidés)

Les provisions mathématiques représentent la différence entre la valeur actuelle des engagements pris par l'assureur et la valeur actuelle des engagements pris par l'assuré.

Du côté de l'assureur, il s'agit de la valeur actuelle du capital garanti compte tenu de la probabilité de versement de ce capital, augmentée de la valeur actuelle des frais de gestion. Du côté de l'assuré, l'engagement correspond à la valeur actuelle des cotisations restant à payer et des frais d'acquisition restant à amortir.

Les provisions des rentes en cours de service sont toutes calculées à partir des tables centrales Hommes et Femmes 2005 depuis le 31 décembre 2006.

A compter du 21 décembre 2012, une distinction de table est opérée selon le type de contrat pour toutes les rentes liquidées :

Table centrale Hommes et Femmes 2005 pour les rentes issues de contrats collectifs,

Table centrale Femmes 2005 pour les rentes issues de contrats individuels.

Depuis 2017, compte tenu des niveaux actuels des taux des marchés financiers et, dans l'objectif de sécuriser les engagements envers les assurés pour les années futures, le groupe Aviva a décidé de provisionner ses rentes en service en appliquant au taux du tarif un plafond fixé à 2 %.

En 2019, le groupe a abaissé ce taux à 1,50 % pour tenir compte du contexte des taux bas ou négatifs.

Depuis 2010, la participation aux résultats des contrats en euros incorporée aux provisions techniques est comptabilisée brute de chargements de gestion, quelle que soit l'origine du portefeuille.

Contrats libellés en unités de compte :

Les provisions des contrats d'assurance libellés en unités de compte sont réévaluées à la valeur vénale des unités de compte sur lesquelles les contrats sont adossés, à la clôture de l'exercice.

Les travaux significatifs sur les contrats d'assurance vie non réclamés entrepris en 2014 par la société se sont poursuivis en 2019. Ces éléments ont été partagés avec le régulateur.

Autres provisions techniques

- Provision pour garantie plancher :

Cette provision, qui couvre les risques en cas de décès et en cas de vie est calculée à partir du modèle de Black & Scholes. Cette garantie est révisable annuellement.

Son calcul intègre une volatilité par support qui tient compte de l'expérience des deux dernières années observées.

- Provision globale de gestion :

Une provision de gestion est constituée, le cas échéant, afin de couvrir globalement les charges de gestion futures de l'ensemble des contrats non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements contractuels sur les produits financiers. Une telle provision est comptabilisée, au 31 décembre 2019, au bilan de la société Aviva Vie, pour 28.5 millions d'euros et de la société Aviva Retraite Professionnelle pour 10 millions d'euros. Elle est conservée à l'identique dans les comptes consolidés établis à cette même date.

- Provision pour participation aux bénéfices :

La provision pour participation aux bénéfices est égale aux participations aux bénéfices allouées aux bénéficiaires de contrat, lorsque ces participations ne sont pas payables immédiatement. Ce poste inclut également la provision

pour participation aux excédents.

- Participation des bénéficiaires de contrats aux résultats

Les participations des bénéficiaires de contrats aux résultats se composent de participations exigibles et de participations différées. Les participations exigibles sont maintenues dans les comptes consolidés.

Les participations différées inconditionnelles sont comptabilisées au passif du bilan sur toute différence constatée, sur la base de calcul des droits futurs, entre les comptes individuels et les comptes consolidés, à l'exception des écarts liés à la consolidation des participations détenues par des sociétés d'assurance.

Les participations différées conditionnelles, dont l'exigibilité dépend de la réalisation d'un événement, ne sont constatées que s'il existe une forte probabilité de réalisation de l'événement ou de prise de décision de gestion.

- Frais d'acquisition reportés :

Les frais d'acquisition des contrats vie sont inscrits à l'actif du bilan (voir note 9 de l'annexe des comptes consolidés) et amortis sur la base du rythme de reconnaissance des marges futures, la valeur nette activée n'étant pas inférieure à l'écart de zillmerisation.

En conformité avec l'avis N° 2002-A du Comité d'Urgence du CNC, les frais d'acquisition sont présentés au bilan de manière à distinguer les montants bruts de chargement (inscrits à l'actif du bilan en compte de régularisation) des chargements commerciaux à reporter (portés au passif dans les provisions techniques). Cette présentation est sans incidence sur le résultat (la variation présentée restant nette de chargements commerciaux à reporter).

Jusqu'à fin 2011, la durée d'amortissement maximum était limitée à 10 ans. A compter de 2012, cette limite forfaitaire a cessé d'être appliquée, afin de mieux refléter le rythme d'émergence des marges futures. Cette modification, appliquée de manière symétrique aux frais et aux chargements commerciaux reportés n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés de l'exercice.

Dans une approche prudente, le périmètre des frais et des chargements commerciaux à reporter considéré exclut les éléments relatifs aux réseaux internes de distribution du groupe (réseaux salariés et équipes de vente à distance des sociétés d'assurance), de façon à ne conserver dans ce périmètre que les frais directement proportionnels au niveau de la collecte.

Les lois de maintien des contrats en portefeuille ont été construites en combinant les lois de rachat, de sorties par décès et de sorties par échéance de contrat.

Les frais d'acquisition ne sont activés que dans la mesure où leur amortissement ultérieur est couvert par la marge attendue sur chacune des familles de produits.

Réserve de capitalisation

Les mouvements de l'exercice affectant cette réserve, constatés par le résultat dans les comptes individuels, sont annulés dans les comptes consolidés, et une participation différée est comptabilisée, lorsqu'il existe une forte probabilité d'attribution aux assurés.

Il convient de rappeler que les modifications apportées à la réglementation comptable par l'arrêté du 30 décembre 2010 portant sur les articles R.343-3 et R.343-8 du Code des Assurances, à l'occasion de la réforme de la fiscalité de la réserve de capitalisation fin 2010, sont donc sans incidence sur les comptes consolidés.

Litiges

Les litiges auxquels le groupe pourrait avoir à faire face sont provisionnés en fonction de l'appréciation du risque qu'en a le management.

Cette règle a notamment été appliquée aux litiges relatifs à certains contrats présentant des facultés d'arbitrage à cours connu. Ce risque est comptabilisé, comme les années précédentes, en provisions techniques.

III.4 Opérations de réassurance

Acceptations

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées affaire par affaire sur la base des résultats de l'année, réels ou estimés. Les provisions techniques correspondent aux montants communiqués par les cédantes, majorés le cas échéant de compléments.

Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités.

La part des cessionnaires dans les provisions techniques est évaluée de la même façon que les provisions techniques apparaissant au passif. Les dépôts espèces reçus des réassureurs sont comptabilisés au passif. Les titres remis en nantissement par les réassureurs sont inscrits en hors bilan.

III.5 Opérations réalisées en devises étrangères

Ces opérations sont comptabilisées en devises.

A la clôture, les éléments du bilan et du compte de résultat libellés en devises sont convertis au taux de change du jour de clôture.

Les pertes de change latentes, résultant de la variation des cours de change sur le bilan d'ouverture, font l'objet d'une provision enregistrée au compte de résultat.

III.6 Placements

Les méthodes de comptabilisation et d'évaluation des placements sont fonction du secteur d'activité.

III.6.1 Méthodes communes à l'ensemble des secteurs d'activité

Valeur historique

Lors de leur comptabilisation initiale, les placements sont enregistrés à leur valeur historique. Pour les entités intégrées dans le périmètre lors de la première consolidation, cette valeur est égale au prix d'achat hors intérêts courus. Pour les sociétés ayant fait l'objet d'entrées de périmètre depuis la première consolidation, la valeur retenue pour les comptes consolidés correspond à la valeur de marché constatée à la date de première intégration dans les comptes.

Résultat sur cessions d'actifs

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières ou d'immeubles sont enregistrées au compte de résultat de l'année de la cession.

Elles sont déterminées selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Valeurs de réalisation des valeurs mobilières à la date de clôture

La valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice correspond, pour les titres cotés au cours de bourse du jour de l'inventaire, pour les titres non cotés à leur valeur vénale estimée.

Cette valeur est utilisée pour déterminer les plus ou moins-values latentes ainsi que pour calculer la provision pour dépréciation des valeurs mobilières détenues par les entités exerçant une activité autre que l'assurance (qui figurent dans la note 3).

Immeubles

Les immeubles, les terrains et les parts de sociétés civiles immobilières sont comptabilisés à leur coût d'acquisition net de frais d'achat et d'impôt ou à leur valeur de marché constatée à la date de première intégration dans les comptes, augmenté des travaux de construction et d'amélioration (à l'exclusion des travaux d'entretien).

Les immeubles sont enregistrés à compter du 1^{er} janvier 2005 suivant les méthodes de comptabilisation, d'amortissement et de dépréciation des actifs immobiliers par composant.

La valeur de réalisation des immeubles est déterminée sur la base d'expertises quinquennales qui font l'objet d'une mise à jour annuelle par un expert immobilier indépendant.

Cette valeur de réalisation est utilisée pour déterminer les plus ou moins-values latentes (qui figurent dans la note 3). Les immeubles détenus par les sociétés hors assurance sont enregistrés au coût d'acquisition et éventuellement dépréciés, ligne à ligne, si leur valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition.

III.6.2 Règles spécifiques aux placements de l'activité d'assurance

Placements en valeurs mobilières soumis à l'article R.343-9 du Code des Assurances

Les titres à revenu fixe sont inscrits à leur coût d'achat hors intérêts courus.

Pour les valeurs amortissables définies au R343-9 du Code des Assurances, la différence entre la valeur de remboursement et la valeur d'achat est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

Pour les titres cotés, la valeur de réalisation est déterminée d'après le dernier cours coté en date d'inventaire, obtenus auprès des contributeurs de données financières (Fininfo, Bloomberg).

Pour les titres non cotés ou non disponibles auprès de ces contributeurs, les cours sont obtenus auprès des sociétés de gestion ou des contreparties.

Pour l'ensemble des titres, les cours ont été collectés auprès des différentes sources citées précédemment jusqu'à J+2 de la date d'inventaire. Les cours obtenus au-delà de cette date ont été analysés mais n'ont pas été retenus dans notre présentation des placements car leur impact était peu significatif.

Des contrôles ont été effectués sur certaines lignes obligataires peu liquides ou relatives à des produits structurés à l'aide de modèles internes développés par la Société de Gestion Aviva Investors France, ou de valorisations fournies par un prestataire externe sur la base d'un modèle.

Pour les titres à revenu fixe, une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts ou remboursement du principal). Une telle provision peut aussi être constituée dès lors qu'il existe une intention de cession avérée sur des titres en situation de moins-value latente.

Il convient de rappeler qu'une provision pour émetteur défaillant a été constatée au 31 décembre 2012, pour un montant total de 76,0 M€, sur les titres subordonnés de la banque néerlandaise SNS Bank, détenus par Aviva Vie, AER et Antarius, ainsi que sur les intérêts courus associés, en lien avec la décision d'expropriation prise par le gouvernement néerlandais le 1er février 2013. Cette provision a été portée à 75,0 M€ au 31 décembre 2013. Suite à la cession de la participation d'Aviva Vie dans Antarius le 1er avril 2017, cette provision s'élève désormais à 61,5 M€ dans les comptes consolidés. Aucune dotation ou reprise aux provisions pour émetteur défaillant n'a été constatée en 2019.

Placement en valeurs mobilières soumis à l'article R.343-10 du Code des Assurances

Les titres à revenu variable sont inscrits au bilan sur la base de leur prix d'acquisition.

La valeur de réalisation retenue pour les actions cotées est calculée sur la base du dernier cours coté en date d'inventaire. Ces cours sont obtenus auprès des contributeurs de données (Fininfo, Bloomberg).

Pour les parts d'OPCVM, il est retenu la dernière valeur liquidative publiée au jour de l'inventaire.

Pour les titres de participation, la valeur de référence est la valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise.

Pour les titres à revenu variable, une provision pour dépréciation peut être constatée en ligne à ligne, si une dépréciation à caractère durable est présente. Les modalités d'évaluation des provisions pour dépréciation à caractère durable sont précisées au Titre II du Livre I du règlement ANC n°2015-11 du Code des Assurances.

Ainsi, un titre est présumé durablement déprécié dans les cas suivants :

- il existait une provision pour dépréciation sur ce titre à l'arrêté précédent ;
- ce titre a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable, sur la période de six mois consécutifs précédant l'arrêté.
- il existe des indices objectifs permettant de prévoir que la compagnie ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable de ce titre.

La valeur d'inventaire des titres présentant une dépréciation présumée durable s'analyse, de manière prospective, comme la valeur recouvrable de ces placements, déterminée en prenant en compte la capacité de l'entreprise à détenir ces placements à l'horizon de détention envisagé. La provision pour dépréciation est égale à la différence entre le prix d'acquisition du titre et sa valeur recouvrable.

Sur l'exercice 2019, une reprise de 12M€ sur la dépréciation des titres Aviva Investors Real Estate France chez Aviva France a été constatée.

Depuis le 26 novembre 2015, en application du règlement ANC n°2015-11 concernant les actifs amortissables relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances, il est tenu compte d'un amortissement actuariel de la décote/surcote sur la durée résiduelle de vie du placement. La prime ou la décote représente la différence arithmétique entre le prix d'achat et la valeur de remboursement du placement. Les amortissements cumulés figurent en compte de régularisation à l'actif ou au passif du bilan et la variation de l'exercice figure en autres produits et autres charges de placement du compte de résultat.

Conformément au règlement ANC n°2015-11 de l'autorité des normes comptables article R121-9, l'option d'une comptabilisation en R 343-10 est retenue pour les obligations convertibles en actions dont le taux actuariel à l'achat est négatif.

Les règles de dépréciation des actifs amortissables relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances sont déterminées par le règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 dans lequel deux cas de figure se présentent :

- lorsque l'organisme d'assurance a l'intention et la capacité de détenir les placements jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable s'analysent au regard du seul risque de crédit. Une provision pour dépréciation à caractère durable est constituée dès lors qu'il y a lieu de considérer qu'il existe un risque de crédit avéré.
- lorsque l'organisme d'assurance n'a pas l'intention ou la capacité de détenir les placements jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable sont constituées en analysant l'ensemble des risques identifiés sur ce placement en fonction de l'horizon de détention considéré.

Cette capacité de détention des placements amortissables jusqu'à un horizon déterminé est analysée en tenant compte :

- des contraintes existantes en termes de gestion actif-passif ;
- du taux de rotation historique des placements ;
- de la situation financière de l'entreprise d'assurance (existence des flux de trésorerie positifs excluant la nécessité de cession des titres) ;
- le cas échéant, des caractéristiques du canton auquel appartiennent les placements concernés.

Placements représentatifs de contrats en unités de compte

Les placements représentatifs de contrats libellés en unités de compte sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de réalisation à la clôture de l'exercice. L'écart entre la valeur d'acquisition et la valeur de réalisation est porté aux postes d'ajustements ACAV (plus ou moins-values) selon leur nature (produits ou charges).

Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Cette provision est « destinée à faire face à une insuffisance de liquidité des placements en cas de modification du rythme de règlement des sinistres ». Dans la pratique, elle doit être constituée lorsque l'ensemble des placements prévus à l'article R.343-10 du code des assurances fait apparaître une moins-value latente nette à la clôture de l'exercice, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité.

En application de l'article R343-5 du Code des Assurances, la moyenne des cours de bourse du mois de décembre est utilisée pour calculer la moins-value latente globale de l'exercice.

Conformément à l'article R343-6 du code des assurances, la charge liée à la dotation à la PRE est étalée sur une durée de 8 ans maximum en adéquation avec la durée des passifs. Cette durée de 8 ans a été retenue pour les entités Vie et Non-Vie.

Pour 2018, des provisions pour risque d'exigibilité ont été constituées pour Aviva Vie (1.1 million d'euros) et AER (4.2 millions d'euros). Ces provisions ont été entièrement reprises durant l'exercice 2019.

Provision pour aléas financiers

La provision pour aléas financiers est calculée conformément à l'article A.142-8 du code des assurances. Cette provision est « destinée à compenser la baisse du rendement de l'actif ». Elle est constituée dès lors que les intérêts crédités au titre des garanties contractuelles sont globalement supérieurs à 80 % du rendement des actifs.

Il n'existe pas de provision de ce type dans les comptes individuels des sociétés du groupe à la clôture de l'exercice 2019.

Produits des placements transférés au compte non technique

Une quote-part du produit des placements est transférée au compte non technique au prorata de la part des capitaux propres sur le total des provisions techniques nettes et des capitaux propres de la société.

III.7 Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont annulées dans les comptes consolidés.

III.8 Engagements en matière de retraite

Le groupe Aviva France participe selon les lois et usages à la constitution des retraites de son personnel.

Pour les sociétés d'assurance en France, consécutivement à l'accord du 2 février 1995 entre la FFSA et les partenaires sociaux, la charge liée à la consolidation des provisions du régime de retraite de la profession a été imputée sur les capitaux propres conformément aux recommandations professionnelles en contrepartie des provisions pour risques et charges (voir note 13 de l'annexe des comptes consolidés).

Les cotisations ultérieures (à la charge de l'employeur) qui résultent de cet accord sont comptabilisées chaque année par résultat.

Il est à noter que les engagements de retraite du groupe envers son personnel sont soit provisionnés au passif du bilan, soit couverts par des contrats d'assurance.

Conformément à la recommandation CNC 2003 R 01 § 6211, le groupe Aviva France applique la méthode préférentielle et utilise la méthode des unités de crédits projetés dans le calcul de ses engagements.

Concernant les avantages postérieurs à l'emploi, il applique la méthode dite du « corridor » en étalant les écarts actuariels excédant 10 % du maximum entre la juste valeur des actifs de couverture et de l'obligation à l'ouverture sur la durée résiduelle d'activité.

Concernant les autres avantages à long terme, comme requis par cette même recommandation, il reconnaît les écarts actuariels immédiatement en résultats et comptabilise donc au bilan la valeur nette de l'engagement.

III.9 Instruments financiers

Instruments financiers des sociétés d'assurance

Les instruments financiers utilisés sont comptabilisés conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-09 du 12 décembre 2002, relatif aux règles de comptabilisation des instruments financiers à terme par les entreprises d'assurance.

De tels instruments sont principalement utilisés pour se prémunir contre les risques de taux et de liquidité afférents aux portefeuilles obligataires détenus en représentation de certains contrats d'assurance vie.

Au 31/12/2019, les principaux instruments utilisés sont des swaps de taux d'intérêt, des swaps de devise, souscrits dans le cadre de stratégies de rendement, et mis en place dans le cadre d'opérations de micro-couverture. Le groupe Aviva France a également mis en place des contrats d'achat à terme d'OAT, afin de se couvrir contre une hausse des prix des obligations, dans le cadre d'une stratégie d'investissement.

Par ailleurs, les sociétés du groupe ont recours à des conventions d'emprunt sur pensions. Il s'agit d'un engagement de prêt de titres, en contrepartie duquel il y a de la part du tiers partenaire un engagement de prêt de fonds. Les titres concernés sont toutefois maintenus à l'actif du bilan du groupe. L'engagement correspondant est inscrit en hors bilan.

III.10 Principes de segmentation

Les segments d'analyse de l'activité sont les suivants :

- assurance vie,
- assurance non vie,
- autres activités (qui regroupent les holdings, les sociétés de gestion d'actifs et certaines sociétés immobilières).

L'analyse du résultat segmenté par activité figure aux notes 21 et 22 de l'annexe.

Les opérations réciproques du compte de résultat sont éliminées en contrepartie du compte de transfert intersectoriel. L'élimination n'a aucun impact sur la contribution du segment au résultat du groupe.

L'activité des sociétés d'assurance mixtes vie et non vie est ventilée entre les deux segments assurance vie et assurance non vie selon les modalités suivantes :

- les postes techniques d'assurance (primes, sinistres, frais d'acquisition, frais d'administration, autres charges techniques, provisions techniques) sont affectés à l'activité vie ou non vie selon la catégorie du risque concerné
- les produits financiers sont répartis entre l'activité vie et l'activité non vie au prorata des capitaux alloués à chacune des activités.

III.11 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel regroupe des charges ou produits de l'exercice qui, par leur nature ou leur montant, présentent un caractère inhabituel et particulièrement significatif.

IV – Périmètre de consolidation au 31 décembre 2019

Liste des sociétés consolidées

- SOCIETES INTEGREES GLOBALEMENT

	Siège		% de contrôle (*)
Aviva France	80, avenue de l'Europe	92270 Bois-Colombes	100.00
Aviva Vie	70, avenue de l'Europe	92270 Bois-Colombes	100.00
Aviva Epargne Retraite (A.E.R.)	80, avenue de l'Europe	92270 Bois-Colombes	100.00
Aviva Retraite Professionnelle (A.R.P.)	70, avenue de l'Europe	92270 Bois-Colombes	100.00
Epargne Actuelle	70, avenue de l'Europe	92270 Bois-Colombes	100.00
Aviva Assurances	13, rue du Moulin Bailly	92270 Bois-Colombes	100.00
Aviva Solutions	80, avenue de l'Europe	92270 Bois-Colombes	100.00
Aviva Investors France	14, rue Roquepine	75008 Paris	100.00
Aviva Investors Real Estate France	24-26, rue de la Pépinière	75008 Paris	100.00
Aviva Impact Investing France	3, bd Saint Martin	75003 Paris	100.00
Aviva France Ventures (ex Aviva Innov' Now)	70, avenue de l'Europe	92270 Bois-Colombes	100.00
Aviva Investissements	70, avenue de l'Europe	92270 Bois-Colombes	100.00
Union Financière de France Banque (U.F.F.)	32, avenue d'Iéna	75116 Paris	74,99
Aviva Développement Vie (A.D.V.)	70, avenue de l'Europe	92270 Bois-Colombes	100.00
MAMANN Invest	159, rue Montmartre	75002 Paris	100.00
Société d'Administration et de Courtage d'Assurances Françaises (S.A.C.A.F.)	159, rue Montmartre	75002 Paris	100.00
Société Française de Gestion & d'Investissement (Sofragi)	37, avenue des Champs Elysées	75008 Paris	57,10

- SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

Néant

(*) Les pourcentages d'intérêts sont identiques aux pourcentages de contrôle.

V – Evénements postérieurs à la clôture

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales en France mais aussi, à une échelle plus large, l'environnement économique mondial. Des mesures rigoureuses pour contenir la vitesse de propagation du virus ont été mises en place en France et dans les autres pays touchés par le Covid-19.

Aviva a mis en place une surveillance étroite afin de mesurer les impacts éventuels sur la poursuite opérationnelle de ses activités, les conséquences d'une dégradation de l'environnement macro-économique, les variations de valeur des actifs financiers, et les expositions résultant des contrats d'assurance Vie, Santé ou dommages.

VI - ANNEXES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

BILAN CONSOLIDE

NOTE 1- ECARTS D'ACQUISITION

- ECARTS D'ACQUISITION ACTIF

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2017	Acquisitions de l'exercice ⁽¹⁾	Amortissements de l'exercice	Transfert de l'exercice	31/12/2018	Acquisitions de l'exercice	Amortissements de l'exercice	Transfert de l'exercice	31/12/2019
Aviva Vie									
Valeur Brute	8,8	-	-	-	8,8	-	-	-	8,8
Amortissement	(7,7)	-	(0,4)	-	(8,1)	-	(0,4)	-	(8,5)
Valeur Nette	1,1	-	(0,4)	-	0,7	-	(0,4)	-	0,3
Union Financière de France									
Valeur Brute	134,8	2,1	-	-	136,9	-	-	-	136,9
Amortissement	(134,8)	-	(2,1)	-	(136,9)	-	-	-	(136,9)
Valeur Nette	-	2,1	(2,1)	-	-	-	-	-	-
Epargne Actuelle									
Valeur Brute	84,5	-	-	-	84,5	-	-	-	84,5
Amortissement	(84,5)	-	-	-	(84,5)	-	-	-	(84,5)
Valeur Nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Aviva Assurances									
Valeur Brute	3,2	-	-	-	3,2	-	-	-	3,2
Amortissement	(0,4)	-	(0,7)	-	(1,1)	-	(0,7)	-	(1,8)
Valeur Nette	2,8	-	(0,7)	-	2,1	-	(0,7)	-	1,4
TOTAL GROUPE									
Valeur Brute	231,3	2,1	-	-	233,4	-	-	-	233,4
Amortissement	(227,4)	-	(3,2)	-	(230,6)	-	(1,1)	-	(231,7)
Valeur Nette	3,9	2,1	(3,2)	-	2,8	-	(1,1)	-	1,7

(1): écart d'acquisition complémentaire suite à l'acquisition par Aviva Vie en 2018 de 111 900 parts UFF

NOTE 2 - ACTIFS INCORPORELS

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2019			31/12/2018
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette
Valeurs de portefeuille (brut d'impôt différé notionnel)	29,5	(23,7)	5,8	2,6
Autres actifs incorporels	86,5	(50,9)	35,6	32,6
TOTAL	116,0	(74,6)	41,4	35,2

Les actifs incorporels comprennent principalement les valeurs de portefeuille des sociétés vie, correspondant à la valeur actuelle des profits futurs qui seront générés par les portefeuilles de contrats existant à la date d'acquisition de ces sociétés.

Il convient de noter que les valeurs de portefeuilles, initialement déterminées sur base de profits futurs nets d'impôt, sont présentées au brut d'un impôt différé notionnel, calculé au taux en vigueur sur la période. Ainsi qu'évoqué au chapitre II.7 de la présente annexe, le taux retenu pour l'exercice 2019 reste identique à celui de 2018, soit 34,43%.

Le passif d'impôt différé correspondant est inscrit en provisions pour risques et charges.

Le détail par entité des valeurs de portefeuille s'établit comme suit:

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2019			31/12/2018
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette
Valeurs de portefeuille (brut d'impôt différé notionnel)				
Aviva vie	5,9	(0,1)	5,8	-
Aviva Epargne Retraite	23,6	(23,6)	-	2,6
TOTAL	29,5	(23,7)	5,8	2,6

Un nouvel actif incorporel a été comptabilisé chez Aviva Vie au cours de l'exercice. Celui-ci correspond à la comptabilisation de portefeuilles clientèles des sociétés SACAF et MAMANN Investissement acquises le 7/11/2019. Cet incorporel, amorti sur 10 ans, a fait l'objet d'un amortissement au prorata temporis.

Les mouvements d'immobilisations incorporelles mentionnés ci-dessus et enregistrés au cours de l'exercice 2019 sont les suivants:

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2019		
	Mouvements de valeur brute	Mouvements d'amortissement	Mouvements de valeur nette
Valeurs de portefeuille (brut d'impôt différé notionnel):	5,9	(2,7)	3,2
Autres actifs incorporels	7,3	(4,4)	2,9
TOTAL	13,1	(7,0)	6,1

NOTE 3 - PLACEMENTS

3.a - Placements des sociétés d'assurance Vie (hors placements relatifs aux contrats en unités de compte)

En millions d'euros	31/12/2019			
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation	Plus value latente nette
Placements immobiliers	1 757,1	1 667,7	2 480,5	812,8
Actions et autres titres à revenu variable	232,9	231,2	250,8	19,6
Parts d'OPCVM actions	6 788,6	6 770,4	7 198,6	428,2
Obligations et autres titres à revenu fixe	43 641,4	44 379,4	48 886,6	4 507,2
Parts d'OPCVM obligataires	5 773,0	5 773,0	5 798,0	25,0
Parts d'OPCVM monétaires	3 715,2	3 715,2	3 709,4	(5,8)
Prêts et éléments assimilés	953,9	960,2	960,2	-
TOTAL DES PLACEMENTS	62 862,1	63 497,1	69 284,1	5 787,0
Total des valeurs mobilières cotées	59 879,8	60 598,3	65 558,2	4 959,9
Total des autres placements (dont Immobilier)	2 982,3	2 898,8	3 725,9	827,1

En millions d'euros	31/12/2018			
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation	Plus value latente nette
Placements immobiliers	1 913,9	1 836,3	2 542,7	706,4
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Parts d'OPCVM actions	212,9	211,6	210,4	(1,2)
Parts d'OPCVM actions	6 653,9	6 641,2	6 374,3	(266,9)
Obligations et autres titres à revenu fixe	41 519,2	42 228,3	45 520,9	3 292,6
Parts d'OPCVM obligataires	5 421,7	5 421,7	5 219,3	(202,4)
Parts d'OPCVM monétaires	4 849,0	4 849,0	5 006,0	157,0
Prêts et éléments assimilés	985,6	991,9	991,9	-
TOTAL DES PLACEMENTS	61 556,2	62 180,0	65 865,5	3 685,5
Total des valeurs mobilières cotées	58 380,9	59 076,4	62 041,0	2 964,6
Total des autres placements (dont Immobilier)	3 175,3	3 103,6	3 824,5	720,9

Les plus-values latentes nettes sur les autres placements correspondent principalement aux plus-values latentes nettes sur les placements immobiliers et les BMTN (Bons à Moyen Terme Négociables, placements valorisés bien que non cotés).

Les placements des sociétés d'assurance vie affichent à la clôture de l'exercice un niveau de plus-value latente nette de 5,8 milliards d'euros en hausse (+61%) par rapport au 31 décembre 2018.

Cette hausse de 2,2 milliards d'euros s'explique principalement par les effets combinés de la hausse du marché actions et de la baisse des taux d'intérêts intervenue sur le marché obligataire entre ces deux dates.

NOTE 3 - PLACEMENTS (suite)**3.b - Placements des sociétés d'assurance Non Vie**

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2019			
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation	Plus value latente nette
Placements immobiliers	279,5	243,2	323,7	80,5
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Parts d'OPCVM actions	2,8	2,7	3,7	1,0
Parts d'OPCVM obligations	244,4	244,4	280,9	36,5
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Parts d'OPCVM obligataires	1 350,2	1 353,1	1 443,3	90,2
Parts d'OPCVM monétaires	313,3	313,3	322,9	9,6
Parts d'OPCVM monétaires	-	-	-	-
Parts d'OPCVM monétaires	360,6	360,6	360,6	-
Prêts et éléments assimilés	-	-	-	-
Prêts et éléments assimilés	8,9	8,4	8,5	0,1
TOTAL DES PLACEMENTS	2 559,7	2 525,7	2 743,6	217,9
Total des valeurs mobilières cotées	2 268,5	2 271,3	2 407,6	136,3
Total des autres placements (dont Immobilier)	291,2	254,4	336,0	81,6

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2018			
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation	Plus value latente nette
Placements immobiliers	272,1	237,0	288,1	51,1
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Parts d'OPCVM actions	2,8	2,7	3,7	1,0
Parts d'OPCVM obligations	244,1	244,1	244,5	0,4
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Parts d'OPCVM obligataires	1 342,4	1 342,5	1 397,2	54,7
Parts d'OPCVM obligataires	273,3	273,3	275,3	2,0
Parts d'OPCVM monétaires	-	-	-	-
Parts d'OPCVM monétaires	433,3	433,3	433,1	(0,2)
Parts d'OPCVM monétaires	-	-	-	-
Prêts et éléments assimilés	13,2	12,7	12,8	0,1
TOTAL DES PLACEMENTS	2 581,2	2 545,6	2 654,7	109,1
Total des valeurs mobilières cotées	2 293,0	2 293,1	2 350,1	57,0
Total des autres placements (dont Immobilier)	288,2	252,5	304,6	52,1

Les plus-values latentes nettes sur les autres placements correspondent principalement aux plus-values latentes nettes sur les placements immobiliers et les BMTN (Bons à Moyen Terme Négociables, placements valorisés bien que non cotés).

La variation du stock des plus-values latentes reflète l'évolution des marchés actions et obligataire au cours de l'exercice, comme évoqué en note 3.a.

NOTE 3 - PLACEMENTS (suite)**3.c - Placements des autres activités**

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2019			
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation	Plus value latente nette
Placements immobiliers	-	-	-	-
Titres mis en équivalence	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	216.9	186.4	193.5	7.1
Parts d'OPCVM actions	21.3	21.3	21.4	0.1
Obligations et autres titres à revenu fixe	52.9	52.9	52.9	-
Parts d'OPCVM obligataires	-	-	-	-
Parts d'OPCVM monétaires	166.4	166.4	166.1	(0.3)
Prêts et éléments assimilés	1.2	1.2	1.2	-
TOTAL DES PLACEMENTS	458,7	428,2	435,1	6,9
Total des valeurs mobilières cotées	404,6	374,1	399,3	25,2
Total des autres placements (dont Immobilier)	54,2	54,0	35,7	(18,3)

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2018			
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation	Plus value latente nette
Placements immobiliers	-	-	-	-
Titres mis en équivalence	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	210.3	172.1	160.8	(11.3)
Parts d'OPCVM actions	20.1	20.2	20.2	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	54.7	52.1	52.1	-
Parts d'OPCVM obligataires	-	-	-	-
Parts d'OPCVM monétaires	316.3	316.3	315.9	(0.4)
Prêts et éléments assimilés	0.6	0.6	0.7	0.1
TOTAL DES PLACEMENTS	602,0	561,3	549,7	(11,6)
Total des valeurs mobilières cotées	563,2	522,5	532,4	9,9
Total des autres placements (dont Immobilier)	38,8	38,8	17,3	(21,5)

NOTE 3 - PLACEMENTS (suite)**3.d - Totalisation des placements du groupe (tous secteurs d'activités hors placements relatifs aux contrats en unités de compte)**

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2019			
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation	Plus value latente nette
Placements immobiliers	2 036,6	1 910,9	2 804,2	893,3
Titres mis en équivalence	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	452,6	420,3	448,0	27,7
Parts d'OPCVM actions	7 054,3	7 036,1	7 500,9	464,8
Obligations et autres titres à revenu fixe	45 044,5	45 785,4	50 382,8	4 597,4
Parts d'OPCVM obligataires	6 086,3	6 086,3	6 120,9	34,6
Parts d'OPCVM monétaires	4 242,2	4 242,2	4 236,1	(6,1)
Prêts et éléments assimilés	964,0	969,8	969,9	0,1
TOTAL DES PLACEMENTS	65 880,5	66 451,0	72 462,8	6 011,8
Total des valeurs mobilières cotées	62 552,9	63 243,7	68 365,1	5 121,4
Total des autres placements (dont Immobilier)	3 327,6	3 207,3	4 097,7	890,4

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2018			
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation	Plus value latente nette
Placements immobiliers	2 186,0	2 073,3	2 830,8	757,5
Titres mis en équivalence	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	426,0	386,4	374,9	(11,5)
Parts d'OPCVM actions	6 918,1	6 905,5	6 639,0	(266,5)
Obligations et autres titres à revenu fixe	42 916,3	43 622,9	46 970,2	3 347,3
Parts d'OPCVM obligataires	5 695,0	5 695,0	5 494,6	(200,4)
Parts d'OPCVM monétaires	5 598,6	5 598,6	5 755,0	156,4
Prêts et éléments assimilés	999,4	1 005,2	1 005,4	0,2
TOTAL DES PLACEMENTS	64 739,4	65 286,9	69 069,9	3 783,0
Total des valeurs mobilières cotées	61 237,1	61 892,0	64 923,5	3 031,5
Total des autres placements (dont Immobilier)	3 502,3	3 394,9	4 146,4	751,5

Au 31 décembre 2019, l'ensemble des placements du groupe affiche une position de plus-value latente nette de 6,0 milliards d'euros, en hausse (+59%) par rapport au 31 décembre 2018, expliquées par les variations favorables des conditions de marché ayant eu lieu entre les deux périodes (cf note 3.a).

Il convient de rappeler que la réalisation d'éventuelles plus-values donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats, ainsi qu'à des charges fiscales.

NOTE 3 - PLACEMENTS (suite)**3.e - Placements relatifs aux contrats en unités de compte**

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Placements en UC : immobilier	3 404,6	2 284,4
Placements en UC : titres à revenu variable	8,6	6,3
Placements en UC : part des OPCVM en actions	18 767,6	16 279,2
Placements en UC : titres à revenu fixe	334,2	256,7
Placements en UC : part des OPCVM en obligations	1 726,5	1 537,3
TOTAL DES PLACEMENTS EN UC	24 241,5	20 363,9

Les placements relatifs aux contrats en unités de compte sont à mettre en relation avec les engagements techniques correspondants (cf note 14 "Provisions techniques").

La hausse de 3.9 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2018 (+19%) s'explique d'une part par l'évolution favorable des conditions de marchés ayant eu lieu entre les deux périodes, à savoir, la hausse du marché des actions, la baisse du marché obligataire ainsi que la hausse du marché immobilier. De plus, la collecte des contrats en unités de compte a été importante au cours de la période avec une progression de 52% par rapport à l'année 2018. Cette croissance intègre l'effet positif de la signature d'un nouveau contrat collectif avec EDF ayant généré 897.5 millions d'euros de primes entièrement allouées en unités de comptes.

NOTE 3 - PLACEMENTS (suite)**3.f - Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2019**

(art. 354 et 355 Loi du 24 juillet 1966)

(Ne figurent dans cet état que les filiales et participations dont la valeur nette est supérieure à 1 % du capital social d'Aviva France, soit 16,8 M€)

(en milliers d'euros)	Siège	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Valeur de réalisation	Capitaux Propres (avt affectation des résultats)	Résultats (bénéfice ou perte 2019)
			Brute	Nette			
<u>D) FILIALES (50%)</u>							
Voltaire SAS	80, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes	100%	56 230	56 230	136 102	35 335	1 778
AFER Immo	24-26, rue de la Pépinière - 75008 Paris	100%	1 378 251	1 378 251	1 378 251	1 172 650	5 397
AFER Immo 2	24-26, rue de la Pépinière - 75008 Paris	100%	566 067	566 067	566 428	520 537	3 617
SCI Aviva Immo Sélection	24-26, rue de la Pépinière - 75008 Paris	100%	272 246	272 246	272 328	238 001	1 766
SAS Courcelles	24-26, rue de la Pépinière - 75008 Paris	100%	113 031	113 031	172 096	87 068	1 568
SAS Zelmis	70, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes	100%	70 712	70 712	73 570	67 362	996
Aviva Patrimoine Immobilier	24-26, rue de la Pépinière - 75008 Paris	100%	423 838	423 838	425 441	224 600	6 083
Croissance Pierre II	80, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes	100%	77 748	77 748	156 651	45 321	972
SCI Montaigne	70, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes	100%	225 000	225 000	226 401	226 312	6 278
Victoire Immo	94, rue de la Victoire - 75009 Paris	100%	97 216	97 216	207 136	62 273	4 994
PRIMOTEL EUROPE (1)	24-26, rue de la Pépinière - 75008 Paris	99%	53 645	53 645	70 990	51 703	73
Pierrevenus	13, avenue Lebrun - 92188 Antony	74%	141 656	141 656	141 656	143 314	8 877
SCI Charles Hermite	70, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes	64%	219 258	219 258	256 210	328 153	737
<u>2) PARTICIPATIONS (10 à 50%)</u>							
Logipierre 1 (1)	41, rue du Capitaine Guynemer - 92400 Courbevoie	44%	31 236	31 236	52 523	32 813	2 740
UFIFrance Immobilier	83-85, avenue Marceau - 75116 Paris	20%	56 481	56 481	57 653	375 591	17 939
SCI Campus Rimbaud St Denis	91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris	30%	43 179	43 179	66 420	139 520	1 700
SCI Pessaro	70, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes	28%	77 784	77 784	109 647	202 819	6 810
Carpe Diem	2, rue Alfred de Musset - 92320 Chatillon	18%	41 914	41 914	82 424	108 160	4 284
Sélectipierre	80, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes	22%	31 549	31 549	34 339	44 588	4 079
Primonial Capimmo	83-85, avenue Marceau - 75116 Paris	16%	734 188	734 188	734 188	4 656 856	55 345

(1) Chiffres sur base de comptes intermédiaires au 31/12/2019

(*) : sur base des derniers comptes disponibles en date d'établissement de la présente annexe.

NOTE 4 - TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Il n'existe au 31 décembre 2019 (comme au 31 décembre 2018) aucune société mise en équivalence dans le périmètre de consolidation.

NOTE 5 - CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE**5.a Ventilation des créances par nature**

<i>En millions d'euros</i>	Valeur Brute	Provision dépréciation	Valeur nette comptable au 31/12/2019	Valeur nette comptable au 31/12/2018
Créances sur les assurés	6.1	-	6.1	5.1
Créances sur les intermédiaires	639.7	(11.8)	627.9	577.8
Primes acquises et non émises	51.5	-	51.5	43.8
Créances diverses	-	-	-	-
Total créances d'opérations d'assurance	697,3	(11,8)	685,5	626,7
Créances des opérations de réassurance	1.7	-	1.7	9.3
TOTAL	699,0	(11,8)	687,2	636,0

5-b Ventilation des créances par échéance au 31/12/2019

<i>En millions d'euros</i>	< 1 an	> 1 an	> 5 ans	Total
Créances des opérations d'assurance	652.8	24.5	8.2	685.5
Créances des opérations de réassurance	1.7	-	-	1.7
Participation bénéficiaire différée	-	-	-	-
TOTAL	654,5	24,5	8,2	687,2

NOTE 6 - CREANCES SUR LES ENTREPRISES DU SECTEUR BANCAIRE**6.a Ventilation par secteur d'activité**

<i>En millions d'euros</i>	Valeur Brute	Provision dépréciation	Valeur nette comptable au 31/12/2019	Valeur nette comptable au 31/12/2018
Assurance Vie	311,4	-	311,4	174,4
Assurance Non Vie	107,4	-	107,4	140,3
Autres Activités	274,1	-	274,1	54,8
TOTAL	692,9	-	692,9	369,5

6.b Ventilation par échéance au 31/12/2019

<i>En millions d'euros</i>	< 1 an	> 1 an	> 5 ans	Total
Assurance Vie	311,4	-	-	311,4
Assurance Non Vie	107,4	-	-	107,4
Autres Activités	274,1	-	-	274,1
TOTAL	692,9	-	-	692,9

NOTE 7 - AUTRES CREANCES**7.a Ventilation par secteur d'activité**

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Assurance Vie	312,5	341,6
Assurance Non Vie	33,2	28,5
Autres Activités	108,9	117,5
Sous-total hors Impôts différés	454,6	487,6
Impôts différés actif (cf note 12)	-	-
TOTAL	454,6	487,6

7.b Ventilation par compte

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Personnel	0,6	0,9
Etat - Impôts sur les bénéfices	4,9	31,3
Etat & Organismes sociaux	34,6	36,0
Débiteurs divers	414,5	419,4
TOTAL hors Impôts différés	454,6	487,6

NOTE 7 - AUTRES CREANCES (suite)**7.c Ventilation par échéance au 31/12/2019**

<i>En millions d'euros</i>	< 1 an	> 1 an	> 5 ans	Total
Assurance Vie	312.5	-	-	312.5
Assurance Non Vie	33.2	-	-	33.2
Autres Activités	108.9	-	-	108.9
TOTAL	454,6	-	-	454,6

7.d Valeurs brutes et dépréciations

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2019		31/12/2018	
	Valeur brute	Provision dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Assurance Vie	313.3	(0.8)	312.5	341.7
Assurance Non Vie	34.6	(1.4)	33.2	28.4
Autres Activités	108.9	-	108.9	117.5
TOTAL	456,8	(2,2)	454,6	487,6

NOTE 8 - AUTRES ACTIFS**8.a Ventilation par secteur d'activité**

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Assurance Vie	5.2	6.6
Assurance Non Vie	2.1	1.9
Autres Activités	2.1	2.3
TOTAL	9,4	10,8

8.b Valeur nette, provisions, amortissements, VNC des autres actifs

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2019		Valeur nette
	Valeur brute	Amortissement	
Actifs corporels d'exploitation			
Montant au 31/12/2018	32.5	(21.7)	10.8
Mouvements 2019	2.2	(3.6)	(1.4)
Montant au 31/12/2019	34,7	(25,3)	9,4

NOTE 9 - COMPTES DE REGULARISATION ACTIF**9.a Ventilation par secteur d'activité**

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Assurance Vie	1 328.6	1 350.4
Assurance Non Vie	107.8	104.4
Autres Activités	-	0.1
TOTAL	1 436,4	1 454,9

9.b Ventilation par compte

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Frais d'acquisition reportés	865,9	856,2
Assurance Vie	769.7	765.5
Assurance Non Vie	96.2	90.7
Intérêts et loyers acquis non échus	554,5	587,9
Assurance Vie	543.1	574.1
Assurance Non Vie	11.4	13.7
Autres activités	-	0.1
Autres comptes de régularisation actif	16,0	10,8
Assurance Vie	15.8	10.8
Assurance Non Vie	0.2	-
Autres activités	-	-
TOTAL	1 436,4	1 454,9

Ainsi qu'évoqué dans les principes et méthodes, en section III de la présente annexe, les frais d'acquisition reportés tels que présentés ci-dessus sont bruts des chargements commerciaux à reporter; ces derniers figurent au passif dans les provisions techniques.

NOTE 10 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE

<i>En millions d'euros</i>	Capital	Primes	Réserves consolidées	Dividendes versés	Résultat de l'exercice	TOTAL
Au 31/12/2018	1 678,7	-	96,7	-	388,9	2 164,3
Affectation du résultat 2018	-	-	388,9	-	(388,9)	-
Résultat net part du groupe	-	-	-	-	105,3	105,3
Dividendes versés	-	-	(350,6)	-	-	(350,6)
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-
Au 31/12/2019	1 678,7	-	135,0	-	105,3	1 919,0

Comme décrit au paragraphe III.2 de la présente annexe, les montants au titre de la réserve de capitalisation constatés dans les comptes individuels sont annulés dans les comptes consolidés, pour un total de 852,4 M€ au 31 décembre 2019. La fraction de ce montant qui est considérée comme contractuellement attribuable aux assurés (566,9 M€) fait l'objet d'une dotation à la provision pour participation différée aux bénéficiaires, générant un impact négatif de même montant sur les fonds propres consolidés.

NOTE 11- INTERETS MINORITAIRES**Mouvements de l'exercice**

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts minoritaires à l'ouverture	116,9	107,8
Quote-part de résultat	13,5	24,2
Dividendes versés	(10,0)	(14,0)
Variation de périmètre	-	-
Augmentation de capital	-	-
Autres mouvements	-	(1,1)
Intérêts minoritaires à la clôture	120,4	116,9

Le montant négatif en 2018 de -1,1 M€ en autres mouvements correspond au rachat de minoritaires UFF faisant évoluer le pourcentage de détention de 74,30% à 74,99%.

NOTE 12- PASSIFS SUBORDONNES

Le 8 décembre 2015, Aviva France a procédé à l'émission de deux obligations subordonnées réservées à Aviva Group Holdings Ltd : Tier 1 d'un montant de 700.0 M€ et Tier 2 d'un montant de 250.0 M€. Le 16 août 2019, Aviva France a procédé à une nouvelle émission d'obligation subordonnée réservée à Aviva Group Holding Ltd d'un montant de 150 M€. Ces obligations remplissent les conditions des fonds propres au sens de la réglementation Solvabilité II.

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Passifs Subordonnés	1 100.0	950.0
TOTAL PASSIFS SUBORDONNES	1 100,0	950,0

NOTE 13- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Provisions pour pensions	77.7	72.5
Provisions pour impôts différés	0.0	0.8
Provisions pour risques	17.2	22.2
Autres provisions pour risques et charges	0.2	0.3
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	95,1	95,8

13.a Impôts différés (Actif & Passif)

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
<u>Impôts différés actif & passif</u>		
Impôts différés sur frais d'acquisition reportés	186.6	197.5
Impôts différés sur chargements commerciaux reportés	(115.4)	(134.8)
Impôts différés sur différences temporaires	(101.6)	(72.0)
Impôts différés sur valeur de portefeuille	-	0.8
Impôts différés sur élimination des plus values internes	(18.3)	(18.3)
Impôts différés sur déficit d'impôts reportable	-	-
Impôts différés sur revalorisation des actifs	(0.9)	-
Impôts différés sur élimination des provisions pour risque d'exigibilité	-	1.0
<u>SOUS-TOTAL impôts différés (actif & passif)</u>	(49,6)	(25,8)
Mise à zéro des soldes d'actif net par entités juridique	49.6	26.6
<u>TOTAL Impôts différés</u> (cf ci-dessus)	-	0,8

Les impôts différés actifs ne sont pris en compte que dans la mesure où leur activation ne conduit pas à un actif net d'impôt différé au niveau du groupement ou de l'entité fiscale; ils apparaissent alors en diminution des impôts différés passifs. Dans le cas contraire, aucun impôt différé n'est comptabilisé.

Le solde de 0.8 million d'euros d'impôts différés constaté à fin 2018 correspond uniquement à l'impôt différé notionnel calculé sur les valeurs de portefeuilles, tel qu'évoqué dans la note 2 du présent chapitre.

13.b Provisions pour pensions*** Régime à cotisations définies**

L'ensemble des salariés du Groupe bénéficie d'un régime à cotisation définie géré par une compagnie d'assurance. Dans un régime à cotisation définie, l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comporte aucun engagement du Groupe sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées à ce titre par le groupe, qui constituent des charges de l'exercice, représentent 2,30% de la masse salariale, soit 5,6 M€ en 2019.

*** Régime à prestations définies**

Il est constitué :

- de la couverture médicale : suite à la renégociation avec les instances du personnel, le groupe Aviva ne finance plus la moitié de la cotisation des retraités à la mutuelle du groupe Aviva. En revanche, une provision a été constituée correspondant à une estimation des déficits de la mutuelle sur le collège des retraités, à la charge de l'employeur et intégrant notamment la partie financée par l'entreprise par l'intermédiaire des cotisations qu'elle verse pour les actifs;
- des indemnités de fin de carrière et de mise à la retraite (en application des conventions collectives Assurances) ;
- du PSAD : régime de retraite surcomplémentaire envers d'anciens cadres dirigeants, fermé en 1978. Ce régime est géré par le BCAC;
- du régime de retraite surcomplémentaire, fermé au 1er janvier 1996, géré par Cardif. Cette partie a été transférée à Cardif en novembre 2007. la sur-couverture résiduelle restant portée par Aviva France, signataire du contrat avec Cardif pour l'ensemble du groupe. Les informations détaillées au titre de ce régime sont présentées ci-dessous.

En millions d'euros

Nom du régime	Mutuelle	IFC/IDR	BCAC	Total	Régimes de retraite surcomplémentaires (géré par Cardif)
Variation de la dette actuarielle					
- Valeur de la dette actuarielle à l'ouverture	18,6	53,3	1,2	73,1	55,9
- Coût des services rendus dans la période	0,6	3,2		3,8	0,1
- Intérêt sur la dette	0,3	0,5		0,8	0,4
- Cotisations employés					
- Modification du régime					
- Acquisitions/Cessions de filiales					
- Réductions de régimes					
- Cessations de régimes					
- Evénements exceptionnels					
- Gains/(pertes) actuariels		10,3		10,3	3,9
- Prestations	(0,2)	(4,3)	(0,1)	(4,6)	(3,5)
- Ecart de conversion					
- Transfert des provisions de personnel					
- Autres		(0,7)		(0,7)	
- Valeur de la dette actuarielle à la clôture (A)	19,3	62,3	1,1	82,7	56,8
Dont régimes entièrement non financés	19,3	62,3	1,1	82,7	
Dont régimes financés en tout ou partie					56,8
Variation des actifs de couverture					
- Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture	Néant	Néant	Néant	Néant	90,6
- Prestations versées					(3,5)
- Rendements des actifs					1,9
- Ecart actuariel					3,8
- Juste valeur des actifs de couverture à la clôture (B)	Néant	Néant	Néant	Néant	94,1
Couverture financière (A-B)	19,3	62,3	1,1	82,7	(37,3)
- Ecart actuariels restant à amortir (gains/pertes)	(5,5)	(10,1)	(0,2)	(15,8)	4,1
- Coût des services passés restant à amortir		(0,1)		(0,1)	
- Dette initiale restant à amortir					
- Actif non comptabilisé					
(Actif) / Passif net	13,8	52,1	0,9	66,8	(33,2)
Montant inscrit en provision au passif du bilan consolidé	13,8	52,1	0,9	66,8	

NOTE 13- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (suite)

13.b Provisions pour pensions

En millions d'euros

Nom du régime	Mutuelle	IFC/IDR	BCAC	Total	Régimes de retraite surcomplémentaires (géré par Cardif)
Juste valeur des droits à remboursement					-
- Juste valeur des droits à remboursement à l'ouverture					-
- Juste valeur des droits à remboursement à la clôture					-
- Précisions sur les droits à remboursement					-
Charge de l'exercice					-
- Coût des services rendus de la période	0,6	3,2	-	3,8	0,1
- Coût financier (effet de la désactualisation)	0,3	0,5	-	0,8	0,4
- Prestations	-	-	(0)	(0)	-
- Rendement attendu des actifs de régime	-	-	-	-	(0,7)
- Amortissement des profits ou pertes actuariels	0,3	4,2	-	4,5	0,2
- Amortissement du coût des services passés	-	-	-	-	-
- Amortissement de la dette initiale non constatée	-	-	-	-	-
- Profit ou perte résultant de la réduction ou de la liquidation	-	-	-	-	-
- Plafonnements d'actifs	-	-	-	-	-
- Evénements exceptionnels	-	0,0	-	0,0	-
- Autres	-	(0,7)	-	(0,7)	-
Coût total de la période	1,2	7,2	(0)	8,3	0,0
Justification de la variation de la valeur du bilan (recommandation CNC 2003-R01)					
Valeur de bilan à l'ouverture	12,8	49,2	1,0	63,0	(33,2)
- Prestations	(0)	(4)	(0)	(4,6)	-
- Charge de l'exercice	1,2	7,2	-	8,4	-
- Autres	-	-	-	-	-
Valeur de bilan à clôture	13,8	52,1	0,9	66,8	(33,2)
Hypothèses actuarielles :					
- Taux d'actualisation retenus régime	0,50%	0,3% (b)	-0,08%		0,00%
- Taux d'inflation retenus régime	2,00%	0,00	0,00		0,00
- Taux de rendement attendus des actifs régime	0,00	0,00	0,00		0,00%
- Table de mortalité des actifs	TGH-TGF 2005	NSEE TH/F 2011-201	0,00		
- table de mortalité des retraités	TGH-TGF 2005	0,00	TGH-TGF 2005		TGH-TGF 2005
- Taux attendus d'augmentation de salaires	0,00	(a)	0,00		
- Taux d'évolution des coûts médicaux	3,00%	0,00	0,00		0,00
- Taux d'augmentation des rentes retenu	0,00	0,00	1,75%		1,75%
- Age de départ en retraite	6,5 ans pour non cadres / 64 ans pour cadres et membres de Direction				
- Taux de sortie	(a)	(a)	0,00		

(a) en fonction de la tranche d'âge et de la catégorie professionnelle

(b) Sauf sur UFF : courbe de taux Bloomberg Eur Composite AA

13.b-2 : Engagements long terme

En millions d'euros

	31/12/2019	31/12/2018
Médaille du travail	2,9	2,5
Jours anniversaires	8,0	6,9
Total	10,9	9,4

NOTE 14- PROVISIONS TECHNIQUES**14.a Provisions techniques brutes de réassurance**

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Provisions d'assurance vie	56 233,3	55 019,9
Provisions pour sinistres à payer vie	498,9	558,0
Provisions pour participation aux bénéfices vie	1 568,2	928,9
Provisions pour participation différée aux bénéfices vie	470,8	449,1
Provisions pour risque d'exigibilité des engagements techniques	-	-
Autres provisions techniques vie	527,0	531,6
Assurance Vie	59 298,2	57 487,5
Provisions pour primes non acquises	592,4	560,5
Provisions pour sinistres à payer non vie	2 266,3	2 084,2
Provisions pour participation aux bénéfices non vie	-	-
Provisions pour risque d'exigibilité des engagements techniques	-	-
Provisions d'égalisation	43,6	35,8
Provisions pour risques en cours	41,4	34,0
Autres provisions techniques non vie	226,2	215,8
Assurance Non Vie	3 169,9	2 930,3
Total provisions techniques brutes de réassurance	62 468,1	60 417,8
Provisions mathématiques U.C.	24 283,2	20 367,8
Provisions pour sinistres à payer vie U.C.	-	-
Provisions pour participation aux bénéfices U.C.	2,6	2,4
Provisions pour participation différée aux bénéfices U.C.	-	-
Provisions techniques des contrats en unités de compte	24 285,8	20 370,2
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES (yc UC)	86 753,9	80 788,0

La hausse de 6,0 milliards d'euros sur les provisions techniques au cours de l'exercice 2019 se décompose essentiellement en une hausse de 3,9 milliards d'euros sur les provisions techniques U.C reflétant de manière similaire aux placements en unités de compte, la hausse observée sur les marchés actions combinée à la signature d'un nouveau contrat avec EDF pour près de 900 millions d'euros et une hausse de 1,2 milliard d'euros sur les provisions d'assurance vie résultant principalement d'une collecte exceptionnelle d'importants contrats d'épargne au cours du premier semestre.

Les autres provisions techniques vie comprennent principalement les chargements commerciaux à reporter (pour un montant de 485,2 M€ au 31 décembre 2019, et de 507,1 M€ au 31 décembre 2018).

14.b - Part des réassureurs dans les provisions techniques

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Provisions d'assurance vie	12,9	42,9
Provisions pour sinistres à payer vie	0,5	1,0
Provisions pour participation aux bénéfices vie	0,0	0,0
Autres provisions techniques vie	0,0	0,0
Assurance Vie	13,4	43,9
Provisions pour primes non acquises	316,1	296,4
Provisions pour sinistres à payer non vie	1 095,6	1 009,4
Provisions pour participation aux bénéfices non vie	0,0	0,0
Autres provisions techniques non vie	131,5	122,1
Assurance Non Vie	1 543,2	1 427,9
Total part des réassureurs dans les provisions techniques	1 556,6	1 471,8
Provisions techniques des contrats en unités de compte	0,0	0,0
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES (yc UC)	1 556,6	1 471,8

NOTE 14- PROVISIONS TECHNIQUES (suite)**14.c - Provisions techniques nettes par branche d'activité**

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Assurance Vie (hors UC)	59 284,8	57 443,6
Assurance Vie (UC)	24 285,8	20 370,2
Assurance Vie (yc UC)	83 570,6	77 813,8
Dommages corporels	321,9	293,4
Dommages aux biens	323,7	284,8
Automobile	537,7	513,5
Responsabilité civile	94,8	91,5
Construction	341,4	311,7
Maritime, Aviation, Transports	4,0	4,0
Autres	3,3	3,5
Assurance Non Vie	1 626,8	1 502,4
TOTAL	85 197,4	79 316,2

Les branches d'activité utilisées pour les présentations consolidées sont issues de regroupements des catégories ministérielles.

NOTE 15 - DETTES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE**15.a Ventilation par compte**

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Dépôts reçus des réassureurs	64.7	93.2
Dettes nées des opérations d'assurance directe	257.6	174.4
Dettes nées des opérations de réassurance	1 321.2	1 188.3
TOTAL	1 643,5	1 455,9

15.b Ventilation par échéance au 31/12/2019

<i>En millions d'euros</i>	< 1 an	> 1 an	> 5 ans	Total
Dépôts reçus des réassureurs	64.7	-	-	64.7
Dettes nées des opérations d'assurance directe	257.6	-	-	257.6
Dettes nées des opérations de réassurance	1 321.2	-	-	1321.2
TOTAL	1 643,5	-	-	1 643,5

NOTE 16 - DETTES REPRESENTEES PAR DES TITRES**16.a - Ventilation par nature**

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts Obligataires	-	-
Billets de trésorerie et autres TCN émis	-	-
TOTAL	-	-

16.b Ventilation par échéance

<i>En millions d'euros</i>	< 1 an	> 1 an	> 5 ans	Total
AU 31/12/2019				
Billet de trésorerie et autres TCN émis	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

NOTE 17 - DETTES ENVERS LES ENTREPRISES DU SECTEUR BANCAIRE**17.a Ventilation par secteur d'activité**

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Assurance Vie	13.0	58.1
Assurance Non Vie	45.5	117.9
Autres activités	4.4	1.1
TOTAL	62,9	177,1

NOTE 17 - DETTES ENVERS LES ENTREPRISES DU SECTEUR BANCAIRE (suite)**17.b Ventilation par échéance au 31/12/2019**

<i>En millions d'euros</i>	< 1 an	> 1 an	> 5 ans	Total
Assurance Vie	13.0	-	-	13.0
Assurance Non Vie	45.5	-	-	45.5
Autres activités	4.4	-	-	4.4
TOTAL	62,9	-	-	62,9

NOTE 18 - AUTRES DETTES**18.a Ventilation par secteur d'activité**

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Assurance Vie	3 452.3	3 918.8
Assurance Non Vie	117.1	144.8
Autres activités	245.4	244.6
TOTAL	3 814,8	4308,2

18.b Ventilation par compte

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Personnel	72.2	71.6
Etat - Impôts sur les bénéfices	11.9	0.7
Etat & Organismes sociaux	128.4	121.7
Créditeurs divers	384.3	410.8
	Autres dettes d'exploitation	604.8
Dépôts et cautionnements reçus	98.1	65.4
Autres emprunts et dettes assimilés	3 119.9	3 638.0
	Autres dettes financières	3 703.4
TOTAL	3 814,8	4308,2

NOTE 18 - AUTRES DETTES (suite)**18.c Ventilation par échéance**

<i>En millions d'euros</i>	< 1 an	> 1 an	> 5 ans	Total
Assurance Vie	3 452.3	-	-	3 452.3
Assurance Non Vie	117.1	-	-	117.1
Autres activités	245.4	-	-	245.4
TOTAL	3 814,8	-	-	3 814,8

NOTE 19 - COMPTE DE REGULARISATION PASSIF**19. Ventilation par secteur d'activité**

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Assurance Vie	15.3	16.7
Assurance Non Vie	47.1	48.9
Autres activités	2.1	-
TOTAL	64,5	65,6

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE**NOTE 20 - CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE**

<i>En millions d'euros</i>	2019	2018
Chiffre d'affaires des sociétés d'assurance	7 832,9	6 309,7
Chiffre d'affaires des autres activités	274,4	260,2
TOTAL	8 107,3	6 569,9

NOTE 21 RESULTAT DE L'ACTIVITE D'ASSURANCE**21.a.1 Chiffre d'affaires assurance par catégorie**

<i>En millions d'euros</i>	2019	2018
	Primes brutes	
Assurance Vie	6 094,7	4 665,0
Assurance Non Vie		
Dommages corporels	364,5	346,5
Dommages aux biens	526,2	493,3
Automobile	604,8	576,7
Responsabilité civile	112,6	107,1
Construction	115,7	107,8
Maritime, Aviation, Transports	9,0	8,4
Autres	5,3	4,9
Total Assurance Non Vie	1 738,1	1 644,7
CHIFFRE D'AFFAIRES BRUT DE REASSURANCE	7 832,8	6 309,7
	Cessions et rétrocessions	
Assurance Vie	(24,4)	(29,6)
Assurance Non Vie	(853,7)	(804,6)
Primes cédées en réassurance	(878,1)	(834,2)
CHIFFRE D'AFFAIRES NET DE REASSURANCE	6 954,7	5 475,5

Le groupe Aviva France exerce quasi exclusivement son activité sur le territoire français.

2 Ventilation du chiffre d'affaires vie et des provisions techniques vie 2019 par nature

Millions d'euros

	Collectives						Individuelles et capitalisation				Pacte		Euro Croissance	TOTAL Affaires directes	TOTAL Acceptations	TOTAL Succursales	TOTAL
	Vie		Décès		Vie		Temporaires décès		UC	EUR	UC	EUR					
	UC	EUR	UC	EUR	UC	EUR	UC	EUR									
Chiffre d'affaires	-	45,1	-	3,2	2 068,5	3 841,6	-	58,0	27,9	7,3	1,1	6 052,7	-	-	42,0	6 094,7	
Provisions techniques brutes à l'ouverture	-	2 460,8	-	0,1	24 179,4	55 254,1	-	7,5	36,3	9,5	266,2	82 213,9	-	-(*)	1 370,1	83 584,0	

(*) Les succursales incluent 70,1 M€ en unités de compte

21.b Compte technique de l'assurance vie

En millions d'euros	2019		2018	
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes	6 094,7	(24,4)	6 070,3	4 635,4
Part du compte technique dans les produits nets de placements	1 463,4	-	1 463,4	1 606,8
Ajustements ACAV (plus-values)	4 068,5	-	4 068,5	1 226,6
Autres produits techniques	237,1	-	237,1	226,6
Charges des sinistres	(4 319,5)	43,9	(4 275,6)	(4 302,4)
- Prestations et frais payés	(4 381,8)	44,4	(4 337,4)	(4 267,7)
- Charges des provisions pour sinistres	62,3	(0,5)	61,8	(34,7)
Charges des autres provisions techniques	(4 386,3)	(30,2)	(4 416,5)	2 285,9
- Provisions d'assurance vie	(522,9)	(30,2)	(553,1)	953,6
- Provisions en UC	(3 846,8)	-	(3 846,8)	1 335,7
- Autres provisions techniques	(16,6)	-	(16,6)	(3,4)
Participation aux résultats	(1 421,1)	0,2	(1 420,9)	(1 546,5)
Frais d'acquisition et d'administration	(413,2)	0,1	(413,1)	(393,3)
- Frais d'acquisition	(128,6)	-	(128,6)	(127,0)
- Frais d'administration	(284,6)	-	(284,6)	(266,6)
- Commissions reçues de réassureurs	-	0,1	0,1	0,3
Ajustements ACAV (moins-values)	(1 037,5)	-	(1 037,5)	(3 371,7)
Autres charges techniques	(8,8)	-	(8,8)	(8,4)
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	277,3	(10,4)	266,9	359,0
Participation des salariés			(8,1)	(12,5)
Produits nets des placements hors part du compte technique			55,1	67,6
Transferts intersectoriels			3,0	2,7
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE CORRIGEE	277,3	(10,4)	316,9	416,8

21.c Compte technique de l'assurance non vie

En millions d'euros	2019		2018	
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes acquises	1 698,9	(834,1)	864,8	816,0
- Primes	1 738,2	(853,7)	884,5	840,1
- Variation des primes non acquises	(39,3)	19,6	(19,7)	(24,1)
Part du compte technique dans les produits nets de placements	(11,7)	-	(11,7)	113,7
Autres produits techniques	12,9	-	12,9	14,4
Charges des sinistres	(1 310,3)	623,2	(687,1)	(641,7)
- Prestations et frais payés	(1 128,9)	537,6	(591,3)	(545,3)
- Charges des provisions pour sinistres	(181,4)	85,6	(95,8)	(96,4)
Charges des autres provisions techniques	(9,2)	4,9	(4,3)	(3,3)
Participation aux résultats	(1,2)	0,2	(1,0)	(1,3)
Frais d'acquisition et d'administration	(406,6)	193,6	(213,0)	(200,5)
- Frais d'acquisition	(302,4)	-	(302,4)	(278,4)
- Frais d'administration	(104,2)	-	(104,2)	(106,2)
- Commissions reçues de réassureurs	-	193,6	193,6	184,1
Autres charges techniques	0,5	-	0,5	0,5
Variation de la provision pour égalisation	(8,5)	4,3	(4,2)	13,9
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE	(35,2)	(7,9)	(43,1)	111,7
Participation des salariés			(5,6)	(9,9)
Produits nets des placements hors part du compte technique			(4,7)	28,3
Transferts intersectoriels			0,1	0,1
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE CORRIGEE	(35,2)	(7,9)	(53,3)	130,2

NOTE 22 - COMPTE D'EXPLOITATION DES AUTRES ACTIVITES

<i>En millions d'euros</i>	2019			2018	
	Holdings	Gestion d'actifs	Immobilier	Total	
Chiffre d'affaires	-	274,4	-	274,4	260,2
Autres produits d'exploitation	-	1,2	-	1,2	0,9
Charges de personnel (yc participation des salariés)	(3,5)	(36,3)	-	(39,8)	(38,1)
Autres charges d'exploitation	(46,1)	(179,5)	-	(225,6)	(201,2)
Impôts et taxes	(0,2)	(5,9)	-	(6,1)	(6,2)
Dotations aux amortissements et provisions	0,1	(0,9)	-	(0,8)	(0,8)
Résultat d'exploitation	(49,7)	53,0	-	3,3	14,8
Charges et produits financiers	(53,1)	26,6	-	(26,5)	(40,4)
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	(102,8)	79,6	-	(23,2)	(25,6)
Transferts intersectoriels	-	(3,1)	-	(3,1)	(2,8)
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE CORRIGEE	(102,8)	76,5	-	(26,3)	(28,4)

NOTE 23 - PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES

<i>En millions d'euros</i>	2019			2018	
	Assurance Non Vie	Assurance Vie	Autres Activités	Total	
Revenus des placements	58,0	1 607,0	17,9	1 682,9	1 664,1
Autres produits des placements	-	-	-	-	-
Produits provenant de la réalisation des placements	27,3	236,4	7,1	270,8	455,4
Frais internes & externes de gestion des placements et intérêts	(94,0)	(121,2)	(57,5)	(272,7)	(136,6)
Autres charges des placements	(0,7)	(5,6)	-	(6,3)	(7,5)
Pertes provenant de la réalisation des placements	(7,1)	(183,0)	(3,4)	(193,5)	(186,7)
Résultat de change	0,1	2,0	(0,9)	1,2	0,4
Variation des provisions pour dépréciation	-	(17,2)	10,3	(6,9)	(13,1)
TOTAL hors ajustements ACAV	(16,4)	1 518,4	(26,5)	1 475,5	1 776,0
Ajustements ACAV (plus-values)	-	4 068,5	-	4 068,5	1 226,5
Ajustements ACAV (moins-values)	-	(1 037,4)	-	(1 037,4)	(3 371,7)
TOTAL	(16,4)	4 549,5	(26,5)	4 506,6	(369,2)

Le poste "Pertes provenant de la réalisation des placements" n'est quasiment pas impacté en 2019 au titre de l'amortissement de l'écart d'évaluation (tel que décrit dans les principes comptables et méthodes d'évaluation); tel était déjà le cas en 2018.

Il convient de rappeler que ces mouvements sont néanmoins en grande partie compensés par des reprises correspondantes à la provision pour participation différée aux bénéfices (cf. note 14.a).

NOTE 24 - AUTRES PRODUITS NETS

<i>En millions d'euros</i>	2019			2018	
	Assurance Non Vie	Assurance Vie	Autres Activités	Total	
Amortissement des valeurs de portefeuille des sociétés Vie (*)	-	(1,8)	-	(1,8)	(1,8)
Résultat non technique de l'Activité de Courtage en Vie	-	(10,4)	-	(10,4)	(7,9)
Résultat non technique de l'Activité d'Assurance Vie	-	(1,4)	-	(1,4)	(0,7)
Résultat non technique de l'Activité d'Assurance Non Vie	(0,7)	-	-	(0,7)	(0,5)
TOTAL	(0,7)	(13,6)	-	(14,3)	(10,9)

(*) : Montants nets d'impôt différé notionnel

NOTE 25 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

<i>En millions d'euros</i>	2019	2018
Résultat exceptionnel de l'Activité d'Assurance Vie	-	-
Résultat exceptionnel de l'Activité d'Assurance Non Vie	-	0.5
Résultat exceptionnel des Autres Activités	0.1	-
TOTAL hors éléments liés à la réalisation des placements	0.1	0.5
TOTAL	0,1	0,5

NOTE 26- PREUVE D'IMPOT AU 31/12/2019

<i>En millions d'euros</i>	2019	2018
Résultat avant impôt et intérêts minoritaires	221.9	504.8
Taux d'impôt théorique	34.43%	34.43%
Charge d'impôt théorique	(76.6)	(173.8)
Différence liée au taux d'impôt réduit appliqué à plus-value	-	32.3
Amortissement valeur portefeuille Vie	(0.6)	(0.6)
Amortissement écarts d'acquisition	-	(0.7)
Variation des impôts différés non activés	(23.0)	44.5
Quote part de frais et charges taxables sur dividendes	2.4	2.2
Autres éléments	(5.3)	4.4
Charge d'impôt effective	(103.1)	(91.7)
	2019	2018
Impôt exigible	(103.1)	(91.7)
Impôt différé	-	-
Charge d'impôt totale	(103.1)	(91.7)

La charge d'impôt totale de 103,1 M€ constatée en 2019 apparaît significativement supérieure à celle attendue en appliquant le taux d'impôt sur les sociétés en vigueur en France (34,43%) au résultat avant impôt. Cet écart s'explique principalement par la variation des impôts différés non activés (II.7 Fiscalité - impôts différés) pour -23,0 M€.

NOTE 27 - AUTRES INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

<i>En millions d'euros</i>	2019			2018	
	Assurance Non Vie	Assurance Vie	Autres Activités	Total	Total
Charges de personnel	(102.0)	(190.2)	(39.7)	(331.9)	(340.4)
Dotations aux amortissements	(0.7)	(5.6)	-	(6.3)	(7.5)
Dotations/reprises de provisions pour dépréciation	(1.0)	(17.0)	9.3	(8.7)	(14.6)

AUTRES INFORMATIONS**NOTE 28 - ENGAGEMENTS HORS BILAN****28.a Engagements hors bilan des sociétés d'assurance et autres activités**

<i>En millions d'euros</i>	2019	2018
ENGAGEMENTS RECUS	44.6	43.2
ENGAGEMENTS DONNES		
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	-	0.1
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	-	-
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	680.4	1 081.0
Autres engagements	41.3	28.7
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	84.2	104.1
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution	-	-
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-
Autres valeurs détenues pour compte de tiers	-	-

La hausse des engagements donnés s'explique en grande partie par la fin d'un engagement de souscription lié à AFER Multi-Foncier pour 420 M€.

28.b Instruments financiers**Montants notionnels au 2019**

<i>En millions d'euros</i>	Montants notionnels au 2019	Valeur de marché au 2019
Forwards	1 002.5	32.5
Swaps de taux	50.0	(8.2)
Swap de devises	65.5	(3.3)
Swaptions		

Les produits dérivés en place au 31/12/2019, concernent exclusivement l'activité d'Assurance.

Ces instruments portent sur un notionnel total de 1 118,0 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 470,5 millions d'euros au 31 décembre 2018.

La variation s'explique essentiellement par la souscription de Forward chez Aviva Vie.

NOTE 29 - EFFECTIF MOYEN

L'effectif salarié du groupe Aviva France s'élève au 31/12/2019 à 4 200 personnes (y compris effectifs commerciaux UFF).

NOTE 30 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total hors TVA des honoraires des commissaires aux comptes s'établit comme suit:

<i>En millions d'euros</i>	PwC	Emargence
Certification des comptes	2.4	0.0 *
Services autres que la certification des comptes	0.2	-
TOTAL DES HONORAIRES	2.5	0.0

* 42k€

Les montants ci-dessus intègrent également les honoraires liés à la remontée d'informations financières à la maison-mère britannique du groupe.

Annexe 1 :

***déclaration de performance
extra-financière***

Déclaration de Performance Extra-Financière

Rapport Aviva Solutions Durables

Juillet 2020



Aviva, assureur responsable



Sommaire

05

Edito

06

Qui sommes-nous ?
Le Groupe Aviva, activités et entités

08

Modèle d'affaires Aviva France

10

Méthodologie
Liste des 13 principaux risques RSE retenus par Aviva France

12

L'intégration des enjeux RSE au cœur de notre stratégie

14

Catégorie : Social / Sociétal

30

Catégorie : Environnement

40

Catégorie : Fraude
Catégorie : Droits de l'Homme

46

Annexes : Concordance des risques par entité



Patrick
Dixneuf

Directeur Général d'Aviva Europe et d'Aviva France

Aviva Solutions Durables

Chez Aviva, nous plaçons le développement durable au cœur de notre stratégie de croissance.

La performance globale d'une entreprise se traduit par sa performance financière mais aussi par sa performance extra-financière. Ce deuxième aspect reflète la volonté très forte, et en constante croissance, de la société dans son ensemble (clients, collaborateurs, fournisseurs) d'appartenir à un mouvement citoyen de qualité.

Désormais, chacun veut donner un sens humain et concret à ses actions afin d'assurer un avenir meilleur pour les générations futures.

Attentifs aux attentes de ses clients et aux défis environnementaux et sociaux que traverse notre société, Aviva a anticipé cette prise de conscience, en créant dès 2019, sa démarche « Aviva Solutions Durables » qui s'appuie sur un engagement de long terme autour de 3 piliers (agir pour le climat, être champion de l'investissement responsable et promouvoir l'inclusion).

Aviva est profondément et concrètement engagé dans les projets à haute valeur humaine et environnementale. Pour cette deuxième édition de Déclaration de Performance Extra-Financière, Aviva s'est attaché à poursuivre ses efforts et ses objectifs sur chacun de ses piliers.

En tant qu'assureur responsable, Aviva est convaincu que la RSE est un levier stratégique fort en terme de croissance durable et humaine. Nous nous attachons à l'atteinte constante de nos objectifs avec des parties concrètes et mesurables de nos réalisations (comme la suppression du plastique à usage unique sur tous nos sites de France), la mesure de nos impacts sociaux et environnementaux (Aviva est le 1^{er} assureur à avoir une gamme de fonds d'investissement complètement ESG et a lancé un fonds d'investissement à impacts pour des entrepreneurs) et l'atteinte de la note de 99/100 quant à l'Index d'égalité professionnelle (+ 17 points par rapport à 2018).

Notre engagement concret auprès de nos clients et les parties prenantes de notre écosystème porte une ambition unique : être assureur et acteur d'un avenir durable.



Qui sommes-nous ?

Avec plus de 180 ans d'expérience, Aviva France, filiale de l'un des principaux assureurs vie et dommage en Europe, est un assureur généraliste au service de 3 millions de clients.

Particuliers et professionnels sont au cœur de toutes nos attentions. Nous assurons leur protection, celle de leur famille et de leurs biens personnels et professionnels, grâce à une offre de produits et services d'assurance innovante et digitale qui évolue avec leurs besoins.

La diversité de notre réseau de distribution - agents généraux, courtiers, conseillers en gestion de patrimoine et des partenariats comme avec l'Afer, première association d'épargnants de France - **permet de répondre à l'ensemble des attentes des clients.**

A travers sa filiale Aviva Investors France, Aviva dispose aussi d'une expertise de premier plan en gestion d'actifs, notamment sur les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

Cette nouvelle Déclaration de Performance Extra-Financière d'Aviva France concerne toutes nos activités pour l'année 2019 et **l'ensemble de nos entités** : Aviva Assurances, Aviva Vie, Aviva Epargne Retraite, Aviva Retraite Professionnelle, Aviva Investors France, Aviva Investors Real Estate France, UFF et Epargne Actuelle.

Le Groupe Aviva

Aviva dans le monde :

14 pays | 35,6 Md€ de chiffre d'affaires | 14,9 Md€ de marge de solvabilité | 408,5 Md€ d'actifs gérés | 206 % de ratio de solvabilité

Rating: A+ (S&P) Aa3 (Moody's)

Aviva en France :

4 300 collaborateurs en France | 7,8 Md€ de chiffre d'affaires | 538 M€ de résultats opérationnels | 114,8 Md€ d'actifs gérés

+33% Affaires nouvelles Vie à 6,5 Md€ | +6% CA Domrages à 1,39 Md€

4 propositions axées client

PÔLE DIRECT



Spécialiste de l'assurance en Direct, Auto, Santé, MRI, Obsèques



1 022 Agents généraux
3 904 Courtiers actifs

PÔLE PROXIMITÉ



Proximité des conseillers en assurance sur toute la France

PÔLE PATRIMOINE



Des conseillers experts en Gestion de Patrimoine

UFF

925 Conseillers
EPAIR

PÔLE PARTENAIRES



Un savoir-faire historique au profit de partenariats à succès

afer

760 000 Adhérents
55 milliards € d'encours





Modèle d'affaires

Nos ressources

- **Capital humain et intellectuel**
Nous nous appuyons sur l'expertise et l'engagement de l'ensemble de nos collaborateurs.
→ **4 300 collaborateurs**
- **Capital financier**
Nous nous appuyons sur nos capitaux propres issus de notre actionariat et de la production de valeur annuelle que nous réalisons à travers nos activités.
→ **2,2 milliards € de fonds propres consolidés**
- **Capital social et sociétal**
 - Nos clients particuliers et professionnels nous rémunèrent de la protection offerte par nos produits, et des services que nous leur apportons.
→ **2 968 691 clients à fin 2019**
 - Nos partenariats constituent une richesse clé d'expertise et de démultiplication de notre impact commercial, pour la croissance d'Aviva.
→ **1 022 agents généraux Aviva et 3 904 courtiers actifs**
 - **1 314 collaborateurs UFF dont 925 dédiés au conseil** et près de 90 Conseillers Epargne Actuelle
→ **760 000 adhérents Afer**
- La **société civile** est garante de notre capacité à opérer en contribuant à notre réputation.
→ **30 000 mentions Aviva sur internet**
- **Plus d'1 million** de volants en soutien des entrepreneurs à impact engagés dans l'opération la Fabrique Aviva

Notre modèle d'affaires Aviva France

- **1 Marque** unique forte et renforcée
- **4 propositions** adaptées aux besoins des clients particuliers et professionnels
 - **Direct** – Spécialiste de l'assurance en direct (auto/santé/habitation/obsèques)
 - **Proximité** – La présence de conseillers en assurance partout en France
 - **Patrimoine** – Des conseillers experts en Gestion de Patrimoine
 - **Partenariats** – Un savoir-faire historique au profit de partenariats à succès
- **Ambition de conquête : + 1 million de nouveaux clients d'ici 2022**

3 principales activités



Périmètre : l'ensemble des entités d'Aviva en France

- Aviva Vie
- Aviva Epargne Retraite
- Aviva Retraite Professionnelle
- Aviva Assurances
- UFF
- Epargne Actuelle
- Aviva Investors France
- Aviva Investors Real Estate France

Classification : interne

Notre création de valeurs

- **Capital humain et intellectuel**
Nous offrons à nos collaborateurs les moyens d'exprimer tout leur potentiel.
→ **57,7% de collaborateurs formés** (hors e-learning réglementaires)
→ **82% des collaborateurs Aviva motivés** pour aller au-delà des responsabilités qui leur sont confiées
- **Capital financier**
Nos activités sont génératrices de croissance.
→ **Hausse de 33% du nombre d'affaires nouvelles Vie** à 6 501 M€
- **Capital social et sociétal**
 - Aviva France est dans le **Top 3 des assureurs sur le marché** du PERIN.
 - La **collecte vie, épargne et retraite poursuit son dynamisme avec une croissance de +33% (avec EDF) en 2019**.
Le montant des affaires nouvelles Entreprises et Pro a progressé de +19% vs 2018, avec une forte hausse du Courage commagés : +44%. La part d'UC dans les affaires nouvelles s'élève à 42% (avec EDF). Une performance nettement supérieure à celle du marché (+15 points). En réaite collective, Aviva a remporté l'appel d'offres EDF représentant près de 900 millions d'euros d'encours gérés.
Lancée en mars 2019, Aviva Vie Solutions Durables est la gamme la plus complète du marché et engistre 580 millions d'euros d'encours. Aviva accompagne largement les professionnels et entrepreneurs au travers de sa politique d'investissement, comme l'illustre le fonds Aviva Impact Investing France qui finance la croissance de jeunes entreprises sociales et solidaires.
 - **Aviva France met tout son savoir-faire au service de partenariats dans un esprit « gagnant-gagnant »** : 43 ans de partenariat avec l'Afer, la plus grande association d'épargnants en France.
 - **Aviva France soutient des enjeux majeurs pour la société civile**, en lien avec ses activités et ses valeurs : **1 million d'€ de dons par an** pour des entrepreneurs à impact avec la Fabrique Aviva - dont la 4^{ème} édition a été lancée le 8 mars 2019 et qui permet l'écllosion de solutions porteuses d'emplois partout dans les territoires.
 - **Aviva France**, en 2019, a lancé l'offre « **AVIVA ENTREPRISES LABELISÉES RSE** » qui récompense les professionnels (entreprises et exploitants agricoles) engagés autour des défis environnementaux et sociaux et ayant obtenu un label relatif à la « RSE » en leur proposant 10% de réduction sur les cotisations des principaux contrats d'assurances professionnelles (sous réserve de maintien du label).

Méthodologie

La gestion du projet DPEF (Déclaration de Performance Extra Financière) a été pilotée en interne de façon transversale par les équipes de la direction RSE et de la direction des risques, assistées par les équipes des entités composant le Groupe Aviva en France : Aviva France, Aviva Investors France, AIREF, UFF, Epaigne Actuelle.

Le projet a comporté plusieurs étapes :

- **Analyse des risques** sous l'angle RSE pour mise à jour de la cartographie des principaux risques identifiés. Aucun nouveau risque n'a été identifié par rapport à la cartographie de l'année précédente. La cartographie n'a donc pas nécessité une nouvelle validation par le Comité Exécutif ;
- **Entretiens pour définition des interlocuteurs** concernés par les différents enjeux, rapportés aux risques principaux ;
- **Mise à jour des fiches risques** précisant pour chaque risque les enjeux, les plans d'actions, les actions, les résultats et l'indicateur clé de performance ;
- **Elaboration d'un tableau de concordance** pour préciser la consolidation des informations pour les entités Aviva Investors France, AIREF, UFF, Epaigne Actuelle ;
- **Audit de conformité et de sincérité** par l'organisme tiers indépendant, avec vérification de certaines actions et résultats et de tous les indicateurs de performance, et collecte de preuves ;
- **Formalisation du rapport** pour présentation au Conseil d'Administration ;
- **Harmonisation rédactionnelle** et vulgarisation des éléments métiers techniques ;
- **Mise en page graphique** pour publication en ligne.

Sources internes

- La cartographie des risques RSE du rapport DPEF 2019
- Le référentiel des risques opérationnels
- La cartographie des risques émergents
- La cartographie des risques de réputation
- La cartographie des risques métiers et financiers




Sources externes

- La cartographie des risques définie en 2019 et conservée pour cette année repose sur :
- La cartographie des risques initiée par le Groupe de travail de la FFA disponible dans le Guide de reporting RSE du secteur de l'assurance du 16/11/2018¹ ;
 - La cartographie des risques RSE issue du guide MEDEF disponible dans le Guide méthodologique sur le reporting RST du 25/09/2017².

¹ <https://www.ffa-assurance.fr/fr/declaration/publications/ssa-et-developpement-durable/fraude-etc-montant-acc-du-secteur-de>
² <https://www.medef.com/fr/communiqu%C3%A9-de-presse/article/reporting-extra-financier-le-medef-publie-un-guide-pour-comprendre-les-nouvelles-obligations>

Liste des 13 principaux risques RSE retenus par Aviva France

Aviva n'a pas pris d'engagements spécifiques en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équilibrée et durable ; ces thématiques ne constituent pas des enjeux significatifs compte tenu de la nature des activités de l'entreprise.

Catégorie	Risques
 Sociétal / Social	1. Divulgaration des données personnelles de nos clients
	2. Défaut de qualité des services/relations clients
	3. Non-respect de l'éthique des affaires (démarche « de bonne conduite »)
	4. Difficulté de recrutement en adéquation avec la stratégie d'entreprise
	5. Atteinte à la santé et à la sécurité au travail
	6. Dégradation du climat social
	7. Absence de diversité, discrimination
 Environnement	8. Risques environnementaux pour nos clients
	9. Impacts environnementaux et sociaux liés aux investissements
	10. Prise en compte du risque climatique
	11. Moindre considération de la gestion des déchets, de la consommation énergétique et des transports
 Fraudes Droits de l'homme	12. Fraude, blanchiment d'argent et corruption
	13. Non-respect des droits de l'homme et des normes/principes internationaux du travail sur le lieu de travail

 Risques orientés clients
  Risques orientés interne



Aviva Solutions Durables

Aviva Solutions Durables, notre stratégie de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE), est au cœur de nos chantiers de transformation et de développement pour contribuer à construire une société plus respectueuse de l'environnement et plus inclusive.

Une stratégie concentrée sur 11 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'ONU qui offre des solutions pour s'engager.



Une gouvernance Aviva Solutions Durables qui irrigue toute l'entreprise

Portée par la Direction Générale, la politique RSE Aviva Solutions Durables constitue un enjeu stratégique pour Aviva France. Elle se traduit par une volonté, au plus haut niveau de l'entreprise, de conjuguer performance, responsabilité, éthique et transparence. 6 membres du Comité Exécutif d'Aviva France valident la stratégie RSE et suivent son déploiement au travers d'un comité de gouvernance appelé « Cockpit » se réunissant tous les 2 mois.

La stratégie « Aviva Solutions Durables »

#AGIRPOURLECLIMAT	#PROMOUVOIRL'INCLUSION	#DEVENIR CHAMPION DE L'INVESTISSEMENT	
<ul style="list-style-type: none"> Créer l'assurance de demain plus verte et inclusive 	<ul style="list-style-type: none"> Structurer notre vision RSE et engager l'ensemble de nos parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> Porter les engagements d'Aviva auprès des cercles d'influence économiques et politiques 	
#ASSURER LES FONDAMENTAUX	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir les valeurs et la culture d'entreprise d'Aviva Défendre des hauts standards d'éthique Garantir une conformité réglementaire (reporting, accessibilité, développement produits...) 		

Les actions que nous présentons dans ce rapport relient donc la manière dont nous répondons à chaque enjeu selon les spécificités de nos métiers, de nos clients et de nos collaborateurs.

C'est une liste non exhaustive mais représentative de ce que nous mettons en place pour contribuer de façon responsable au développement durable de notre activité et de nos parties prenantes.

Chaque enjeu/risque correspond à un des axes de notre stratégie Aviva Solutions Durables : agir pour le climat, être champion de l'investissement responsable, promouvoir l'inclusion et assurer les fondamentaux.



Sociétal / Social

1. Divulgateion des données personnelles de nos clients
2. Défaut de qualité des services/ relations clients
3. Non-respect de l'éthique des affaires (démarche « de bonne conduite »)
4. Difficulté de recrutement en adéquation avec la stratégie d'entreprise
5. Atteinte à la santé et à la sécurité au travail
6. Dégradation du climat social
7. Absence de diversité, discrimination

Enjeux sociaux et sociétaux

Les problématiques sociales et sociétales sont au cœur de notre démarche RSF et concernent les parties prenantes externes et internes. Elles reflètent notre capacité à prendre en compte l'amélioration du bien-être de toutes nos parties prenantes.

Au niveau sociétal, nos actions visent une meilleure considération de nos clients et du service rendu.

Au niveau social, nous veillons à atteindre une qualité de vie au travail optimale. Notre démarche globale est menée au service d'un développement durable de notre activité.



Ateliers Handiday
Novembre 2019



Aviva France au palmarès des entreprises préférées des étudiants



Remise du prix Mieux Vivre en Entreprise
Novembre 2019



Patrick DIXNEUF
Directeur Général d'Aviva Europe
et Aviva France



1. Divulgarion des données personnelles de nos clients

Une exigence de tous les instants pour garantir la confidentialité et l'intégrité des données de nos clients, de nos fournisseurs et de nos collaborateurs

ENJEU

L'une des conditions essentielles d'une gestion efficace de nos activités est la **confiance de nos clients et de nos collaborateurs concernant le traitement apporté aux données personnelles**.

L'évolution de l'environnement réglementaire (RGPD - Règlement Général sur la Protection des Données) ainsi que la transformation de l'environnement technologique (digitalisation croissante des processus) et une augmentation de la cyber-menace conduisent Aviva et ses filiales à mettre en place des mesures fortes pour :

- **Développer la culture** de la protection des données et responsabiliser les salariés et partenaires sur ce sujet ;
- **Traiter de façon responsable** les données confiées à l'organisation ;
- **Garantir la confidentialité des données**, en mettant en place des mesures techniques et organisationnelles qui visent à protéger les données personnelles de ses clients et collaborateurs contre tout accès illicite ou non autorisé et contre la divulgation ou la perte d'information.

“ POLITIQUE

Aviva France s'engage à ce que ses collaborateurs s'assurent du respect des obligations réglementaires en matière de protection des données.

Cela passe notamment par le suivi de formations obligatoires et des sessions de sensibilisation régulières. La mise en conformité au RGPD est soutenue par **une gouvernance adaptée** avec :

- Un **Directeur des Systèmes d'Information (DSI)** qui a pour objectif de définir et de déployer un système d'information efficace pour appuyer les équipes métiers ;
- Un **Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI)**, en charge du contrôle de la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité du système d'information (SI) ;
- Un **Délégué à la Protection des Données** (Data Protection Officer dit « DPO ») qui s'assure de la conformité aux principes de la protection des données personnelles, telle que la bonne gestion des droits des personnes.

Cette configuration permet à Aviva France d'avoir une

structure proactive et réactive lui permettant d'anticiper, d'identifier et de traiter tous les risques éventuels de cyber sécurité et de protection des données personnelles. »

ACTIONS

- **Communication** auprès de nos clients afin de les informer de leurs droits ;
- **Programme proactif de surveillance** des risques informatiques et cybers, visant à garantir l'intégrité du système d'information ;
- **Conformité et revue annuelle** des « Politique de gestion des données personnelles » et « Politique de sécurité informatique », qui encadrent notamment les conditions de gestion et d'accès aux données des personnes ;
- **Revue régulière** d'une cartographie des risques couvrant les risques liés à la protection des données, de cyber sécurité et de confidentialité de l'information ;
- **Réalisation de comités** dédiés au suivi des thématiques de protection des données et de sécurité des systèmes d'information ;
- **Renforcement des mesures de surveillance** internes (audits, revues des droits d'accès, habilitations...) et externes (audits externes, test de pénétration...);
- **Mise en place d'un cursus de formations obligatoires** ainsi que des ateliers animés par le DPO afin de sensibiliser les équipes aux risques liés à la protection des données ;
- **Mise en place d'une communauté de champions de données personnelles** (référents au sein des Directions métiers) ;
- **Lancement de la Cyber Académie** (plateforme qui centralise les bonnes pratiques en matière de sécurité des Systèmes d'Information).



OBJECTIF :

S'approcher au plus près des **100% de complétude de la formation RGPD**.



- **Formation de 90% des équipes** aux enjeux de sécurité et de protection des données
- **Mise en place de l'outil ATS** permettant de répondre à nos obligations liées au RGPD

Résultats 2019

- **35** audits de sécurité internes et externes réalisés
- **21** Champions des données personnelles identifiés
- **4** Comités Cyber sécurité

Indicateur de performance

99,16% des collaborateurs ont suivi la formation RGPD en 2019

Cette formation est renouvelée annuellement et réalisée de façon continue pour les nouveaux entrants. Les indicateurs sont bien des indicateurs sur l'ensemble du périmètre (hors UFF).



2. Défaut de qualité des services / relations clients

Une disponibilité et une expertise de nos collaborateurs conformes à nos critères d'exigence et au service de nos clients

ENJEU

Aviva France mise sur la simplicité afin de permettre au client d'interagir en toute facilité avec les services qui lui sont proposés, et ainsi d'obtenir des réponses de qualité adaptées à sa situation.

Toutes les possibilités d'échange avec le client sont des opportunités d'améliorer l'efficacité de nos activités.

Au cœur de cette dynamique de simplification de la relation avec le client, le choix d'un accès dit « multi-canaux », qui propose un contact direct en agence, par téléphone ou par internet, ainsi que la possibilité d'utiliser exclusivement les solutions digitales pour souscrire, gérer le contrat ou faire évoluer les garanties.

Tous les points d'échange avec nos clients sont utilisés par Aviva France pour améliorer la relation client. En effet, un dispositif d'amélioration continu mis en place au sein de la Direction des Services Clients permet d'écouter et porter les remarques des clients au sein de l'entreprise. Ce dispositif est un élément clé pour faire évoluer les parcours client et les produits afin de répondre au mieux aux attentes de nos assurés. »

ACTIONS

- Développement de nouvelles fonctionnalités sur Aviva&Moi (relevé de situation, avis d'hérences, devis, pré-déclaration de sinistres...).
- Digitalisation de la signature électronique pour les quittances d'indemnité et l'attestation de non alcoolémie;
- Déploiement de l'espace internet client pour la déclaration de sinistre et le suivi des sinistres en Auto et Habitation;
- Mise en place du forum réclamations couvrant l'ensemble des activités Aviva France alimentant la démarche d'amélioration continue;
- Certification AMF* en Conseil et gestion de patrimoine de l'ensemble des équipes commerciales d'Epargne Actuelle;
- Lancement du nouveau produit d'épargne retraite (PERIN = Plan Epargne Retraite Individuel);
- Formation des Agents généraux aux produits de prévoyance;
- Mise en place du tiers payant hospitalier au mois de septembre 2019;
- Mise en place du tchat sur eurofil.com et aviva.fr;
- Développement de la polyvalence des conseillers à distance.



OBJECTIF :

T-NPS Aviva France : 51,9



- Création de 2 instances : le Comité Incidents et le Service Qualité Gestion afin d'améliorer les prestations délivrées aux clients
- 73% des clients sont satisfaits de leur conseiller UFFRGPD

Résultats 2019

690/935

Agents Généraux formés aux produits de prévoyance

- 6 555 contrats PERIN souscrits entre le 01/11 et le 31/12
- 93% de recommandations client Aviva France
- 7 pré-déclarations par jour de sinistres Dommages (Auto / Non auto) via l'espace client du site internet
- 79/80 des collaborateurs Epargne Actuelle certifiés « Conseiller en Gestion de Patrimoine (FPASS) »

86,30%

des demandes clients sont traitées au premier contact (données sur les 4 derniers mois de 2019)

- Un taux de satisfaction client de 52,4 en 2019 en augmentation (51,0 en 2018)
- Simplification des interactions assuré/complaigne : Note client 2019 de 57 (vs 55 pour 2018)
- 5 pré-déclarations par jour de sinistres multirisques habitation via l'espace client du site internet

84%

de satisfaction client Eurofil (Messenger) (3 500 conversations / mois (Messenger + tchat) Un NPS sur Messenger de 63 (pour les clients Eurofil))

Indicateur de performance

Le taux de satisfaction client (T-NPS)¹⁾ mensuel consolidé a fluctué entre 49 et 56 en 2019.

1) Le T-NPS (Net Promoter Score Transcriptionnel) est un indicateur de la satisfaction et de la fidélisation client obtenu grâce aux enquêtes de satisfaction appouées, plus précisément, à l'application du parcours client actuel. Il correspond à la différence entre le nombre de clients satisfaits et le pourcentage de clients non-satisfaits.

3. Non-respect de l'éthique des affaires (démarche « de bonne conduite »)



Une volonté forte d'évoluer et de s'adapter aux besoins de nos clients

ENJEU

La confiance de nos clients est un élément essentiel au développement de nos activités. Aviva France s'inscrit donc logiquement dans une démarche qui **privilégie l'intérêt du client** dans toutes les étapes du cycle de vie de ses produits.

ACTIONS

- Renforcement de la gestion des réclamations (nouvelle politique) ;
- Suivi continu de la bonne prise en compte des intérêts des clients au travers de plusieurs indicateurs en matière de gouvernance produits, de rapport qualité-prix, de qualité des ventes et de gestion des sinistres et réclamations ;
- Equipes dédiées à la supervision de la conformité réglementaire ;
- Maintien des dispositifs de création et de surveillance des produits : les comités « produits Vie » et « produits Dommages » supervisent les processus de création ou de révision des produits et mesurent les impacts sur la clientèle, notamment à travers l'étude des réclamations ;
- UFF a mis en place un Comité Nouveaux Produits afin d'examiner la pertinence du lancement de nouvelles offres ou la modification significative d'offres en cours ;
- UFF a mis en place une politique pour un contrôle permanent sur le sujet de la Gouvernance Produits.

“ POLITIQUE

Les politiques mises en œuvre par Aviva France ont pour objectif de créer des produits et services qui répondent aux besoins et exigences des clients.

La connaissance de ses clients permet à Aviva de leur proposer des produits qui sont cohérents avec leurs besoins, et appropriés à leur situation personnelle, professionnelle, financière, et, pour les solutions d'épargne, à leurs objectifs d'investissement, leurs connaissances et leur expérience en matière financière.

Les collaborateurs d'Aviva exercent leur métier de manière honnête, impartiale et professionnelle, au mieux des intérêts des clients. ”

OBJECTIF :

Augmenter le nombre d'études spécifiques afin de continuer à mieux comprendre les attentes et besoins de nos clients, voire à les anticiper



Résultats 2019

25

comités « produits Vie »

11

Comités « produits Dommages »

4

Forums Clients Dommages

Indicateur de performance

100%

du plan de « revue produits » réalisé



4. Difficulté de recrutement en adéquation avec la stratégie d'entreprise

La recherche de nouveaux talents et la valorisation du capital humain au service de notre développement

ENJEU

Le déploiement d'une stratégie de croissance ambitieuse impacte fortement l'entreprise, notamment la politique de recrutement.

Aviva France fait ainsi évoluer le profil des talents nécessaires à l'entreprise tout en étant attentive à fidéliser, fédérer et engager ses collaborateurs.

Dans un contexte de transformation et de croissance, la mise en place d'une marque employeur en phase, non seulement avec la stratégie, mais également avec la culture et les spécificités de l'entreprise, est indispensable.

Il importe également de bien cerner les talents et les compétences nécessaires et pertinentes au déploiement de la stratégie, et plus largement, à l'attractivité du secteur assurantiel/financier.

POLITIQUE

Pour accompagner la stratégie de l'entreprise, la Direction des Ressources Humaines met en place :

- une **stratégie de recrutement adaptée en clarifiant et en optimisant les processus** et en mettant à disposition des équipes de recrutement les moyens nécessaires **pour attirer les talents dont Aviva a besoin aujourd'hui et demain** ;
- Une **politique d'équilibre** qui vise à conserver les talents et faire évoluer le capital humain pour développer le parcours professionnel des collaborateurs déjà en poste. »

ACTIONS

Création d'une direction unique entre les partenaires RH et le service recrutement afin de répondre, à la fois, aux objectifs de recrutement ainsi qu'au suivi de l'évolution professionnelle.

Renforcement des équipes de recrutement, mobilité interne et relations avec les écoles pour répondre aux besoins du business.

Revue de la politique de recrutement :

- Ré internalisation du recrutement externe ;
- Recherche d'un équilibre entre recrutements externes et recrutements internes ;
- Organisation de l'équipe recrutement interne/externe par direction pour mieux accompagner les collaborateurs et les managers ;
- Implémentation d'outils de recherche de candidats pour identifier et attirer les profils adéquats ;

Participation active à des forums des grandes écoles.

Diversification des outils de recherche internes et externes (aviva.fr, Apec, Pôle Emploi, Indeed,...).

Renforcement de l'approche proactive via les réseaux sociaux.

Mise en place de rdv RH pour **accompagner les collaborateurs dans leur parcours professionnel.**

Maintien du programme « Graduates » qui s'adresse à **des profils de jeunes diplômés à fort potentiel.**

Renforcement de l'alternance pour anticiper les métiers de demain et identifier les talents en amont.



Tendre à l'équilibre entre recrutement externe et recrutement interne



- Organisation d'une équipe recrutement de 5 personnes
- Evolution du process de recrutement via Smart Recruiters
- Développement de la marque employeur : évolution de 3,2 à 4,4/5 sur le site Glassdoor
- 250 recrutements réalisés par UFF

Résultats 2019

155 alternants stagiaires / 179

209 CDI hors mobilité interne et hors transfert interne

- 101 CDD hors alternants
- 126 mobilités internes

2942 effectif total

Nombre de recruteurs disposant d'une licence recruteur LinkedIn : **5/5**

20 forums écoles/universités

Turnover de **6,3** pour 2019

Indicateur de performance

36,9% de recrutement interne vs recrutement externe



5. Atteinte à la santé et à la sécurité au travail

La qualité de vie au travail : une attente croissante et légitime de la part de nos collaborateurs

ENJEU

Le bien-être en entreprise, c'est à la fois la qualité de vie, la sécurité physique et la santé.

Pour un assureur, le bien-être des clients fait partie de son ADN. En interne, le bien-être est considéré à la fois comme une valeur essentielle et comme un objectif à atteindre pour tous les collaborateurs. C'est une responsabilité de l'entreprise, c'est aussi un des leviers.

“ POLITIQUE

Aviva France met en place une politique globale de suivi et d'amélioration de la qualité de vie et du bien-être au travail au travers de 4 priorités :

- Prévention des risques psycho-sociaux ;
- Prévention des inaptitudes professionnelles ;
- Accompagnement des collaborateurs dans leur quotidien au travail ;
- Facilitation de l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle.

S'agissant de la sécurité physique, Aviva France s'assure de veiller à la sécurité physique des collaborateurs et des personnels externes.

Dans le cadre de sa politique de Qualité de Vie au travail et pour répondre aux exigences réglementaires, l'entreprise organise un suivi médical et assure une prise en charge rapide en cas de problèmes. ”

ACTIONS

Dans le cadre de sa politique santé et sécurité au travail, Aviva France a mis en place les actions suivantes :

- La mise en place de la nouvelle Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail ;

- Création de la Direction de l'Inclusion & du Bien-Être ;
- Amélioration des formules de temps partiels, en particulier pour les salariés expérimentés et proches de la retraite ;
- Des programmes d'aide à la conciliation vie personnelle/vie professionnelle ;
- Maintien du télétravail (2 jours par semaine sur la base du volontariat), assorti d'un accompagnement logistique (PC portable pour tous les collaborateurs) et d'ateliers utilisateurs et lancement de phases pilote pour le télétravail sur les centres de relations client ;
- Formation des managers au « management à distance » ;
- Maintien du dispositif permettant aux collaborateurs de faire don des jours de congés non pris au profit de collaborateurs « aidants » ;
- Fin du nouvel aménagement des bureaux, plus modernes et collaboratifs, offrant plus de luminosité, plus d'espaces de réunions, plus d'interactions entre les équipes ;
- Des ateliers ergonomiques de bon positionnement au poste de travail ;
- Des formations aux Risques Psycho-Sociaux ;
- Santé/prévention/nutrition : campagne de vaccination, Novembre sans tabac, campagne de don du sang, campagne de sensibilisation pour le don de plaquette/plasma ;
- Une commission RSE au sein du CSE d'Ulirance gestion et d'Ulirance Patrimoine a été mise en place et réalise des questionnaires auprès des collaborateurs relatifs à la RSE, intégrant des réflexions en matière de prévention des RPS et de bien-être au travail à développer au sein de l'UFF.



OBJECTIF :

L'objectif de 1000 télétravailleurs à horizon 2020 a été dépassé dès 2019 avec 1299 collaborateurs en télétravail à fin d'année

Résultats 2019

23 jours, nombre de jours distribués aux salariés aidants

28 jours, nombre de jours collectés en 2019 pour les salariés aidants

7 articles, sur la prévention santé sur l'intranet de l'entreprise : articles publiés sur le réseau interne de l'entreprise pour les campagnes de vaccination contre la grippe, les campagnes de sensibilisation à l'arrêt du tabac, les informations concernant les sessions et l'organisation du don du sang avec l'EFES

• **Conciergerie d'entreprise** : un taux de satisfaction de 96,33% (95,83% en 2018)

• Nominations chez UFF de plus de 250 salariés d'un **Référent en matière de harcèlement** parmi les membres du CSE et du CE des filiales concernées

Indicateur de performance

1299 télétravailleurs





6. Dégradation du climat social

Un climat social riche et bienveillant, pour une transformation culturelle en soutien de notre croissance

ENJEU

Le déploiement de la stratégie d'Aviva France doit se faire de façon optimale avec le soutien et l'engagement des collaborateurs.

Un climat social serein, propice à l'échange, contribue à favoriser cet engagement.

POLITIQUE

Le partage d'une culture commune, qui s'appuie sur la diversité des collaborateurs, est un élément essentiel pour développer la créativité, l'innovation, le respect de l'autre et l'engagement.

C'est aussi la clé pour la réussite de la transformation culturelle de l'entreprise, au service d'une croissance durable.

Notre environnement économique, la transformation des pratiques ainsi que les dynamiques sociales et sociales nourrissent cette transformation culturelle.

Pour accompagner cette transformation, le principe d'un dialogue bienveillant doit être au cœur de nos actions. 🗨️

ACTIONS

S'associer avec les partenaires sociaux pour convenir :

- De la mise en place du télétravail y compris sur les sites d'UFF ;
- Du congé de parentalité : 10 semaines de congé pour le deuxième parent (dispositif intégré dans l'accord d'égalité professionnelle en 2019) ;
- Du suivi et de la prévention des risques psychosociaux : choix d'un nouvel intervenant QualiSocial.
- Des Négociations Annuelles Obligatoires sur les salaires, le temps de travail et le partage de valeur ajoutée ;
- De la prise en charge de temps partiel thérapeutique (disposition Branche Assurance) ;

Dialoguer directement avec les collaborateurs :

- Aviva Votre Voix - enquête interne anonyme (recueil de questions sur le ressenti des collaborateurs) ;
- Développer une stratégie engageante : RDV stratégie, moments de convivialité comme le petit-déjeuner de rentrée - des actions qui renforcent la proximité avec les membres de direction ;
- Tout comme Aviva France, UFF a signé une charte de la déconnexion ;



OBJECTIF :

Le travail à temps partiel doit toujours rester une démarche volontaire du collaborateur qui doit pouvoir revenir à temps complet quand il le souhaite

Résultats 2019

Résultats de l'engagement des collaborateurs dans le cadre de l'enquête Aviva Votre Voix :

• « Je suis fier de travailler chez Aviva »
80% en 2019 (vs 79% 2018)

• « Je suis prêt à recommander Aviva comme bon employeur »

84% en 2019 (vs 81% en 2018)

12 Accords signés avec les partenaires sociaux

• Prise du congé de parentalité :
45 collaborateurs sur **46** éligibles

1628 Nombre de jours au titre du congé de parentalité

44 prises en charge de temps partiel thérapeutique

Indicateur de performance

Evolution des collaborateurs à temps partiel





7. Absence de diversité, discrimination

L'inclusion : levier indispensable de la performance durable de l'entreprise

ENJEU

Aviva, l'assurance d'être soi-même. Le partage d'une culture commune s'appuyant sur la diversité des collaborateurs améliore l'engagement et permet de développer la créativité et l'innovation. C'est un élément essentiel pour développer la transformation culturelle inhérente à notre environnement économique et social et à notre croissance.

La performance de l'entreprise s'appuie sur l'inclusion de profils aussi divers que ceux de nos clients et notre capacité à offrir un environnement de travail où chacun peut exprimer pleinement son potentiel.

“ POLITIQUE

Création de la Direction de l'Inclusion & du bien-être au travail (site dédié pour les collaborateurs via l'intranet).

Maintien des trois communautés officielles, précisant les engagements pris par Aviva France :

- **Agir pour l'insertion des personnes en situation de handicap** : accompagner les collaborateurs dans leur démarche et leur permettre de bénéficier des aménagements nécessaires ;
- **Agir pour l'égalité professionnelle** : promouvoir l'égalité professionnelle entre les collaborateurs ;
- **Agir avec les actions hétéroAlliées** : donner des repères aux collaborateurs sur les thématiques spécifiques LGBT+ afin de casser les stéréotypes/clichés.

Poursuite de la politique d'inclusion dans le recrutement (non-discrimination). ➔

ACTIONS

- Pérenniser le congé de parentalité dorénavant intégré dans l'accord d'égalité professionnelle ;
- Budget spécifique sur la réduction des écarts de rémunération prévu dans le nouvel accord d'égalité professionnelle ;
- **Campagne de communication-fier.ère.sd'être HétéroAllié.e.s** en interne et en externe (affiches dans les agences Aviva, relais sur les réseaux sociaux via Hearsey) ;
- **Journée de la Femme** (table ronde avec le Directeur Général, les membres du Comex et des collaborateurs) ;
- **Rapport égalité professionnelle Femme/Homme** ;
- Vidéo pour le premier anniversaire du **lancement des 3 communautés** ;
- Ateliers avec des collaborateurs contre le sexisme ;
- **Marche des fiertés** de Paris le 30 juin ;
- **Semaine Européenne des personnes en situation de handicap** ;
- Animation en interne (agents) et en externe (clients) avec Anne-Lise Caudal pour promouvoir le **sport féminin** (golf) ;
- **Rendez-vous sur le handicap invisible** ;
- Rencontre des collaborateurs avec Jean-Baptiste Alalze pour promouvoir le **handisport** ;
- Accueil de l'Atelier d'échange de bonnes pratiques du Club des signataires de la charte d'engagement LGBT+ de L'autre cercle ;
- **Démarche inclusion** présentée à toutes les sessions d'intégration des nouveaux arrivants.

OBJECTIF :

Un objectif de recrutements sur 2020 de 7% de salariés en situation de handicap



- Un Accord relatif à l'égalité professionnelle Femme/Homme a également été négocié avec les partenaires sociaux au cours de l'année 2019 sur les sociétés Uffrance, Gestion et Uffrance Patrimoine
- Une Charte de la diversité et une charte #STOPe, contre le Sexisme Ordinaire en Entreprise, ont de plus été signées au cours de l'année 2019 par la Direction

Résultats 2019

- Obtention du **prix Mieux vivre en entreprise**
- Obtention du label **Happyindex® / Trainees 2019** qui valorise les entreprises soignant l'accueil, l'accompagnement et le management de leurs salariés et alternants - **4,05/5 vs 4,02/5 en 2018**
- Le DG d'Aviva France Patrick Dimeuf **Lauréat Dirigeant Allié des Rôles Modèles LGBT+ et Allié.e.s de L'autre cercle**
- **99/100 : Index d'égalité professionnelle (+17 vs 2018)**

650 000€ de budget pour réduire les inégalités salariales entre les femmes et les hommes.

300 Nombre de femmes augmentées au titre de l'égalité professionnelle.

- **3 recrutements de collaborateurs** en situation de handicap.

Indicateur de performance

6,09% de collaborateurs en situation de handicap





Environnement

- 8. Risques environnementaux pour nos clients
- 9. Impacts environnementaux et sociaux liés aux investissements
- 10. Prise en compte du risque climatique
- 11. Moindre considération de la gestion des déchets, de la consommation énergétique et des transports

Enjeux environnementaux

En tant qu'assureur, nous vivons chaque jour les effets du dérèglement climatique. Les conséquences sur notre activité sont fortes : elles nous engagent à aller plus loin en termes de prévention des catastrophes et à être au plus près de nos clients pour une réactivité plus grande.

En tant qu'investisseur, nous avons également un rôle à jouer pour influencer une finance plus responsable et adaptée au changement climatique et à la transition énergétique. Ces principaux sujets sont développés dans un rapport dédié publié en juillet de chaque année (*rapport ESG/Climat dit « article 173 »*).



Remise du prix international du reporting climatique





8. Risques environnementaux pour nos clients

Etre présent avant, pendant et après un événement climatique important

ENJEU

Etre un assureur responsable dans la prévention, la gestion et l'indemnisation d'un événement climatique, c'est garantir notre présence auprès de nos assurés, aussi bien en amont, sous forme d'actions préventives, qu'en aval par une gestion rapide des sinistres.

POLITIQUE

- **Prévention auprès de nos clients**, le plus tôt possible et de façon ciblée, dans l'éventualité d'un événement climatique :
 - En les alertant sur l'imminence d'un événement climatique pouvant impacter leur commune ;
 - En leur rappelant les actions préventives à mettre en place ;
- **Engagement auprès de nos clients** pour mesurer leurs besoins immédiats et à venir en cas de survenance avérée du risque climatique ;
- **Accompagnement individuel de nos clients** dans leur processus d'indemnisation. ”

ACTIONS

- **Prévenir en :**
 - **Actionnant le système d'alerte** très performant grâce au service PrédicT. Envoi de messages (mail et sms) à nos clients en cas d'annonce d'un mails climatique important ;
 - **Diffusant des messages de prévention** sur les réseaux sociaux ;
- **Gérer une crise** en mettant en place une cellule de crise de 3 personnes en cas d'alerte de niveau 1, 10 personnes en cas d'alerte de niveau 2 et 16 personnes en cas d'alerte de niveau 3 ;
- **Accompagner le client en :**
 - **Prenant des mesures adaptées** à la situation de chacun (au cas par cas) ;
 - **Accélérant la gestion de leur dossier** grâce à des modes d'expertise/réparations plus rapides ;
 - **Facilitant l'indemnisation** en permettant aux agents de délivrer immédiatement des avances sur remboursement.



OBJECTIF :

Maîtriser le délai du premier règlement pour le client : atteindre 50% de dossiers avec au moins un règlement (ou clos sans suite) dans un délai de 3 mois après un événement de type Inondations ou TGN (Tempête Grêle Neige)

Résultats 2019

- **3 213 385 sms et 4 953 473 mails** : nombre de messages d'alertes météo événements climatiques envoyés aux clients AVIVA
- **Cellule de crise/Oyages de grêle de la Drôme** (15 juin 2019)
 - Délai pour atteindre **90%** d'ouverture de dossier sinistres : **25 jours** calendaires
 - % dossiers ayant fait l'objet d'au moins un règlement 3 mois après l'événement ou clos sans suite : **53%** (1 311 / 2 463 sinistres)
- **Cellule de crise / Tremblement de terre du Teil** (11 novembre 2019)
 - Délai pour atteindre 90% d'ouverture de dossier sinistre : **30 jours** calendaires.
 - % dossiers avec au moins 1 règlement ou clos sans suite 3 mois (2 mois -34) après l'événement : **43,5%** (199/457 sinistres)
- **Cellule de crise / Inondations du Var** (du 22 au 24/11 puis du 1^{er} au 2/12)
 - Délai pour atteindre 90% d'ouverture de dossiers : **28 jours** calendaires
 - % dossiers ayant fait l'objet d'au moins un règlement à 3 mois (2 mois) après l'événement ou clos sans suite : **63%** (641/1 012 sinistres)

Indicateur de performance

54,7%*

Chaque année, pour **100% des événements climatiques considérés comme majeurs, AVIVA mesure :**

*La vitesse de règlement des dossiers : pourcentage de dossiers ayant fait l'objet d'au moins un règlement, 3 mois après l'événement ou clos sans suite.



9. Impacts environnementaux et sociaux liés aux investissements

Intégration des dimensions ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans nos investissements

ENJEU

Au fil des années, Aviva France a veillé à mettre en place un modèle de gouvernance ainsi que des ressources humaines et techniques adaptées à la prise en compte des enjeux ESG et liés au changement climatique.

Des méthodologies d'analyse ESG différenciées par classe d'actifs, venant en complément des analyses financières, ont également été établies.

L'intégration des considérations ESG dans les décisions d'investissement, le dialogue actionnarial, l'exercice des droits de vote et l'amélioration du fonctionnement des marchés financiers constituent le cœur de la philosophie d'investissement responsable.

En complément, Aviva France entend valoriser cette approche en investissant dans l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) tout en contribuant aux Objectifs du Développement Durable, et en proposant à ses clients une gamme élargie de produits ISR (Investissement Socialement Responsable).

Aviva France travaille sur ces sujets avec son gestionnaire d'actifs Aviva Investors France.

ACTIONS

- Inclure les entreprises de notre portefeuille à améliorer leurs pratiques ESG et à **prendre systématiquement part au vote** dans les Assemblées Générales ;
- **Augmenter les encours** gérés sous process ISR ;
- **Intégrer un processus ESG** afin de déployer le portefeuille d'actifs intégrant les critères ESG et améliorer la prise en compte des critères extra financiers dans les décisions d'investissement ;
- **Investir dans le fonds Aviva Impact Investing France**, partenariat avec la plateforme LIAAco ;
- **Renforcer la gouvernance au sein d'Aviva France** pour gérer au mieux les risques ESG Climat via la mise en place d'un comité ;
- **Intégrer des enjeux ESG** dans les études ALM et dans les allocations stratégiques.

POLITIQUE

- Rédaction du rapport ESG Climat 2019 ;
- Mise en place d'une stratégie d'investissement responsable : RISE (Réduire, Intégrer, Soutenir, Engager) avec pour objectif la réduction de notre impact environnemental et de notre exposition au charbon ;
- Développement de l'offre ISR. ”



OBJECTIF :

Améliorer la performance extra financière des portefeuilles et le taux de couverture

Résultats 2019

981 engagements substantiels avec **372 entreprises** (engagements dirigés et directement suivi par l'équipe GRI)

3 122 échanges sur des sujets ESG ont eu lieu avec **2 149 entreprises** (au travers de différents moyens : lettres, consultations, points téléphoniques...)

Aviva : 1^{er} assureur à avoir lancé une gamme ESG avec :

- 13 fonds représentant 9,7 milliards d'euros
- 2 fonds thématiques : Aviva Croissance Durable et Aviva Investors Climate Transition Euro Equity
- 14 milliards d'euros d'encours gérés en ISR
- Le comité ESG climats est réuni 4 fois en 2019

Prix du meilleur rapport ESG Climat en 2019

Aviva Investors a voté à près de **96%** des assemblées générales d'actionnaires auxquelles il était en droit de le faire, soient 5 382 assemblées

Indicateur de performance

93,3%* en 2019

Actifs totaux des mandats gérés d'Aviva France

*Taux de couverture de l'analyse ESG : 93,3 % (hors liquidités, Fonds externes, Fonds AIGSI), en hausse par rapport à 2018 (91%)

• Score ESG ajusté : 6,45 en 2019 (6,24 en 2018)



10. Prise en compte du risque climatique

La prise en compte du défi climatique dans nos activités d'assurance et d'investissement

ENJEU

En tant qu'assureur et investisseur sur le long terme, Aviva a fait de la lutte contre le changement climatique une priorité stratégique.

Les Accords de Paris lors de la COP21 représentent un accord historique et Aviva s'est engagé à mener les actions nécessaires.

En France, la loi de transition énergétique est une évolution positive qui permet de communiquer les critères ESG et plus particulièrement les changements climatiques qui sont pris en compte dans le portefeuille d'investissement.

En effet, Aviva est persuadé que ces critères lui permettront d'aller encore plus loin en alignant sa politique d'investissement pour limiter le réchauffement climatique à 2°C.

Diminuer les risques physiques et de transition ainsi que le risque de contentieux pour éviter les pertes de valeurs d'actifs est au cœur de notre politique responsable de gestion de la transition climatique.

Aviva France porte une attention particulière à son exposition aux secteurs ou compagnies les plus exposés à la transition énergétique, soit de par l'intensité carbone de leur processus de production, soit de par la propension des produits lixaux tout en recourant aux énergies fossiles pour leur utilisation.

Grâce à l'approche ESG décrite précédemment, Aviva France essaie de maximiser son exposition aux compagnies gérant de manière proactive les conséquences de la transition énergétique sur leur modèle économique au détriment, par exemple, des compagnies ne prenant aucune ou peu d'initiatives pour minimiser leur dépendance aux énergies fossiles.

POLITIQUE

- Réduction de notre empreinte carbone et alignement de la température du portefeuille sur le scénario COP 21 ;
- Analyse sectorielle pour optimiser le taux d'émission de CO2 ;
- Optimisation de la gestion des portefeuilles actions afin d'y intégrer plus largement le risque climatique ;
- Gouvernance et respect de la réglementation ;
- Développement des outils pour mieux mesurer les risques identifiés ;
- Intégrer le risque d'inondation et de sécheresse et prendre en compte l'efficacité énergétique des bâtiments afin de renforcer l'analyse et la prise de décisions pour réduire les risques ;
- Développement d'un objectif d'investissements verts : montant minimum d'investissement en actifs verts de 100 M€ / an. **»**

ACTIONS

- Se désinvestir des producteurs d'énergie fossile.
- Augmenter l'efficacité énergétique de portefeuille immobilier ;
- Investir dans les actifs verts : poursuite de l'augmentation de ces investissements au service de la transition écologique ;
- Adhésion au Net Zero Alliance (neutralité carbone à horizon 2050) ;
- Adhésion à la politique d'exclusion du charbon de la FFA ;
- Création de la VaR Climat et calcul du réchauffement des portefeuilles.



OBJECTIF :

Réduire notre empreinte carbone et aligner nos objectifs sur les indicateurs des Accords de Paris

Résultats 2019

1,78 milliards d'euros d'obligations vertes

526 millions d'euros d'obligations durables

381,2 efficacité énergétique du portefeuille immobilier : Aviva Investors France a investi **381,2 millions d'euros** en immobilier vert certifié ou labellisé (Breem Pass, HQE...), soit environ **112 000 m²**

288 millions d'euros en infrastructures vertes

Indicateur de performance

87,7%*

Intensité carbone des mandats gérés d'Aviva France :

* Taux de couverture de l'analyse : 87,7% en 2019 (hors liquidités, Fonds externes, Fonds AIGSL) en hausse par rapport à 2018 (78 %)

● Intensité carbone :

- Pour les obligations d'entreprises : 103t CO2/million de CA \$ en 2019 contre 175,5t CO2/M en 2018

- Pour les obligations souveraines : 207,6t CO2/million de PIB \$ en 2019





1.1. Moindre considération de la gestion des déchets, de la consommation énergétique et des transports

Notre contribution interne au défi climatique, une démarche globale et engageante

ENJEU

Etre une entreprise éco responsable qui s'engage à moins consommer d'énergies et de papier, à avoir une vraie politique de recyclage des déchets, à sensibiliser ses collaborateurs à un comportement responsable et à maîtriser ses émissions de CO₂.

POLITIQUE

Mettre en place avec toutes les parties prenantes une politique ambitieuse sur le long terme afin de faire baisser nos émissions de CO₂ »



OBJECTIF :

Nous sommes fiers d'avoir atteint notre objectif de 2018 à savoir «diviser par 3 notre consommation de papier à horizon 2020». Désormais, notre objectif est de continuer à baisser nos émissions de CO₂.

ACTIONS

- **Revoir 2 fois par an** les différentes consommations (déchets, transports, énergie...);
- **Réduire et valoriser les déchets** (conférence & atelier lors de la SEDD);
- **Supprimer le plastique à usage unique** (gobelets, bouteilles, contenants);
- **Réduire la consommation de papier** (message sur les écrans de veille, GIF sur les imprimantes);
- **Réduire le gaspillage alimentaire** avec suppression de plats de présentation au RTE;
- **Renouveler notre accord EDF** pour utiliser 21% d'énergie verte pour le siège social;
- **Organiser des ateliers de Développement Durable** sur toute la France;
- **Diffuser 4 conseils/mois** pour mieux consommer responsable.

résultats 2019

- **-61%** de consommation d'électricité non issue d'énergies renouvelables
- **-56%** de consommation de gaz
- **-24%** de consommation d'eau
- **-70%** de volume d'enveloppes achetées
- **-56%** de km parcourus en train

Indicateur de performance

8% en moyenne de baisse/an des émissions de CO₂ sur les 3 dernières années





Fraudes Droits de l'homme

- 12. Fraude, blanchiment d'argent et corruption
- 13. Non-respect des Droits de l'Homme et des normes/principes internationaux du travail sur le lieu de travail

Enjeux éthiques

Ces deux risques RSE sont très divers. Ils représentent une obligation réglementaire mais surtout la mise en pratique des valeurs d'Aviva. **Notre métier nous rend attentifs** à la prise en compte d'éventuels actes de fraude ou de corruption, pour une gestion éthique de nos dossiers et la garantie d'une gestion financière optimale. De manière universelle, il s'agit de contribuer à une plus grande sensibilisation du respect des Droits de l'Homme, chaque fois que nous en avons l'occasion.



Signature charte #stOpe par UFF



Signature charte #stOpe par Epargne Actuelle



Jean-Baptiste Aloize - Athlète handisport agérée d'Aviva



Depuis 2015, Aviva soutient le programme Demos : une communauté musicale, éducative et sociale sous l'égide de la Philharmonie de Paris.



12. Fraude, blanchiment d'argent et corruption

Lutte contre la criminalité financière : une exigence légale et morale partagée avec nos collaborateurs

ENJEU

Aviva France a une responsabilité légale, morale et sociale envers ses clients et la Société en général en matière de lutte contre la criminalité financière, notamment s'agissant de la lutte contre la corruption, l'évasion fiscale et le blanchiment des capitaux. Cela implique de respecter les réglementations qui lui sont applicables et de se doter de règles et dispositifs internes adéquats. A horizon 2020, Aviva envisage de renforcer l'ensemble des dispositifs et contrôles Sécurité Financière du Groupe.

POLITIQUE

Exigence démocratique, la lutte contre la criminalité financière au sein du Groupe Aviva France repose sur une politique de tolérance zéro par rapport à la corruption, les pots-de-vin, l'évasion fiscale, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et toute autre pratique professionnelle illicite ou contraire à l'éthique.

Le Groupe Aviva France exige la réciproque de ses fournisseurs et de ses partenaires commerciaux. A ce titre, tous les collaborateurs d'Aviva France doivent notamment respecter les règles ci-après :

- Aviva France n'accepte pas les violations intentionnelles ou répétées de la loi, de la réglementation ou de ses politiques en matière de criminalité financière ;
- Aviva France n'accepte pas de mener des activités avec des clients et contreparties basés dans certains pays ;
- Aviva France n'accepte pas les actes tendant à faciliter l'évasion fiscale, y compris ceux qui pourraient être commis par des collaborateurs, des représentants ou d'autres personnes associées à Aviva France ;

Par ailleurs, Aviva France n'accepte pas les actes de corruption commis par un collaborateur ou une personne associée à Aviva France. Cela comprend :

- La corruption active (versement d'un pot-de-vin ou d'une incitation) ;
- La corruption passive (réception d'un pot-de-vin ou d'une incitation) ;

- Les facilités de paiement ou les incitations à destination ou en provenance d'agents publics, le paiement d'agents publics par un collaborateur ou son représentant ou fournissant une facilité de paiement.

Aviva France accepte que ses collaborateurs puissent recevoir ou offrir des cadeaux et/ou invitations, dès lors qu'ils sont déclarés via l'outil Groupe Star Compliance et que les déclarations respectent la politique du Groupe Aviva Plc. Star Compliance permet également de déclarer les éventuels conflits d'intérêts et activités externes (toute activité exercée dans le secteur de l'assurance ou dans une entreprise en relation d'affaires avec Aviva) qu'un collaborateur pourrait avoir.

Par ailleurs, nos produits et règles de souscription ne doivent en aucun cas favoriser la fraude ou l'évasion fiscale. »

ACTIONS

- Renforcer le code d'éthique professionnelle et adopter un régime disciplinaire permettant de sanctionner les salariés en cas de violation du Code d'Éthique professionnelle ;
- Conserver le dispositif d'alertes internes permettant aux collaborateurs de déclarer un comportement (imputable à un collaborateur Aviva ou à une partie tierce) pouvant contrevenir à notre code d'éthique professionnelle ou être illégal, délictueux ou contraire à l'éthique ;
- Obliger les collaborateurs à réaliser des modules de formation sur le code d'éthique professionnelle, la lutte contre la corruption ainsi que la lutte contre la facilitation de fraude fiscale ;
- Obliger les collaborateurs à déclarer les cadeaux et invitations reçus ou offerts et les conflits d'intérêt via Star Compliance : nouvel outil de déclaration des cadeaux, invitations et conflits d'intérêts du Groupe Aviva qui permet d'harmoniser les règles de déclarations entre les différents marchés et d'améliorer le niveau de conformité. Les collaborateurs d'Aviva France et d'Épargne actuelle bénéficient d'un accès à cet outil depuis le 06/12/2019.



OBJECTIF :
S'approcher au plus près des 100% de complétude aux formations obligatoires



• Renforcement du dispositif de lutte contre la corruption, fraude et blanchiment des capitaux en mettant à jour l'ensemble des process (dispositif d'alerte, code de conduite, politique invitations et cadeaux, formation Éthique et Déontologie...)

Résultats 2019

3 modules de formation obligatoires pour tous les collaborateurs du Groupe

1 module de formation pour les collaborateurs dont l'activité est exposée à un risque LCB-FT (hors UFF, AIF et AIREF)

406 déclarations de cadeaux et invitations en 2019 (depuis la mise en place de l'outil) vs 126 en 2018

61% des collaborateurs ont procédé à leur déclaration annuelle sur Star Compliance

Indicateur de performance

Taux de participation des collaborateurs aux formations annuelles et obligatoires :

99,26% Lutte contre la corruption

99,29% Lutte contre la facilitation de fraude fiscale (sur tout le périmètre hors UFF)

97,36% Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (hors Agents)



13. Non-respect des droits de l'homme et des normes/principes internationaux du travail sur le lieu de travail

Respect des droits humains : un des piliers de notre démarche de responsabilité

ENJEU

Etre une entreprise responsable, humainement, de ses collaborateurs, clients, fournisseurs et tout tiers en contact avec Aviva

POLITIQUE

- Sensibilisation des collaborateurs à un comportement éthique et juste vis-à-vis des tiers ;
- Engagement auprès de nos fournisseurs quant à la transparence et la loyauté de nos pratiques commerciales ;
- Respect des valeurs humaines et humanistes ;
- Engagement envers des fournisseurs qui s'inscrivent dans le respect des valeurs d'Aviva ;
- Mise en place du Code d'Éthique Professionnelle tous les ans pour les collaborateurs déjà en poste et les nouveaux arrivants. ”

ACTIONS

- **Maintenir le service SpeakUp** qui permet de signaler de façon anonyme, entre autre, un non-respect des droits humains ;
- **Organiser des actions solidaires** pour permettre et faciliter l'engagement des collaborateurs ;
- **Prendre en compte les normes environnementales** et sociales dans les relations d'Aviva avec tous ses fournisseurs qui doivent signer un code de conduite ;
- **Recourir à la sous-traitance de manière choisie** et s'assurer que les sous-traitants suivent les mêmes principes d'éthique et de déontologie ;
- **Respecter les investissements gérés sous critères ESG** qui engagent Aviva dans ses actions d'investisseur ; le pouvoir de l'actionnaire permettant notamment de jouer sur le G (Gouvernance et Ethique) ;
- **En 2019, UFF a mis à jour l'ensemble de son code de conduite** ainsi que toutes les procédures afférentes à la loi Sapin 2 et aux clauses RUPD.

OBJECTIF :

S'approcher au plus près des 100% de complétude de l'e-learning code d'éthique professionnelle.



Résultats 2019

- **30 collaborateurs** contribuant au Mapathon au profit de la Croix Rouge Internationale
- **3 046 €** récoltés au profit de l'Association Laurette Fugain
- **Sensibilisation des collaborateurs au don de plaquettes** (stand Laurette Fugain lors de la course d'octobre)
- **388 enfants des Restos du Cœur** ont reçu des cadeaux de Noël grâce aux dons, entre autres, des collaborateurs de Bois Colombes
- **130 kg de vêtements** collectés au profit de la Cravate-Solidaire
- **427 €** récoltés lors de la **vente du miel Aviva** au profit de l'Association MelliponaMaya
- **17 jours entiers** ont été offerts à des collaborateurs voulant s'investir dans l'association de leur choix

Indicateur de performance

99,29% en 2019

Taux de participation des collaborateurs au code d'éthique professionnelle



Annexes

La Déclaration de Performance extra financière a été établie sur le périmètre d'Aviva France, qui comporte plusieurs entités :

Aviva Assurances, Aviva Vie, Aviva Epargne Retraite, Aviva Retraite Professionnelle, Aviva Investors France, Aviva Investors Real Estate France, UFF et Epargne Actuelle.

Les informations détaillées contenues dans le rapport ont été recueillies auprès des deux principales entités, Aviva Assurance et Aviva Vie, et concernent très souvent l'ensemble du périmètre.

Ces tableaux de concordance permettent de préciser les différents cas de figure.

Tableau 1 de concordance des risques par entité

Catégorie	Risques	Aviva Investors France	AIREF
Social/Sociétal	Divulgaration des données personnelles de nos clients	La réglementation RGPD s'applique de la même façon à AI en France. Actions Identifiques/Similaires	Idem Groupe Aviva Plc ¹
	Défait de qualité des services/relations clients	Non détaillé pour cet exercice	Non détaillé pour cet exercice
	Non-respect de la démarche « Conduct »	Le Group Standard Asset Management Products Development prend en compte ce risque. Il est aussi supervisé par les contrôles réalisés par la Zème ligne (contrôle interne et conformité) et l'Audit Interne	Non détaillé pour cet exercice
	Difficulté de recrutement en adéquation avec la stratégie d'entreprise	AIF est membre de l'UES ² : actions consolidées	Idem Groupe Aviva Plc
	Atteinte à la santé et à la sécurité au travail	AI met en oeuvre les Group Standard, fait partie de l'UES (donc même CHSCT). Les situations particulières sont traitées par le directeur et les risques psychosociaux pris en compte (y compris pour l'évaluation des performances des employés)	Idem Groupe Aviva Plc
	Dégradation du climat social	Tous les employés de l'UES bénéficient des mêmes actions	Idem Groupe Aviva Plc
	Absence de diversité, discrimination	Idem Groupe Aviva Plc	Idem Groupe Aviva Plc

Catégorie	Risques	Aviva Investors France	AIREF
Environnement	Impacts environnementaux et sociaux liés aux investissements (investissement responsable)	Aviva Investors investit dans une équipe et des process ESG pour soutenir la stratégie Aviva	Actions détaillées mais pas de résultats ni de KPI
	Risque climatique	Aviva Investors investit dans une équipe et des process ESG pour soutenir la stratégie Aviva	Certification/label environnemental dans notre patrimoine, (évaluation exhaustive d'audits énergétiques (actions et résultats détaillés))
Corruption	Fraude, blanchiment d'argent et corruption	Le dispositif global AI appliqué à AIF est similaire (Group Standard)	Idem Groupe Aviva Plc
Droits de l'Homme	Non-respect des Droits de l'Homme et des normes/principes internationaux du travail sur le lieu de travail	Les actions décrites ont été mises en oeuvre pour l'ensemble de la population UES (qui inclut donc AIF)	Idem Groupe Aviva Plc

¹ UES : Unité Economique et Sociale, cf Aviva France
² Groupe Aviva Plc, maison mère

Annexes

La Déclaration de Performance financière a été établie sur le périmètre d'Aviva France, qui comporte plusieurs entités :

Aviva Assurances, Aviva Vie, Aviva Epargne Retraite, Aviva Retraite Professionnelle, Aviva Investors France, Aviva Investors Real Estate France, UFF et Epargne Actuelle.

Les informations détaillées contenues dans le rapport ont été recueillies auprès des deux principales entités, Aviva Assurance et Aviva Vie, et concernent très souvent l'ensemble du périmètre.

Ces tableaux de concordance permettent de préciser les différents cas de figure.

Tableau 2 de concordance des risques par entité

Catégorie	Risques	Epargne actuelle	UFF
Social/Societal	Divulgateur des données personnelles de nos clients	Idem Groupe Aviva Plc	Idem Aviva France
	Défaut de qualité des services/relations clients	Suivi des réclamations clients et prise en compte des enseignements tirés dans la relation avec les clients (actions de formation et sensibilisation)	1.325 collaborateurs (soit 90% des équipes) formés aux enjeux de sécurité et de protection des données
	Non-respect de la démarche « Conduct »	Définition de la politique relative à la gestion des conflits d'intérêts Définition d'une politique de rémunération des conseillers qui vise à prendre en compte la conformité des ventes	Politique mise en place en 2017 décrite mais pas d'actions ni résultats ou KPI
	Difficulté de recrutement en adéquation avec la stratégie d'entreprise	Idem Groupe Aviva Plc	250 recrutements en 2019
	Atteinte à la santé et à la sécurité au travail	Idem Groupe Aviva Plc	Taux d'accidents en 2019 de 0,942 %
	Dégradation du climat social	Idem Groupe Aviva Plc	Infos envoyées sans précision si consolidé dans Aviva France. Consolidé selon OTI
	Absence de diversité, discrimination	Idem Groupe Aviva Plc	Infos envoyées sans précision si consolidé dans Aviva France. Consolidé selon OTI
	Impacts environnementaux et sociaux liés aux investissements (investissement responsable)	Idem Groupe Aviva Plc	3 fonds labellisés : Grandes Marques M, UFF Grandes Marques, UFF Grandes Marques A
	Risque climatique	Non applicable	UFF Tremplin PME, UFF Valeurs PME, UFF Actions France, UFF Global Obligations
	Fraude, blanchiment d'argent et corruption	Idem Aviva France	22 dossiers étudiés en comité CARA, 3 situations de conflits d'intérêt, 70, 90 % des collaborateurs ont suivis la formation LCB FT
Droits de l'Homme	Non-respect des Droits de l'Homme et des normes/principes internationaux du travail sur le lieu de travail	E learning sécurité physique	Idem Aviva France



Aviva France
Société anonyme au capital de 1 678 702 329 €
Siège social : 80 avenue de l'Europe
92270 Bois-Colombes
331 309 120 R.C.S Nanterre

Annexe 2 :

Rapport ESG Climat

Article 173 de la loi transition
écologique et énergétique

Rapport ESG Climat

Juillet 2020



Aviva,
assureur responsable



Sommaire

05

Edito

06

Qui sommes-nous ?
Le Groupe Aviva, activités et entités

08

Modèle d'affaires

10

Aviva Solutions Durables

12

Pourquoi nous engager,
les responsabilités d'un investisseur

20

Notre stratégie face aux risques ESG

28

La gouvernance au service de notre stratégie

36

Les politiques d'investissement au service
de notre responsabilité d'investisseur

60

Mesurer nos impacts

77

Conclusion et engagements
Annexes



**Patrick
Dixneuf**

Directeur Général d'Aviva Europe et Aviva France

Notre ambition : acteur et assureur d'une économie plus durable pour les générations futures

L'assurance est une activité de long terme. Pour garantir l'indemnisation de nos clients en cas de sinistre, pour faire prospérer leur épargne, Aviva se projette dans le futur et s'inscrit depuis de nombreuses années dans le développement durable et la protection de l'environnement... Le présent rapport présente notre politique en matière d'investissements, comment nous prenons en compte le respect des critères ESG, et comment nous mesurons notre impact.

Au travers de cette nouvelle édition de notre rapport ESG/Climat, nous avons souhaité réaffirmer notre ambition, tout en gardant à l'esprit que nos clients et parties prenantes attendent de notre part de la transparence et de l'efficacité.

Le prix international du reporting climatique qui nous a été décerné en 2019 prouve que nous sommes dans la bonne direction et nous conforte dans notre ambition. Nous nous devons d'être exigeants dans la façon dont nous opérons notre métier afin de toujours nous améliorer.

En gardant ce cap, nous avons su adapter nos produits, nos services et nos processus pour répondre encore davantage aux enjeux environnementaux et sociétaux.

Nous avons amélioré nos méthodes pour évaluer la performance extra-financière des entreprises dans lesquelles nous investissons avec des critères objectifs d'ESG. Nos axes stratégiques en RSE sont toujours au cœur de nos actions : agir pour le climat, être champion de l'investissement responsable et être inclusif au quotidien.

En 2019, nous avons développé notre gamme de produits d'épargne responsable, Aviva Solutions Durables, qui intègre désormais un fonds d'investissement à impact qui s'inspire de nos succès de La Fabrique Aviva.

Nos actions dans l'économie sociale et solidaire, dans l'économie positive et à impact, se traduisent clairement dans la façon dont nous opérons notre métier. Ce rapport reflète les leviers que nous mettons en œuvre chez Aviva pour améliorer notre action sociale et environnementale durable.

Si notre raison d'être se résume ainsi « ensemble pour assurer l'avenir », notre ambition est d'être un acteur et assureur reconnu pour sa contribution à une économie plus durable.

Qui sommes-nous ?

Avec plus de 180 ans d'expérience, Aviva France, filiale de l'un des principaux assureurs Vie et Dommages en Europe, est un assureur généraliste au service de 3 millions de clients.

Particuliers et professionnels sont au cœur de toutes nos attentions. Nous assurons leur protection, celle de leur famille et de leurs biens personnels et professionnels, grâce à une offre de produits et services d'assurance innovante et digitale qui évolue avec leurs besoins.

La diversité de notre réseau de distribution - agents généraux, courtiers, conseillers en gestion de patrimoine et des partenariats comme avec l'Afer, première association d'épargnants de France - permet de répondre à l'ensemble des attentes des clients.

A travers sa filiale Aviva Investors France, Aviva dispose aussi d'une expertise de premier plan en gestion d'actifs, notamment sur les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

Le Groupe Aviva

Aviva dans le monde :

14 pays | 35,6 Md€ de chiffre d'affaires | 14,9 Md€ de marge de solvabilité | 408,5 Md€ d'actifs gérés | 206 % de ratio de solvabilité

Rating : A+ (S&P) Aa3 (Moody's)

Aviva en France :

4 300 collaborateurs en France | 7,8 Md€ de chiffre d'affaires | 538 M€ de résultats opérationnels | 114,8 Md€ d'actif gérés

+33% Affaires nouvelles vie à 6,5 Md€ | +6% CA Dommages à 1,39 Md€

4 propositions axées client

PÔLE DIRECT



Spécialiste de l'assurance en Direct Auto, Santé, MRH, Obsèques



1 022 Agents généraux
3 904 Courtiers actifs

PÔLE PROXIMITÉ



Proximité des conseillers en assurance sur toute la France

PÔLE PATRIMOINE



Des conseillers experts en Gestion de Patrimoine

UFF
925 Conseillers
L'ÉPARGNE ACTUELLE
90 Conseillers

PÔLE PARTENAIRES



Un savoir faire historique au profit de partenariats à succès

afer
760 000 adhérents
55 milliards € d'encours





Modèle d'affaires

Nos ressources

- **Capital humain et intellectuel**
Nous nous appuyons sur l'expertise et l'engagement de l'ensemble de nos collaborateurs.
→ 4 300 collaborateurs
- **Capital financier**
Nous nous appuyons sur nos capitaux propres issus de notre actif net et de la production de valeur annuelle que nous réalisons à travers nos activités.
→ 2,2 milliards d'euros de fonds propres consolidés
- **Capital social et sociétal**
 - Nos clients particuliers et professionnels nous rémunèrent de la protection offerte par nos produits, et des services que nous leur apportons.
→ 2 968 691 clients à fin 2019
 - Nos partenaires constituent une richesse clé d'expertise et de démultiplication de notre impact commercial, pour la croissance d'Aviva.
→ 1 022 agents généraux Aviva et 3 904 courtiers actifs
 - 1 314 collaborateurs UFF dont 925 dédiés au conseil et près de 30 conseillers Epargne Actuelle
 - 760 000 adhérents AFER
 - La société civile est garante de notre capacité à opérer en contribuant à notre réputation.
→ 30 000 mentions Aviva sur internet
 - Plus d'1 million de volontaires en soutien des entrepreneurs à impact engagés dans l'opération la Fabrique Aviva

Notre modèle d'affaires Aviva France

- 1. Marque unique forte et renforcée
- 4 propositions adaptées aux besoins des clients particuliers et professionnels
- Direct - Spécialiste de l'assurance en direct (auto/santé/habitation/obsèques)
- Proximité - La présence de conseillers en assurance partout en France
- Patrimoine - Des conseillers experts en Gestion de Patrimoine
- Partenariats - Un savoir-faire historique au profit de partenariats à succès
- Ambition de conquête : + 1 million de nouveaux clients d'ici 2022

3 principales activités



Périmètre : l'ensemble des entités d'Aviva en France

- Aviva Vie
- Aviva Epargne Retraite
- Aviva Retraite Professionnelle
- Aviva Assurances
- UFF
- Epargne Actuelle
- Aviva Investors France
- Aviva Investors Real Estate France

Classification : interne

Notre création de valeurs

- **Capital humain et intellectuel**
Nous offrons à nos collaborateurs les moyens d'exprimer tout leur potentiel :
→ 57,7 % de collaborateurs formés (hors e-learning réglementaires)
→ 82 % des collaborateurs Aviva motivés pour aller au-delà des responsabilités qui leur sont confiées
- **Capital financier**
Nos activités sont génératrices de croissance.
→ Hausse de 33 % du nombre d'affaires nouvelles Vie à 6 501 Millions d'euros
- **Capital social et sociétal**
 - Aviva France est dans le Top 3 des assureurs sur le marché du PERIN.
 - La collecte vie, épargne et retraite poursuit son dynamisme avec une croissance de +33 % (avec EDF) en 2019.

Le montant des affaires nouvelles Entreprises et Trios a progressé de +19 % vs 2018, avec une forte hausse du Courage Domages : +44%. La part d'UC dans les affaires nouvelles s'élevé à 42 % (avec EDF). Une performance nettement supérieure à celle du marché (+15 points). En retraite collective, Aviva a remporté l'appel d'offres EDF représentant près de 900 millions d'euros d'encours gérés.

Lancée en mars 2019, Aviva Vie Solutions Durables est la gamme la plus complète du marché et enregistré 560 millions d'euros d'encours. Aviva accompagne largement les professionnels et entreprises au travers de sa politique d'investissement, comme l'illustre le fonds Aviva Impact Investing France qui finance la croissance de jeunes entreprises sociales et solidaires.

→ Aviva France met tout son savoir-faire au service de partenariats dans un esprit « gagnant-gagnant » - 48 ans de partenariat avec l'AFER, la plus grande association d'épargnants en France.

→ Aviva France soutient des enjeux majeurs pour la société civile, en lien avec ses activités et ses valeurs : 1 million d'euros de dons par an pour des entrepreneurs à impact avec la Fabrique Aviva - dont la 4^{ème} édition a été lancée le 8 mars 2019 et qui permet l'éclosion de solutions porteurs d'emplois partout dans les territoires.

→ Aviva France, en 2019, a lancé l'offre « AVIVA ENTREPRISES LABELLISÉES RSE » qui récompense les professionnels (entreprises et exploitants agricoles) engagés autour des défis environnementaux et sociaux et ayant obtenu un label relatif à la « RSE » en leur proposant 10 % de réduction sur les cotisations des principaux contrats d'assurances professionnelles (sous réserve de maintien du label).



Aviva Solutions Durables

Aviva Solutions Durables, notre stratégie de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) est au cœur de nos chantiers de transformation et de développement, pour contribuer à construire une société plus respectueuse de l'environnement et plus inclusive.

Une stratégie concentrée sur 11 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'ONU qui offre des solutions pour s'engager.



Une gouvernance Aviva Solutions Durables qui irrigue toute l'entreprise

Portée par la Direction Générale, la politique RSE Aviva Solutions Durables constitue un enjeu stratégique pour Aviva France. Elle se traduit, par une volonté au plus haut niveau de l'entreprise, de conjuguer performance, responsabilité, éthique et transparence.
6 membres du Comité Exécutif d'Aviva France valident la stratégie RSE et suivent son déploiement au travers d'un comité de gouvernance appelé « Cockpit » se réunissant tous les 2 mois.

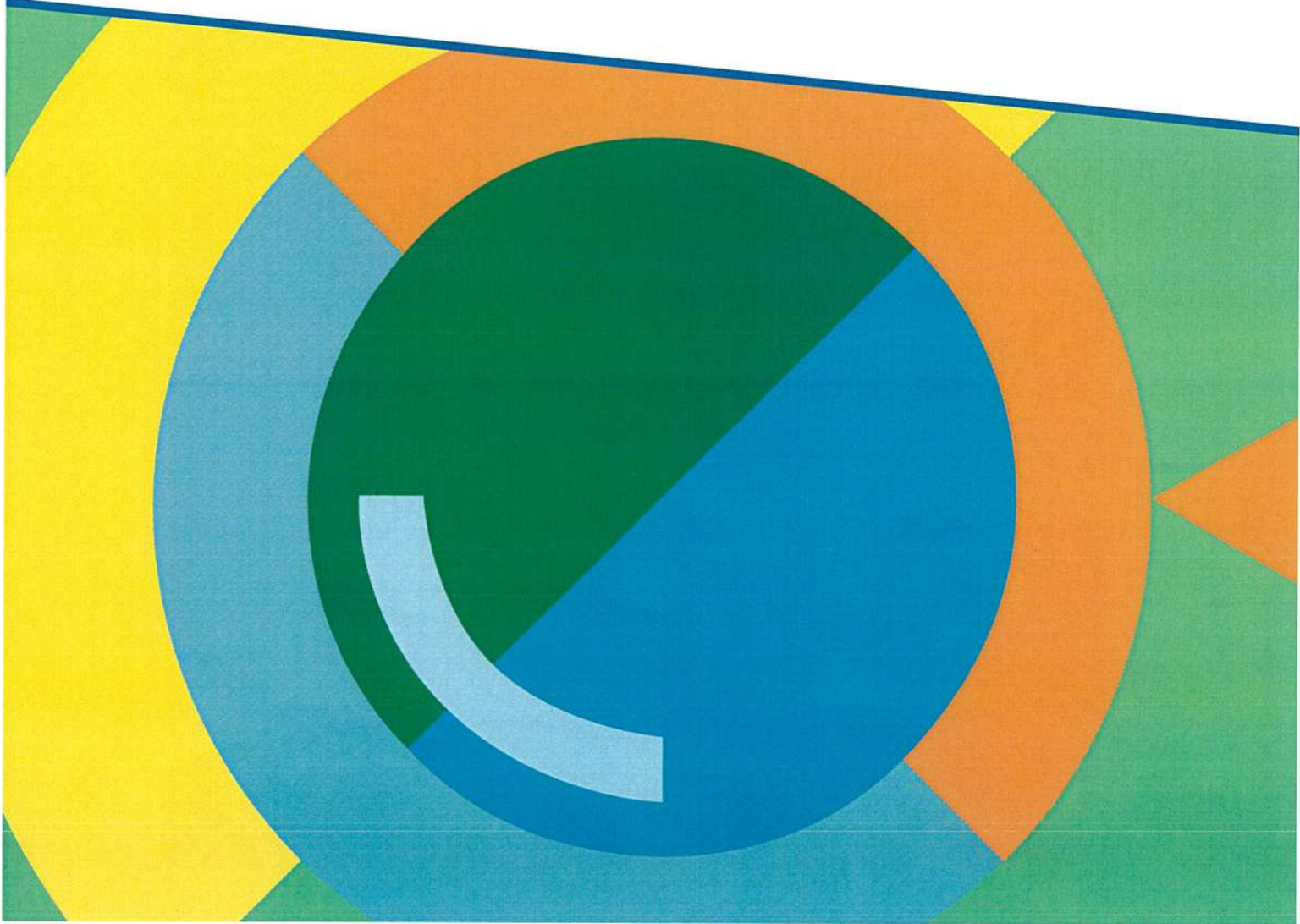
La stratégie « Aviva Solutions Durables »

 <p>#AGIRPOURLECLIMAT</p> <ul style="list-style-type: none"> Créer l'assurance de demain plus verte et inclusive 	 <p>#PROMOUVOIRL'INCLUSION</p> <ul style="list-style-type: none"> Structurer notre vision RSE et engager l'ensemble de nos parties prenantes 	 <p>#DEVENIR CHAMPION DE L'INVESTISSEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> Porter les engagements d'Aviva auprès des cercles d'influence économiques et politiques
<p>#ASSURER LES FONDAMENTAUX</p> <ul style="list-style-type: none"> Promouvoir les valeurs et la culture d'entreprise d'Aviva Défendre des hauts standards d'éthique Garantir une conformité réglementaire (reporting, accessibilité, développement produits...) 		



1. Pourquoi nous engager, les responsabilités d'un investisseur

- 1.1 Un monde sous contrainte
- 1.2 Nos responsabilités
- 1.3 Un exercice de transparence sincère
et d'amélioration continue



1.1 Un monde sous contrainte

Les risques climatiques et l'urgence climatique

Nos activités d'assurance et de gestion de l'épargne nous placent au cœur des évolutions structurelles des économies et des tendances à long terme de notre environnement. La question climatique est naturellement au centre de nos préoccupations centrales et doit guider notre stratégie et nos actions à venir.

En effet, les conséquences du changement climatique pour l'économie impliquent des mesures de transition pour limiter les émissions de gaz à effet de serre (changements réglementaires et des modes de consommation, ruptures technologiques, etc.) et des impacts physiques que nos économies subiront. Plus l'effort de transition est rapide et important, moindres seront les impacts du changement climatique. A l'inverse, un moindre effort de transition dans les années à venir aura des conséquences physiques significatives à plus long terme.

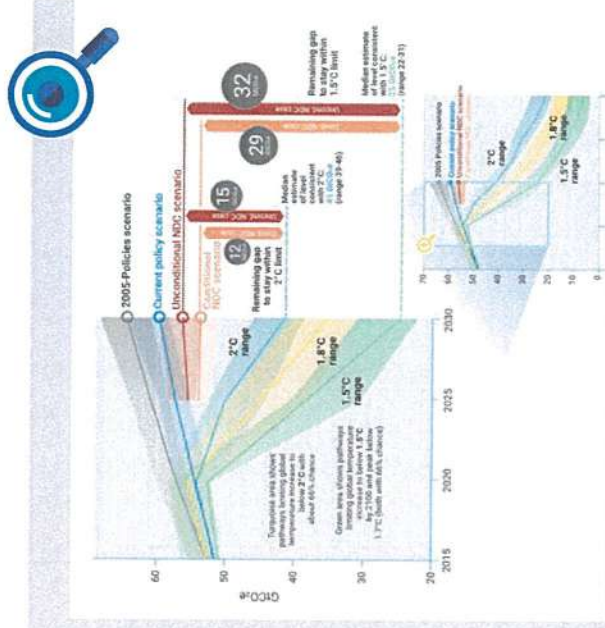
Pour le secteur assurantiel, les conséquences du changement climatique sont d'ores et déjà perceptibles. Le rapport « Impact du changement climatique sur l'assurance à horizon 2040 » de la FFA⁽¹⁾ estime à 92 milliards d'euros le montant des dégâts cumulés causés par des aléas naturels d'ici 2040.

Les pays signataires de l'Accord de Paris se sont engagés sur la voie de limiter l'augmentation des températures à l'horizon 2100 à +1,5°C par rapport à l'époque préindustrielle. Un tel scénario suppose un vaste effort de transition au cours des prochaines décennies, auquel AMVA souscrit.



Un sujet au cœur des préoccupations : la réalité du changement climatique

Selon le dernier rapport du GIEC en octobre 2018, limiter le réchauffement climatique à 1,5°C nécessiterait des transitions « rapides et profondes » dans les domaines agricoles, énergétiques, industriels, de la construction, des transports et de l'urbanisme. Les émissions mondiales nettes de CO2 dues à l'activité humaine devraient diminuer d'environ 45 % par rapport aux niveaux de 2010 d'ici 2030 pour atteindre un niveau « net zéro » autour de 2050. La figure ci-contre issue du rapport « Emission Gap Report 2019 » de l'UNEP illustre ces efforts à fournir pour aligner les émissions mondiales de gaz à effet de serre à l'Accord de Paris.



La transition climatique, un enjeu majeur

Depuis les Accords de Paris en 2015, les scientifiques ne cessent de tirer la sonnette d'alarme avec, chaque année, des scénarios plus pessimistes sur la hausse des températures d'ici à 2100 si rien n'est fait pour inverser drastiquement la tendance des émissions de gaz à effet de serre (GES).

La dernière étude en date, qui alimente le sixième rapport du GIEC⁽²⁾ prévu pour 2021-2022, prévoit une hausse moyenne de 7°C d'ici la fin du siècle.

Face à l'urgence climatique, qui représente un risque systémique pour la vie sur terre et, par conséquent, pour l'économie mondiale, l'industrie de la gestion d'actifs a un rôle clé à jouer. Elle se doit de faire évoluer les pratiques en accompagnant les entreprises sur le chemin de l'adaptation et de la transition climatique, mais aussi en favorisant une réallocation du capital vers ces entreprises vertueuses.

(1) Fédération Française de l'Assurance.
(2) Groupement intergouvernemental sur l'Évaluation du Climat.

Nous nous engageons auprès des entreprises afin de les aider à améliorer leurs pratiques de gestion des risques climatiques. Nous collaborons aussi avec l'industrie et d'autres intervenants pour continuer à intégrer le défi climatique dans nos pratiques d'investissement.

1.2 Nos responsabilités

Face à l'urgence climatique qui présente un risque pour l'économie mondiale, l'industrie de la gestion d'actifs a un rôle à jouer.

La stratégie mise en place par le Groupe Aviva et sa filiale Aviva France, pour faire face à ces responsabilités, s'appuie sur les éléments suivants :

- développer les approches d'investissement pour aligner les portefeuilles avec l'objectif de 1,5°C, limiter leur intensité carbone et leur exposition aux risques climatiques.
- déployer des processus de gestion par classes d'actifs pour améliorer le score ESG des portefeuilles, dans l'absolu et relativement aux indicateurs de référence.
- accélérer les investissements dans des actifs verts, pour financer la transition écologique tout en s'engageant auprès des émetteurs les plus carbo-intensifs, par un dialogue constructif et par la politique de vote, recourir au désinvestissement lorsque nécessaire.
- soutenir une économie solidaire par l'investissement des fonds à impact.
- promouvoir et diffuser les fonds ISR.

Pourtant un assureur comme Aviva ne peut, seul, répondre aux exigences de transformation économique liées au dérèglement climatique. Aviva doit pouvoir s'appuyer sur des politiques de transition claires à long terme, coordonnées à l'échelon national, européen et mondial, visant une économie moins carbonée. Dans cet esprit, Aviva participe à de nombreuses initiatives collectives, dont la plus récente est l'engagement dans l'Alliance Net Zero Asset Owner.

Responsabilité fiduciaire

Aviva intègre un large ensemble d'informations afin d'évaluer la valeur des actifs dans lesquels elle investit. Les impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) en font partie car ils ont un impact sur la performance à long terme des investissements. Des initiatives telles que le CDP ou la Task Force on Climate-Related Financial Disclosure (TCFD) répondent au besoin d'informations ESG en exigeant des entreprises qu'elles fournissent des informations sincères sur leurs risques ESG et climat.

Une responsabilité sociale et économique

Le changement climatique soulève des enjeux considérables pour la société. Respecter les accords de la COP 21⁽³⁾ requiert des transformations profondes de pans entiers de l'économie (énergie, transports, habitations, industrie, agriculture, etc.). Atteindre l'objectif de réchauffement de 1,5°C nécessite d'ici 2030⁽⁴⁾ une mobilisation de ressources financières estimées par l'OCDE à 6,35 trillions d'euros par an. Aux côtés d'autres investisseurs institutionnels, Aviva contribue, à son échelle, à rendre « les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques » (Accord de Paris, article 2).

Répondre aux exigences éthiques des clients

Aviva propose aux épargnants d'investir en accord avec leurs valeurs, en évitant d'être associé à certaines activités, ou en privilégiant l'investissement dans les entreprises les plus vertueuses en matière de développement durable. La prise de conscience grandit chez les citoyens : 88% d'entre eux souhaitent que les produits d'épargne intègrent des considérations ESG⁽⁵⁾. Les fonds ISR ou à impact d'Aviva répondent à cette attente, en cohérence avec deux grands piliers de la stratégie RSE d'Aviva : la lutte contre le changement climatique et la promotion de l'investissement responsable.

(3) La COP 21 est la 21^e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques qui s'est tenue à Paris en 2015 au cours de laquelle un grand nombre d'États se sont engagés pour poursuivre des efforts afin de limiter l'augmentation de la température à 1,5 degrés d'ici la fin du siècle.

(4) OECD, 2017, Investing in Climate, Investing in Growth, OECD Publishing, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/978926423528-en>

(5) Source : Enquête GfK, Juin 2018



1.3 Un exercice de transparence sincère et d'amélioration continue

Par sa participation aux travaux de la Aviva's Climate-related financial disclosure 2019 et de la Financial Stability Board du G20 depuis 2017, Aviva intègre les questions extra-financières dans sa dynamique d'entreprise et ses principes d'investissements. Les derniers rapports ESG Climat publiés depuis 2017 répondent aux exigences de l'article 173 de la LTECV tout en suivant les recommandations de Aviva's Climate-related financial disclosure 2019. Ils s'insèrent dans un ensemble de publications, tant au niveau du groupe que du périmètre français, qui éclairent de multiples enjeux :

- Le rapport « Aviva's climate-related financial disclosure 2019 »
- Le rapport d'activité d'Aviva France
- La Déclaration de Performance Extra-Financière d'Aviva France
- Les rapports d'Aviva Investors France

Les efforts continus d'Aviva France pour intégrer et modéliser les risques climatiques dans ses portefeuilles d'investissement ont été récompensés en 2019.

Organisés par l'ADEME et le Commissariat général au développement durable du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, les Prix Internationaux du Reporting Climatique valorisent les meilleures pratiques en matière de reporting climatique.

La distinction reçue par Aviva France en novembre 2019 récompense l'intégration des enjeux climatiques dans son rapport et ses pratiques globales en matière de stratégie, de gouvernance et d'engagement.

La méthodologie « Climate VAR » développée en 2019, a été récompensée aux Awards 2020 (UK & Europe) organisés par InsuranceERM, par le nouveau prix de l'initiative de l'année en matière de risque climatique. Aviva poursuit son investissement dans cet outil d'analyse particulièrement pertinent, en élargissant son périmètre et en testant davantage ses hypothèses.

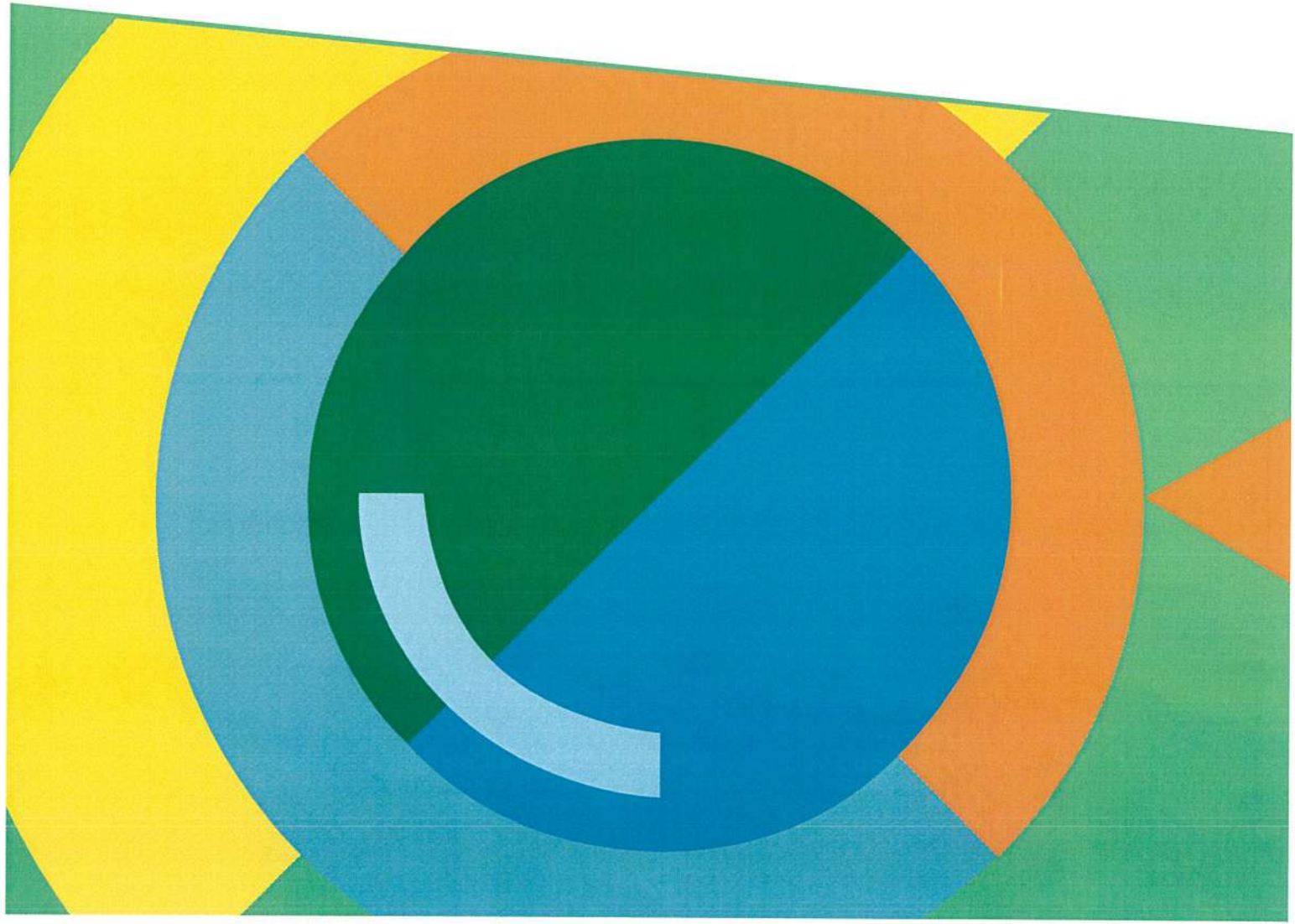


Remise du prix international du Reporting Climatique - nov. 2019

2. Notre stratégie face aux risques ESG

2.1 Aviva France, acteur historique
au cœur de défis qui s'accroissent

2.2 Les engagements du Groupe
à fin 2019



2.1 Aviva France, acteur historique au cœur de défis qui s'accroissent

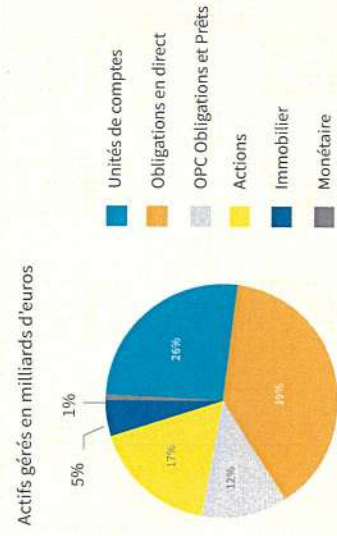
Avec plus de 180 ans d'existence, la filiale française du Groupe Aviva est l'un des principaux assureurs vie et dommages du pays : Aviva France veille à la protection assurantielle de 3 millions de clients particuliers et professionnels, avec une offre de produits et services d'assurance innovante et digitale, en s'appuyant sur son réseau multi-accès - agents généraux, courtiers, conseillers en gestion de patrimoine, et des partenaires comme l'AFER, première association d'épargnants de France.

Aviva France dispose d'une expertise en gestion d'actifs au travers de ses filiales Aviva Investors France (AIF), dédiée à la gestion des actifs financiers, et Aviva Investors Real Estate France, dédiée à l'investissement immobilier⁽⁵⁾.



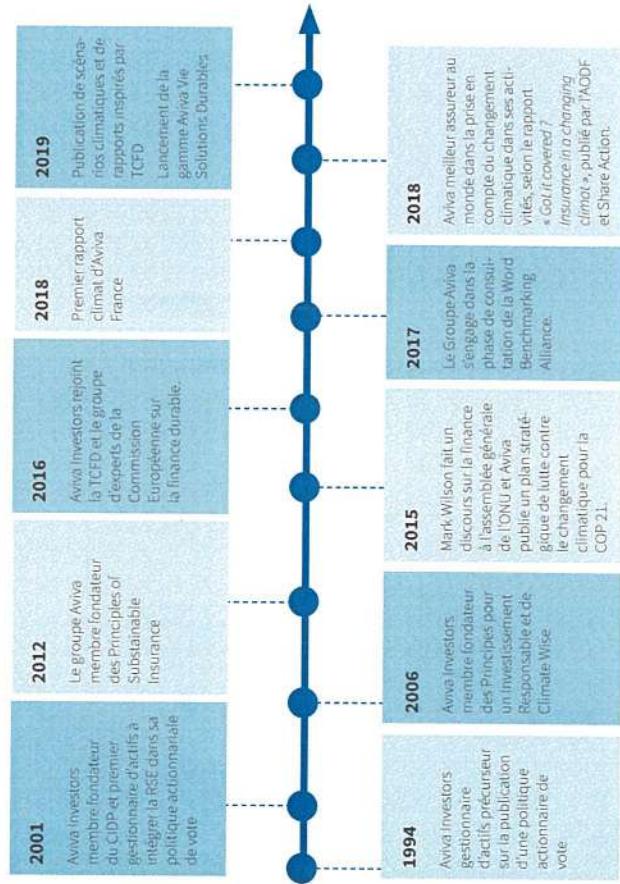
Sur un total d'actifs de 114,8 milliards d'euros gérés par Aviva France, 26% soit 24,2 milliards d'euros sont gérés en Unités de Compte pour le compte des clients et 68,1 milliards en mandats, dont 96% sont gérés par Aviva Investors France.

Figure 1 : Répartition des actifs par classes au sein du portefeuille d'Aviva France au 31/12/2019



Le plan stratégique 2015-2020 du groupe Aviva a durablement ancré la politique d'investissement dans le versant de la responsabilité en matière de transition énergétique et de lutte contre le réchauffement climatique. Fort de ses 584 milliards d'euros d'actifs gérés à fin décembre 2019, dont 92,3 Milliards d'euros pour Aviva France, le groupe Aviva interpelle les pouvoirs publics, qui sont aussi les émetteurs de centaines de milliards d'obligations détenues, influence les entreprises dans lesquelles il investit, promeut une croissance plus verte et responsable grâce à des investissements ciblés et incite les entreprises du secteur assurantiel à être plus transparentes en matière de risques climatiques.

Pionnier au sein du groupe, Aviva France accompagne la progression des sujets ESG depuis 20 ans au travers de nombreuses initiatives :



(5) Pour connaître plus en détail nos entités, nos métiers et notre modèle d'affaires d'assureur généraliste, veuillez consulter la page 6 de notre DPEF.

2.2 Les engagements du Groupe Aviva à fin 2019



Après avoir atteint les objectifs fixés dans sa stratégie climatique 2015/2020 et avant d'amorcer la revue complète de son plan stratégique pour 2020, le Groupe Aviva a pris un engagement fondamental en novembre 2019 : aux côtés d'autres grands investisseurs, Aviva s'est engagé à **réduire à zéro d'ici 2050 les émissions nettes de GES de ses portefeuilles d'investissement**.

Cet engagement ambitieux résulte de la participation du Groupe à l'Alliance Net-Zero Asset Owner, lancée en septembre 2019 lors du Sommet Action Climat des Nations Unies. Cette Alliance d'investisseurs, pesant plus de **4 600 milliards de dollars** d'encours de gestion, rassemble les assureurs et fonds de pension qui s'engagent sur la neutralité carbone de leur portefeuille d'investissements d'ici 2050. Cette initiative témoigne d'une volonté d'action commune pour aligner les portefeuilles d'investissement sur un scénario de réchauffement de 1,5°C⁽⁶⁾.

Par cette adhésion, le Groupe Aviva participe à une démarche collective, pour travailler par étapes et de manière coordonnée à tracer un parcours vers l'objectif final de réduction des émissions de GES de ses investissements, notamment en :

- fixant des objectifs intermédiaires tous les 5 ans, suivant ainsi les procédures de l'Accord de Paris,
- continuant de s'inscrire dans une approche ESG globale,
- intégrant les risques liés au changement climatique dans sa gouvernance et sa stratégie.

Le Groupe Aviva a également adhéré aux principes de Powering Past Coal Alliance Finance qui l'engagent à **cesser de soutenir les investissements et prises de participation dans le charbon d'ici 2030**.

Le champ d'application stratégique du groupe Aviva, commencé sur **les investissements**, sera à compter de 2020 élargi aux trois autres piliers : **l'assurance, les opérations et les missions sociétales**.

La révision de la stratégie, intervenant dorénavant tous les deux ans, tient à la conviction que les risques liés au climat sont de plus en plus pressants et que la fenêtre d'opportunité se réduit rapidement devant les risques climatiques. Pour en savoir plus sur la stratégie du groupe Aviva : lien vers Aviva's Climate-related financial disclosure 2019.

Totalement engagée par les décisions du Groupe, Aviva France déploie cette stratégie et ses engagements au travers d'une stratégie de long terme depuis 2012, visant à contribuer à la transition énergétique, gérer ses risques et proposer à ses clients une épargne responsable. Notre métier d'assureur implique d'anticiper à un horizon de 20 à 30 ans les risques et opportunités d'un monde qui change très vite, tout en **assumant dès aujourd'hui les décisions qui contribueront à l'état du monde de demain**.



Fin 2018, Aviva France s'était fixé comme objectifs pour 2019 de :

- Renforcer la gouvernance avec la création d'un Comité ESG/Climat.
- Intégrer la stratégie ESG/Climat dans son processus de détermination de l'Allocation Stratégique d'Actifs.
- Poursuivre la politique d'engagement et l'approfondir sur les questions climatiques.
- Augmenter son offre de produits d'épargne responsables et ses encours gérés sous label ISR.



(6) Le Groupement International des Experts sur le Climat (GIEC) a mis en garde sur le fait que passer le cap de 1,5°C de réchauffement augmenterait la fréquence et l'intensité des impacts climatiques, comme des vagues de chaleur et tempêtes qui ont sévi sur le globe ces dernières années.

2.2 Les engagements du Groupe Aviva à fin 2019

Notre stratégie « R.I.S.E.U.P⁽⁷⁾ » s'est ainsi déclinée pour 2019 :

Stratégie RISE-UP	Résultats 2019
<p>RÉDUIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Réduire les risques ESG des portefeuilles et le démontrer par la progression permanente de leur score ESG ● Réduire l'impact des risques climatiques (physiques et de transition) sur les portefeuilles et leur empreinte carbone, et faire tendre la température des portefeuilles vers l'objectif de moins de 1,5°C de l'Accord de Paris 	<p>L'amélioration tendancielle des profils ESG des portefeuilles, dans l'absolu et par rapport à leurs indicateurs de référence, s'est poursuivie avec une amélioration globale du score ESG et la diminution de l'empreinte carbone des portefeuilles.</p>
<p>INTÉGRER</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Intégrer les facteurs ESG et climat dans les décisions d'investissement ● Intégrer les facteurs climatiques dans la gestion des risques à travers le recours à des analyses crédibles de scénarios en ligne avec les recommandations de la TCFD ● Intégrer les opportunités de transition énergétique dans le processus d'investissement 	<p>La direction des investissements d'Aviva France a davantage formalisé la stratégie ESG/Climat, depuis la définition des Allocations Stratégiques d'Actifs jusqu'à leur exécution, au travers de clauses spécifiques dans les mandats de gestion avec la fixation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs adaptés. Le processus d'alignement des portefeuilles sur une trajectoire 1,5°C s'est poursuivi, à l'aide des nouveaux indicateurs.</p>
<p>SOUTENIR</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Soutenir la transition énergétique et écologique en sélectionnant des actifs d'émetteurs qui réduisent leur empreinte carbone, des infrastructures bas carbone, des obligations vertes et en désinvestissant des secteurs les plus émissifs ● Soutenir l'économie sociale et solidaire par l'augmentation des encours investis 	<p>La nouvelle taxonomie européenne des investissements verts et bruns, publiée fin 2019, est venue renforcer les analyses d'allocation d'actifs et la visibilité des choix d'investissement. Les investissements verts ont été renforcés, ainsi que la revue des secteurs les plus contributifs au risque climatique et la recherche des opportunités d'investissement pour profiter des innovations liées à la transition écologique, parallèlement à la réduction de la part brune des actifs. Lancement du fond Aviva La Fabrique Impact ISR</p>
<p>Stratégie RISE-UP</p> <p>ENGAGER</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Engager le dialogue avec les parties prenantes, émetteurs comme sociétés de gestion tierces, pour les inciter à déployer à nos côtés les meilleures pratiques ESG, prendre en compte et atténuer les conséquences du changement climatique. ● Engager notre droit de vote d'actionnaire comme levier d'engagement auprès des émetteurs en lien avec la politique de vote du groupe Aviva. 	<p>La politique d'engagement en faveur d'une meilleure prise en compte des risques climatiques a conduit à renforcer les exigences lors des votes des AG des émetteurs français, en particulier concernant les votes sur les nominations d'administrateurs.</p>
<p>UNDERWRITE / SOUSCRIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Promouvoir auprès des assurés des comportements plus vertueux et des actions responsables à travers l'offre de contrats ou de produits d'assurance. ● Exclure de nos offres d'assurance financière et domages certains secteurs du fait de leur positionnement ESG défavorable (armement, produits issus du tabac, entreprises dédiées aux tests sur animaux, entreprises d'extraction gazière et pétrolière). 	<p>La nouvelle gamme de produits Aviva Solutions Durables a été lancée. Sur le volet de l'Investissement Socialement Responsable, nous avons procédé à la transformation en processus de gestion relevant du label ISR de 14 fonds, ce qui a permis à Aviva Investors de se hisser à la 4^e place des plus importants gestionnaires en France avec 9,7 milliards d'euros gérés à fin 2019.</p>
<p>POLITIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Encourager les actions publiques en faveur de l'investissement responsable et de l'intégration des critères ESG dans les réglementations. ● Favoriser les initiatives d'engagement collaboratif et coalitions d'investisseurs. 	<p>A titre de rappel, les 8 priorités d'Aviva France dans son engagement avec les pouvoirs publics et le régulateur sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'inclusion systématique d'options d'investissement responsable dans les contrats d'assurance vie existants. - L'extension du périmètre des labels financiers de type ESG. - L'éducation financière. - L'extension du mandat du régulateur sur les problématiques ESG / Climat. - Le soutien du plan d'action de la Commission européenne. - Le soutien du développement d'indices de marchés. - Le leadership de la France dans la finance durable dans des forums internationaux comme le G7 ou les Nations Unies. - AVIVA France a participé à l'élaboration des politiques publiques en faveur du climat à travers la réponse aux consultations françaises et européennes.

(7) Traduction : « Réinvestez-vous ».

3. La gouvernance au service de notre stratégie

**3.1 La gouvernance au service
de notre stratégie**

**3.2 La gouvernance ESG déclinée
chez Aviva France**



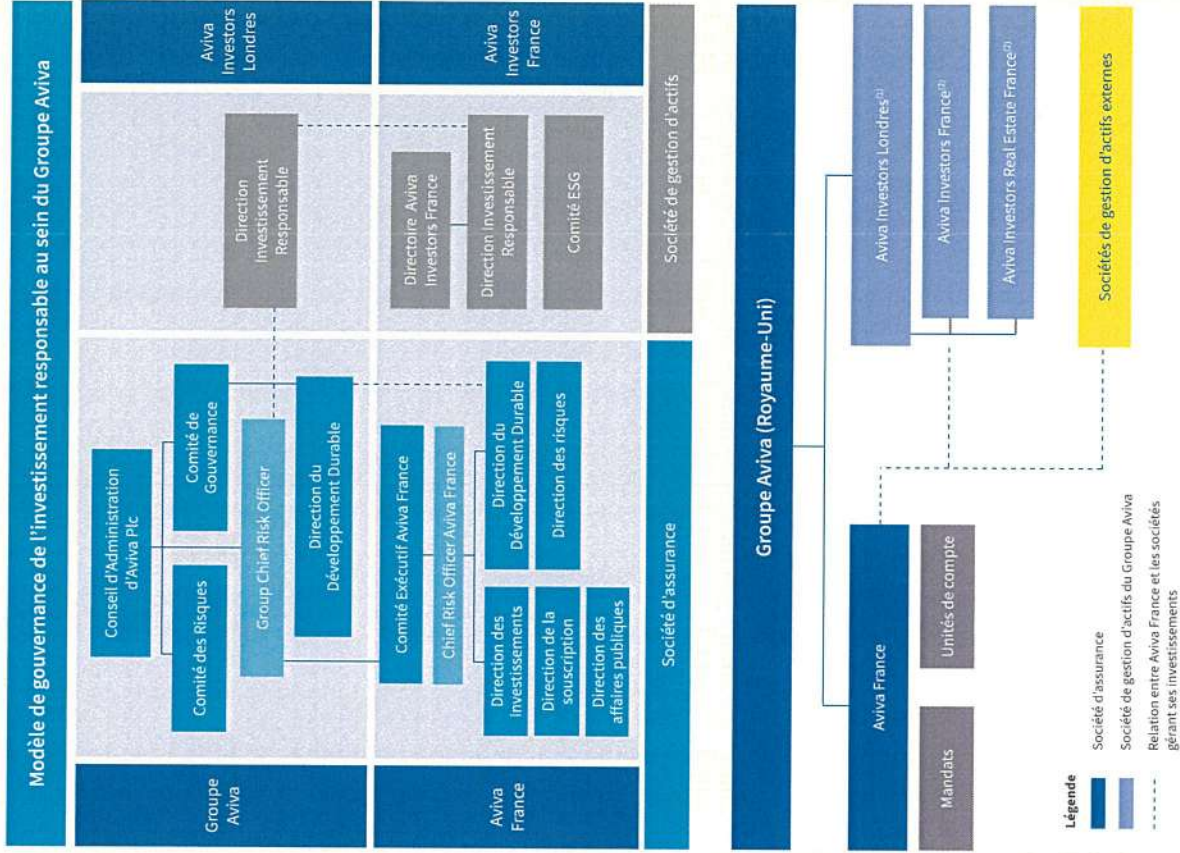
3.1 La gouvernance au sein du Groupe Aviva

Le Groupe a instauré un système de gouvernance doté de contrôles efficaces et robustes sur les questions ESG, proportionné à la nature, échelle et complexité des opérations d'Aviva. Il permet en particulier au conseil d'administration, aux comités de gestion en charge de ces questions et à la direction générale d'intégrer les risques et les opportunités liés au climat dans les processus décisionnels et métiers.

Le directeur des risques, le directeur juridique et la secrétaire générale du groupe Aviva sont les sponsors **exécutifs** qui supervisent le système de gouvernance du Groupe et s'assurent de la mise en place opérationnelle des différentes politiques du Groupe relatives aux problématiques ESG et au changement climatique. Au niveau du **Conseil d'Administration**, le comité des risques et le comité de gouvernance supervisent la gestion des risques et des opportunités liés au climat.

De nombreuses directions (dont la direction des risques et la direction des investissements) collaborent chez Aviva France, afin d'identifier, de gérer et de réduire les risques climatiques et ESG. C'est le Comité exécutif d'Aviva France, épaulé par le Directeur d'Aviva Investors France qui valide la stratégie d'Aviva dans ce domaine et décline les activités sur les problématiques ESG et de lutte contre le changement climatique à l'échelle de la France.

Le Comité exécutif d'Aviva France a la vision globale de l'impact de ces risques sur le bilan financier d'Aviva alors que la direction des investissements se focalise sur l'actif de la société d'assurance et la direction de la souscription gère ses risques de passif. La direction des risques, quant à elle, se situe à l'intersection de ces deux directions puisqu'elle a en charge l'identification des risques ainsi que leur modélisation et leur suivi, à la fois à l'actif et au passif.



(1) Aviva Investors Londres, dont la dénomination sociale est Aviva Investors Global Services, limited (AIGSL), est une filiale à 100% d'Aviva plc
 (2) Aviva Investors France et Aviva Investors Real Estate France sont des filiales à 100% d'Aviva France

3.1 La gouvernance au sein du Groupe Aviva

Comment assure-t-on une prise de décision éclairée et au plus haut niveau sur les sujets ESG ?

Arthur Chabrol, Directeur Général Délégué :

La stratégie climat du groupe est soumise à l'approbation du Comité exécutif puis du Conseil d'administration. Les différents comités qui leur rendent compte (comité d'audit, des risques et de gouvernance) bénéficient de l'expertise des diverses fonctions opérationnelles d'Aviva (direction des risques, direction des investissements, affaires publiques, etc.).

Comment s'articule la gouvernance entre le Groupe, ses filiales et son gestionnaire d'actifs sur les sujets ESG ?

Elisabeth Aubineau, Directrice de la Communication, Marketing et Marque :

La production et l'utilisation des informations sont coordonnées au sein du Groupe Aviva par le responsable du Développement Durable, qui favorise l'interaction et les échanges entre le groupe et les entités locales. Pour la gestion d'actifs, la direction de l'investissement responsable d'Aviva Investors est en charge de concevoir, déployer et coordonner les processus ESG. Ce pilotage s'effectue pour l'ensemble des classes d'actifs et en étroite collaboration avec l'équipe d'investissement Responsable d'Aviva Investors France, composée de trois spécialistes.

Comment s'effectue le déploiement opérationnel des politiques d'investissement dans les expertises ?

Denis Lehman, Directeur Général d'Aviva Investors France :

Un chargé d'investissement responsable est nommé pour chaque entité ou classe d'actif au sein d'Aviva Investors. Près de 40 collaborateurs issus de différents services (gestionnaires de fonds, analystes ou fonctions support) sont en charge de la politique ESG et chargés d'appliquer et de décliner de manière opérationnelle la politique ESG définie par le Groupe.

Comment a évolué la gouvernance ESG dans le Groupe en 2019 ?

Stéphane Dos Santos, Responsable Risques Financiers Assurantiels :

En 2019, une évolution réglementaire britannique a modifié et étendu les attributions du Chief Risk Officer (CRO) en lui confiant les responsabilités suivantes :

- Veiller à ce que les risques et les opportunités liés au climat soient identifiés, suivis dans le cadre de la gestion des risques et conformément à son appétence au risque.
- Guider le conseil d'administration sur l'exposition du Groupe aux risques financiers liés au changement climatique et l'aider à gérer et superviser ces risques.
- Accompagner le conseil d'administration pour développer et maintenir une approche appropriée en matière de reporting réglementaire sur les risques financiers liés au changement climatique.

Pour répondre à ces nouvelles attentes, Aviva a lancé un projet transversal sur les risques et les opportunités liés au climat. Le CRO, sponsor exécutif du projet, est entouré d'un groupe de travail d'experts internes et externes, en charge de passer en revue les principales analyses et résultats obtenus. En 2019, des documents de synthèse examinant l'impact du changement climatique sur les activités d'Aviva ont été présentés aux comités du conseil d'administration du groupe.

Pour plus de détails sur la gouvernance du groupe, consultez Aviva's Climate-related financial disclosure 2019.



3.2 La gouvernance ESG déclinée chez Aviva France

Le Comité exécutif d'Aviva France, épaulé par le Directoire d'Aviva Investors France, valide la stratégie et décline les activités à l'échelle de la France. Il porte la vision globale de l'impact de ces risques sur le plan financier. De nombreuses directions (dont la direction des risques et la direction des investissements) collaborent chez Aviva France afin d'identifier, gérer et réduire les risques ESG.



Les fonctions des directions

- **La direction des investissements** se concentre sur l'actif de l'assureur.
- **La direction de la souscription** gère ses risques du passif.
- **La direction des risques** se situe à l'intersection de ces deux dernières : elle identifie les risques, les modélise et les suit, côté actif et passif.
- **La direction des affaires publiques** mène des actions concertées dans les domaines ESG avec les pouvoirs publics français et européens, ainsi que les acteurs institutionnels et du secteur privé.

En 2019, la gouvernance d'Aviva France a été renforcée avec la mise en place du Comité de Suivi ESG et Climat dont l'objectif est de piloter la performance extra-financière des actifs sous gestion et la mise en œuvre opérationnelle des actions ESG et Climat au sein des portefeuilles. Se réunissant sur une fréquence trimestrielle, il regroupe les représentants des équipes de gestion d'Aviva Investors (gérants et analystes ESG), et pour Aviva France des représentants de la direction des Investissements, de la Direction des Risques, de la Direction Financière, de la Direction du Développement Durable.

En 2019, Aviva Investors a également renforcé sa gouvernance en créant un Comité de Recherche et d'Investissement sur le Climat qui réunit des ressources dédiées pour toutes les classes d'actifs (liquides et illiquides). Ce comité se réunit chaque mois, il est animé par l'expert climatologue et par la responsable ESG et Climat d'Aviva Investors France et s'assure de la bonne gouvernance du processus d'analyse.

Dans le cadre de ses réunions, le Comité des investissements climatiques peut notamment :

- Elaborer des modèles quantitatifs liés au climat et identifier les actifs verts,
- Évaluer la stratégie d'investissement et le risque,
- Évaluer des émetteurs spécifiques,
- Partager les dernières recherches sur le changement climatique et les informations de marché,
- Elaborer des mesures de performance climatique,
- Évaluer les fournisseurs de données sur les données relatives au climat.



4. Les politiques d'investissement, au service de notre responsabilité d'investissement

4.1 L'engagement auprès des émetteurs par le vote et le dialogue

4.1.1 Le vote

4.1.2 L'engagement

4.2 L'intégration des critères ESG/ Climat par classe d'actifs

4.2.1 Actifs illiquides

4.2.2 Actifs liquides

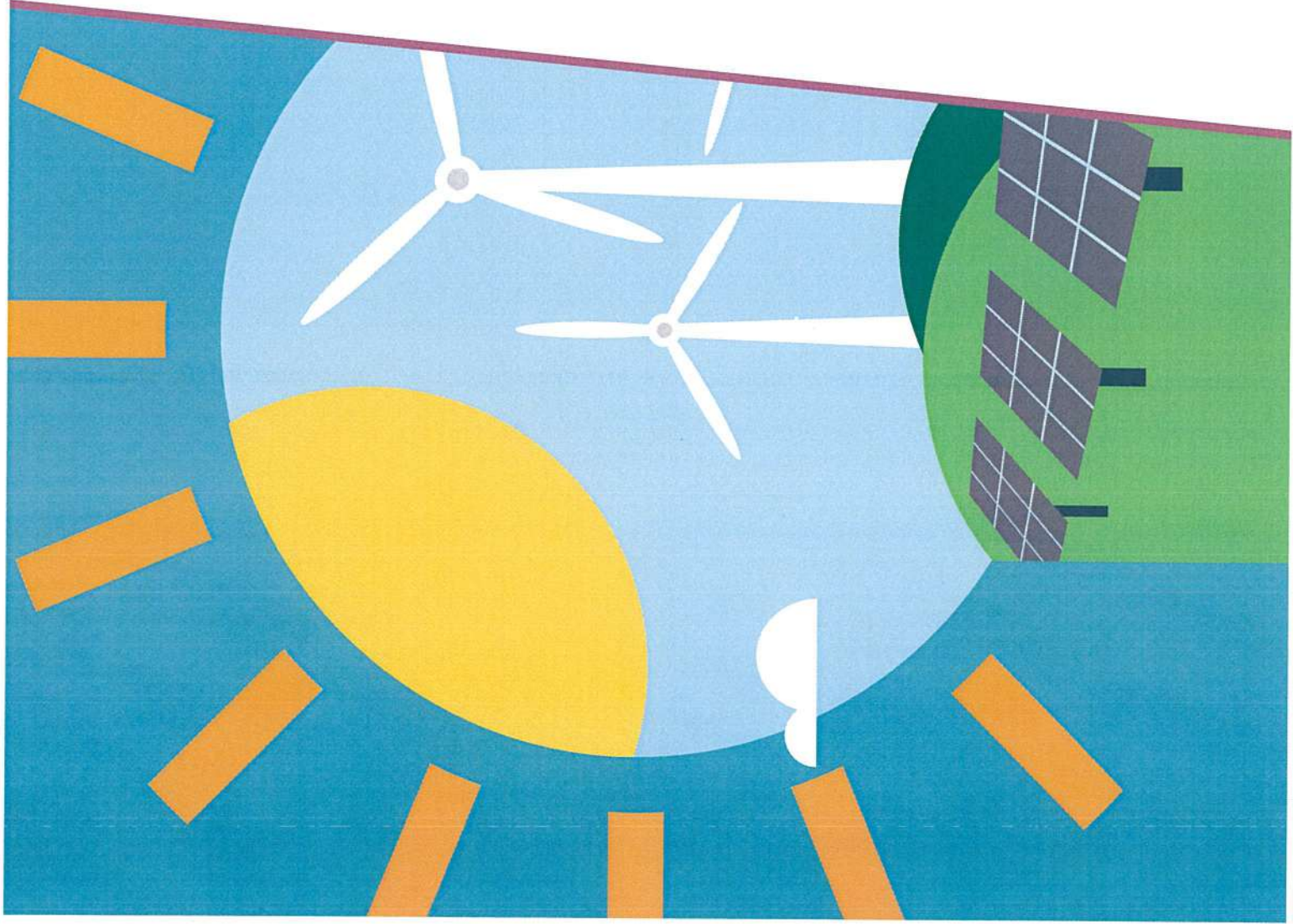
4.3 Désinvestir et exclure

4.4 L'investissement positif pour contribuer à la transition écologique et solidaire

4.4.1 Investissement vert

4.4.2 Les fonds à impact

4.5 Les fonds labellisés ISR ou sous processus de gestion ISR



4.1 L'engagement auprès des émetteurs par le vote et le dialogue

Nos politiques d'investissement intègrent les problématiques environnementales, sociales et de gouvernance dans la gestion des portefeuilles. Sur l'enjeu climatique, elles contribuent à l'objectif fixé en 2019 de réduire l'intensité carbone de nos investissements, en valeur relative ou dans l'absolu, et d'améliorer tendanciellement la température projetée des portefeuilles pour qu'elle soit alignée avec l'Accord de Paris. Nos choix d'investissement se traduisent dans nos engagements et nos votes auprès des émetteurs, ainsi que par des arbitrages d'investissement spécifiques à chaque classe d'actifs.

4.1.1 L'engagement auprès des émetteurs par le vote et le dialogue

La politique de vote et d'engagement actionnarial est formalisée depuis 25 ans par Aviva Investors et mise à jour annuellement. Soumise à la validation du conseil d'administration du groupe Aviva, elle définit des principes de vote, incluant des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance.

4.1.1.1 Le vote

L'exercice des droits de vote est un moyen privilégié pour Aviva d'établir une relation étroite et constructive avec les conseils d'administration des entreprises dans lesquelles elle investit. Elle encourage les entreprises à intégrer dans leur stratégie des mesures du risque climatique selon les recommandations de la TCFD, ainsi qu'une meilleure communication de leurs performances ESG. Cela peut notamment inclure un reporting sur les stress tests liés aux risques climatiques.



Au cours de l'année 2019, Aviva Investors a voté lors de 5 382 assemblées d'actionnaires, soit dans 96% des assemblées auxquelles il était en droit de le faire (un taux stable par rapport à 2018). Dont 874 pour Aviva Investors France.

Figure 2 : Répartition des résolutions votées par Aviva Investors lors des Assemblées Générales d'entreprises en 2019

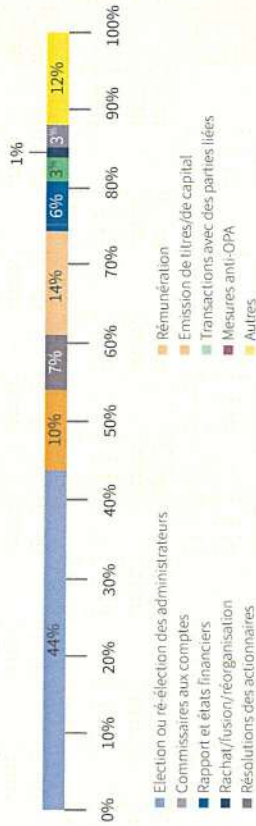


Figure 3: Orientation des votes d'Aviva Investors dans les Assemblées Générales d'entreprises en 2019
Source : Aviva Investors



4.1 L'engagement auprès des émetteurs par le vote et le dialogue

4.1.1 Le vote (suite)

Aviva Investors utilise notamment son influence actionnariale pour encourager les entreprises à s'engager dans une économie sobre en carbone et à fournir une feuille de route précise pour se mettre en conformité avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Dans des secteurs à forte intensité carbone ou particulièrement exposés au risque climatique, **le Groupe ne soutient pas les entreprises ou administrateurs ayant des responsabilités en matière de développement durable lorsqu'ils ne se sont pas engagés à atteindre des objectifs ou lorsqu'ils ne progressent pas de manière satisfaisante vers les objectifs d'engagement fixés.**

En particulier, les entreprises signataires du Climate Action 100+ qui ne seraient pas engagées dans l'initiative Science Based Target pourraient, après analyse, faire l'objet de cette mesure de mise à l'écart.

Etude de cas

Carrefour : Alignement de la rémunération des dirigeants sur des critères extra-financiers

En 2018, Carrefour a présenté le plan "Carrefour 2022", visant à adapter son modèle d'affaires à l'ambition d'être numéro un mondial de la transition alimentaire pour tous.

En 2019, malheureusement, nous n'avons pas été convaincus par certains critères d'alignement de la rémunération des dirigeants avec ces objectifs ou par la transparence de leur reporting et avons donc voté contre la résolution de rémunération des dirigeants.

Les votes en AG et la question climatique

Shareaction est une ONG anglaise engagée depuis 12 ans en faveur de l'investissement responsable, parce que « c'est l'argent qui fait tourner le monde ! » et avec la conviction que le monde financier peut agir pour le bien à long terme de l'humanité et de l'environnement.

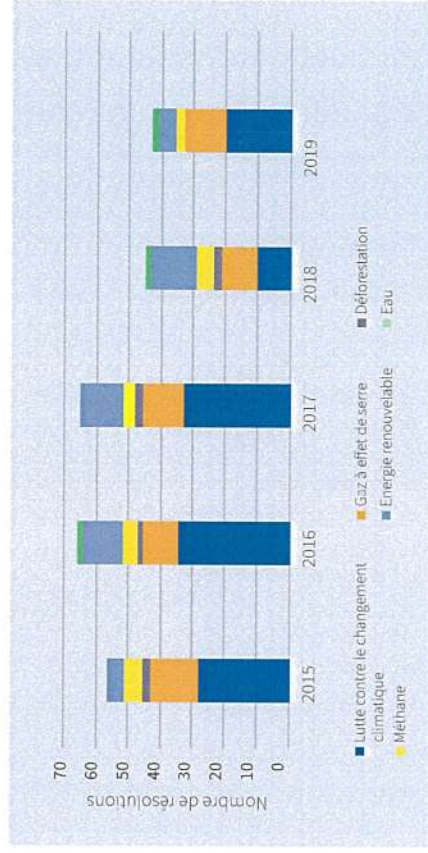
Shareaction a publié en novembre 2019 l'étude « Voting Matters : are asset managers using their proxy votes for climate action ? »⁽⁸⁾, fournissant une analyse de la campagne de vote de **57 gestionnaires d'actifs** parmi les plus importants et incluant Aviva, pour les AG 2019 dans le monde.

Considérant que le changement climatique est le principal défi pour ces investisseurs, Shareaction a précisément analysé leurs votes sur les résolutions climatiques. Classant les gestionnaires européens parmi les meilleurs, l'ONG place Aviva Investors **à la 3^e place des meilleurs investisseurs sur la base des 86,9% de votes positifs émis sur ces résolutions.**



Aviva Investors figure parmi les rares investisseurs votant depuis plusieurs années en faveur de ces résolutions. C'est à la fois le résultat de l'engagement fort mené par le groupe Aviva depuis des années auprès des émetteurs et d'un alignement des actes sur les intentions.

Figure 4 : Vote actif par Aviva Investors sur les résolutions relatives aux questions climatiques (2015-2019) TCFD GROUPE

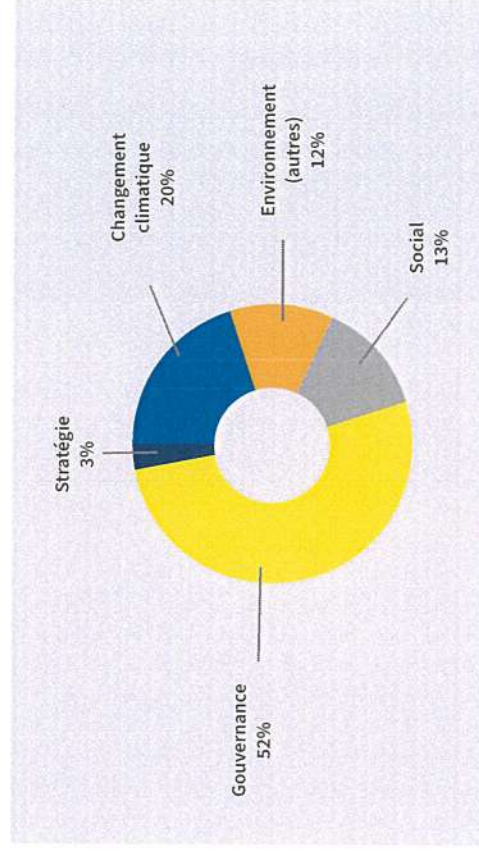


(8) Traduction : le vote compte : les gestionnaires d'actifs utilisent-ils leurs votes aux AG en faveur du climat ?

4.1 L'engagement auprès des émetteurs par le vote et le dialogue

Au cours de l'année 2019, Aviva Investors a engagé le dialogue avec 2 149 sociétés sur les sujets ESG, au travers de points téléphoniques, réunions, consultations, lettres, etc.

Figure 5 : Engagement d'Aviva Investors par type de facteur ESG en 2019 - Source Aviva Investors



En 2019, les questions sur des thèmes environnementaux et de changement climatique ont constitué 32% des efforts d'engagement d'Aviva Investors, contre 47% en 2018. Aviva Investors en 2018 avait en effet participé à plusieurs actions collectives avec d'autres investisseurs, notamment pour encourager les entreprises à participer à l'initiative CDP sur la transparence de leur impact environnemental.

4.1.2 L'engagement

Du fait de l'importance des actifs investis en actions au niveau du Groupe Aviva, la politique d'engagement est portée au niveau de celui-ci. L'engagement est un des premiers leviers d'Aviva pour remplir ses objectifs en matière d'ESG, en particulier climatiques.

Aviva Investors dialogue activement avec les entreprises dans lesquelles elle investit, avec un accent particulier mis sur l'engagement auprès des entreprises stratégiquement exposées aux risques climatiques. L'engagement est mené par les équipes d'analystes ESG, en étroite coopération avec les équipes d'investissement. Les principales conclusions des engagements de l'entreprise sont transmises aux gestionnaires de fonds lors de réunions hebdomadaires.

Par ailleurs, Aviva Investors collabore avec d'autres investisseurs dans le cadre d'actions conjointes afin de pouvoir exercer une influence appropriée sur les entreprises, lorsque cela peut s'avérer utile.

La qualité des échanges avec les émetteurs et leur régularité sur le long terme ne sont pas toujours quantifiables, mais ils sont au cœur de l'engagement du Groupe pour intégrer l'ESG dans les investissements et faire avancer les problématiques avec les entreprises.

Etude de cas

BP – Résolution externe en faveur d'un meilleur reporting climatique

Avec d'autres investisseurs institutionnels, nous avons soumis et soutenu une résolution visant à obtenir de BP qu'elle livre une analyse transparente de l'alignement de ses nouveaux investissements avec les objectifs de l'Accord de Paris, qu'elle revoie ses indicateurs de performance, financiers et extra-financiers, au regard de ce même objectif et qu'elle publie un reporting annuel sur ces sujets.

Durant les mois qui ont précédé l'assemblée, nous avons dialogué avec le management de BP pour obtenir son soutien à cette résolution ; le Board l'a soutenue et elle a obtenu un score d'approbation de 99% des votes.

4.1 L'engagement auprès des émetteurs par le vote et le dialogue

4.1.2 L'engagement (suite)

La biodiversité, un sujet d'engagement croissant pour Aviva :

Mort des pollinisateurs, perte de vie dans les océans, érosion du littoral...

Alors qu'au rythme actuel, la perte de biodiversité pourrait faire perdre **479 milliards de dollars par an à la planète d'ici 2050**, la France se place au dixième rang des pays les plus touchés⁽⁹⁾.

Pour prendre acte de cet enjeu urgent, le législateur envisage de modifier l'article 173 afin que les sociétés de gestion indiquent dès 2021 des informations sur les risques liés à la biodiversité.

Les rapports d'entreprises manquent de standardisation dans l'exposition de leur impact biodiversité et traitent plutôt des impacts de leurs opérations que de celui, plus important, de leurs chaînes d'approvisionnement. Les indicateurs d'impact réels sont ainsi difficiles à mesurer, en particulier dans les chaînes d'approvisionnement à plusieurs niveaux, et les externalités de l'exploitation de ces écosystèmes sont plus souvent supportées par la population que par les entreprises elles-mêmes. L'approche d'Aviva s'appuie donc davantage sur l'engagement thématique que sur des comparaisons de données.

L'engagement réalisé par Aviva Investors se concentre aujourd'hui sur la limitation des activités à fort impact, telles que l'extraction de pétrole et de gaz de sites classés au patrimoine mondial ou l'expansion de plantations d'huile de palme dans des forêts tropicales.



En 2019, Aviva Investors s'est ainsi concentré sur les problématiques suivantes en matière de biodiversité :

- la déforestation résultant de l'expansion de l'huile de palme,
- les déchets plastiques,
- les émissions de GES,
- l'utilisation de l'eau dans la chaîne d'approvisionnement de la restauration rapide et l'agriculture industrielle.

Etude de cas

Starbucks – Lutter contre les plastiques à usage unique

En 2008, Starbucks s'était fixé pour objectif de servir 25% de ses boissons dans des gobelets réutilisables, une ambition restée lettre morte. Ces dernières années et malgré sa position de leader du marché, l'entreprise ne montrait pas beaucoup de signes positifs sur son utilisation massive de plastiques non recyclables.

En septembre 2019, nous avons soutenu la résolution d'un groupe d'investisseurs, concernant les contenants réutilisables et le recyclage des gobelets, résolution qui avait échoué avec seulement 44% de vote. Même si notre participation dans cette entreprise est relativement faible (<0,04%); nous avons considéré que cette démarche pouvait envoyer un signal fort aux dirigeants afin de favoriser des choix plus respectueux de l'environnement et plus transparents dans le reporting.

Aujourd'hui, Starbucks a pris des engagements concernant le basculement vers des contenants réutilisables, de nouvelles actions visant un changement de comportement des consommateurs et un objectif de réduction des volumes de packaging de 50% d'ici 2030.

Quelques astuces pour limiter le plastique

Utiliser votre mug plutôt qu'un gobelet plastique

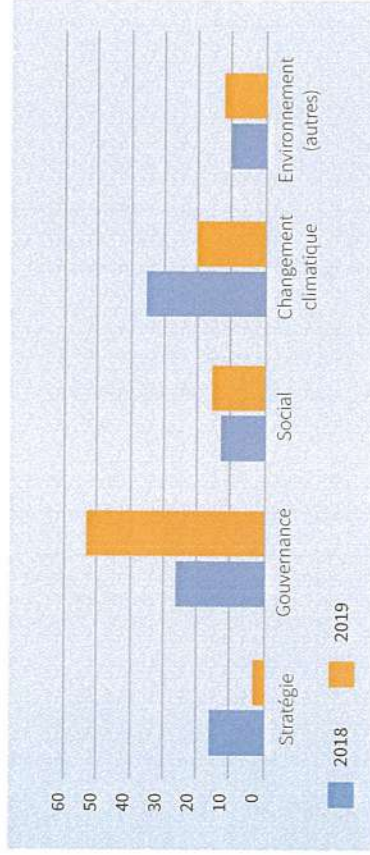
Sensibilisation en interne au zéro plastique à usage unique

(9) Source : rapport Global Futures, Février 2020, WWF

4.1 L'engagement auprès des émetteurs par le vote et le dialogue

4.1.2 L'engagement (suite)

Figure 6 : Comparaison de l'engagement d'Aviva Investors par type de facteur ESG entre 2018 et 2019
Source Aviva investors



Le thème de la gouvernance représente **52%** des actions d'engagement en 2019, Aviva Investors a activement dialogué en 2019 avec les entreprises, notamment sur les thématiques suivantes :

- l'indépendance et les rémunérations des administrateurs, afin d'assurer leur alignement avec l'entreprise et l'absence de corruption,
- la diversité hommes-femmes au sein des équipes dirigeantes et des conseils d'administration,
- la capacité du Conseil d'administration à gérer les grands risques de l'entreprise.

Les résultats de ces engagements sont intégrés dans le tableau de bord ESG, afin qu'ils soient pris en compte dans les décisions d'investissement. Dans le cas où le dialogue avec une entreprise échoue, il est possible d'en arriver à une décision de désinvestissement relatif ou absolu.

4.2 L'intégration des critères ESG/Climat par classe d'actifs

4.2.1 Actifs illiquides

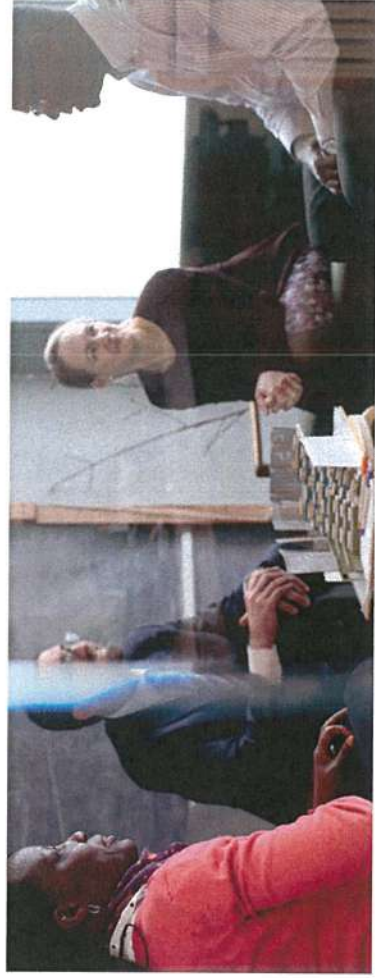
L'équipe dédiée aux actifs réels s'est engagée à réduire ses émissions dans le cadre de la stratégie d'Aviva Investors et d'Aviva Plc face au changement climatique, et par une volonté permanente d'en faire bénéficier les clients et les occupants en investissant dans des bâtiments durables et résistants.

Le Groupe s'engage à décarboner la plateforme Real Assets (qui intègre toute l'activité sur les actifs réels) et à développer des capacités de production d'énergies renouvelables et d'infrastructures bas carbone. En 2020, la plateforme Real Assets publiera sa trajectoire zéro émission nette, renouvelant ainsi ses objectifs en matière de carbone et d'énergie et se mettant sur la voie de zéro émission nette d'ici 2050.

Actifs immobiliers

Le secteur du bâtiment représente 44% de l'énergie consommée en France et émet chaque année plus de 123 millions de tonnes de CO₂, ce qui en fait l'un des domaines clés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la transition énergétique⁽¹⁰⁾. Ce sont d'autant plus des actifs leviers que des avantages économiques découlent de la prise en compte de caractéristiques environnementales ou énergétiques des immeubles. Des économies de coûts, un meilleur retour sur investissement ou une réduction des risques d'obsolescence et réglementaires incitent les équipes Aviva France à intégrer les critères ESG dans les choix d'investissements immobiliers.

Différentes mesures existent pour atténuer les risques de transition et assurer les normes minimales d'efficacité énergétique : analyse trimestrielle des changements législatifs concernant les normes minimales d'efficacité énergétique, clauses environnementales dans le contrat de transaction ou même refus de transaction si le risque ne peut être atténué. Les actifs devant être remis à neuf ou redéveloppés sont particulièrement étudiés pour répondre aux normes modernes d'efficacité énergétique et aux attentes des occupants.



(10) <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/energie-dans-batiments>

4.2 L'intégration des critères ESG/Climat par classe d'actifs

4.2.1 Actifs illiquides (suite)

Pour les propriétés européennes gérées par Aviva Investors Real Estate pour le compte de nos clients, Aviva s'est engagé à une **réduction absolue de 20%** des émissions équivalent carbone des Scope 1 et 2, par rapport à l'année de référence 2015.

L'entreprise a atteint une **réduction de 62%** des émissions de carbone par rapport à 2015. En 2019, Aviva Investors Real Estate France a investi **78,1 millions d'euros** en investissements et redéveloppements immobiliers verts certifiés ou labellisés, soit près de 112 000 m². Ces labels sont HQE, BREELAM, EFFINERGIE⁽¹⁾, NF HABITAT - HQE (liés à l'efficacité énergétique des bâtiments) BIODIVERSITY (dédié à la préservation de la biodiversité) et WELL (dédié au bien-être des occupants).

Le volume total d'investissement en immobilier labellisé ou certifié est de **381 millions d'euros à fin 2019**.

Les infrastructures durables

Lors d'investissements dans des infrastructures, Aviva Investors intègre notamment les impacts sur la biodiversité, la stratégie climat, les conditions de travail, les relations avec les parties prenantes et les pratiques de lobbying. L'équipe de gestion utilise également un questionnaire propriétaire développé sur la base d'un référentiel GRESB⁽¹⁾. Celui-ci est envoyé annuellement aux sociétés en portefeuille et les données compilées font l'objet d'un suivi annuel.

A l'échelle d'Aviva France, ce sont **65 millions d'euros** qui ont été investis en 2019 dans des infrastructures à faible intensité carbone, soit **49%** des projets financés dans cette catégorie d'actifs. Le portefeuille d'infrastructures bas carbone s'élève à **288 millions d'euros** en 2019. Ces projets incluent des financements de centrales solaires, de parcs éoliens ou d'infrastructures ferroviaires.

Dettes privées d'entreprise

Les facteurs ESG sont d'autant plus importants pour ces actifs non liquides, du fait de leur longévité et de leur exposition spécifique. En 2019, Aviva Investors a renforcé son approche ESG en intégrant un total de **60 avis ESG** sur des transactions individuelles de dettes d'entreprises non cotées.

Par ailleurs, l'aspect environnemental des actifs fait partie intégrante des reportings produits à l'attention des clients.

L'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement de dette privée d'entreprises non cotées se fait à l'aide de l'expertise de Vigéo-Eris.

4.2.2 Actifs liquides

Émetteurs privés : actions et obligations

Les actions et obligations d'entreprises représentent un des principaux actifs du groupe Aviva.

L'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement de ces actifs financiers fait l'objet d'une attention toute particulière grâce à des outils dédiés.

Les gérants d'Aviva Investors peuvent appuyer leur décision d'investissement sur les **analyses**

qualitatives de l'équipe d'Investissement Responsable (analyses macro, thématiques, sectorielles ainsi que dédiées au niveau des titres individuels et de certains actifs spécifiques). Aviva Investors s'appuie sur MSCI comme fournisseur de données ESG pour sa large couverture en termes d'émetteurs et la précision de ses informations ESG.



(1) Le GRESB (Global Real Estate Sustainability Benchmark) évalue les performances durables des portefeuilles immobiliers à travers le monde pour les investisseurs institutionnels.

4.2 L'intégration des critères ESG/Climat par classe d'actifs

4.2.2 Actifs liquides (suite)

Les analystes ESG produisent aussi leur propre contenu, mis à la disposition des gérants de portefeuille et des équipes d'investissement par le biais de notes et de rapports.

Pour compléter ses informations ESG, Aviva Investors utilise plusieurs sources :

- Sa recherche interne ESG,
- L'expertise de son équipe dédiée,
- Des recherches commissionnées auprès d'organismes indépendants,
- Des rapports issus d'organisations non gouvernementales

Ce contenu est utilisé par les équipes crédit et actions pour soutenir les décisions d'investissement (y compris l'analyse des investissements potentiels, le suivi des actifs et l'examen des désinvestissements). Il est également utilisé pour former plus largement des équipes d'investissement sur des thèmes ESG spécifiques aux secteurs, ainsi que pour l'engagement.

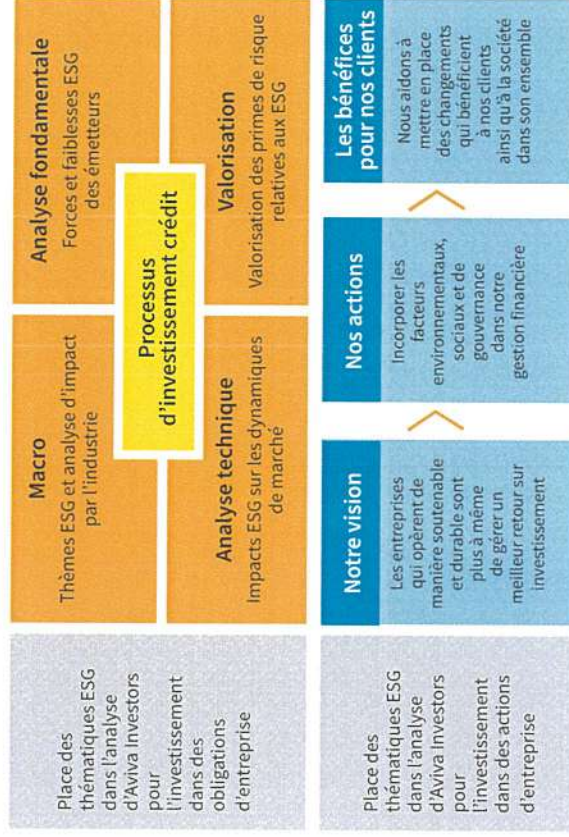
Ces informations, ainsi qu'une note de recherche sur la qualité de la gouvernance de l'entreprise et l'historique des votes exercés, sont ensuite intégrées dans un algorithme propriétaire qui attribue à chaque contrepartie un score ESG final, le « Score AHA » (Aviva Heatmap Algorithm).

Ces informations sont également publiées sur le centre de recherche interne Aviva Investors (Internal Research Hub, « IRH »).

Les analystes ESG contribuent aux revues de portefeuilles menées par les gestionnaires et les analystes d'investissement spécifiques à la classe d'actifs.

Dans le cas spécifique des **obligations d'entreprises**, des analyses ad hoc peuvent être menées par les équipes **d'analystes crédit**. Lors du processus de notation interne des émetteurs, ils intègrent à la fois les aspects liés au développement durable et les risques climatiques. Ce processus permet alors d'identifier les entreprises qui agissent sur ces risques et savent les transformer en opportunités.

Figure 7 : Place des thématiques ESG dans l'analyse d'Aviva Investors pour l'investissement dans les obligations non souveraines et les actions.



Obligations souveraines

Le modèle analytique développé par Aviva Investors pour évaluer des obligations souveraines repose sur six facteurs de base : la croissance, la politique monétaire, l'environnement politique, l'inflation, l'état des finances et la politique fiscale. Des facteurs tels que la stabilité politique, la lutte contre la corruption, le respect des libertés fondamentales, les pratiques environnementales, la liberté d'expression ou encore le respect de l'état de droit sont également intégrés.

Notamment, les obligations vertes sont des investissements obligataires spécifiques, dédiés à des projets « verts » en lien avec la transition énergétique.



Fin 2019, le montant investi en Obligations Vertes (Green Bonds) par Aviva France s'élève à **1,765 milliards d'euros**, dont 37% sont investis en obligations vertes françaises (**653 millions d'euros**).

4.3 Désinvestir et exclure

4.4 L'investissement positif pour contribuer à la transition écologique et solidaire

4.3 Désinvestir et exclure

L'exclusion systématique est appliquée uniquement à deux secteurs : la fabrication ou la vente de mines anti-personnelles ou de bombes à sous-munitions depuis 2008 et le tabac. Dans les autres secteurs, le dialogue avec l'émetteur est toujours privilégié avant toute décision de désinvestissement.

Concernant le secteur particulièrement exposé du charbon, Aviva France avait effectué d'importants désinvestissements déjà courant 2018 pour une valeur totale de 178 millions d'euros. 2019 n'a pas donné lieu à des arbitrages notables sur le sujet des émetteurs liés à l'industrie du charbon. Toutefois, Aviva France a souhaité monter le niveau d'exigence par rapport à son exposition au charbon.

En effet, elle s'est engagée à respecter les lignes directrices de la Fédération Française de l'Assurance (FFA) en matière de charbon et donc à ne plus investir dans :

- les entreprises développant de nouveaux projets d'extraction de charbon,
- les entreprises prévoyant une augmentation substantielle de leur volume annuel de production de charbon,
- les entreprises dont 20% des revenus proviennent de production/exploitation de mines de charbon, ou de production d'électricité à partir du charbon pour les énergéticiens,
- les entreprises dont la production annuelle de charbon dépasse 10 millions de tonnes,
- les entreprises dont la capacité de production de charbon dépasse 5 000 MW.

Ainsi, des règles bloquantes ont été paramétrées dans les outils de gestion afin d'interdire de nouveaux investissements dans ce type d'entreprises. Par ailleurs, une analyse d'impact effectuée sur les portefeuilles actions et obligations d'Aviva France a permis d'identifier les entreprises déjà en portefeuille qui dépassaient les seuils recommandés par la FFA pour une valeur de 266 millions d'euros. Une action d'engagement et de dialogue actionnarial est déjà en cours avec la plupart de ces entreprises. Pour d'autres Aviva France a pris la décision de désinvestir courant 2020.

Cette analyse a été menée en s'appuyant notamment sur la Global Coal Exit List de l'ONG Urgewald, reconnue au niveau international et permettant d'identifier les entreprises liées à l'industrie du charbon thermique, en particulier la propriété des mines, l'extraction et la production d'électricité.

Pour l'avenir, Aviva France souhaite aller plus loin et élargir son analyse, dans l'objectif d'avoir une vision précise de son exposition au secteur du charbon au-delà des seuils de la FFA et ainsi renforcer sa politique d'engagement sur ce secteur. Un premier exercice a été mené en comparant les émetteurs en portefeuille avec la liste de l'ONG Urgewald et les données charbon de MSCI, pour arriver à une valeur totale de 1,2 milliards d'exposition globale au charbon thermique au 31/12/2019. Cette analyse nous permettra de prendre des décisions en vue d'améliorer les indicateurs d'intensité des émissions carbone dont la température de ses portefeuilles;

4.4 L'investissement positif pour contribuer à la transition écologique et solidaire

4.4.1 Investissement vert

Aviva contribue à la transition écologique et climatique en orientant certains investissements directement vers des infrastructures bas carbone (secteur ferroviaire, parc d'éoliennes ou photovoltaïques) ou vers le secteur de la clean tech afin de favoriser l'innovation en faveur de la transition énergétique.

Figure 8. - Cumul des investissements verts ou soutenables d'Aviva France en millions d'euros fin 2019



Fin 2019, un total de **3,7 milliards d'euros** a été investi dans la transition énergétique par Aviva France contre 2,6 milliards d'euros à fin 2018 (+ 42 %) ce qui représente 5,4 % des actifs généraux de la compagnie.



4.4 L'investissement positif pour contribuer à la transition écologique et solidaire



4.4.1 Investissement vert (suite)

En septembre, le fonds Aviva Investors Climate Transition European Equity a été lancé pour participer à la **conduite du changement climatique**.

Lancé avec un investissement initial de **100 millions d'euros** d'Aviva France, le fonds contient deux poches d'investissement, dont les pondérations varieront en fonction des opportunités selon un modèle propriétaire (T-Risk) (12) définissant l'univers éligible :

- poche « solutions », les entreprises sélectionnées doivent réaliser une part significative de leur chiffre d'affaires via des produits et services permettant de lutter contre le changement climatique.
- poche « transition », hormis les activités en lien avec les combustibles fossiles à forte intensité carbone, aucun secteur n'est exclu, mais les acteurs les plus à risque sont écartés pour ne garder que les sociétés les plus engagées dans la transition énergétique.

La volonté forte d'Aviva Investors, en lançant ce fonds, est de faire évoluer les pratiques en accompagnant les entreprises sur le chemin de la transition. C'est pour cela que l'univers d'investissement ne se limite pas aux fournisseurs de solutions mais s'étend également aux entreprises exposées au risque climatique qui font le choix de faire évoluer leur modèle économique pour assurer leur pérennité et créer de la valeur dans un environnement en profonde mutation.

En novembre 2019, Aviva France s'est associé à 8 assureurs, soutenus par la Fédération Française de l'Assurance (FFA), ainsi qu'à EDF et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), dans le but de lancer l'initiative « Ambition Climat » qui devrait aboutir à la création de 3 fonds de place en 2020. Les gérants sélectionnés devront mettre en œuvre des méthodes innovantes d'intégration des critères climatiques. Deux fonds seront investis en actions européennes (200 M€ chacun), le troisième en obligations européennes « investment grade » (100 M€).

4.4.2 Les fonds à impact

Aviva France a poursuivi son effort de financement aux investissements à impact social, environnemental et économique en 2019, notamment avec la création d'un nouveau fonds à destination de ses clients particuliers dans le cadre de la Gamme Aviva Vie Solutions Durables (AVSD).

Aviva Vie Solutions Durables

Il existe une assurance vie pour lutter contre le changement climatique et faciliter l'accès à l'emploi.

C'est dans cette philosophie d'investissement socialement responsable (ISR) qu'Aviva France a lancé la gamme Aviva Vie Solutions Durables en avril 2019 qui a collecté 35 millions d'euros à fin 2019 (55 millions d'euros fin février 2020).

C'est désormais une large gamme de fonds qui permet à nos clients d'intégrer des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (dits « critères ESG ») dans le choix de leur investissement ou du placement de leur épargne.

Par exemple, par le biais du fonds Climate Transition European Equity, les clients peuvent investir dans les entreprises qui ont un modèle économique à faible intensité carbone comme dans l'énergie renouvelable et les transports durables, mais aussi dans les entreprises dites en transition qui engagent les travaux pour adapter leur business model à une économie bas carbone. Pour mettre ce fonds en place, Aviva France a travaillé avec son gérant Aviva Investors France.



(12) Le T-Risk est un modèle propriétaire qui utilise les données de recherche internes et universitaires, de consultants, de la société civile et de pairs pour évaluer les 159 sous-industries GICS (Global Industry Classification System) en fonction de leur exposition aux risques physiques et de décarbonisation à travers leur chaîne de valeur. Pour le Fonds Aviva Investors Climate Transition European Equity, nous combinons cette évaluation de la sous-industrie avec le score de gestion des risques climatiques de l'organisation CDP (Carbon Disclosure Project). Ceci nous permet de décider d'investir dans une entreprise ou non et de définir l'univers d'investissement.

4.4 L'investissement positif pour contribuer à la transition écologique et solidaire

4.4.2 Les fonds à impact (suite)

Aviva France a également pensé à un moyen pour que les épargnants puissent investir dans les sociétés de la Fabrique Aviva comme dans Castalle, une société qui propose une alternative durable aux eaux en bouteille. Aviva France a travaillé avec le gestionnaire d'actifs Mirova, pour créer le Fonds Aviva La Fabrique Impact ISR. En avril 2019, ce fonds a été lancé pour favoriser la création d'emplois et le financement de l'entrepreneuriat social en France, dans des entreprises de petite et moyenne taille. Ce fonds labellisé Finansol est constitué de 10% d'actions non cotées « micro cap » via Aviva Impact Investing France (géré par INCO) et de 90% d'actions cotées small et mid cap euro ISR (géré par Mirova).

Aviva France a également une solution de Gestion Sous Mandat ISR (GSM) qui propose une allocation d'actifs évolutive intégrant des fonds ISR.

Parmi ces fonds, nous mettons à disposition de nos clients des fonds comme Aviva Actions Euro ISR qui permet d'investir dans les sociétés européennes bien notées en ESG dans la zone Euro, Aviva Investors Euro Credit Bonds qui permet l'investissement dans les obligations issues de sociétés bien notées en ESG et Aviva Grandes Marques dans les sociétés cotées partout dans le monde avec la priorité aux grandes marques internationales.

Grâce aux fonds ISR, la gamme Aviva Vie Solutions Durable permet à nos clients à la fois d'épargner et de financer l'économie socialement responsable.

« Aviva Vie Solutions Durables est la réponse à tous nos clients désireux de donner du sens à leur épargne. Près de 1000 de nos apporteurs ont été sensibilisés à cette nouvelle offre afin d'en faire un large succès et la référence de marché en anticipant ainsi les avancées de la loi PACTE », commente Arthur Chabrol, Directeur Général Délégué d'Aviva France et Directeur de l'Excellence Technique Vie.

Le fonds Aviva Impact Investing France dédié à l'innovation sociale et environnementale est labellisé Finansol depuis 2019 et partenaire de French Impact. Doté de 37 millions d'euros, Aviva Impact Investing France investit pour soutenir lesancements ou changements d'échelle d'entreprises à forte utilité sociale et environnementale. Plus de 50 entreprises ont été soutenues via ce fonds depuis sa création.

Au travers du fonds Aviva France Ventures, Aviva France est partenaire de Founders Factory, l'accélérateur et incubateur de jeunes entreprises tech. Ce fonds doté de 100 millions d'euros est dédié au financement de start-ups innovantes. L'objectif de Founders Factory Paris est de concevoir, développer et faire décoller plus de 100 startups disruptives au cours des cinq prochaines années avec le soutien de plusieurs autres entreprises partenaires. Par exemple, le fonds finance la start-up H4D, leader français de la téléconsultation médicale. Pour en savoir plus : Aviva France Ventures.



Ce sont 37 millions d'euros qui sont mobilisés par Aviva France en 2019 via des fonds à impact.



4.5 Les fonds labellisés ISR ou sous processus de gestion ISR

4.5 Les fonds labellisés ISR ou sous processus de gestion ISR

En 2019, Aviva Investors a poursuivi ses efforts d'intégration des facteurs ESG dans ses investissements à travers l'obtention du label français ISR. Cette évolution avait débuté en 2017 avec 2 premiers fonds labellisés ; en 2019, **six nouveaux fonds ISR** ont obtenu le label public ISR, portant le total à 14.

En conformité avec le pilier VI du référentiel du label public ISR, ces fonds font l'objet d'un reporting d'impact extra-financier qui inclut des indicateurs de pilotage de performance ESG ⁽¹³⁾.

Fonds ISR	Type de fonds	Classe d'actifs	Focus géographique	Encours (en Md euros) au 31/12/2019	Approche ISR
AFER Diversifié Durable	Ouvert	Diversifié	Europe	552	Best in Class
Aviva Monétaire ISR	Ouvert	Monétaire	Zone Euro	1973	Best in Universe
Aviva Actions Europe	Ouvert	Actions	Europe	49	Best in Class
Aviva Actions Euro ISR	Ouvert	Actions	Zone Euro	249	Best in Class
Aviva Investors Actions Euro	Ouvert	Actions	Zone Euro	339	Best in Class
Aviva Investors Valeurs Europe	Ouvert	Actions	Europe	103	Best in Class
Aviva Small & Mid-Caps Euro ISR	Ouvert	Actions	Europe	108	Best in Class
Aviva Investors Euro Credit Bonds ISR	Ouvert	Obligations	Zone Euro	132	Best in Class
Aviva Grandes Marques ISR	Ouvert	Actions	Monde	193	Best in Class
Aviva Investors Japon ISR	Ouvert	Actions	Japon	570	Best in Class
Aviva Croissance Durable ISR	Ouvert	Diversifié	Zone Euro	27	Thématique
AFER Action Euro ISR	Ouvert	Actions	Zone Euro	2632	Best in Class
Aviva Investors Sustainable Income & Growth	Ouvert	Diversifié	Monde	27	Best in Universe
Aviva Monétaire ISR CT	Ouvert	Monétaire	Zone Euro	2823	Best in Universe

(13) Critères environnementaux (émissions de CO2 en tonnes par million de dollars de revenus), sociaux (part de femmes occupant un poste au Conseil d'Administration), de gouvernance (part d'indépendants au conseil d'administration) et prise en compte du respect des droits humains.

Les encours ISR d'Aviva Investors France s'élevaient à 9,7 milliards d'euros à fin 2019, soit 9% d'actifs gérés par Aviva Investors (112 milliards d'euros). Environ 13% des encours d'Aviva Investors France sont gérés selon des stratégies d'investissement responsable fin 2019.



Aviva France propose à ses clients depuis avril 2019, dans tous ses contrats d'épargne et de retraite, la gamme « Aviva Vie Solutions Durables » contenant **14 fonds** gérés par Aviva Investors France et ayant obtenu le label public ISR soutenu par le Ministère de l'Économie et des Finances. Des fonds externes viennent compléter cette gamme : les fonds thématiques de Pictet Asset Management ont été choisis pour leur investissement dans certaines des ressources clés de notre environnement, le fonds Carmignac Emergents investit dans le financement de technologies durables ou l'amélioration du niveau de vie dans les pays émergents.

5. Mesurer nos impacts

5.1 Identification et mesure : exposition des portefeuilles aux risques ESG

5.2 Le principal risque : l'urgence climatique

5.2.1 Gérer les risques de transition : l'intensité Carbone de nos portefeuilles

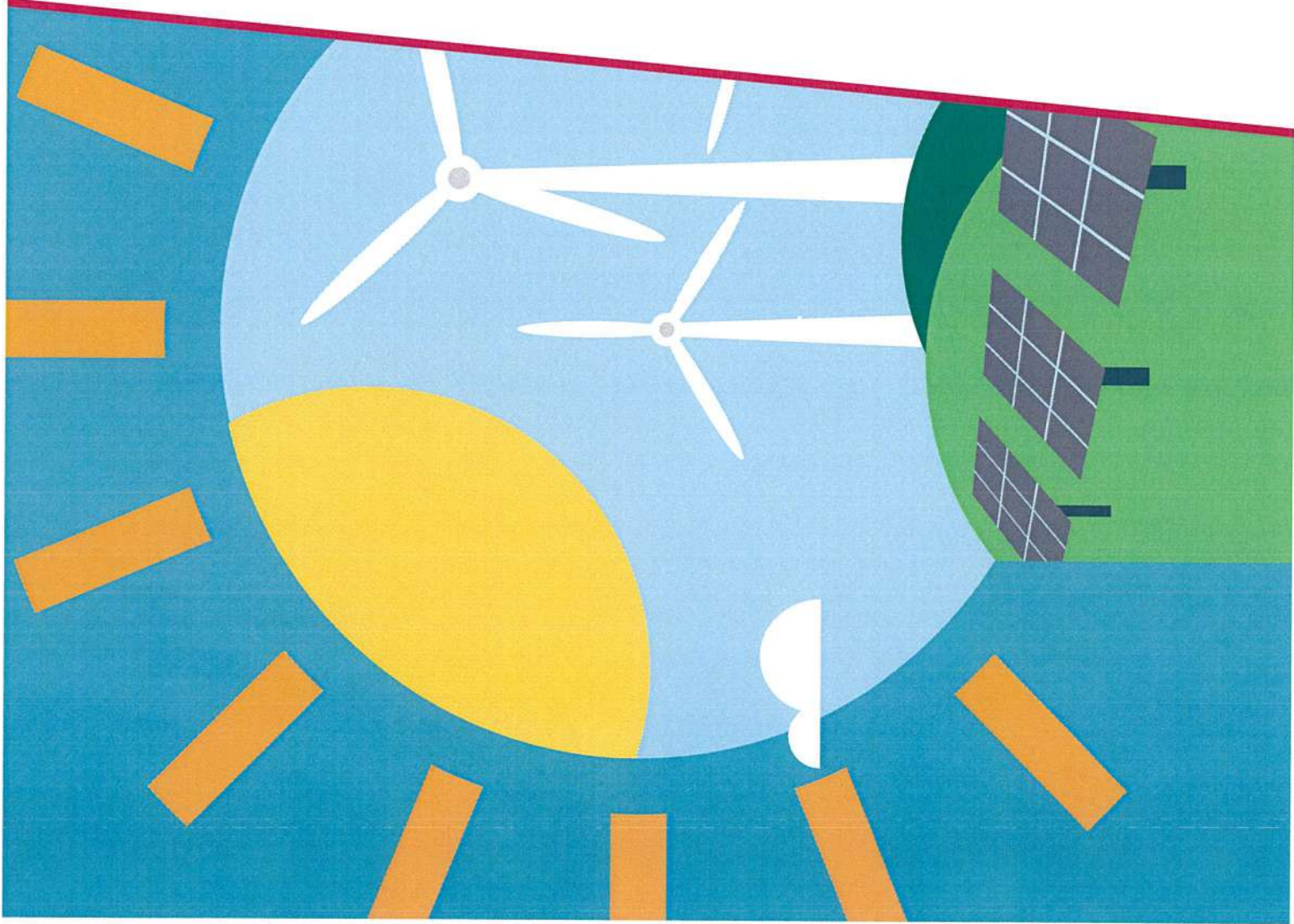
5.2.2 L'exposition de nos portefeuilles aux risques physiques

5.3 La Climate VAR : notre exposition selon les scénarios climatiques

5.3.1 Analyse de l'alignement de nos portefeuilles avec l'Accord de Paris

5.3.2 La Climate VAR

5.3.3 Efforts menés pour aligner les portefeuilles



5.1 Identification et mesure : exposition des portefeuilles aux risques ESG

Pour être en mesure d'assumer ses responsabilités et de déployer cette stratégie et les politiques d'investissement associées, Aviva s'appuie sur des outils de mesure fournissant des indicateurs particuliers. Ces derniers permettent de mesurer l'exposition des portefeuilles aux risques ESG et de déterminer les actions susceptibles d'améliorer leur score ESG. Ils sont aussi indispensables au regard du défi climatique, pour évaluer la température et l'intensité carbone de l'ensemble des actifs.

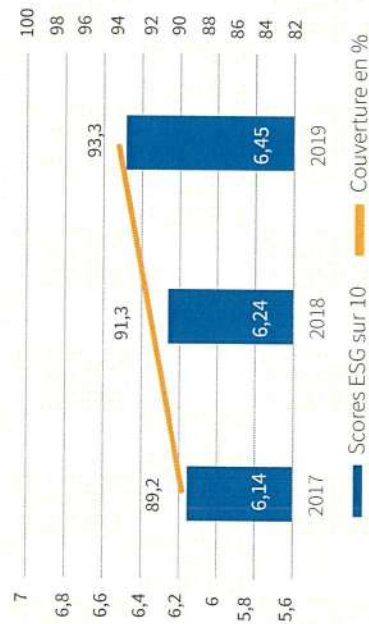
5.1 Identification et mesure : exposition des portefeuilles aux risques ESG

Aviva Investors France dispose d'outils permettant d'analyser la performance ESG de près de **93,3%** des actions et des obligations des portefeuilles d'Aviva France (contre **91,3%** en 2018 et **89,2%** en 2017).



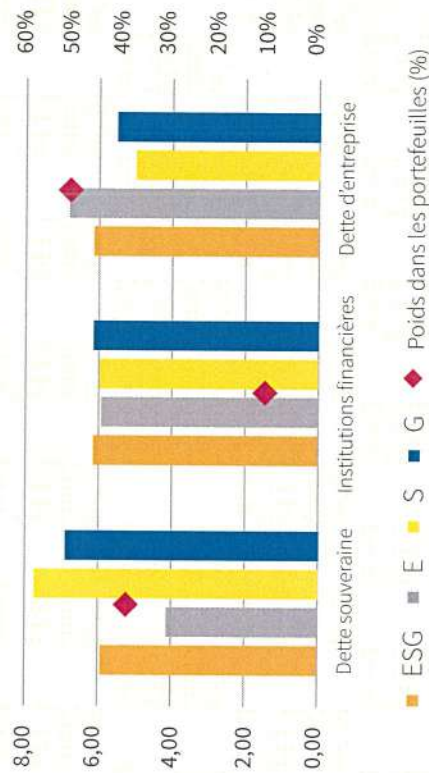
Par rapport à l'année précédente, la performance ESG des portefeuilles actions et obligations est passée de **6,24/10** en 2018 à **6,45/10** en 2019. Cette amélioration est largement due à la dette souveraine et assimilée.

Figure 9 : Évolution des scores ESG des poches actions et obligations des portefeuilles mandatis Aviva France et de leur couverture de 2017 à 2019 – Source MSCI



Cette amélioration continue et progressive des scores ESG des portefeuilles, ainsi que de l'élargissement du périmètre de couverture des titres notés, répond à l'objectif d'Aviva France d'améliorer tendanciellement le score ESG de ses portefeuilles et à la volonté des gérants de sélectionner des émetteurs notés et performants sur le plan ESG.

Figure 10 : Scores ESG des dettes souveraines, dettes institutions financières et dettes d'entreprises non financières dans les portefeuilles d'Aviva France au 31/12/2019 - Source : MSCI



Près de 10% de l'exposition de la poche actions et obligations d'Aviva France est concentrée sur les contreparties les plus vertueuses en termes de notation ESG (AAA ou AA) tandis que seulement 6% de l'exposition est concentrée sur des contreparties dont la notation ESG peut encore s'améliorer (notations B ou CCC). La moyenne du portefeuille d'investissements est A, ce qui reflète la note ESG de la République Française.

5.2 Le principal risque : l'urgence climatique

5.2.1 Gérer les risques de transition : l'intensité Carbone de nos portefeuilles

● Rappel des outils et indicateurs

À l'échelle d'Aviva France, nous sommes conscients que les outils de mesure du risque climatique dont nous disposons présentent certaines limites, certaines inhérentes à la notion même de modélisation. Le périmètre des émissions couvertes ne prend pas en compte le scope 3 (émissions indirectes de CO2 dans la chaîne de valeur, en amont et en aval) et l'analyse des empreintes carbone des portefeuilles est basée sur des données reportées – et parfois estimées – il y a 12 à 18 mois.

Pour identifier et mesurer des risques liés à la transition climatique, nous utilisons les outils et indicateurs suivants :

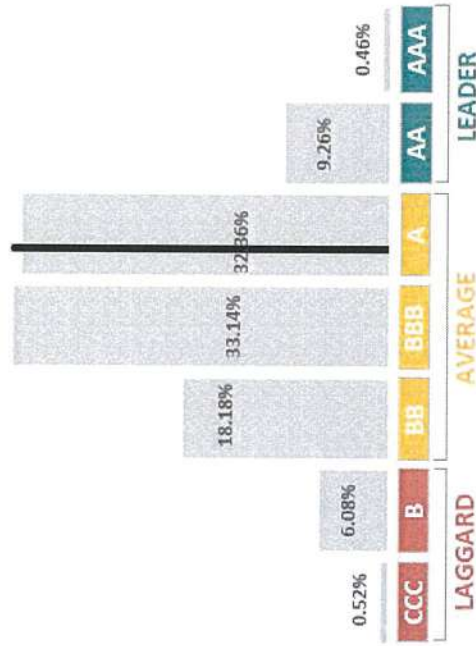
- La mesure de l'intensité carbone du portefeuille (scope 1 et 2),
- L'exposition du portefeuille aux solutions techniques vertes (clean Tech) et l'identification des entreprises en portefeuille réalisant des efforts prononcés en matière de décarbonisation,
- L'analyse de scénario à la fois au niveau des investissements et au niveau du bilan, Climate VAR (Value at Risk).

● La mesure de l'intensité carbone du portefeuille

La mesure de l'intensité carbone du portefeuille permet de mesurer :

- l'évolution de la composition du portefeuille d'investissements,
- l'efficacité des arbitrages de portefeuille vers des investissements bas carbone au cours du temps,
- la performance du portefeuille vis-à-vis de benchmarks,
- l'exposition des investissements par rapport à une éventuelle taxe carbone.

Figure 11 : Notations ESG de la poche actions et obligations des portefeuilles mandats Aviva France au 31/12/2018 - Source : MSCI



En 2019, le Groupe Aviva s'est appuyé sur l'analyse réalisée en 2018 et sur l'exercice de simulation de crise du Prudential Regulation Authority pour évaluer ses risques. Nous reconnaissons qu'il reste encore beaucoup à faire pour développer des mesures, améliorer notre compréhension de l'impact des risques et des opportunités liés au climat et fixer des objectifs. Ces approches évoluent et s'amélioreront à la lumière des nouvelles recherches, des données et des pratiques émergentes.



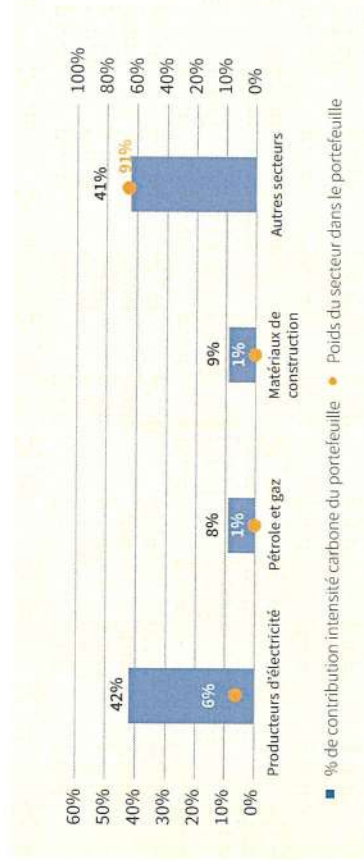
5.2 Le principal risque : l'urgence climatique

Aviva France utilise la mesure de l'empreinte carbone du portefeuille préconisée par la TCFD⁽¹⁴⁾ pour identifier et gérer l'exposition de ses investissements à une augmentation du prix de la tonne de CO2 (dont l'EU Emissions trading system). Le prix de la tonne de CO2 s'établit actuellement à 18 euros, mais pourrait atteindre 55 euros d'ici 2030 selon Carbon Tracker⁽¹⁵⁾. De son côté, le FMI⁽¹⁶⁾ estime que la tonne de carbone devrait dépasser 70 dollars (63 euros) avant d'avoir un réel impact sur le réchauffement.



En 2019, **88%** du portefeuille mandats est couvert par la mesure de l'intensité carbone, contre 78% en 2018.

Figure 12 : Contribution des secteurs les plus carbo-intensifs à l'intensité carbone des poches actions et obligations des portefeuilles mandats Aviva France en 2019 - Source : Aviva / MSCI



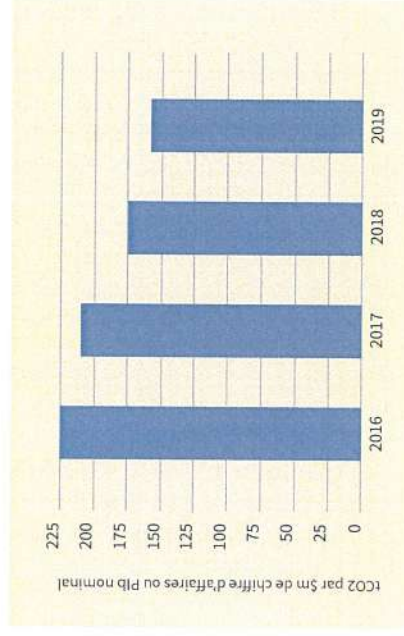
(14) Intensité carbone moyenne scope 1 et 2 pondérée (CO2 millions de USD de chiffre d'affaires) <https://www.carbontracker.org/en/carbon-prices/could-double-by-2021-and-quadruple-by-2030/>

(15) <https://www.imf.org/en/Publications/Policy>

(16) Papers/Issues/2019/05_01/Fiscal-Policies-for-Paris-Climat-Strategies-From-Principle-to-Practice-46826

Les trois secteurs ayant la plus forte intensité carbone, bien que ne représentant que 9% des portefeuilles actions et obligations (hors exposition aux souverains), expliquent 59% de l'intensité carbone du portefeuille.

Figure 13 : Evolution intensité Carbone Aviva France - Source : Aviva / MSCI



Afin de réduire sa sensibilité aux secteurs économiques plus susceptibles d'être négativement impactés par la transition écologique, Aviva France a pour objectif de diminuer plus rapidement que les indices de marché l'intensité carbone de son portefeuille d'investissements. Cela pourra être réalisé à travers la réduction de son exposition aux secteurs d'activité les plus émissifs, comme les secteurs de la production d'électricité, des matériaux de construction, de l'automobile, du pétrole et du gaz.

Pour s'assurer que les entreprises financées gèrent de manière proactive les risques de transition et les risques physiques liés à la transition énergétique, Aviva France suit leurs efforts de gestion de l'énergie, ainsi que le développement de technologies vertes.

5.2 Le principal risque : l'urgence climatique

Figure 14 : Suivi des efforts de développement des technologies vertes par les entreprises dans lesquelles Aviva France investit (portefeuille actions)

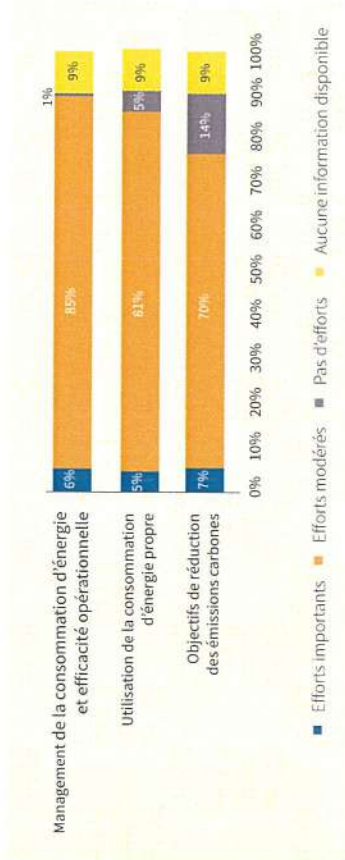


Figure 15 : Suivi des efforts de développement des technologies vertes par les entreprises dans lesquelles Aviva France investit (portefeuille actions)

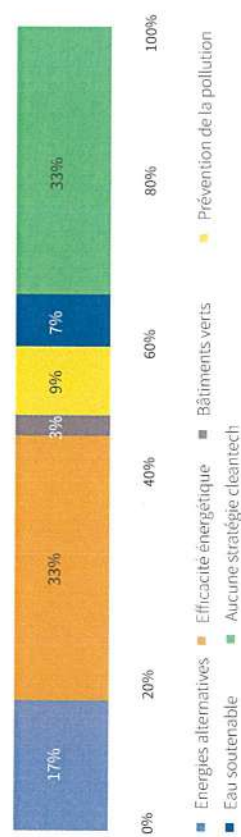
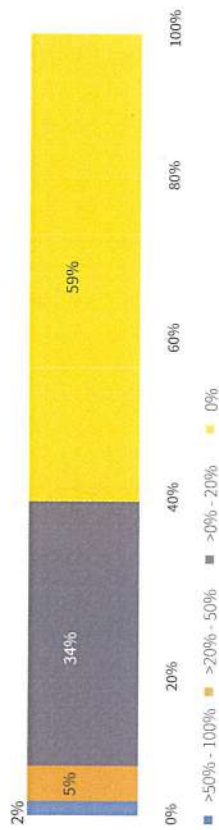


Figure 16 : Part estimée des revenus générés par des clean techs (portefeuilles actions)



5.2.2 L'exposition de nos portefeuilles aux risques physiques

● Le suivi des risques physiques relatifs à l'exposition au risque souverain

Comme pour le risque de transition, Aviva France utilise des modèles d'analyse des risques physiques selon la nature des actifs financiers, mais aussi pour comprendre l'impact de ces événements climatiques sur ses résultats financiers. Ces outils d'identification et de mesure des risques physiques incluent :

- Le suivi des risques physiques relatifs à l'exposition au risque souverain,
- Les pertes potentielles relatives aux investissements dans l'immobilier et les infrastructures,
- Le suivi des pertes d'Aviva causées par des événements climatiques,
- Le suivi de l'exposition des entreprises aux risques de nature physique dont canicules, stress hydrique, précipitations ou tempêtes à travers le modèle de Carbon Delta, an MSCI company.

Aviva utilise l'index Global Adaptation Index de l'université américaine de Notre Dame (ND-GAIN)⁽¹⁷⁾ afin de mesurer l'exposition aux risques climatiques de ses investissements en dettes souveraines. Ils représentent environ un tiers du portefeuille d'Aviva (voir graphique en page suivante). L'indice ND-GAIN mesure la vulnérabilité des Etats au changement climatique ainsi que leur capacité à s'adapter et à réduire l'impact induit par ces changements.

(17) L'indice ND-GAIN mesure la capacité d'un Etat souverain à s'adapter au changement climatique en considérant trois variables : préparation économique, préparation en terme de gouvernance et préparation sociale.

5.2 Le principal risque : l'urgence climatique

Vivid Economics et Climatawise ont ainsi réalisé une étude portant sur l'impact des tempêtes hivernales sur notre portefeuille immobilier à échéance 2050 dans un scénario 2 °C et un scénario 4°C, sur la base du modèle Climada. Les pertes sur notre patrimoine immobilier (4,5 milliards d'euros) liées aux tempêtes hivernales ne devraient pas varier matériellement entre la période actuelle et 2050, aussi bien pour un scénario 2°C ou un scénario 4°C. Cela est dû au fait qu'il n'y a pas de relation linéaire entre l'augmentation des températures et la fréquence ou l'intensité des tempêtes hivernales.

● L'exposition aux risques physiques des entreprises dans lesquelles nous investissons

Au sein du portefeuille entreprises (actions et obligations), les épisodes caniculaires, de stress hydrique et de précipitations extrêmes posent les risques les plus importants. Les entreprises dans lesquelles Aviva France investit sont pour leur grande majorité localisées en Europe et en Amérique du Nord. Ces régions sont moins exposées aux risques physiques que l'Amérique latine, l'Asie du Sud Est ou l'Afrique.

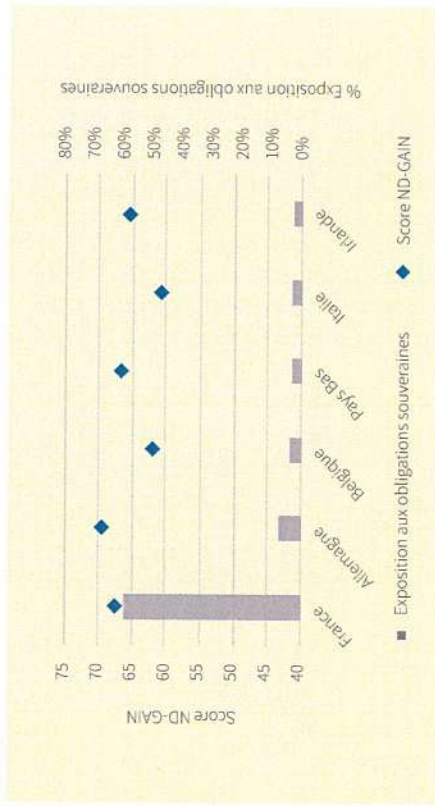
Les zones géographiques particulièrement vulnérables en matière de sécheresse et de stress hydrique se concentrent principalement dans l'Ouest des États-Unis, l'Inde, la Chine et l'Europe du Sud. Les entreprises les plus exposées aux risques liés à la rareté de l'eau appartiennent principalement aux secteurs alimentation et boisson, deux secteurs dans lesquels le portefeuille d'Aviva France est investi. L'exposition à ces risques est mesurée et intégrée dans notre modèle de Climate VAR et notre analyse de potentiel de réchauffement.

● Le suivi des pertes d'Aviva causées par des événements climatiques

Les pertes causées par les phénomènes climatiques pourraient devenir plus fréquentes, plus importantes et davantage concentrées sur certaines régions géographiques. La vitesse du changement climatique et les réponses des acteurs économiques pour déployer des stratégies d'adaptation pourraient impacter, au cours du temps, notre capacité à proposer des produits d'assurance qui restent à la fois accessibles pour nos clients et économiquement viables pour Aviva.

Ce constat nous impose de considérer de manière explicite l'impact des tendances climatiques récentes et des événements météorologiques extrêmes dans **notre politique de tarification et notre processus de planification financière**.

Figure 17 : Exposition les plus importantes d'Aviva France aux obligations souveraines en fonction de leur score ND GAIN (poche obligatoire des portefeuilles mandats Aviva France) - Source : Aviva / ND Gain



● Le suivi des risques physiques impactant les investissements dans l'immobilier

Aviva France, en collaboration avec le groupe Aviva, a développé une méthodologie d'analyse des impacts des risques physiques du changement climatique sur son portefeuille immobilier. Ce modèle utilise des informations telles que la localisation du bien, son type d'occupation ainsi que la nature de la construction. Il détermine une perte financière liée aux événements climatiques, événements extrêmes se produisant une fois tous les 200 ans. L'analyse couvre 4,5 milliards d'euros de biens immobiliers appartenant à Aviva France et, pour la très grande majorité, situés en France. D'après cette analyse, si une tempête extrême et une inondation majeure devaient se produire cette année, les pertes d'Aviva France ne seraient que de 0,03 % de la valeur de son portefeuille immobilier.

Cette approche permet de modéliser les événements climatiques extrêmes mais pas de modéliser des événements plus chroniques liés au changement climatique. C'est pour cette raison que nous avons recours à des modélisations complémentaires pour les risques physiques.

5.3 La Climate VAR : notre exposition selon les scénarios climatiques

5.3 La Climate VAR : notre exposition selon les scénarios climatiques

5.3.1 Analyse de l'alignement de nos portefeuilles avec l'Accord de Paris

Parmi les outils utilisés pour mesurer l'alignement des portefeuilles actions et obligations avec les objectifs de l'Accord de Paris figure la mesure du potentiel de réchauffement calculée à partir de la méthode MSCI - Carbon Delta, an MSCI company.

Comment ça fonctionne ?

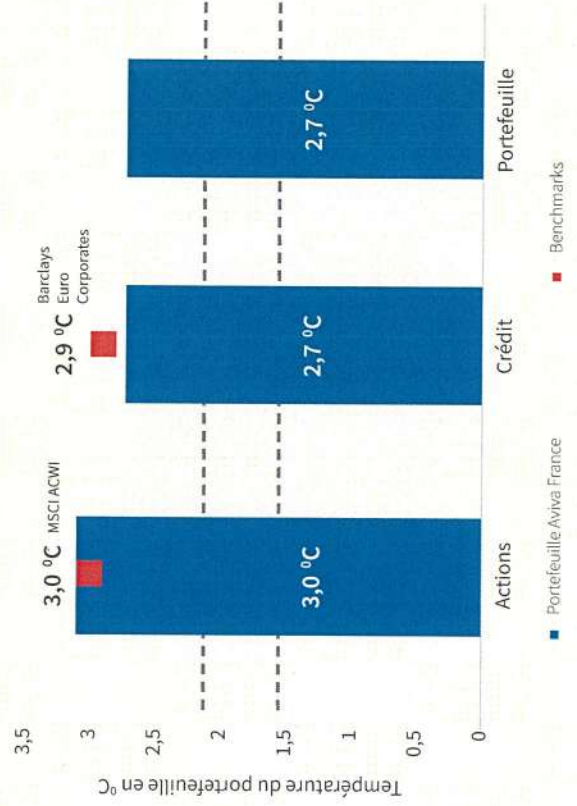
Cette méthodologie prend en compte les émissions de CO₂ (scope 1) des entreprises ainsi que les revenus potentiels issus des investissements dans les technologies bas carbone, ce qui confère à l'analyse une dimension prospective (des informations complémentaires sur la méthodologie sont fournies en annexe). Le potentiel de réchauffement du portefeuille est calculé comme la moyenne pondérée du potentiel de réchauffement des titres en portefeuille. Ce calcul se base sur l'alignement de chaque société détenue en portefeuille par rapport aux réductions nécessaires d'émission de gaz à effet de serre de son secteur, pour s'aligner avec l'objectif de réchauffement de 2°C maximum par rapport à l'ère préindustrielle.

Cette année, cette analyse a été étendue pour couvrir **80% de nos investissements en y incluant l'immobilier et les obligations souveraines**. Nous avons calculé les potentiels de réchauffement des portefeuilles pour nos principales expositions souveraines, en nous fondant sur les actions climatiques menées par chaque gouvernement, et sur la comparaison avec l'objectif de l'Accord de Paris en tenant compte d'analyses indépendantes conduites par des organisations comme Climate Action Tracker.

L'analyse menée par Carbon Delta, an MSCI company montre que le potentiel de réchauffement de notre **portefeuille actions est de 3,0°C en 2019** (contre 3,1°C en 2018), et 0,03°C de moins que le benchmark MSCIACWI.

De même, le potentiel de réchauffement de notre portefeuille obligataire est de **2,7°C en 2019** (contre 3,1°C en 2018), soit égal au benchmark Barclays Euro Corporate Bond Index. Le potentiel de réchauffement dans notre portefeuille d'investissement regroupé les positions obligataires (souverain et crédit), les titres actions ainsi que les investissements immobiliers également de **2,7°C**. Cette analyse couvre 75% de nos actifs (0% de nos investissements crédit, 92% de nos investissements actions et 100% de nos investissements immobiliers et en dette souveraine).

Figure 18 : Potentiel de réchauffement par classe d'actifs des portefeuilles mandats Aviva France au 31/12/2019 - Source : MSCI - Carbon Delta, an MSCI company



5.3 La Climate VAR : notre exposition selon les scénarios climatiques

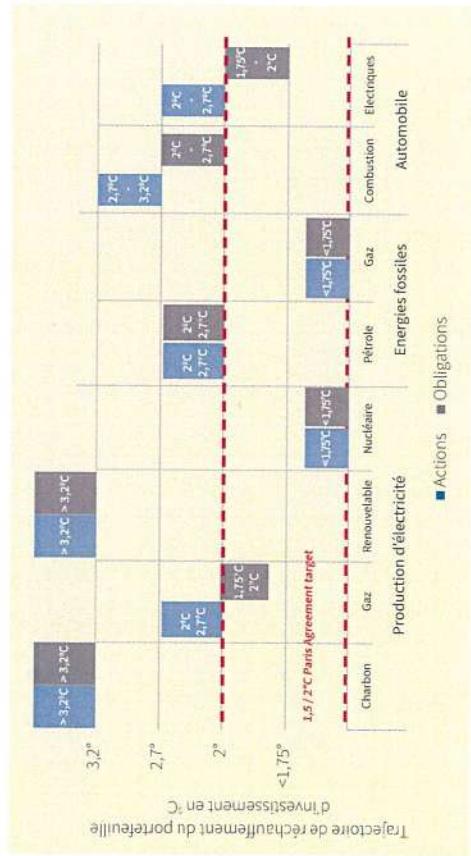
Aviva France a également eu recours au modèle PACTA développé par 2 Degrees Investing Initiative pour analyser l'alignement du portefeuille d'investissements avec un scénario 2°C. Alors que le modèle de potentiel de réchauffement du portefeuille de Carbon Delta, an MSCI company utilise les scénarios du GIEC⁽¹⁹⁾,

le modèle PACTA mesure l'alignement du portefeuille avec le scénario 2°C de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) et se concentre sur les secteurs d'activité qui ont le plus recours aux énergies fossiles : les producteurs d'électricité, le secteur pétrolier et gazier ainsi que le secteur automobile. Le modèle ne prend pas en compte nos investissements dans des infrastructures et des fonds d'énergies renouvelables.



L'analyse d'alignement PACTA montre que nous sommes relativement alignés à un horizon de 5 ans dans le domaine de la production d'électricité. Notre exposition au secteur pétrolier n'est pas en phase avec un scénario 2°C et les efforts dans ce sens devront être poursuivis, notamment en terme d'engagement avec l'industrie pétrolière afin qu'elle décarbonise ses activités. Enfin, dans le domaine de la construction automobile, nous sommes également au-dessus de l'objectif de 2°C, mais cela est dû à un biais sectoriel, les constructeurs automobiles n'ayant pas encore suffisamment développé leurs modèles de voitures électriques pour se conformer aux objectifs de l'Accord de Paris.

Figure 19 : Analyse PACTA de l'alignement des poches actions et obligations des portefeuilles mandats Aviva France au 31/12/2019 avec l'objectif de 1,5 degrés - Source : 2 degrees investing Initiative PACTA tool.



(19) Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

5.3.2 La Climate VAR

Les risques et opportunités liés au changement climatique peuvent impacter la profitabilité et la solvabilité des sociétés d'assurance, et mettre en péril les fondements de notre modèle d'activité.

Les analyses des risques climatiques qui reposaient sur des modèles rétrospectifs (analyse de l'empreinte carbone) ne permettent pas d'analyser l'impact futur de ces risques sur la profitabilité des sociétés d'assurance lorsqu'on les soumet à différents scénarios de réchauffement climatique.

Nous nous attendons à ce que les risques de transition se manifestent plus rapidement que les risques physiques les plus extrêmes liés au changement climatique, la société civile poussant de plus en plus la sphère publique à engager des actions contre le réchauffement climatique.

La Climate Value-at-Risk : comment ça fonctionne ?

Afin de considérer l'impact des risques et opportunités liés au changement climatique à travers différents horizons temporels, nous avons modélisé une Value at Risk (VaR) Climate dans le cadre d'un groupe de travail de l'Initiative Finance du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI), en collaboration avec Carbon Delta, an MSCI company et Elseware⁽²⁰⁾. La Climate VAR permet de quantifier les pertes financières potentielles pour Aviva France générées par le changement climatique (risques physiques et de transition) selon différents scénarios climatiques. Différentes hypothèses de politiques publiques, évolutions technologiques, facteurs macroéconomiques (ex : changement de la demande des consommateurs) et de phénomènes météorologiques extrêmes sont intégrées. Des informations détaillées sur notre approche Climate VaR sont fournies en annexe.

Les 4 scénarios et leurs conséquences

Le GIEC a défini quatre scénarios potentiels futurs de changement climatique. Chaque scénario décrit une trajectoire potentielle des niveaux futurs d'émission de gaz à effet de serre qui sont associés à une augmentation des températures par rapport à l'ère préindustrielle et à des niveaux de réduction des émissions nécessaires : augmentation de 1,5°C (émissions diminuées de moitié d'ici 2050), 2°C (émissions stabilisées au niveau de la moitié des émissions actuelles à l'horizon 2080), 3°C (émissions augmentant jusqu'en 2080 puis diminuant par la suite) et 4°C (émissions continuant à augmenter au rythme actuel). L'approche de Climate VaR combine les quatre scénarios du GIEC (1,5°C, 2°C, 3°C et 4°C), pondérés selon leur probabilité de réalisation. Les scénarios 3°C et 4°C sont surpondérés car des modèles climatiques (tels que le modèle PAGE ICE) estiment que l'augmentation moyenne de la température sera de 3,4°C d'ici 2100 si les Etats se limitent aux engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris.

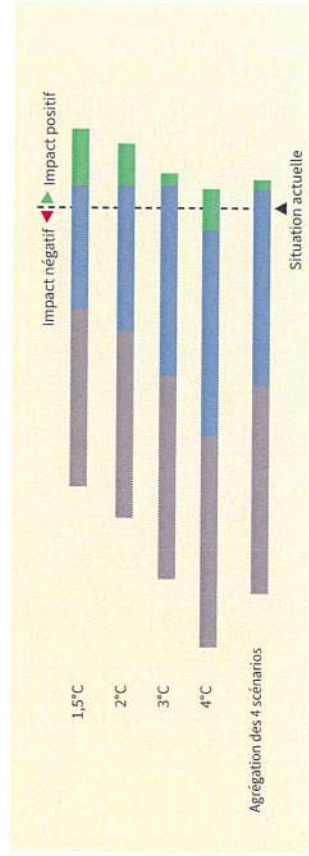
(20) Elseware : société spécialisée dans la modélisation et la quantification des risques financiers.

5.3 La Climate VAR : notre exposition selon les scénarios climatiques

5.3.2 La Climate VAR (suite)

Le graphique suivant indique qu'Aviva France est le plus exposé au scénario 4°C (émissions continuant à augmenter au rythme actuel), celui dans lequel les conséquences climatiques sont les plus négatives.

Figure 20 : Résultats de l'analyse VaR Climat pour Aviva France en fonction de différents scénarios climatiques - Source : Aviva / Elseware



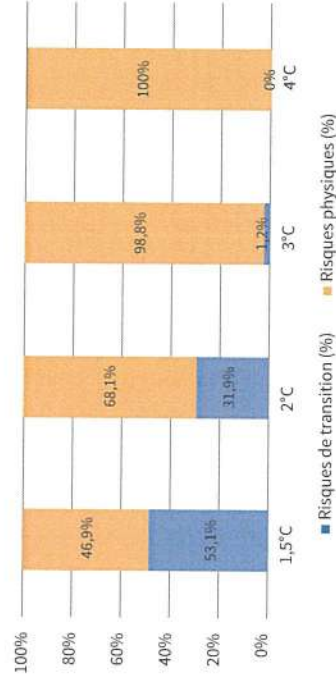
Les barres les plus foncées représentent les résultats de la VaR climat entre le 5^e percentile et l'estimation moyenne pour chaque scénario de réchauffement climatique alors que les barres intermédiaires représentent les résultats entre l'estimation moyenne et le 95^e percentile.

Les scénarios 1,5°C et 2°C sont les deux seuls scénarios présentant un impact potentiellement positif pour Aviva France (avec un impact moyen négatif). Les impacts des risques physiques sont logiquement moins négatifs que pour les scénarios 3°C et 4°C, mais l'effort de transition requis a des effets négatifs sur les secteurs les plus intenses en carbone (producteurs d'électricité par exemple). Ces effets négatifs sont trop peu compensés par les évolutions technologiques générant un surcroît de chiffre d'affaires dans d'autres secteurs (automobile par exemple), expliquant une moyenne qui demeure négative.

Le scénario 1,5°C est dominé par le risque de transition, même après avoir pris en compte les effets positifs du surcroît de chiffre d'affaires lié aux technologies vertes. Dans le scénario 2°C, les risques physiques et les risques de transition sont plus équilibrés alors que dans les scénarios 3°C et 4°C, les risques physiques dominent.

Les résultats de l'agrégation des quatre scénarios sont dominés par les scénarios 3°C et 4°C. Cela signifie que les actions publiques existantes ou en préparation ne sont pas suffisamment ambitieuses ou coordonnées pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, à savoir limiter le réchauffement climatique de 1,5°C à 2°C par rapport à l'ère préindustrielle.

Figure 21 : Impact respectif des risques physiques et des risques de transition sur les portefeuilles d'investissement d'Aviva au 31/12/2019 - Source : Aviva / Elseware



Les enjeux de la transition vers une économie bas carbone sont manifestement importants. Ces projections démontrent notamment qu'un investisseur individuel ne peut répondre seul au défi, mais bien en coordination tant avec les émetteurs qu'avec ses pairs investisseurs.

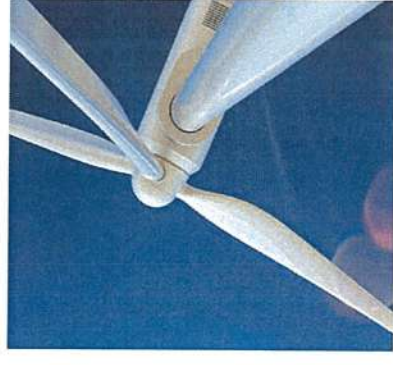
5.3.3 Efforts menés pour aligner les portefeuilles

Afin d'améliorer les profils Climat et ESG des portefeuilles, et en lien avec l'approche stratégique R.I.S.E U.P., Aviva France a développé un processus permettant de modifier progressivement et tendanciellement la composition des portefeuilles à travers d'une part, des désinvestissements sur les titres les plus pénalisants et d'autre part, le renforcement de nouveaux investissements dans des entreprises plus vertueuses.

Les leviers identifiés sont d'investir dans les entreprises qui développent des technologies pour la transition ou adaptent proactivement leurs modèles d'activité aux changements économiques qui l'accompagnent. Nous prôtons une attention particulière aux secteurs les plus exposés à la transition énergétique, soit par l'intensité carbone de leur processus de production (y compris l'intensité carbone de leurs fournisseurs), soit par l'intensité carbone de leur utilisation (exemple : voitures, avions).

Aviva France réalise un pilotage des indicateurs ESG et climatiques et leur assigne des objectifs directionnels. Ces indicateurs sont également intégrés dans les analyses d'allocation d'actifs. Aviva France développe une stratégie idoine pour les secteurs les plus émissifs. Cette stratégie inclut une revue périodique des secteurs les plus émissifs qui débouche sur des décisions d'investissement permettant de contribuer aux objectifs du portefeuille d'investissements.

Conclusion et engagements



nos portefeuilles en absolu et par rapport à notre univers de référence au travers du renforcement de nos investissements verts, la revue des secteurs les plus contributeurs au risque climatique et la recherche des opportunités d'investissement pour profiter des innovations les plus prometteuses en matière de climat tout en réduisant la part brune de nos actifs par des arbitrages.

- Sur le plan de **la politique d'engagement**, nous développerons toutes les initiatives visant à nous engager davantage en France dans des actions concrètes d'engagement vis-à-vis des émetteurs détenus en portefeuille, qu'il s'agisse d'entités privées ou publiques, d'actions comme d'obligations. Cette politique devra se traduire de manière encore plus explicite dans nos votes en assemblées ainsi que dans une présence accrue au sein des organismes de place.

- Sur le plan du **développement de l'investissement Socialement Responsable (ISR)**, avec l'élargissement de l'offre d'investissement ESG/ISR mis à la disposition de nos clients et couvrant l'ensemble de nos réseaux de distribution. La promotion de l'investissement responsable passera par des efforts accrus d'incitation et de formation de nos réseaux de distribution qui se développeront notamment lors des Rendez-Vous de l'Investissement (RDVI) partout dans les grandes régions de France. Une campagne de presse print et digitale a été, à cette occasion, mise en place pour interpeler sur l'importance de l'épargne dans la logique d'investissement responsable.

L'année 2019 a été marquée par de nombreuses avancées en matière d'intégration ESG/Climat dans la gestion des risques et dans la politique d'investissement d'Aviva France. D'abord, nous avons renforcé notre gouvernance et notre processus de décision d'investissement avec la création du Comité ESG/Climat en charge du suivi des risques et de la performance extra-financière des portefeuilles et la mise en place du Cockpit RSE ayant la mission de nous assurer de la prise en compte des considérations ESG sur l'ensemble de nos activités d'assureur. Ensuite, nous avons amélioré nos outils de mesure des risques climatiques pour couvrir un spectre plus large de classes d'actifs. Enfin et surtout, nous avons lancé une nouvelle gamme ESG/ISR en Unités de Compte ayant l'objectif de promouvoir l'investissement responsable auprès de nos réseaux de distribution et de notre clientèle de particuliers, faisant ainsi d'Aviva France la première compagnie d'assurance à proposer une offre complète de produits responsables en France.

Pour les années à venir, nous souhaitons renforcer nos efforts dans 4 directions :

- Sur le plan de **l'intégration et de la gestion des risques Climat en relation avec la nouvelle Stratégie Climat du Groupe Aviva**, un groupe de travail dédié, regroupant l'ensemble des parties prenantes de la compagnie, s'attellera à déployer sur l'ensemble des activités de la compagnie les outils et méthodologies d'évaluation des risques climatiques ainsi qu'à dégager les opportunités pour notre stratégie Climat. Cette « task force » pilotée par la Direction des Risques aura également la mission d'assurer la prise en compte des objectifs d'alignement avec le scénario 1,5°C de l'Accord de Paris dans le cadre de la Net Zero Asset Owner Alliance.

- Sur le plan de **la stratégie financière** des portefeuilles, les efforts porteront sur le renforcement et l'amélioration de nos outils de mesure ESG/Climat notamment en y intégrant des métriques d'impact afin de pouvoir piloter plus finement notre stratégie d'investissement. Nous nous appuierons sur l'approche développée dans le cadre de la taxonomie européenne pour renforcer nos investissements bas carbone dans les secteurs notamment en relation avec la stratégie développée par Aviva Investors sur le fonds Aviva Investors Energy Transition Equity. Un effort tout particulier portera sur la gestion des actifs en dettes des Pays Émergents et à Haut Rendement avec la mise en place de nouveaux processus ESG/Climat sur ces deux univers de gestion. Notre objectif reste plus que jamais d'améliorer les profils ESG de

« Accélérons le mouvement de la finance responsable, à l'aube d'une révolution industrielle verte ».

Denis Lehman, Directeur Général d'Aviva Investors France,
Responsable des Gestions Actifs Liquides et de l'ESG

Climate VaR Modelling Approach / Scénarios climatiques envisagés

Aviva développe des mesures permettant d'évaluer les impacts potentiels sur l'entreprise des risques et opportunités futurs liés au changement climatique, pour chacun des scénarios du GIEC, ainsi que pour un scénario central. Les scénarios du GIEC visent à mesurer l'effet des changements de la composition atmosphérique sur l'équilibre énergétique du système climatique mondial, à partir de sources telles que les émissions de gaz à effet de serre, d'autres polluants atmosphériques et des changements dans l'utilisation des sols.

Les quatre scénarios du GIEC représentent différents Profils Représentatifs de Concentration (PRC) qui décrivent la composition de l'atmosphère à la fin du 21^{ème} siècle. Le tableau 1 résume le lien entre les PRC, les augmentations potentielles de température en 2100 et le niveau d'atténuation requis, que nous utiliserons pour décrire les scénarios dans ce rapport.

Tableau 1: Cartographie des PRC, des augmentations potentielles de température et des niveaux d'atténuation. Source : TCFD.

PRC	Augmentation de température	Description	Notes
PRC2,6	1,5°C	Atténuation agressive	Émissions diminuées de moitié d'ici 2050
PRC4,5	2°C	Atténuation forte	Émissions stabilisées à la moitié des niveaux d'aujourd'hui en 2080
PRC6,0	3°C	Atténuation modérée	Émissions en augmentation jusqu'en 2080 puis diminution
PRC8,5	4°C	Statu quo	Émissions en augmentation continue au rythme actuel

Aviva a développé cette mesure de VaR conjointement au projet pilote investisseur de l'UNEP FI. Ce dernier développe des modèles et des outils d'analyse de scénarios pour évaluer l'impact potentiel des autres scénarios du GIEC sur les actifs d'entreprise et immobiliers, en collaboration avec Carbon Delta, an MSCI company.



Carbon Delta, an MSCI company utilise le modèle REMIND ⁽²⁷⁾ du Potsdam Institute for Climate Impact Research (PIK) ⁽²⁸⁾. Les résultats de scénario du modèle REMIND incluent des mesures financières comme les coûts directs/indirects des émissions, les dépenses d'investissement supplémentaires et les implications sur les revenus répartis par secteur et par géographie.

(27) REMIND est un modèle multirégional global incorporant l'économie, le système climatique et une représentation détaillée du secteur de l'énergie. Il permet l'analyse des options technologiques et des propositions politiques d'atténuation du réchauffement climatique.
 (28) Le Potsdam Institute for Climate Impact Research (PIK) est un institut de recherche public allemand traitant des questions scientifiques cruciales dans les domaines du changement climatique, des impacts climatiques et du développement durable.

Bien que ces scénarios reflètent la recherche scientifique actuelle et l'Accord de Paris, une incertitude demeure clairement sur les trajectoires climatiques futures ainsi que sur le risque politique lié à la mise en œuvre de l'Accord de Paris et des Contributions Déterminées au Niveau National (CDNN) ⁽²⁹⁾.

Il est important de noter que les quatre scénarios supposent tous un cheminement graduel, dans lequel les températures augmentent lentement mais la politique climatique déployée à des vitesses variées avec un degré relativement élevé de coordination mondiale. Ils n'envisagent pas le risque de transition dans un environnement politique plus chaotique, où un manque de coordination mondiale et des actions politiques trop tardives et trop soudaines sont constatés. Cela est susceptible d'impliquer une sous-estimation du risque de transition.

Le modèle de Carbon Delta, an MSCI company et les outils d'analyse de scénario prennent également en compte les cinq Profils Socioéconomiques Partagés (PSP) ²⁰. Ils prennent aussi en compte les caractéristiques socioéconomiques, comme la population, la croissance économique, l'éducation, l'urbanisation et le taux de développement technologique.

Horizon temporel pris en compte pour chaque scénario

Conjointement au projet pilote investisseur UNEP FI, il a été convenu d'utiliser un seul horizon temporel de 15 ans pour la mesure de la VaR climatique afin d'analyser l'impact des différents scénarios sur notre activité, mais avec la capacité de prendre en compte les effets de la transition sur des horizons plus courts en fonction de la décision prise. **Une attention a été accordée à l'éventuelle nécessité d'un horizon plus long pour prendre en compte les pires impacts physiques du changement climatique, car il ne se manifesteront probablement pas avant la deuxième moitié du siècle** (voir Figure 1).

Pour le risque de transition, afin de servir la prise de décision et d'assurer la cohérence à l'horizon de 15 ans, il a été convenu de prendre en compte à la fois un 95^{ème} percentile supérieur de risques physiques, et le résultat attendu du scénario du statu quo à l'horizon de 15 ans. La Figure 2 présente ainsi une large dispersion de l'impact du changement climatique autour de la moyenne pour les inondations côtières, dans les 15 ans à venir.

Figure 1: Changement moyen mondial de la température de surface. Source : GIEC.

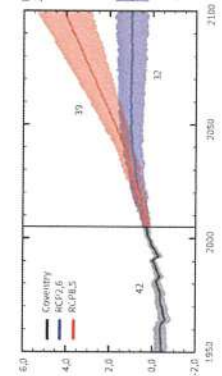
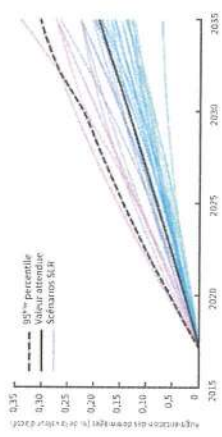


Figure 2: Exemple d'inondation côtière. Source : MSCI Carbon Delta, an MSCI company.



Risques et opportunités couverts

La modélisation de la transition ainsi que des risques et opportunités physiques couvre les coûts d'action politique prévus, liés à la limitation des émissions de gaz à effet de serre. **Cette modélisation couvre aussi les profits prévus en lien avec l'augmentation des revenus verts**, à partir du développement de nouvelles technologies et de nouveaux brevets.

En outre, elle couvre les impacts des épisodes climatiques aigus tels que l'augmentation de la fréquence et de la gravité des tempêtes, les températures extrêmes, les précipitations et chutes de neige, les rafales de vent, les cyclones tropicaux, ainsi que les impacts graduels de phénomènes chroniques comme les températures supérieures à la moyenne et les augmentations du niveau de la mer. Il est important de noter que les changements de temps habituels et exceptionnels peuvent tout aussi bien avoir un impact positif que négatif sur les sociétés ou les instruments (voir figure 3). Cet impact est en effet mesuré par rapport aux conditions actuelles et dans certaines régions, ces impacts se réduiront même si l'impact global est négatif.

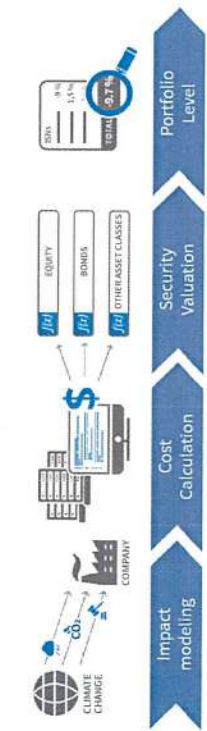
Figure 3. Risques et opportunités couverts. Source : MSCI Carbon Delta, an MSCI company.



Approche modulaire

Pour évaluer ces risques et opportunités, une approche modulaire a été adoptée (voir figure 4).

Figure 4. Approche modulaire Source : MSCI Carbon Delta, an MSCI company.



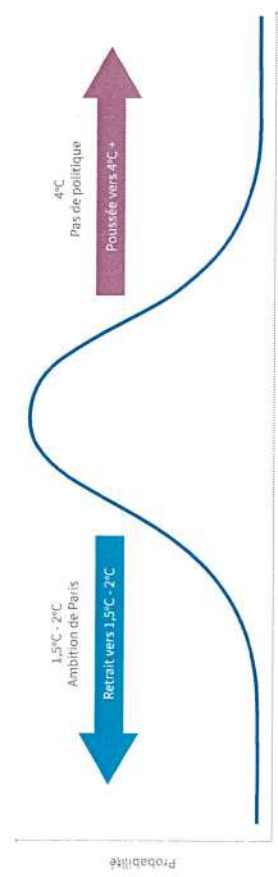
Pour évaluer l'impact des risques et opportunités liés au climat associés à chaque scénario, différents indicateurs financiers et différentes hypothèses doivent être utilisés

Pour évaluer l'impact sur la valeur de marché des investissements et l'impact sur les réserves ou les primes, par exemple, les hypothèses suivantes doivent être envisagées :

- La mesure dans laquelle la valorisation des actifs** prend déjà en compte les risques et opportunités liés au climat dans chaque scénario.
- Les horizons probables des futures modifications de valorisation des actifs**, si tous les risques et opportunités liés au climat ne sont pas pris en compte actuellement.
- Les changements de notre portefeuille d'actifs au fil du temps** ainsi que le moment de ces changements, par rapport au moment où de futures corrections de marché prenant en compte ces risques et opportunités liés au climat adviennent.
- La mesure dans laquelle les changements de coûts seront transmis aux assurés sur les 15 prochaines années** et/ou les volumes de vente pourraient être réduits ou augmenter, concernant des lignes de métiers spécifiques.
- L'impact sur la capacité du marché de réassurance et les tarifs, ainsi que la solvabilité des réassureurs, et les implications de notre stratégie de réassurance.**

Enfin, pour évaluer l'impact global des risques et opportunités liés au climat dans tous les scénarios, les éventualités et probabilités de chaque scénario doivent être déterminées. À cette fin, Aviva a pris en compte entre autres l'analyse scientifique actuelle de la trajectoire probable des émissions, ainsi que les engagements politiques pris par les pays pour réduire les émissions (voir Figure 5).

Figure 5. Résultat le plus probable sur la base de la situation actuelle Source : Aviva.



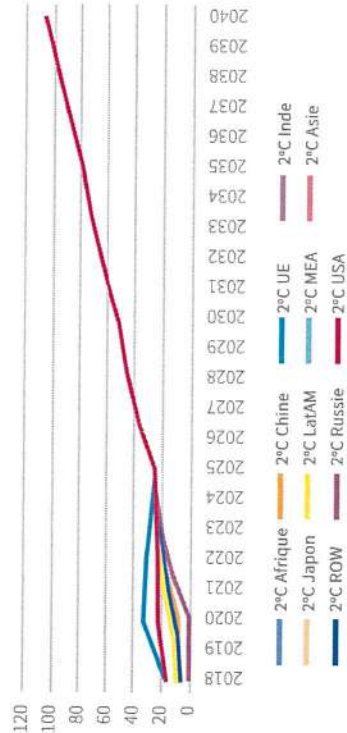
Risques et opportunités de la transition

L'impact financier des risques et opportunités à la transition sont calculés par rapport au scénario du statu quo (c'est à dire, qu'il est supposé qu'il n'y a pas de coûts ou d'opportunités de transition dans le scénario du statu quo, dans lequel les émissions actuelles sont présumées continuer à augmenter au rythme actuel).

Le calcul couvre les coûts de la réduction des émissions et les revenus des nouvelles technologies.

Les prix de la réduction des émissions utilisés dans le modèle varient en fonction du scénario de changement climatique et de la géographie (voir figure 6).

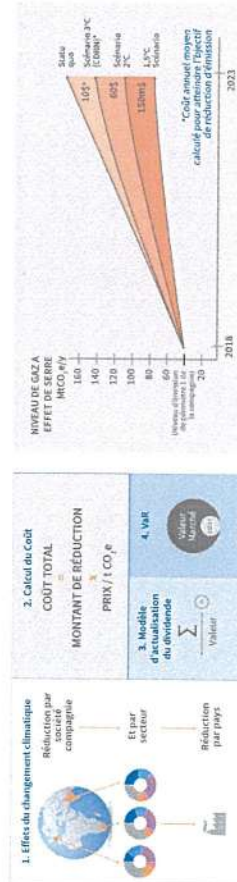
Figure 6: Prix de la réduction des émissions à 2°C. Source : MSCI Carbon Delta, an MSCI company/PIK.



Investissements

Une méthodologie de valorisation des actifs financiers est utilisée pour évaluer le risque de baisse potentiel sur nos investissements, à partir des différents scénarios de transition (voir figure 7).

Figure 7: Résumé de la méthodologie. Source : MSCI Carbon Delta, an MSCI company.



Pour les obligations d'entreprise et les actions, la différence entre la valeur de marché et la valeur ajustée après prise en compte des coûts et/ou revenus des changements climatiques est mesurée (c'est à dire l'impact relatif aux conditions climatiques actuelles et à la trajectoire des émissions). Pour estimer l'impact de manière cohérente quand une société a émis des actions et des obligations, le modèle de Merton (30) est utilisé. Ce modèle permet de traduire l'impact sur une entreprise dans son ensemble, par le changement de valeur de ses obligations et de ses actions. Puisque les coûts sont couverts comme les opportunités, la VaR climatique peut être soit négative, soit positive, en fonction de l'équilibre des futurs coûts et revenus anticipés liés au carbone des différentes sociétés ou des instruments.

Carbon Delta, an MSCI company a également développé une méthodologie d'estimation de l'exposition à la transition des actifs immobiliers, que nous avons utilisée tant pour l'immobilier direct que pour les détections de dette liée à l'immobilier. Concernant les actifs d'infrastructure, Aviva prévoit d'utiliser le cadre de risque de transition de ClimateWise pour identifier les expositions clés au risque sur notre portefeuille d'actifs. Cela prendra en compte la manière dont le risque et les opportunités de transition varient en fonction de la géographie, du secteur et du sous-secteur, pour évaluer l'impact potentiel dans différents scénarios climatiques. Par exemple, une revue récente de l'infrastructure des transports a mis en lumière d'importantes opportunités potentielles.

Engagements assurantiels

Aviva a évalué l'impact de la réduction potentielle des taux de mortalité découlant de la réduction de la pollution de l'air, sur les réserves d'assurance vie, dans le cadre des scénarios d'atténuation agressive et forte. Cela tient compte d'une réduction anticipée des émissions carbone et d'une augmentation des véhicules électriques remplaçant les véhicules à moteur à combustion. Pour chaque scénario de transition, il existe un potentiel de réduction de décès liés à la pollution de l'air, bien que nous notions que ce potentiel dépend énormément du mix de carburant produisant l'électricité pour le réseau. Bien que les unités de transformation des déchets en énergie aient des émissions de particules similaires aux centrales à gaz, les unités de biomasse comme les installations à palettes de bois, malgré leurs nombreux avantages, produisent significativement plus de particules que les centrales à gaz.

Du côté de l'assurance dommages, des risques et opportunités de transition peuvent également se présenter. **Par exemple, l'adoption plus large de véhicules électriques, l'augmentation du covoiturage et de voitures automatisées pourraient diminuer le pool de véhicules à assurer**, impliquant une baisse de la fréquence des sinistres mais également des primes. Cependant, ces éléments n'ont pas été inclus à ce jour. Nous prévoyons d'étendre notre modélisation pour couvrir les risques et opportunités de transition d'assurance générale au fil du temps.

Risques et opportunités physiques

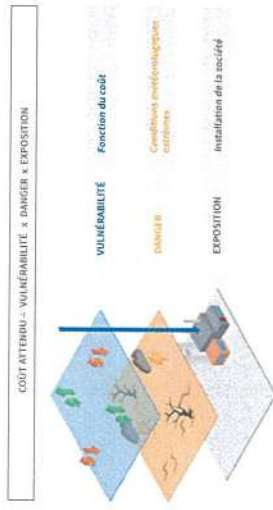
L'impact financier des risques et opportunités physiques est basé sur l'évaluation des coûts attendus dans le scénario du statu quo et les coûts à un 95^{ème} percentile supérieur découlant de risques tels que : chaleur et froid extrêmes, précipitations et chutes de neige importantes, inondations côtières, rafales de vent et cyclones tropicaux. Nous utilisons les coûts attendus et les coûts à un percentile supérieur pour définir une distribution des résultats du risque physique pour chaque scénario. **Nous prenons ainsi en compte certains des effets physiques potentiels les plus extrêmes du changement climatique**, tout en utilisant un horizon cohérent à 15 ans comme celui utilisé pour le risque de transition.

(30) Les analystes et investisseurs utilisent le modèle de Merton pour comprendre les capacités d'une société à respecter ses obligations financières, rembourser sa dette, et évaluer la possibilité que cette société soit en défaut de crédit.

Investissements

Les risques physiques sur les investissements découlent en général de l'exposition des installations (bâtiments, usines, infrastructures) possédées ou utilisées par la société qui a émis l'instrument financier, de ses « installations », et de la chaîne d'approvisionnement sur laquelle elle repose pour fabriquer son produit final. A ce titre, nous utilisons la méthodologie suivante pour évaluer le risque physique potentiel de différents scénarios sur nos investissements.

Figure 8 : Modélisation d'impact et estimation du coût attendu. Source : MSCI Carbon Delta, an MSCI company.



Le coût (figure 8) est défini en plaçant les installations sur une carte du monde. Sur cette carte, y sont décrits **les mesures définissant l'exposition de l'installation à différents risques de conditions météorologiques extrêmes**, combinées à une fonction de vulnérabilité qui convertit en un coût monétaire estimé par installation, l'exposition et l'évaluation de l'impact du danger physique sur chaque scénario.

Tant pour les obligations d'entreprise que pour les actions, la différence entre la valeur de marché et la valeur ajustée est mesurée après prise en compte des coûts et/ou revenus agrégés de l'installation.

Les coûts et/ou revenus pour une entreprise sont mesurés par rapport à une évaluation des risques physiques dans les conditions actuelles, car elles sont supposées avoir déjà été prises en compte dans la valeur de marché. Cet impact est alors traduit en un changement de la valeur de ses obligations et de ses actions en utilisant le modèle de Merton.

Aviva reconnaît que l'approche actuelle ne tient pas compte de l'impact sur la chaîne d'approvisionnement de la société ni sur la demande de ses produits et services ou de l'impact potentiel d'atténuation de l'assurance. Par exemple, si l'on prend un constructeur automobile majeur, ses actifs incluront principalement les usines et les machines, et possiblement les concessions.

Sa chaîne d'approvisionnement est large, complexe et potentiellement étendue géographiquement et, si elle est perturbée, pourrait impacter négativement les coûts et/ou revenus de la société.

Nous continuerons à travailler en interne et avec des partenaires extérieurs pour développer des bonnes pratiques dans ce domaine. Pour les actifs immobiliers détenus directement et les infrastructures, nous utilisons la même approche que celle décrite ci-dessus.

Pour l'immobilier détenant directement, l'impact concerne directement l'évaluation du bien.

Concernant les obligations souveraines, l'impact sur la valeur de marché d'un titre est mesuré en évaluant combien la notation d'un souverain pourrait évoluer avec la survenance de dangers climatiques extrêmes différents dans chaque scénario.

Les facteurs liés au climat peuvent avoir un impact sur la dette souveraine :

exposition et vulnérabilité au changement climatique ; préparation et adaptation ; capacité à lever des fonds pour l'atténuation et la réparation consécutive à la catastrophe ; capacité à lever des fonds par la fiscalité et l'endettement ; recours à l'aide étrangère et au soutien du Fonds Monétaire International et d'autres organismes supranationaux.

Pour évaluer la vulnérabilité d'un souverain au changement climatique et sa préparation, l'indice

Notre Dame-Global Adaptation Index (ND-GAIN) de l'Université Notre-Dame a été utilisé pour mesurer le risque de changement climatique. Nous observons que l'évaluation de la dette souveraine est difficile car les souverains sont exposés au changement climatique par différents vecteurs : les bâtiments publics et les infrastructures publiques, le coût des réparations d'urgence des zones affectées par les catastrophes liées au climat, l'aide et les coûts de reconstruction et en dernier recours le coût de l'action de l'assureur.

Ainsi, les données ND-GAIN ont été utilisées pour contribuer à soutenir les jugements concernant les tests à appliquer à ce stade à différentes obligations souveraines dans notre modélisation. **Nous continuerons à travailler en interne et avec des partenaires extérieurs pour développer de bonnes pratiques dans ce domaine.**

Engagements d'assurance

La VaR climatique des risques d'assurance vie calcule l'impact sur les réserves dans chaque scénario, d'un changement des taux de mortalité dû à la survenance de différents dangers climatiques extrêmes, sur la base d'une revue de la recherche universitaire liant le changement climatique à des changements potentiels de taux de mortalité. Pour les scénarios de température élevée, lorsque le changement climatique s'est produit, le tableau est complexe. **Il est par exemple possible que les étés comme les hivers soient plus chauds, ou que les saisons soient plus extrêmes.**

Du côté de l'assurance Générale, la VaR climatique calcule l'impact sur les primes selon la survenance de différents dangers climatiques extrêmes dans chaque scénario. L'impact sur les primes est alors utilisé pour déterminer l'impact sur notre activité, en prenant en considération l'impact sur les prix, les volumes de ventes, et notre stratégie de réassurance. Initialement, nous avons concentré nos efforts sur les inondations au Royaume-Uni.

Nous avons travaillé avec des experts internes et externes pour prendre en compte la manière dont le changement climatique pourrait y changer la fréquence et la gravité des inondations et utiliser notre capacité de modélisation de catastrophe existante pour évaluer son impact sur les primes. **Nous prévoyons d'affiner encore cette approche et d'étendre notre modélisation à d'autres dangers climatiques extrêmes au fil du temps.**

Agrégation des risques et opportunités liés au climat

Conjointement avec Elseware, conseil en quantification et gestion du risque, nous avons utilisé une méthodologie de réseau bayésien pour combiner toutes les composantes de notre exposition et tirer une vue agrégée de l'impact des risques et opportunités liés au climat. L'attrait de cette approche est que nous pouvons combiner un certain nombre de postulats, de jugements experts, de données internes et de données externes pour évaluer l'impact potentiel de ces risques, sur une base agrégée. Nous pouvons alors déterminer une VaR climatique globale pour chaque scénario.



Les distributions d'impact de chaque scénario climatique sont alors combinées pour donner un résultat agrégé sur les quatre scénarios. Cette étape finale d'agrégation utilise la probabilité assignée à chaque scénario, en prenant en considération, entre autres, l'analyse scientifique actuelle de la trajectoire globale des émissions ainsi que des engagements politiques pris par les pays de réduire des émissions.

Figure 9 : Processus d'agrégation d'Aviva pour chaque scénario. Source : Aviva

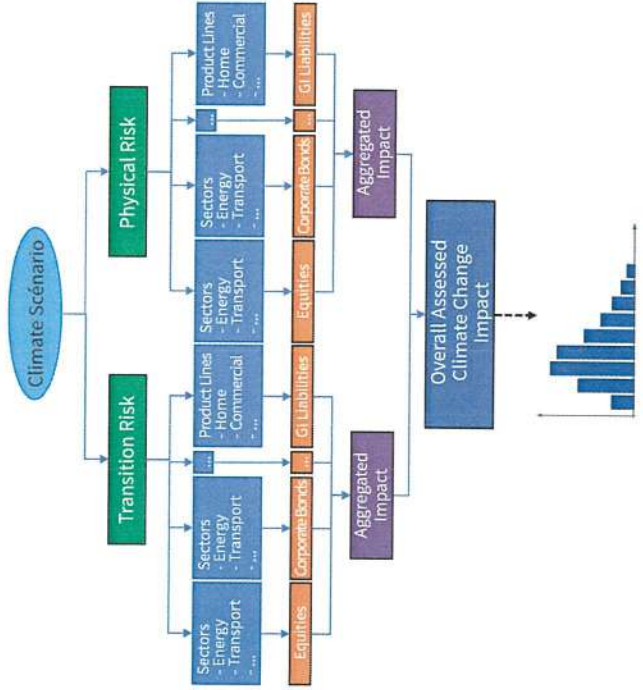
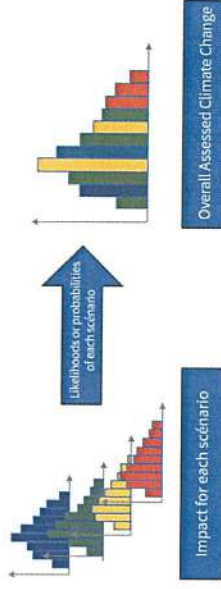


Figure 10 : Impact du changement climatique évalué globalement. Source : Aviva.



Les initiatives de place

Le groupe Aviva, Aviva France et ses filiales de gestion Aviva Investors (y compris Aviva Investors France) participent à de nombreux groupements d'intérêts qui œuvrent pour une meilleure prise en compte des considérations ESG dans les décisions d'investissement.

La plupart d'entre elles comprennent un volet climatique fort. On peut citer :

- Pacte Mondial de l'ONU
- Caring for Climate
- Principes pour une Assurance Responsable
- Déclaration United for disaster resilience
- UNEP-FI
- Réponse au CDP depuis 2001
- ClimateWise
- Réponse au Asset Owners Disclosure project
- RE100
- Listée au Dow Jones Sustainability Index
- Listée au Newsweek's Green Ranking 100
- Listée au Corporate Knights Global Sustainable 100
- Reporte au Modern Slavery Act (Royaume-Uni 2015)
- Insurance Development Forum
- United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC)
- Climate Neutrality Now Commitment
- Montreal Pledge
- Principes pour l'Investissement Responsable
- International Corporate Governance Network
- Financial Stability Board
- Taskforce on Climate-related Financial disclosure
- UK Sustainable Investment and Finance Association
- EUROSIF
- US SIF
- Corporate Human Rights Benchmark (CHRB)
- Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC)
- Climate Action 100+
- Interfaith Center on Corporate Responsibility (ICCR)
- Le groupe Aviva n'est pas membre du AAA mais a entrepris trois mesures proposées par cet organisme à destination des actionnaires au cours de l'exercice écoulé.
- Climate Bonds Initiative : le groupe Aviva a signé un engagement public en 2014 sans pour autant être membre de l'initiative. Elle envisage toutefois de rejoindre ce groupement.
- GRESB
- FAIRR Foundation

Campagne de communication grand public



Glossaire

Actif : Un actif financier est un titre ou un contrat, généralement transmissible et négociable (par exemple sur un marché financier), qui est susceptible de produire à son détenteur des revenus ou un gain en capital, en contrepartie d'une certaine prise de risque. Les actions et obligations sont des actifs financiers par exemple.

Action : Une action est un titre de propriété délivré par une entreprise. Elle confère à son détenteur la propriété d'une partie du capital de cette entreprise, avec les droits qui y sont associés : intervenir dans la gestion de l'entreprise (via, par exemple, un vote) et en retirer un revenu appelé dividende.

Changement climatique : Tout changement de climat dans le temps, qu'il soit dû à la variabilité naturelle ou aux activités humaines. Cette définition diffère de celle qui est employée dans la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, dans laquelle le changement climatique s'applique à un changement de climat attribué directement ou indirectement aux activités humaines qui modifient la composition de l'atmosphère dans son ensemble et qui s'ajoute à la variabilité naturelle du climat constatée sur des périodes de temps comparables. (GIEC)

CO₂ : Dioxyde de carbone, l'un des principaux gaz à effet de serre.

Contrepartie : Entité se situant de l'autre côté d'une transaction, en position d'acheteur ou de vendeur.

Critères ESG : Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise.

Développement durable : Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. (Rapport Brundtland, 1987).

Droit de vote : Attaché à une action, le droit de vote permet à son détenteur d'exprimer sa position et de participer aux décisions stratégiques d'une entreprise.

Effet de serre : L'effet de serre est un phénomène naturel provoquant une élévation de la température à la surface de notre planète. Les activités humaines affectent la composition chimique de l'atmosphère en lançant des gaz entraînant un effet de serre additionnel, responsable en grande partie du changement climatique actuel. Les gaz à effet de serre sont : les gaz responsables de ce phénomène. (Météo France)

Exposition financière : Part d'un fonds investi sur une valeur, un actif ou un groupe d'actifs.

Gestion sous mandat de gestion : Dans le cadre de la gestion sous mandats, le client confie la gestion de son épargne à l'assureur qui a la faculté de décider de la

manière dont les investissements de son client sont gérés dans le cadre défini par le mandat de gestion. Dans le présent rapport, les mandats de gestion incluent les fonds en euros gérés par Aviva ainsi que tout fonds géré en représentation d'un contrat d'assurance.

Investissement Socialement Responsable : L'investissement socialement responsable répond à des critères ESG obligatoires fixés par les investisseurs.

Loi sur la Transition Énergétique et la Croissance Verte (LTECV), France : La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal Officiel du 18 août 2015, ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent visent à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi que de renforcer son indépendance énergétique tout en offrant à ses entreprises et ses citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif. (Ministère de la Transition Écologique et Solidaire).

Obligation : Actif qui constitue une créance (un prêt) sur son émetteur, public ou privé, et représente une dette financière selon des paramètres définis contractuellement.

Portefeuille : Ensemble des actifs détenus par un fonds d'investissement.

Risque de crédit : Risque qu'un emprunteur/émetteur d'obligation ne rembourse pas l'intégralité de sa créance.

Scénario 2°C : Scénario économique et/ou productif compatible avec une limitation du réchauffement climatique sous le seuil des +2°C en 2100 par rapport aux niveaux préindustriels. Plusieurs scénarios compatibles avec une limitation du réchauffement climatique sous ce seuil sont évoqués dans le présent rapport :

- Le scénario 450 (AIE) : scénario politique reposant sur l'hypothèse de l'adoption d'objectifs de baisse des émissions contraignants (y compris d'un point de vue économique) par les pays.

- Le scénario 2DS (AIE) : scénario technologique reposant sur des hypothèses d'émissions compatible au minimum à 50% avec une limitation du réchauffement climatique sous le seuil des 2°C. Il prévoit une diminution des émissions à partir de 2050.

- Le scénario Bridge (AIE) : scénario technologique consistant en l'atteinte d'un pic des émissions de gaz à effet de serre en 2020 à travers d'importants investissements dans les énergies renouvelables et une sortie progressive des énergies fossiles.

Unité de compte : Support d'investissement (fonds d'action, fonds obligataire) associé à un contrat d'assurance-vie.

The information contained herein (the "Information") may not be reproduced or disseminated in whole or in part without prior written permission from MSCI. The Information may not be used to verify or correct other data, to create any derivative works, to create indexes, risk models, or analytics, or in connection with issuing, offering, sponsoring, managing or marketing any securities, portfolios, financial products or other investment vehicles. Historical data and analysis should not be taken as an indication or guarantee of any future performance, analysis, forecast or prediction. None of the information or MSCI index or other product or service constitutes an offer to buy or sell, or a promotion or recommendation of, any security, financial instrument or product or trading strategy. Further, none of the information or any MSCI index is intended to constitute investment advice or a recommendation to make (or refrain from making) any kind of investment decision and may not be relied on as such. The information is provided "as is" and the user of the information assumes the entire risk of any use it may make or permit to be made of the information. NONE OF MSCI INC. OR ANY OF ITS SUBSIDIARIES OR ITS OR THEIR DIRECT OR INDIRECT SUPPLIERS OR ANY THIRD PARTY INVOLVED IN MAKING OR COMPILING THE INFORMATION (EACH, AN "INFORMATION PROVIDER") MAKES ANY WARRANTIES OR REPRESENTATIONS AND, TO THE MAXIMUM EXTENT PERMITTED BY LAW, EACH INFORMATION PROVIDER HEREBY EXPRESSLY DISCLAIMS ALL IMPLIED WARRANTIES, INCLUDING WARRANTIES OF MERCHANTABILITY AND FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE, WITHOUT LIMITING ANY OF THE FOREGOING AND TO THE MAXIMUM EXTENT PERMITTED BY LAW, IN NO EVENT SHALL ANY OF THE INFORMATION PROVIDERS HAVE ANY LIABILITY REGARDING ANY OF THE FOREGOING AND TO THE MAXIMUM EXTENT PERMITTED BY LAW, IN NO EVENT SHALL ANY OF THE INFORMATION PROVIDERS HAVE ANY OTHER DAMAGES EVEN IF NOTIFIED OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGES. The foregoing shall not exclude or limit any liability that may not be applicable by law be excluded or limited. Privacy notice: For information about how MSCI collects and uses personal data, please refer to our Privacy Notice at <https://clicktime.symantec.com/2CVOJH8ANEJmZAbRyJgV7V2U=https%3A%2F%2Fwww.msci.com%2Fprivacy-pledge>.

Disclaimer : Soumis aux obligations de reporting explicitées par l'article 173-6 de la loi de transition énergétique pour une croissance verte, Aviva France publie ce rapport présentant sa politique d'investissement responsable qui tient compte des problématiques environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise et des défis à relever en matière de lutte contre le changement climatique.



Aviva France
Société anonyme au capital de 1 678 702 329 euros
Siège social : 80 avenue de l'Europe
92270 Bois-Colombes
331 309 120 R.C.S Nanterre